DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, éds., *Etudes sur le XVIII*è siècle, Volume X, Editions de l'Université de Bruxelles, 1983.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

L'œuvre a été publiée par les Editions de l'Université de Bruxelles http://www.editions-universite-bruxelles.be/

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a041_1983_010_f.pdf



Groupe d'étude du XVIIIe siècle

ÉTUDES SUR LE XVII° SIÈCLE

X

Éditées par les soins de

Roland Mortier et Hervé Hasquin

1983

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII. SIÈCLE

Directeur: R. Mortier Secrétaire: H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à M. Hasquin

Faculté de Philosophie et Lettres Université Libre de Bruxelles 50, av. F.D. Roosevelt — 1050 Bruxelles

EDITIONS DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

Avenue Paul Héger, 26 - 1050 Bruxelles - Belgique



ÉTUDES sur LE XVIII^e SIÈCLE

		•	
·			

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIIIe siècle

ÉTUDES SUR LE XVIII^e SIÈCLE

X

Éditées par les soins de

Roland MORTIER et Hervé HASQUIN

1983 ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

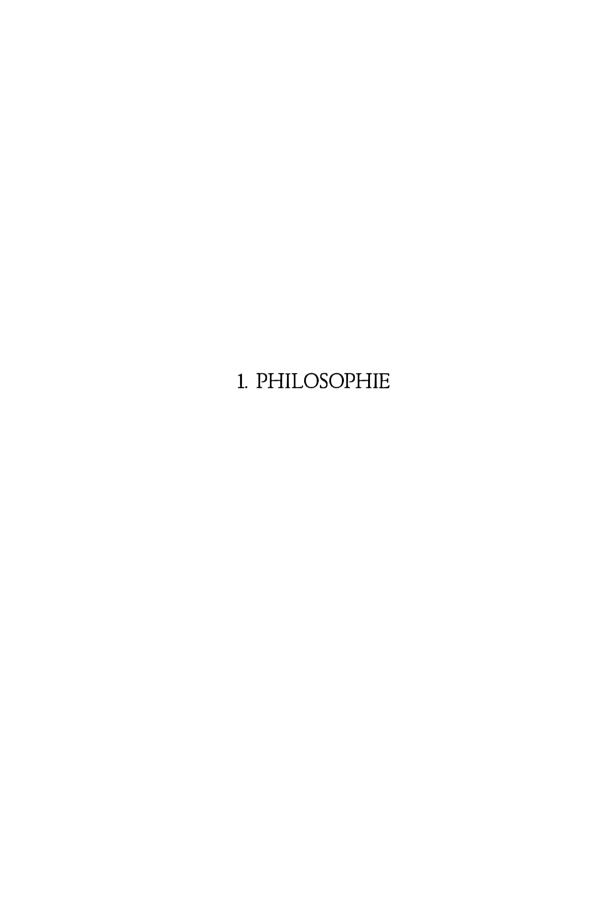
© by Editions de l'Université de Bruxelles, 1983

26, avenue Paul Héger - 1050 Bruxelles, Belgique

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, y compris les microfilms et les photocopies, réservés pour tous pays

I.S.B.N. 2-8004-0811-1 D/1983/0171/21

Imprimé en Belgique



LIBERTE ET NECESSITE: L'OPPOSITION DE REID AU COMPATIBILISME DE HUME

par

E. GRIFFIN-COLLART

Hume déclare dans son *Traité* qu'il croit fermement que personne ne tentera jamais de réfuter son raisonnement nécessitariste si ce n'est en attribuant un sens différent aux termes cause, effet, nécessité, liberté et hasard ¹.

Il est un fait que le philosophe fonde généralement son argumentation sur des notions communes confuses qu'il redéfinit en vue de leur donner une signification claire et qui les rende propres à soutenir ses thèses ². Cependant, il a habituellement aussi le souci, tout au moins l'avait-il au XVIII• siècle, de rattacher au sens commun les notions telles qu'il les définit, d'insister sur le fait que les mots sont utilisés de manière courante dans le sens précis qu'il leur prête. Même Berkeley prétendait que sa notion d'une « chose » correspondait à l'idée que se fait d'une chose non le philosophe, mais l'homme de la rue, le « vulgaire ».

Le recours au sens commun et au langage ordinaire se veut systématique chez Reid, chef de file de l'école écossaise, dite de « sens commun », qui accuse ses adversaires philosophiques, notamment Hume, d'avoir voulu rendre plausibles des thèses inacceptables en construisant leurs raisonnements, par ailleurs irréfutables, avec des termes ordinaires détournés de leur sens habituel. Son opposition farouche à la fameuse « théorie des idées » reposa sur la conviction que dans le langage ordinaire on n'utilise pas « idée » pour signifier une impression sensible, évanescente, à caractère privé, seul objet de connaissance « directe », et dont le sceptique aura beau jeu de conclure qu'elle ne peut servir de preuve à notre croyance à l'existence de quoi que ce soit d'extérieur. Pour Reid, le philosophe

¹ Traité de la nature bumaine, trad. A. LEROY, Paris, Aubier, Montaigne, 1946, II, iii, § 1. D. 515.

² Pour l'usage des notions, cfr. Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, Traité de Pargumentation, Paris, P.U.F., 1958, I, §§ 33-35.

fait fausse route et débouche sur des absurdités s'il fait usage de termes courants dans des sens inhabituels. Si, ce faisant, il prétend prendre ces termes dans le sens courant, non seulement il commet des abus de langage, mais il se montre encore inconscient ou malhonnête.

Reid réprouve la liberté que lui paraissent s'arroger les philosophes de redéfinir les notions communes de manière originale et, selon lui, arbitraire. Il cherche plutôt, pour sa part, à dégager le sens « strict » des mots, sens dans lequel ces mots « doivent être utilisés » parce que c'est « le sens propre et original » 3.

Dans le cas précis de la controverse liberté/nécessité, il semble bien qu'en dépit des reproches de Reid, le propos de Hume aille dans le même sens. Il souligne en effet l'incohérence de la pensée naïve et l'ambiguïté des termes du langage ordinaire, laquelle suffit à ses yeux à expliquer l'interminable discussion et le désaccord sur ce sujet. En clarifiant ces notions, en les définissant soigneusement, on peut arriver à une conception cohérente en même temps qu'à l'accord. Hume est donc convaincu qu'il suffira de cerner la signification exacte des termes pour faire perdre à la discussion son tour stérile et pour faire comprendre aux hommes qu'ils sont en fait du même avis :

« J'espère donc faire paraître que tous les hommes se sont toujours accordés sur les deux doctrines de la nécessité et de la liberté, aux sens raisonnables qu'on peut donner à ces deux mots » 4.

Reid s'accorde avec lui pour reconnaître que dans cette fameuse controverse le langage courant est ambigu et nécessite une clarification. Sur le plan du diagnostic, des intentions et de la méthode, nos deux auteurs se rejoignent donc. Il faut définir les termes avec précision et il existe un sens correct sur lequel les hommes raisonnables, de sens commun, peuvent s'entendre, l'issue de la controverse dépendant dès lors de l'enchaînement correct des propositions comportant ces termes.

Cependant, il apparaît bientôt que le sens « raisonnable » de Hume ne correspond en rien au sens « propre et original » de Reid. Ce dernier s'efforce de montrer pourquoi ces notions ont donné lieu à tant de sens différents et même parfois divergents dans les diverses langues. Il retrace l'évolution des conceptions que les termes recouvrent et conclut que, même si au XVIIIe siècle ceux-ci sont utilisés de manière vague et large, on peut néanmoins leur attacher un sens précis et sûr qui correspond d'ailleurs aux idées des hommes raisonnables, c'est-à-dire de ceux dont l'esprit a atteint une certaine maturité. Le caractère confus des idées dans ce domaine résulte du fait que le langage continue à charrier les erreurs de

³ Essays on the Active Powers of Man, Phil. Works, ed. Hamilton, Edinburgh, 1895, II, Essay IV, ii, p. 603.

⁴ Enquête sur l'entendement humain, trad. A. LEROY, Paris, Aubier, Montaigne, 1947, § VIII, p. 129.

jeunesse de l'espèce humaine, mais l'homme qui réfléchit tant soit peu ne saurait en être dupe.

Critiquant si volontiers les philosophes qui s'écartent à ses yeux du sens commun et du langage ordinaire, Reid ne renonce donc pas non plus à la tâche proprement philosophique qui consiste à clarifier la langue commune. Mais il s'agit pour lui de revenir aux sens « propres » ou « purs », qui sont nécessairement les sens « vrais », le langage reflétant la pensée et la réalité. A ce titre, ils pourront servir de points de départ incontestables de l'argumentation, comme les axiomes servent de base au raisonnement du mathématicien.

Devant cette volonté de retrouver un sens sûr et clair et d'éliminer les autres comme imprécis et inexacts, l'accusation fréquente de dogmatisme n'apparaît pas absolument injustifiée. Toutefois, dans la mesure où il interroge le langage ordinaire et l'usage, Reid se veut aux antipodes des philosophes qui décrètent le « bon » sens des termes a priori. De toute manière, Hume n'échappe pas davantage à l'accusation de dogmatisme avec sa conviction qu'il y a un sens « raisonnable » qu'il suffit de dégager pour en montrer les implications et mettre fin à toute dispute entre les gens sensés.

Reid oppose donc aux théories arbitraires des tenants des « idées » une vérité commune que le langage recèle dans le sens propre de ses termes et dans sa structure grammaticale, et que la raison peut découvrir par l'analyse, ce qui constitue la tâche essentielle, en tout cas première, du philosophe. Dans la mesure où son entreprise table, de manière consciente et délibérée, sur l'analyse du langage ordinaire, on peut sans conteste lui trouver un lien avec le courant de philosophie analytique anglo-saxonne et en particulier avec les conceptions de G.E. Moore.

Pour ce qui concerne le controverse liberté-nécessité, le désaccord entre Hume et Reid se concrétise autour de la notion de cause.

Or la maxime « tout événement a une cause », l'idée que tout changement doit être produit par quelque chose qui en est la raison suffisante, demeure l'argument de base du déterminisme. Les exceptions notoires se situent dans le domaine de la physique microscopique et ne paraissent pas pouvoir ébranler la conviction pour ce qui concerne les actions humaines, même lorsque l'on se place au niveau de la physiologie du cerveau.

Ni Hume ni Reid ne renient cette maxime. Mais une interprétation différente des termes cause, nécessité, produire, liberté et agent permet à l'un de présenter une doctrine cohérente du déterminisme sans pour autant exclure la liberté, comprise dans le sens d'une absence d'empêchement au vouloir et à l'autre de défendre une thèse d'auto-détermination de l'être humain.

Pour Hume, la notion de causalité est éminemment subjective, ni le fait d'une intuition immédiate d'un lien nécessaire entre des idées, ni d'un raisonnement déductif. Seule l'expérience de la conjonction constante de deux événéments dans

le même ordre d'antériorité, une impression présente douée d'une certaine vivacité et une idée de la mémoire à laquelle l'impression présente communique une partie de sa vivacité, bref un fort sentiment de ressemblance, nous fait conclure que le premier événement est la cause du second. Nous pouvons bien dire, si nous savons ce que nous disons, que le second est produit par le premier. Ni les sens, ni la raison, ni l'expérience n'autorisent à établir un lien, encore moins un lien nécessaire, entre deux événements. Il s'agit d'une croyance reposant uniquement sur le principe « que des objets semblables placés dans des circonstances semblables produiront toujours des effets semblables » 5.

Il n'est aucune qualité de la matière révélée par les sens qui puisse nous donner l'idée de pouvoir, d'« efficace », de production, comme on les entend habituellement. Hume en conclut que nous n'en avons pas d'idée adéquate. De même, dans le domaine de l'esprit, nous ne percevons aucun lien nécessaire entre une pensée, une « volition » même, et ce qui est considéré comme son effet. C'est l'expérience d'une conjonction constante qui ici encore fait conclure à un pouvoir, à une force. Pourtant, toutes les idées pouvant être conçues séparément, il est exclu qu'il y ait entre deux quelconques d'entre elles un lien nécessaire car alors on ne pourrait concevoir l'une sans l'autre. C'est pourquoi les expressions de « pouvoir » et de « force » sont dépourvues de sens quand elles sont appliquées à des objets ou à des êtres. C'est l'esprit qui a la force, le pouvoir de joindre choses et êtres par des liens nécessaires. Toutes ces notions sont le fruit d'une disposition mentale, d'une propension plus instinctive qu'intellectuelle.

En résumé, nous n'avons selon Hume une idée claire de la causalité que comme conjonction constante, le lien intelligible étant le fait de l'esprit, non une qualité d'un objet.

Dans les développements qu'il a consacrés à l'opposition nécessité-liberté, que ce soit dans le *Traité* ou dans l'*Enquête*, il tient le même raisonnement pour les actions humaines qu'il se refuse à distinguer des événements naturels :

« Il y a un cours général de la nature dans les actions humaines aussi bien que dans les opérations du soleil et du climat » 6.

Puisqu'il y a deux caractéristiques que nous considérons comme essentielles à l'idée de nécessité, l'union constante et l'inférence de l'esprit, partout où nous les découvrons, nous devons reconnaître une nécessité. Et comment nier que l'uniformité, la régularité règne dans les conduites humaines aussi bien que dans les opérations des corps extérieurs? La Nature a fait les hommes si semblables que l'on peut établir des comparaisons entre les Anciens et les hommes actuels, entre tous les peuples du globe. En faisant abstraction des circonstances, des différences d'éducation, on découvre d'incontestables constantes. Les actions s'expliquent par

⁵ Traité, I, iii, § 8, p. 182.

⁶ Ibid., II, iii, § 1, p. 511.

les motifs et par le caractère joints aux circonstances. L'inférence est aussi naturelle, spontanée, des motifs aux actions volontaires, du caractère à la conduite, que de la cause à l'effet physique. Certes, les actions humaines apparaissent beaucoup plus capricieuses et imprévisibles que les événements naturels, mais Hume s'emploie à montrer qu'en réalité il en va de même dans les deux cas et que nous sommes accoutumés à distinguer des degrés de régularité. Notre esprit s'entête à joindre ce qui lui paraît tant soit peu lié et à mettre sur le compte de l'ignorance sa relative incertitude:

« Il ne peut y avoir d'union plus constante et plus certaine que celle de certaines actions et de certains motifs et caractères; et si, en d'autres cas, l'union est incertaine, il n'y a là rien de plus que ce qui arrive dans les opérations du corps: et nous ne pouvons rien conclure de l'une de ces irrégularités, qui ne résulte également de l'autre » 7.

Nous présupposons d'ailleurs cette régularité dans nos rapports avec nos semblables. Nous nous attendons très généralement à ce qu'ils se comportent conformément à des motifs qui s'expliquent par leur caractère et leur situation. Si la conduite humaine ne pouvait être rattachée à ces facteurs, elle deviendrait imprévisible, les relations humaines seraient chaotiques et notre expérience ne pourrait plus nous guider.

La croyance à l'existence d'un lien nécessaire entre ce que l'on appelle cause et effet demeure, qu'il s'agisse du monde des objets inanimés ou de l'homme. Certes, on ne peut pas plus démontrer que la nécessité règne dans le monde moral que dans le monde physique, mais nos structures mentales, notre « constitution » pour parler le langage du XVIII• siècle, la rendent aussi certaine pour nous que notre croyance à l'existence d'un monde extérieur autonome ou d'autres êtres intelligents.

Et pourtant, cette « évidence morale », dans les termes de Hume, cette évidence que la nécessité l'emporte dans le monde de l'action aussi bien que dans le monde physique lui paraît parfaitement conciliable avec la notion commune de liberté. La liberté est même, pour tout dire, inconcevable sans la nécessité. Paradoxe ? Point du tout, car il n'est, selon Hume, que de s'en référer à l'usage commun. L'approbation et la désapprobation s'adressent à des hommes dans la mesure où leurs actions procèdent de ce que nous considérons comme leur caractère et ne sont pas le fait d'une violence exercée sur eux de l'extérieur, ni l'effet de la précipitation ou de quelque impulsion inhabituelle qui ne cadre pas avec leur caractère.

Ainsi, si l'on peut invoquer les circonstances atténuantes pour des actes commis sans préméditation, c'est que :

« la précipitation du caractère, bien qu'elle soit une cause et un principe constant dans l'esprit, agit seulement par intervalles et ne corrompt pas tout le caractère » 8.

De même, si l'on accepte le repentir, c'est parce qu'il constitue une promesse de réforme de la vie et des habitudes :

«... les actions rendent une personne criminelle en tant qu'elles constituent des preuves de l'existence de principes criminels dans l'esprit; quand un changement de ces principes fait qu'elles cessent d'être de justes preuves, elles cessent pareillement d'être criminelles » 9.

Pour Hume, le caractère constitue l'ensemble relativement stable résultant de nos passions, ce terme étant pris au sens large de pulsions, tendances, instincts. C'est en fonction de ce caractère et de la situation que se forment les motifs qui meuvent la volonté. Toute la liberté dont nous disposons réside dans la possibilité de faire ce à quoi nous détermine notre volonté, elle-même mue par le motif le plus puissant. Un libre-arbitre qui postulerait des actes dégagés de ce lien inéluctable avec les motifs, le caractère et les circonstances, livrerait la conduite humaine au hasard, au caprice et à l'arbitraire.

En définitive, voir les choses sous l'angle de la nécessité ne met cependant en rien la moralité en péril. Le système que Hume expose et qui correspond à ses yeux aux convictions réfléchies du sens commun est « innocent ». Il n'enlève pas à l'homme la responsabilité de ses actes, dans la mesure où l'on peut constater qu'ils sont causés par des motifs, qu'il constituent la réaction de la personnalité aux circonstances, qu'ils présentent donc une régularité comparable aux événements de la nature, un haut degré de prévisibilité. Ce qui annihile la responsabilité, c'est non la nécessité, la régularité qui lie les actes aux motifs et au caractère, mais au contraire le hasard, l'arbitraire.

Contrairement à ce que prétend Reid — mais celui-ci s'adresse en fait à d'autres nécessitaristes, encore qu'il garde Hume comme cible principale — les notions de mérite, de louange, de blâme, de remords et même de repentir, ne perdent pas tout sens. Elles ne s'expliquent cependant que parce que notre « nature » nous rend sensibles à la pression sociale. L'approbation ou la désapprobation d'autrui jouent le rôle de « renforcements », positif ou négatif 10, et le repentir résulte sans doute d'un malaise lié à l'intériorisation des impératifs sociaux.

Hume juge d'ailleurs notre manière habituelle de penser en ce qui concerne les actions humaines « absolument incohérente ». Nous nous insurgeons à l'idée que la conduite humaine puisse être affaire de nécessité au même titre que les événéments naturels, mais, d'autre part, lorsque nous sommes en présence d'actions

⁸ Enquête sur l'entendement humain, p. 148.

⁹ Ibid.

¹⁰ C'est à dessein que nous utilisons ici la terminologie de B.F. SKINNER.

dépourvues de toute régularité comme les actes des fous, qui ne semblent assurément pas régis par la loi de la causalité, nous ne voulons pas parler de liberté. Hume dénonce ainsi l'incertitude de la pensée commune qui déboucherait sur l'aporie qu'un acte libre ne pourrait être ni causé ni sans cause.

Persuadé qu'il s'agit là d'une absurdité qui ne peut être le fait du sens commun, Reid redéfinit à son tour la notion de liberté pour l'opposer à la nécessité tout en faisant de l'homme un agent, c'est-à-dire l'auteur de ses actes, ce qui reflète selon lui la conviction intime de toute personne qu'une philosophie erronée n'a pas corrompue.

Dans ses Essays on the Active Powers of Man, il prend très résolument, le titre même en fait foi, le contrepied de Hume, notamment pour ce qui concerne la notion de « pouvoir ». Le premier des Essays est tout entier consacré à montrer non seulement que nous savons parfaitement ce que nous entendons par « pouvoir » et « actif », mais encore que cette idée correspond bien pour le sens commun à une faculté d'agir, de produire des changements dans les choses, d'influencer les êtres et de se maîtriser soi-même. L'expression « pouvoir actif » n'est donc absolument pas dépourvue de signification. Les hommes l'utilisent communément depuis toujours. Or, ils ne sauraient le faire sans avoir une idée de son sens, même si, selon Hume, ce n'est pas une idée adéquate puisqu'elle est incompatible avec une conception correcte de la nécessité et de la liberté.

Répondant à Hume, Reid ne prétend ni que le pouvoir d'agir puisse être perçu par les sens, ni que nous en soyons conscients comme nous sommes conscients de ses effets. Il y voit une notion relative, tout comme celle de corps ou d'esprit, une qualité, mais en tant que telle, elle doit pour lui être inhérente à un sujet. En tout cas, elle fait l'objet d'une croyance aussi impossible à éliminer que la croyance à l'existence du monde extérieur.

Il s'agit de croyances naturelles, mais puisque les philosophes semblent vouloir jeter le discrédit sur leur validité, Reid s'efforce de montrer que dans la mesure où elles sont vraiment naturelles, il est impossible qu'elles soient fausses. Selon son habitude, il offre comme argument en faveur du caractère naturel de la croyance au pouvoir actif le fait qu'on la rencontre chez l'enfant avant l'âge de raison, comme aussi chez le sauvage, et surtout le fait qu'elle se trouve reflétée dans le langage. Ainsi l'existence d'une voix active et d'une voix passive dans toutes les langues connues à l'époque lui paraît attester que les hommes distinguent clairement agir et pâtir, qu'ils ont donc une conception d'un pouvoir d'agir. Cette croyance, qui fait défaut aux animaux, est d'ailleurs à l'origine d'erreurs que l'on constate fréquemment chez l'enfant et chez le primitif. Elle explique l'animisme et le goût de la personnification dans la fiction. L'expérience détrompe mais les formes linguistiques erronées subsistent. Tout comme on continue à dire « le soleil se lève », même quand on ne croit plus à l'astronomie ptolémaïque, on persiste à dire « le vent geint » ou « la mer gronde », tout en sachant fort bien que les éléments ne se comportent pas comme des êtres humains.

Pour Hume, « tout événement doit avoir une cause » doit être réinterprété car « cause » ne signifie pas « pouvoir actif ». Souvent blâmé pour avoir reproché à Hume la négation de toute causalité, Reid s'est en réalité attaqué à la notion huméenne de causalité en lui opposant que pour le sens commun rien ne se produit qui n'ait une cause efficiente. Son empirisme l'oblige néanmoins à un certain agnosticisme à l'égard des causes réelles des phénomènes naturels. La cause n'étant pas perçue par les sens, nous devons nous contenter de régularités, de lois naturelles. Cependant, nous confondons souvent ces lois avec des causes car, pour les besoins de la vie de tous les jours, la conjonction constante suffit à la prévision. Si un marin cherche à connaître la cause des marées, c'est pour savoir quand il y aura marée haute. Si on lui dit qu'il y a marée haute lorsque la lune a passé le méridien depuis autant d'heures, il s'imagine qu'il connaît la cause. Mais peu importe. L'explication le rend à même d'agir adéquatement. Cela suffit.

L'erreur du vulgaire ne consiste donc pas, comme le pensait Hume, à croire à l'existence d'un pouvoir actif alors qu'il n'existe que des conjonctions constantes, mais à attribuer ce pouvoir à de simples régularités. Reid considère comme évident que si les lois de la nature sont les règles selon lesquelles les effets sont produits, il doit néanmoins y avoir une cause qui opère selon ces règles, car ce ne sont pas les lois de la navigation qui gouvernent le bateau ni les lois de l'architecture qui construisent la maison. Si l'on peut déplorer que la cause ultime nous est le plus souvent inaccessible, il n'en faut pas pour autant conclure que les régularités que nous constatons dans l'apparition des phénomènes suffisent à expliquer la relation de cause à effet. On ne peut non plus rendre compte de manière satisfaisante de la croyance à l'existence d'un lien nécessaire en alléguant l'expérience et l'habitude.

Pour Reid, il ne fait aucun doute qu'il y a une cause efficiente à tous les phénomènes. Toutefois comme, et ici au moins il est pleinement d'accord avec Hume, elle ne peut faire l'objet d'une connaissance de même nature que celle des corps ou d'autrui, puisqu'elle échappe à la perception, notre avidité à connaître nous pousse à nous perdre en conjectures sur le point de savoir si la Cause première agit directement ou par causes secondes interposées.

Pour ce qui est de l'homme, en tout cas, il s'agit d'un être spécifique, différent des autres êtres vivants par une rationalité qui ne se borne pas à la prudence. Dès la page introductive des Essays on the Active Powers, Reid marque le point en déclarant que toute vertu réside dans le bon usage du « pouvoir » d'agir, ce qui n'est pas en notre pouvoir ne pouvant nous être imputé, que ce soit pour nous blâmer ou pour nous louer. Vérités évidentes, premiers principes de sens commun, ces choses sont sues, ou faut-il plutôt dire crues, depuis l'enfance, sans qu'il soit besoin d'éducation, ni d'expérience, dès qu'un éclair de raison surgit dans la conscience. Sans ce fondement de sens commun, nous ne serions sans doute pas éducables moralement, pas plus que ne le sont les bêtes ou les simples d'esprit.

En conséquence, il est absurde de vouloir assimiler ce pouvoir à la cause telle que l'entendait Hume. Il est impossible que ce ne soit qu'un mot correspondant à une disposition de notre esprit à conclure, en présence de la régularité des conduites, que quand tel acte suit tel motif, nous avions manifestement le pouvoir de le faire.

La volonté humaine n'est assurément pas le jouet du caprice ni du hasard, mais l'alternative n'est pas pour Reid de la considérer comme déterminée de manière absolue, ce qui rend absurdes les notions de pouvoir, de délibération, de choix et de liberté, si ce n'est comprise comme absence de contrainte. Ainsi, libres de faire ce que nous voulons, nous ne serions pas libres de vouloir ce que nous voulons. Il s'agit là pour Reid d'un raisonnement sophistique et il rétorque:

«... dire que ce qui dépend de la volonté est au pouvoir d'un homme, mais que la volonté n'est pas en son pouvoir, revient à dire que la fin est en son pouvoir mais non les moyens nécessaires à la réalisation de cette fin, ce qui est une contradiction » 11.

Le sens commun reconnaît l'existence d'actions volontaires qui procèdent d'un agent intelligent, doué de raison et qui, dans cette mesure même, est maître de soi, capable de « self-government ». Cette notion de « self-government » suppose la faculté de choisir entre des alternatives qui peuvent être radicalement opposées, les circonstances générales demeurant les mêmes. Il est clair qu'il ne saurait être question de ce « pouvoir des contraires », de cette faculté de faire autrement, et par conséquent de responsabilité, si l'agent était agi par des motifs indépendants de sa volonté, si, même lorsqu'il voulait réformer sa conduite, il était mû par la passion, le sentiment, non déterminé par la réflexion et le sens du devoir, la conscience.

Il semble donc bien que la nécessité causale et la liberté ne soient compatibles que parce que Hume a vidé la notion de liberté d'une partie du sens qui lui est attribué dans le langage ordinaire, lequel reflète les convictions du sens commun, pour ne conserver que l'idée d'empêchement à la volonté.

Comme Hume, c'est la nature humaine que Reid prétend étudier, avec son côté purement instinctif, l'aspect mécanique des réflexes et des habitudes acquises, le rôle indubitablement moteur des passions. Mais résistant au réductionnisme, il veut aussi rendre compte du sens de l'obligation, du devoir, de la dignité, du sentiment de culpabilité, en alléguant la faculté de se déterminer soi-même, qui est la forme du « pouvoir actif » moral de l'homme.

C'est par une analyse plus poussée des motifs que Reid s'efforce de dépasser le déterminisme des passions. Il s'agit de répondre au péremptoire « Rien ne peut s'opposer à une impulsion passionnelle qu'une impulsion contraire » de Hume, que l'impulsion contraire peut émaner de la raison si l'on accorde, comme le fait

¹¹ Essays, IV, i, p. 602.

généralement l'homme raisonnable, que nos motifs, même s'ils comportent au départ, de manière évidente, une large part d'éléments pulsionnels ou d'effets de l'apprentissage, n'en comportent pas moins également, au fur et à mesure du mûrissement de nos facultés, des éléments rationnels. La simple prudence est déjà inconcevable sans la raison, tout au moins quand elle vise ce que Reid appelle « notre bien dans l'ensemble », c.-à-d. quand elle est liée à un projet proprement humain qui peut s'étendre sur la vie entière et même, sans doute, pour Reid qui est profondément croyant, sur la vie après la vie. La prudence est une qualité morale dans la mesure où elle exige le renoncement à des satisfactions immédiates pour un but souvent lointain. La recherche par l'homme de son « plus grand bien dans l'ensemble » coıncide pour Reid avec le devoir au sens large du terme. Toutefois notre auteur reste prudemment dans le vague sur cette coincidence et ne s'interroge guère sur la validité des projets, très peu sur le problème des conflits de devoirs. Il admet cependant volontiers que le commun des mortels ne saurait savoir avec certitude en quoi consiste son bien dans l'ensemble et qu'il doit par conséquent s'en référer à sa conscience, à son sens du devoir. L'intuitionnisme paraît inévitable.

Pour Reid qui s'enorgueillit d'emboîter le pas au sens commun, nous disposons donc bien d'un pouvoir de choisir entre diverses alternatives. Nous ne sommes en rien déterminés de manière inéluctable par nos passions, mais notre raison nous permet d'examiner ces alternatives, de délibérer, de peser le pour et le contre, et enfin de décider, non pas seulement en fonction de l'idée que nous nous faisons de notre bien propre, mais en fonction de notre idée du devoir. La raison joue donc à la fois un rôle épistémologique, nous permettant de savoir ce qui vaut mieux, et un rôle pratique, actif, puisqu'elle incline la volonté à l'action dans ce sens. Toutefois si elle incline, elle ne nécessite pas et nous demeurons parfaitement libres de choisir une autre voie, celle de la passion ou de l'intérêt, plutôt que celle du devoir. Sinon, demande Reid, quel sens peuvent avoir le blâme ou la louange, plus encore le remords et le sentiment de culpabilité ? Il ne voit pas ou ne veut pas voir que ces notions ont en définitive un sens tout proche pour Hume puisqu'il s'agit aussi pour ce dernier d'amener l'individu à modifier son comportement dans le sens de la moralité. Mais chez Hume cette réforme résultera du fait que la passion sociale, le désir d'approbation l'emporte sur les autres tendances. Hume n'écarte d'ailleurs pas le rôle de la raison pour nous éclairer sur ce qui constitue notre véritable intérêt. Reid, de son côté, donne le primat à la réflexion rationnelle qui doit faire prendre conscience à l'individu que la réalisation de son bien dans l'ensemble, ou simplement que son devoir, exige une réforme de sa conduite dans le sens de la domination et de la répression des instincts égoïstes ou des tendances asociales.

Ne s'agirait-il que d'un banal retour à la tradition de l'homme « animal rationnel » qui situe l'homme dans une catégorie supérieure d'êtres vivants le dotant d'une certaine liberté de choix, de ce que Reid appelle des « principes rationnels d'action » ? Certes Reid ne revendique pas cette conception comme

originale. Il vise essentiellement à réinstaurer la raison comme pouvoir pratique, pouvoir non seulement de distinguer le bien et le mal, mais encore de régler nos actions et notre conduite en fonction de cette connaissance, face au déterminisme huméen où le motif le plus puissant l'emporte, les motifs étant toujours d'ordre instinctif, passionnel, puisque la raison demeure chez Hume un principe inactif, incapable de mouvoir la volonté.

Si c'est bien le motif le plus puissant qui l'emporte aussi bien chez le soldat terrorisé qui monte à l'assaut sous la menace d'un officier qui brandit son arme que chez le chien affamé qui s'éloigne de la nourriture sous la menace du fouet, Reid croit pouvoir affirmer qu'il existe chez l'homme une autre catégorie de motifs, de nature rationnelle, à commencer par la prudence, qui ne se ramène nullement à la peur ni à l'égoïsme étroit, mais dont l'aspect culminant est le sens du devoir, la conscience morale.

Il est donc certes des mouvements volontaires qui sont déterminés par les instincts, les passions, mais celles-ci sont plutôt comparables à des forces venant de l'extérieur. Elles entravent la liberté de l'agent. D'ailleurs, si une passion est censée irrésistible, l'acte qu'elle inspire lui est imputé, souligne Reid. N'allèguet-on pas la passion incoercible, l'accès de rage, de jalousie non prémédité comme des circonstances atténuantes ?

Il est intéressant de mettre en parallèle l'argumentation de Hume et celle de Reid à ce sujet. Tous deux estiment que certaines circonstances dégagent plus ou moins de la responsabilité, en particulier la non-préméditation. Hume allègue qu'un acte non prémédité n'altère pas profondément le caractère de l'individu, tandis que Reid considère qu'un tel acte n'est pas le fait de l'agent moral. A première vue, la différence est minime. En réalité, elle est profonde, car le caractère qui est la source du comportement selon Hume n'est pas comparable à l'agent moral, le facteur dominant du caractère étant la « passion », tandis que l'agent moral est rationnel.

Reid y insiste. Hormis des cas extrêmes et relativement rares, l'homme est capable de se déterminer lui-même. Il dispose de la faculté de juger calmement, d'user de sa raison pour décider en ce qui le concerne, pour approuver ou désapprouver la conduite d'autrui. Dans ce dernier cas, loin que le jugement soit déterminé par le sentiment de plaisir ou de déplaisir que nous inspire cette conduite, ce sentiment agréable ou désagréable est au contraire subordonné au jugement que nous formons et susceptible d'être modifié dans la mesure où ce jugement est lui-même modifié.

On constate donc que la « solution » du fameux dilemme liberté/nécessité est liée à la manière dont Hume et Reid conçoivent cet autre couple philosophique célèbre : raison/passions ¹². Le paradoxe de la raison esclave des passions n'est

¹² Pour les couples philosophiques, cfr. Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, op. cit., II, §§ 91-92.

possible, c'est notoire, que parce que Hume réduit la raison à un rôle de pure connaissance. Faculté de comparer les idées pour y déceler des relations correctes, de discerner le vrai et le faux, la raison est entendement, théorique. Elle n'est pratique que dans la mesure où elle permet de découvrir les meilleurs moyens d'atteindre les fins, elles-mêmes affaire de tendances, de pulsions, d'instinct. Pour Reid, au contraire, elle fait partie intégrante du pouvoir actif. Non seulement elle nous sert à nous former une idée de notre vrai bien, à dépasser la séduction de l'immédiat ou de l'avenir proche, qui seule détermine les bêtes et les idiots, mais elle nous rend accessible l'idée d'une loi, d'un impératif, qu'il soit extérieur comme celui de l'Etat, ou intérieur, comme celui de la conscience.

En présence des lois de l'Etat, le jugement est indispensable pour distinguer ce qui paraît raisonnable et qui seul justifie que nous déterminions notre volonté à l'obéissance, de ce qui ne l'est pas et provoque un juste refus d'obéir et la résistance à la tyrannie.

Le nécessitarisme moral de Hume résulte d'une extrapolation à partir du déterminisme physique. Si l'idée de nécessité causale naît d'une inférence de l'esprit en présence d'une conjonction constante d'objets :

« si ces circonstances forment en réalité le tout de la nécessité que nous concevons dans la matière, et si ces circonstances interviennent aussi, de l'aveu universel, dans les opérations de l'esprit, la discussion est terminée; du moins faut-il avouer qu'elle est désormais purement verbale » ¹³.

Et dans le Traité, il insiste :

« L'expérience de la même union a le même effet sur l'esprit, que les objets unis soient des motifs, des volitions et des actions, ou des figures et des mouvements » 16.

Les deux croyances s'expliquent par les lois d'association d'idées qui jouent pour l'esprit un rôle analogue à celui des lois de la gravitation dans la physique newtonienne.

Les analogies des nécessitaristes ont le plus souvent un caractère mécaniste. Ainsi Reid peut reprocher à Leibniz de se servir de l'image éculée de la balance pour illustrer l'effet du motif le plus puissant. Hume remarque que, de même que grâce au levier un poids d'une livre peut en soulever un autre de cent livres, un bien anodin peut dans certaines circonstances susciter un désir supérieur au plaisir le plus grand et le plus valable.

Par contre, les analogies auxquelles Reid a recours sont tirées du droit, un domaine où ne règne pas la nécessité inéluctable, où les motifs comme les

¹³ Enquête sur l'entendement humain, p. 142.

¹⁴ p. 515.

conçoit Hume, pulsions, appétits, tendances, influencent, certes, mais ne déterminent pas. Ils sont comme des avocats qui plaident à la Cour. En définitive, c'est le Juge qui décide en fonction de ce qui lui paraît raisonnable. Ainsi, les motifs que Reid qualifie d'« animaux » pèsent sur la volonté, il faut faire effort pour leur résister, mais la raison y fait échec chez l'homme raisonnable qui peut suivre ce juge impartial.

Ce qui distingue l'homme raisonnable du sot, c'est précisément qu'en cas de conflit de motifs, le motif rationnel « la conviction de ce que nous devons faire en vue d'une certaine fin que nous avons jugé digne d'être poursuivie... » ¹⁵ l'emporte.

Dans son opposition au déterminisme huméen, Reid défend donc l'idée de l'auto-détermination de l'agent. Si le rôle qu'il accorde à Dieu comme créateur de notre « constitution naturelle » et donc de notre conscience et de notre raison aussi bien que de nos motifs « animaux », en font un disciple incontesté de Butler, le primat qu'il donne à la raison comme principe actif qui détermine nos fins et nous pousse au devoir lui confère indéniablement une certaine originalité.

Ajoutons que si Hume croyait pouvoir rétablir l'accord en clarifiant le sens des mots du langage ordinaire et en obligeant ainsi le « vulgaire » à sortir de l'incohérence, Reid estimait exprimer la juste conviction du sens commun en dégageant le sens « propre », « original » des mots courants. Ni l'un ni l'autre ne s'avise que le désaccord ne provient pas d'un mauvais usage du langage, délibéré ou non, mais qu'au contraire cet usage vague et diversifié de notions communes témoigne du fait que des opinions différentes, voire divergentes, coexistent quant au contenu de ces notions, reflétant l'adhésion à des valeurs différentes, souvent incompatibles.

¹⁵ Essays on the Active Powers of Man, IV, iv, p. 611.



AUGUSTE COMTE ET LES « PHILOSOPHES » DE L'AGE METAPHYSIQUE

раг

R. TROUSSON

La réflexion d'Auguste Comte est inséparable du culte des grands hommes auxquels l'humanité est redevable de ses progrès. Des dizaines de noms jalonnent un lent devenir, cette avance inéluctable, depuis les temps lointains du fétichisme de l'âge théologique, au cours de laquelle l'espèce a obstinément tendu à persévérer dans son être, à réaliser ses virtualités selon la loi de perfectibilité. Chaque époque, dont aucune n'est superflue ni régressive, représente un moment défini d'un progrès continu, linéaire, où chaque étape nourrit déjà le germe de l'étape suivante. Phase ultime de l'ère métaphysique, moment historique de sa complète désagrégation au seuil de l'ère positive, le xviii siècle et la Révolution suscitent chez Comte une attention particulière. Le célèbre Calendrier positiviste en témoigne, où figurent Voltaire, Diderot, Vauvenargues, Cabanis, Fontenelle, Hume, Montesquieu, d'Alembert ou Buffon. Aussi n'est-il peut-être pas sans intérêt de chercher à définir le rôle assigné aux « philosophes » dans sa conception de l'histoire.

Issu d'un milieu catholique, le jeune Comte entre cependant très tôt en contact avec la pensée des Lumières. Dès 1812-1813, au lycée de Montpellier, il a lu les Considérations de Montesquieu et La Henriade, inscrites au programme des lettres. De cette époque également, il date sa double émancipation religieuse et politique. Dans une lettre de 1849, il évoque « le républicanisme spontané de sa première jeunesse »; en 1857, il affirme : « Dès l'âge de quatorze ans, j'avais naturellement cessé de croire en Dieu » ¹. La préface de juillet 1842 au dernier

¹ A M. DE THOULOUZE, 17 septembre 1849; à son père, 26 janvier 1857 (Correspondance générale et Confessions. Textes établis et présentés par P.E. de Berrêdo Carneiro et P. Arbousse-Bastide. Paris, Vrin, 1973-1982, 5 vol. parus, t. V, p. 79); à son père, 26 janvier 1857, cité par H. GOUHIER, La jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme. Paris, 1933-1941, 3 vol., t. I, p. 71.

volume de son Cours de philosophie positive répète encore : « J'avais à peine atteint ma quatorzième année que, parcourant spontanément tous les degrés essentiels de l'esprit révolutionnaire, j'éprouvais déjà le besoin fondamental d'une régénération universelle, à la fois politique et philosophique, sous l'active impulsion de la crise salutaire dont la principale phase avait précédé ma naissance » ². Sans doute subit-il aussi l'influence de Daniel Encontre, ancien pasteur, professeur de mathématiques transcendantes à Montpellier depuis 1804, mais aussi voltairien et déiste, auteur de dissertations philosophiques, aspirant, dit H. Gouhier, à concilier philosophie et théologie. Comte a souvent dit son admiration pour ce maître exceptionnel, ami des Lumières et doté d'une culture encyclopédique ³.

Entré en 1814 à l'Ecole polytechnique, il est toujours révolutionnaire et vante à son ami Valat, l'année suivante, « la sublime insurrection de 1789 ». Il y suit les cours de grammaire et de belles lettres de François Andrieux, académicien et professeur au Collège de France, souvent évoqué pour le jugement qu'il porta, en 1820, sur le Cromwell du jeune Balzac : « L'auteur doit faire quoi que ce soit, excepté de la littérature ». En dépit de cette bévue, du reste bien compréhensible, Andrieux était un esprit distingué, de goût rigoureusement classique, poète, auteur de comédies et, en 1794, d'un opéra-comique, L'Enfance de Jean-Jacques Rousseau. Ami des idéologues, collaborateur de la Décade philosophique, il tenait Rousseau pour le plus grand des prosateurs français et conseillait la lecture des romans de Voltaire 4.

Au sortir de l'Ecole, Comte est donc nourri de la philosophie des Lumières : il lit Voltaire, Rousseau, Diderot, Cabanis, Destutt de Tracy, d'Alembert, Condillac. En 1817, il assure avec ferveur : « Les hommes qui ont conçu l'Encyclopédie et ceux qui y ont coopéré, méritent la reconnaissance de l'Humanité » 5; en 1819 encore, il stigmatise « l'ignorance et l'imphilosophie du moyen âge » 6. H. Gouhier l'observe justement, le xviii siècle est alors la vraie patrie du jeune philosophe. Une lettre à Valat rend bien compte de son état d'esprit. Au lendemain de la Restauration, la vogue des éditions de Voltaire et de Rousseau émeut les autorités ecclésiastiques. En 1817, les Vicaires généraux du diocèse de Paris lancent à l'occasion du carême un Mandement dans lequel ils condamnent ces publications scandaleuses. La même année, Clausel de Montals pose des Questions importantes sur les nouvelles éditions des œuvres complètes de Voltaire et de Rousseau: tolérera-t-on longtemps ces ouvrages impies et destructeurs des gouvernements ? En 1817, Louis Silvy adresse Les fidèles catholiques aux évêques

² Cours de philosophie positive, 3° éd., Paris, J.-B. Baillière, 1869, 6 vol., t. VI, p. 7.

³ Sur Daniel Encontre, voir H. GOUHIER, La jeunesse d'Auguste Comte, t. I, pp. 79-87.

⁴ Cfr. H. Gouhier, op. cit., t. I, pp. 159-164; J. Roussel, Jean-Jacques Rousseau en France après la Révolution. Paris, 1972, pp. 239-240.

⁵ A. COMTE, *Ecrits de jeunesse 1816-1828*. Textes établis et présentés par P.E. de Berrêdo Carneiro et P. Arnaud. Paris-La Haye, Mouton, 1970, p. 48.

⁶ Cfr. H. GOUHIER, « La pensée médiévale dans la philosophie d'Auguste Comte ». Mélanges offerts à Etienne Gilson, Paris, 1959, p. 299.

et à tous les pasteurs de l'Eglise de France, au sujet des nouvelles éditions de Voltaire et de Rousseau. C'est alors que le Genevois Jean-François Chaponnière, membre de l'assemblée du Caveau, y crée, pour se moquer des Vicaires, le célèbre refrain : « C'est la faute à Rousseau, c'est la faute à Voltaire », dont s'empare Béranger et qu'on retrouve dans Les Misérables, sur les lèvres de Gavroche. L'attitude des Vicaires était maladroite, et les libraires ont dû tirer profit de ces fulminations qui donnaient envie d'acheter. Le 25 février 1817, Auguste Comte commente, tout réjoui, cette réaction cléricale et applaudit à la diffusion des œuvres subversives des deux maîtres du xviii° siècle.

J'ignore si tu lis ou non les journaux, mais tu dois avoir entendu parler des deux nouvelles éditions qu'on fait de Voltaire et de Rousseau, pour mettre les ouvrages de ces deux grands hommes à la portée des moindres fortunes [...] Tu dois aussi avoir entendu dire quelque chose du fameux mandement des vicaires généraux de Paris, affiché avec profusion dans toutes les églises de la capitale, et qui fait tellement de bruit ici depuis quelques jours qu'on a presque oublié momentanément pour lui les montagnes russes et le chien savant. Ce mandement inepte, écrit sur trois colonnes d'un pied et demi, menace des peines éternelles les éditeurs, imprimeurs et lecteurs de ces détestables ouvrages. MM. le vicaires ont la bêtise, au XIXº siècle, d'exhorter tous les fidèles [...] à brûler les exemplaires de ces œuvres impies, etc. Tel est heureusement le progrès des lumières, que tout le monde a ri de ces sottises, et que le nombre des souscripteurs pour les deux éditions est plus que doublé depuis ce mandement. C'est ce dont l'éditeur remercie beaucoup MM. du chapitre métropolitain dans sa réponse à leurs sottes jérémiades. En vérité, il a été bien bon de daigner répondre à d'aussi impertinents bigots 7.

Au moment même où Comte affiche son intérêt pour Voltaire et Rousseau, « ces deux grands hommes » fraternellement associés sous sa plume, il fait, toujours à Valat, un important aveu : « Je médite Condorcet et Montesquieu » (12 février 1817). Il faudra revenir sur cette déclaration, mais on peut observer que Comte est, à cette date, tout acquis à une philosophie des Lumières dont il ne va cependant plus tarder à dénoncer les insuffisances.

Le tournant décisif se dessine, un an plus tard, dans sa correspondance. Le 15 mai 1818, en réponse à des questions posées, semble-t-il, par Valat, Comte fait une profession de foi qui renie la pensée du siècle précédent:

... Tu es encore dans une mauvaise direction politique, dans laquelle, au reste, j'ai été tout comme toi, puisqu'il n'y a guère qu'un an que je l'ai quittée. Ta politique, autant que j'en puis juger, est fondée sur la théorie des droits de l'homme, sur les idées du *Contrat social*, enfin sur les systèmes des philosophes du siècle dernier. Or je te dirai que cette théorie, ces idées, ces systèmes, sont mal conçus et portent à faux.

⁷ Correspondance générale, t. I, pp. 23-24.

[...] Toutes les connaissances humaines vont croissant de siècle en siècle, et [...] les institutions et les idées politiques de chaque époque d'un peuple doivent être relatives à l'état des lumières chez ce peuple à cette époque. [...] Il en résulte nécessairement que la politique d'un siècle ne peut pas être celle du siècle précédent, et que, par conséquent, la politique du XVIII° siècle n'est plus celle qui convient aujourd'hui, par cela même qu'elle était celle qui convenait au XVIII° siècle. En un mot, toutes tes idées générales, mais surtout tes idées sociales, sont toutes entachées d'une idée radicalement fausse, celle de l'absolu. Il n'y a rien d'absolu dans ce monde, tout est relatif. (Corr. gén., I, 37).

Un mois après, le 15 juin 1818, il revient sur le même sujet :

Malgré ce que tu me dis sur tes idées politiques, je me sens encore assez porté à croire qu'elles sont entachées du vice de l'absolu. [...] Ce qui me porte à le croire, c'est que notre système d'éducation nous conduit tous à des idées beaucoup trop absolues; que moi-même j'y ai passé, et qu'il n'y a guère plus d'un an que j'en suis heureusement quitte (Corr. gén., I, 42).

Comte convie ainsi son ami à suivre son exemple et à dépasser la philosophie du XVIII[®] siècle, inadaptée au temps présent, entachée du vice d'abstraction, fondée sur une argumentation théorique dont le *Contrat social* est le modèle achevé. Ignorant l'observation comme préalable nécessaire, les Lumières, raisonnant a priori, débouchent sur l'utopie, antithèse de la science authentique, déductive et non inductive, qui tire la prédiction de l'expérience ⁸: de là l'exigence de la substitution du point de vue relatif au point de vue absolu, conclusion à laquelle Comte précise être parvenu vers mai ou juin 1817. A la philosophie de l'absolu, les mêmes lettres proposent à Valat un antidote:

Je te conseille, pour t'en guérir, écrit-il le 15 mai, de te mettre d'abord bien dans la tête que tout, dans la politique comme dans les autres sciences, doit être fondé sur des faits observés, ce qui te portera à éliminer les idées vagues et hypothétiques, et ensuite de lire beaucoup moins les ouvrages du genre du Contrat social de Rousseau, et beaucoup plus les ouvrages historiques, comme l'Histoire d'Angleterre, de Hume, l'Histoire de Charles-Quint, de Robertson. [...] Ensuite, mets-toi à étudier l'économie politique, c'est-à-dire l'ouvrage de Smith et celui de Say (Corr. gén., I, 37-38).

Le 15 juin, il insiste: « Je t'engage de nouveau à étudier l'économie politique. [...] L'ouvrage de Say est ce qu'il y a de mieux à consulter pour cela » (Corr. gén., I, 42). Les économistes lui paraissent montrer la voie d'un positivisme « fondé sur des faits observés », c'est-à-dire sur le réel ou le relatif, principe qui pourra se confirmer lorsque, en août 1817, il devient le secrétaire

⁸ A. KREMER-MARIETTI, Auguste Comte et la théorie sociale du positivisme. Paris, 1970, p. 12.

de Saint-Simon. Plus tard, dans le Cours, il reconnaîtra sa dette envers Adam Smith, qui se détache encore dans le Système de politique positive, alors que les économistes en général et J.-B. Say en particulier se verront dénier le rôle de précurseurs pour n'avoir pas su se dégager des prétentions à l'absolu et des pièges de l'esprit métaphysique? Du moins peut-il, en 1818, attribuer à la lecture de ces économistes son revirement à l'égard des spéculations abstraites du XVIIIe siècle et plus spécialement du Contrat social, deux fois cité comme véhicule d'« idées vagues et hypothétiques » conçues en dehors de toute expérience. Sa correspondance ratifie ainsi la déclaration de la Préface personnelle du tome VI du Cours, datée du 19 juillet 1842, où il admet que Saint-Simon a pu éveiller en lui « une attention plus précise à l'efficacité sociale du développement industriel », sur laquelle toutefois, précise-t-il, « j'avais été auparavant éveillé par les doctrines économiques » (CPP, VI, 8).

D'autres lectures, de la même époque, ont contribué à le détacher de l'emprise des Lumières: « Je médite Condorcet et Montesquieu », disait-il à Valat le 12 février 1817. Paradoxalement, ces deux philosophes, en même temps qu'ils l'aident à élaborer sa propre réflexion, conduisent Comte à prendre mieux conscience à la fois de l'apport et des limites du XVIII° siècle.

Dès 1822, le Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société (SPP, Appendice général, IV, 106-107) salue en Montesquieu un important précurseur, responsable du « premier effort direct pour traiter la politique comme une science de faits et non de dogmes ». C'est déjà l'avis qui sera repris en 1839 dans le quatrième volume du Cours de philosophie positive où Montesquieu, bénéficiaire du progrès continu des sciences à partir de Descartes, Galilée, Képler, Newton, est celui qui a tenté de « traiter la politique à la manière des sciences d'observation » et a conçu « les phénomènes politiques comme aussi nécessairement assujettis à d'invariables lois naturelles que tous les autres phénomènes quelconques » (CPP, IV, 179). Malheureusement, Montesquieu n'a pas su exploiter cette juste intuition. Au fil de son ouvrage, il perd de vue, constate Comte en 1822, la « succession nécessaire des divers états politiques », il accorde une importance excessive à la forme des gouvernements et exagère l'influence d'une théorie des climats dont il est incapable de mesurer l'exacte portée. Bref, l'auteur de l'Esprit des lois conserve le mérite d'avoir compris la possibilité d'une véritable science sociale mais, paralysé par le développement encore embryonnaire des sciences naturelles, son effort était prématuré. C'est pourquoi il n'a réussi « qu'à proclamer, comme type politique universel, le régime parlementaire des Anglais » (CPP, IV, 181), à élaborer un « travail incohérent » (SPP, III, 589).

L'« illustre » (SPP, I, 251), l'« éminent » (SPP, I, 379; II, 451) Condorcet est tenu par Comte pour son précurseur « principal » (SPP, I, 64). Il déclare en 1853: « Dès le début de ma carrière, je n'ai jamais cessé de représenter le

⁹ Cfr. H. Gouhier, La jeunesse d'Auguste Comte, t. I, pp. 219-229.

grand Condorcet comme mon père spirituel» (SPP, III, XV). En fait, la filiation se voit bientôt réduite à un lien assez ténu. En 1822, Comte le crédite d'avoir vu, « le premier, que la civilisation est assujettie à une marche progressive dont tous les pas sont rigoureusement enchaînés les uns aux autres suivant des lois naturelles » (SPP, IV, 109), processus ignoré de Montesquieu. Dans ce sens, il ouvre bien la voie à l'inventeur de la théorie des trois états, mais il n'est cependant lui aussi qu'un précurseur incomplet. Les réserves ont dû apparaître dès la première lecture, puisque Comte assure être « parvenu à sentir à la fois la portée et l'insuffisance de la grande tentative de Condorcet » (CPP, VI, 8) avant d'avoir pris contact avec Saint-Simon en août 1817. Dans le Plan de 1822, à peine exprimée son admiration pour l'auteur de l'Esquisse, il observe, catégorique : « L'ouvrage est à refondre en totalité » (SPP, IV, 109). Si Condorcet, explique Comte, a su découvrir la notion scientifique d'une progression, d'une dynamique des civilisations, sa contribution se limite cependant à la mise en évidence du thème d'un progrès perpétuel de l'espèce humaine 10. Aveuglé par les préjugés de son temps, «il a condamné le passé au lieu de l'observer» (SPP, IV, 114). Il célèbre l'état de progrès atteint par le XVIIIº siècle, mais il oublie que ce progrès est une résultante, la somme des progrès accumulés par les époques antérieures qu'il s'obstine à présenter, en particulier le Moyen Age, comme des « temps de rétrogradation ». Pour avoir méconnu qu'une « organisation sociale est toujours aussi parfaite que le comporte, à chaque époque, l'état de la civilisation », la doctrine de Condorcet devient un « miracle perpétuel, et la marche progressive de la civilisation devient un effet sans cause » (SPP, IV, 115). Entravé lui aussi par l'insuffisant développement des sciences et surtout de la biologie, il aboutit à une contradiction « en représentant le progrès final comme précédé d'une suite continue de rétrogradations » (SPP, III, 614). Comte reprendra ces critiques en 1839 dans le Cours et en 1853 dans le Système, concluant que Condorcet « n'a réellement dévoilé aucune des lois véritables du développement humain », qu'il a ignoré « la nature essentiellement transitoire de la politique révolutionnaire », dont il fait une phase initiatrice alors qu'elle est une phase de déclin, et, en un mot, qu'« il a tout a fait manqué la conception générale de l'avenir social » (CPP, IV, 185).

Tôt venu à Montesquieu et à Condorcet, Comte a donc aussi bien vite pris ses distances vis-à-vis de ces peu satisfaisants précurseurs. Bien entendu, observe justement H. Gouhier, il n'y a pas encore, en 1817, de système positiviste ni de réhabilitation du Moyen Age. Montesquieu et Condorcet séduisent Comte par leur tentative de découvrir des lois et par leur prémonition d'une relativité universelle mais, prisonniers de leur temps et de ses a priori, dépourvus des outils scientifiques adéquats, leur analyse est conduite à un « avortement nécessaire » et à la contradiction. On pourrait s'étonner de voir Comte exalter, en termes souvent chaleureux, des « précurseurs » dont il s'empresse de dénoncer l'aveugle-

¹⁰ P. ARNAUD, Sociologie de Comte. Paris, 1969, pp. 57-58.

ment, de l'entendre saluer en Condorcet un « père spirituel » dont il dévoile surtout les errements et dont l'œuvre est « à refondre en totalité ». En réalité, Comte ne les admet pour précurseurs que dans la mesure où lui-même les corrige et les dépasse : ce sont les carences de la philosophie de l'histoire du xviii° siècle qui donnent l'éveil à sa propre réflexion. Cette époque était vouée aux intuitions ; il était réservé à l'ère positive de les développer logiquement et scientifiquement. Car l'idée de perfectibilité, cela va sans dire, n'est pas nouvelle : elle se découvre même dans le Discours sur l'inégalité, si volontiers dénigré par Comte. Mais celui-ci, après la lecture de Du Pape, de Joseph de Maistre, en 1819 ¹¹, est en mesure d'en formuler une définition plus radicale, qui permet d'englober même les époques prétendûment obscures, dédaignées par le xviii° siècle. Il peut donc écrire dans le Plan de 1822, où il a exposé la loi des trois états :

La loi fondamentale qui régit la marche naturelle de la civilisation prescrit rigoureusement tous les états successifs par lesquels l'espèce humaine est assujettie à passer dans son développement général. D'un autre côté, cette loi résulte nécessairement de la tendance instinctive de l'espèce humaine à se perfectionner. [...] En termes plus précis, aucun des degrés intermédiaires qu'elle fixe ne peut être franchi, et aucun pas rétrograde véritable ne peut être fait (SPP, Appendice général, IV, 93).

Auguste Comte élabore donc très tôt une certaine conception du xVIIIº siècle conçu, non comme un épanouissement, mais comme une ère de transition, de désagrégation définitive au delà de laquelle peut être entreprise la réorganisation philosophique et sociale. En 1841, dans la 55º leçon du Cours de philosophie positive, une large fresque va définir avec précision le rôle et la signification des Lumières dans le devenir historique.

Appelé à mettre fin à l'âge théologique, l'esprit métaphysique commence à se manifester dès la fin du XIIIe siècle, caractérisé par l'affirmation du « droit individuel d'examen » contenu, pour longtemps encore, dans la sphère de la théologie. A ce stade, la contestation est, sinon encouragée, soutenue par une royauté soucieuse d'assurer, contre l'Eglise, la primauté du pouvoir temporel, la désorganisation du pouvoir spirituel se voyant consacrée, au XVIe siècle, par l'avènement de la Réforme. A l'origine facteur de progrès, « l'ébranlement protestant » se trouve paralysé cependant dès qu'il passe à l'état de gouvernement : devenu théocratique, le calvinisme combine intolérance civile et intolérance religieuse. Aux yeux de Comte, la pensée politique de Rousseau, inventeur d'une « religion civile », offrira un bel exemple de l'asservissement du spirituel au temporel :

Le déiste Rousseau lui-même a été conduit à proposer directement, dans son ouvrage le plus dogmatique, l'extermination juridique de tous les athées, comme l'une des conditions essentielles de l'ordre politique qu'il avait conçu (CPP, V, 420).

¹¹ Cfr. P. ARNAUD, op. cit., p. 83.

Cette entreprise de désorganisation spirituelle se poursuit au XVII[®] siècle sans que les gouvernements prennent conscience qu'une inéluctable volonté de réorganisation politique allait succéder à la mise en question de l'unité religieuse. En Angleterre, en Allemagne et en Hollande, la réussite politique du protestantisme a logiquement neutralisé « sa tendance primitive à l'émancipation philosophique »; c'est donc dans un pays catholique, la France, que va s'accentuer le processus de désagrégation.

Pour Auguste Comte, le XVIIIº siècle est le moment où l'hégémonie intellectuelle passe « des docteurs proprement dits aux simples littérateurs » (CPP, V, 512). C'est déjà la thèse de P. Bénichou, selon laquelle l'homme de lettres, promu au rang prestigieux de législateur et de conseiller des rois, s'impose en concurrent direct et successeur avoué du théologien et proclame la légitimité du sacerdoce littéraire ¹². Comte tient en médiocre estime ces littérateurs qui se croient voués à l'éducation du genre humain : dépourvus de la « positivité » nécessaire pour assimiler la culture scientifique naissante et de la « rationnalité » propre au philosophe, ils sont aussi privés de l'imagination qui fait le poète. Incapables de poursuivre l'élaboration systématique de la philosophie négative ou critique mise sur pied par les Hobbes et les Spinoza, ils sont aptes cependant à la propager et à la vulgariser.

Des ces littérateurs travestis en philosophes, le « type le plus éminent » est Voltaire, servi par sa longévité et son inlassable activité de propagandiste. Luimême et ses sectateurs se sont vus contraints par leur « débilité logique », de borner la critique spirituelle au simple déisme, moins effrayant pour le grand nombre et « vaine concession extrême provisoirement laissée à l'ancien esprit religieux dans son irrévocable décroissement universel » (CPP, V, 508). Une telle attitude relève, aux yeux de Comte, d'une illusion fondamentale : la conviction que la ruine du principe religieux est une fin en soi, « absurde utopie » qui prétend assigner pour terme à l'émancipation des sociétés ce qui n'est en fait que « l'état théologique le moins consistant et le moins durable de tous », puisqu'il entend faire subsister l'esprit religieux tout en le privant de la structure hiérarchique et sociale seule susceptible d'en assurer la permanence. En somme, le voltairianisme poursuit et accentue l'action incohérente du protestantisme à ses débuts.

Entendons bien que les « philosophes » ne professent nullement une doctrine unitaire. Divisés par de graves dissidences envenimées par les rivalités, ils s'accordent sur la démolition, non sur la réorganisation. La secte était même vouée à l'échec si « l'instinct clairvoyant de Diderot ne fût venu, par l'heureux expédient de l'entreprise encyclopédique, instituer provisoirement un ralliement artificiel aux efforts les plus divergents » (CPP, V, 520). Observons-le: Diderot, dans le

¹² P. BÉNICHOU, Le sacre de l'écrivain 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne. Paris, 1973, pp. 17-21.

Cours de philosophie positive, ne joue pas un rôle particulier. Combattant de second rang dans les troupes voltairiennes, il dirige avec d'Alembert une machine de guerre destinée à conférer un semblant d'unité à un mouvement sans réelle cohésion interne. L'Encyclopédie n'a d'ailleurs d'autre utilité que tactique puisque, Comte y insistait déjà en 1825 ¹³, cette tentative, composée des apports d'une philosophie purement négative, était prématurée et vouée d'avance à une « profonde inanité ». Bref, l'école voltairienne diffuse les acquis de la doctrine critique élaborée par les véritables penseurs du siècle précédent — Hobbes, Spinoza ou Bayle — sans rien inventer.

Acharnée à la démolition spirituelle, mais retenue « par la crainte confuse d'une entière anarchie » et se gardant de toucher aux institutions temporelles, l'école philosophique était condamnée à l'enlisement, à une « stérile agitation mentale ». Alors apparaît l'école politique, celle de Rousseau, « destinée à préparer immédiatement la grande explosion révolutionnaire, en provoquant directement la désorganisation temporelle, quand la désorganisation spirituelle put être suffisamment accomplie » (CPP, V, 525). De nature « bien plus esthétique que philosophique », l'auteur du Contrat social apporte moins de neuf encore que Voltaire et rien, en tout cas, que n'eût déjà imaginé Mably. Son rôle est ailleurs : Voltaire s'adressait à l'intelligence, Rousseau fait appel à « l'ensemble des passions humaines » contre « les vices généraux de l'ancienne organisation sociale » (CPP, V, 527), il galvanise, il crée le dynamisme qui faisait défaut à l'école voltairienne, il intervient juste à temps pour rappeler que « la régénération morale et politique constituait nécessairement le véritable but définitif de l'ébranlement philosophique » (ibid.).

Sévère pour Voltaire, Comte l'est plus encore pour Rousseau. Hostile au déisme, accusé d'inconséquence philosophique et d'impuissance sociale, l'auteur du Cours est cependant plus indulgent pour le déisme intellectuel et utilitaire de l'école voltairienne, simple halte sur la voie du progrès antithéologique, que pour le déisme sentimental et passionné de Jean-Jacques. Celui-ci, préoccupé uniquement de critique temporelle, fait du déisme à la fois « la seule base intellectuelle ultérieure de son utopie sociale » et la « seule garantie apparente contre sa tendance immédiate à l'anarchie universelle » (CPP, V, 529). Il se fonde ainsi sur une « rétrogradation spirituelle » qui le rattache plus étroitement au mouvement protestant qu'à l'école philosophique. De quelque côté qu'on se tourne, la direction du mouvement social appartient maintenant « aux sophistes et aux rhéteurs », la tendance passionnelle ne tardant pas à l'emporter.

¹³ Considérations philosophiques sur les sciences et les savants (novembre 1825): « On pourra construire plus tard une encyclopédie positive, quand la physique sociale aura pris quelque consistance. Mais vouloir, comme on l'a toujours prétendu jusqu'ici, former une encyclopédie à la fois théologique, métaphysique, et positive, c'est vouloir composer un ensemble avec des éléments qui s'excluent mutuellement » (S.P.P., Appendixe général, IV, 158).

Au fil des années précédant l'explosion révolutionnaire, les deux écoles accumulent les aberrations. D'abord, elles se caractérisent par leur mépris du Moyen Age et leur aversion du catholicisme — signe de leur incompréhension de la marche historique de la civilisation — et par leur absurde admiration pour le régime polythéique, dont témoignent leurs essais de « réhabilitation politique du rétrograde Julien » ¹⁴. Ces torts sont propres surtout à Rousseau, qui pousse « l'esprit de rétrogradation jusqu'au plus extravagant délire, par cette sauvage utopie où un brutal isolement était directement proposé pour type à l'état social » (CPP, V, 536).

Dans ce passage se font jour les griefs fondamentaux de Comte à l'égard de Rousseau. Dès le Plan de 1822, Comte voit dans la civilisation le développement de l'action de l'homme sur la nature et la résume, comme Rousseau, en trois termes : « les sciences, les beaux-arts et l'industrie » (SPP, Appendice général, IV, 86). Mais alors que le Discours sur les sciences et les arts compte pour rien ces prétendus progrès qui ne compensent pas la décadence morale, Comte les affecte d'un indice positif. En outre, l'auteur du Cours, à la suite de Bonald ou de Maistre, se refuse à tenir l'individu pour l'unité sociale de base, conception dérivée de l'individualisme protestant qui permet à Rousseau de fonder l'ordre social sur un contractualisme. Il s'agit là d'« une analyse anarchique, autant irrationnelle qu'immorale » car « la société humaine se compose de familles, et non d'individus » (SPP, II, 180-181). Enfin, les deux penseurs s'opposent sur les notions de progrès et de perfectibilité. A première vue, Auguste Comte semble proposer de Rousseau une interprétation simplifiante et erronée. Certes, les deux Discours sont des œuvres essentiellement critiques, qui dénoncent le mal sans suggérer de remède, le second exaltant même un état antérieur à toute civilisation 15. Pourtant, dans les Dialogues, Rousseau insiste sur le caractère constructif de son œuvre : « Dans ce siècle où la philosophie ne fait que détruire, cet auteur seul édifiait avec solidité ». C'est que Rousseau, dans le Contrat social, s'est aussi réjoui de l'évolution qui, « d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme », consacrant ainsi les avantages de la promotion sociale sur l'état de nature. Ce mouvement est irréversible, il le proclame dans les Dialogues: « La nature humaine ne rétrograde pas » 16. Ces déclarations ne devraient-

¹⁴ Sur ces essais de réhabilitation, voir J.S. SPINK, « The reputation of Julian the 'apostate' in the Enlightenment », Studies on Voltaire and the Eighteenth Century, LVII, 1967, pp. 1399-1415; L'Empereur Julien. Etudes rassemblées par R. Braun et J. Richer. Paris, 1978-1981, 2 vol.

¹⁵ Cfr. le Plan de 1822, où la politique théologique et la politique métaphysique ont tendance à « faire abstraction totale de l'état de civilisation », à « faire coîncider la perfection de l'organisation sociale avec un état de civilisation très imparfait ». Bel exemple, Rousseau, qui a été « jusqu'à regarder l'état social comme une dégénération d'un état de nature composé par son imagination, ce qui n'est que l'analogue métaphysique de l'idée théologique relative à la dégradation de l'espèce humaine par le péché originel » (S.P.P., Appendice général, t. IV, p. 85).

¹⁶ J.-J. ROUSSEAU, Œuvres complètes (Pléiade), t. I, pp. 728 et 935, t. III, p. 364.

elles pas séduire Comte, qui insiste inlassablement sur « la sociabilité fondamentale de l'homme », sur « l'irréversible tendance sociale de la nature humaine », sur « la sociabilité essentiellement spontanée de l'espèce humaine » ? (CPP, IV, 384-386). En réalité, si les mots les rapprochent, la pensée les éloigne. Chez Rousseau, dans le Discours sur l'inégalité, la perfectibilité de l'homme est bien « la faculté de se perfectionner », mais elle a dépendu « du concours fortuit de plusieurs causes étrangères qui pouvoient ne jamais naître » (OC, III, 162). L'histoire est dès lors contingente puisqu'elle n'est pas la nature et elle n'était pas non plus la seule histoire possible; aussi l'homme s'est-il engagé dans une socialisation erronée à laquelle le Contrat social est précisément proposé comme correctif ¹⁷. Au contraire, pour Comte, la socialisation est aussi naturelle à l'homme que le vol à l'oiseau; l'individu, comme les sociétés, se développe selon la loi des trois états qui fixe le sens, le seul possible, de son histoire, laquelle est à la fois nécessaire et nécessairement conçue en termes de progrès. En somme, le rousseauisme se présentait d'avance comme négation de l'histoire positiviste.

La deuxième erreur de la métaphysique du XVIIIº siècle réside dans le refus de « toute idée de division normale des deux pouvoirs, spirituel et temporel », ce qui préparait l'avènement d'un rêve de « théocratie métaphysique » inspiré des écoles grecques. Ici encore, les voltairiens, retenus par « leur respect provisoire [...] pour la dictature monarchique », sont les moins coupables. Mais les partisans de Rousseau, plus proches de la crise finale et d'ailleurs davantage portés à la désorganisation temporelle, aspiraient à une théocratie, à un « nouveau règne des saints » fondé, non sur la capacité, mais sur « la vertu » (CPP, V, 538) — annonce de la dictature robespierriste.

Enfin, les deux écoles ont eu tendance à minimiser l'importance des mœurs et des opinions et à se fier à un institutionalisme abstrait, imité de l'antiquité, attitude proprement utopique d'où résultait la foi en « d'arbitraires règlements particuliers, que l'esprit métaphysique décorait vainement du nom de lois » (CPP, V, 539). Dans ce domaine aussi, l'école de Rousseau porte les responsabilités les plus lourdes.

Livré « à l'appréciation superficielle et partiale des consciences individuelles », la morale elle-même, une fois renversé le garde-fou des sages préjugés du catholicisme, n'a pas échappé à l'action dissolvante de la métaphysique négative. Deux exemples illustrent cette dégradation. Le premier est celui de Voltaire, auteur de La Pucelle, qui put « oublier assez toutes les lois de la moralité humaine, pour destiner expressément une longue élaboration poétique à flétrir la touchante mémoire de cette noble héroīne à laquelle, en tous pays, toute âme élevée consacrera toujours une respectueuse admiration » (CPP, V, 540-541). La diffamation de Jeanne d'Arc montre à quel degré d'avilissement était tombée la moralité

¹⁷ Cf. H. GOUHIER, Les méditations métaphysiques de Jean-Jacques Rousseau. Paris, 1970, pp. 22-23.

publique. Le second exemple, celui de Jean-Jacques, concerne la corruption de la moralité privée attestée par les Confessions:

Une appréciation non moins sévère doit certes s'appliquer aussi à ce pernicieux ouvrage, scandaleuse parodie d'une immortelle composition chrétienne [= Les Confessions de saint Augustin], où, dans le délire d'un orgueil sophistique, Rousseau, dévoilant, avec une cynique complaisance, les plus ignobles turpitudes de sa vie privée, ose néanmoins ériger directement l'ensemble de sa conduite en type moral de l'humanité. Il faut même reconnaître que ce dernier exemple était, par sa nature, beaucoup plus dangereux que le premier, où l'on peut voir seulement une coupable débauche d'esprit; tandis que Rousseau, appliquant une captieuse argumentation à la justification systématique des plus blâmables égarements, tendait certainement à pervertir jusqu'au germe des plus simples notions morales: aussi est-ce particulièrement sous son inspiration, directe ou indirecte, qu'on voit éclore aujourd'hui tant de doctorales consécrations, personnelles ou collectives, de la plus brutale prépondérance des passions sur la raison (CPP, V, 541).

Tel est, conclut Auguste Comte, le dernier terme d'un « ébranlement déiste » acharné à la désorganisation spirituelle. « Apte à détruire, sans jamais pouvoir organiser », cette philosophie négative annonçait, non pas, comme le croyait Condorcet, l'aube d'une ère nouvelle, mais la fin d'un monde condamné par l'évolution historique.

Après avoir précipité la fin de l'Ancien régime, ces deux écoles devaient s'abîmer dans les convulsions révolutionnaires évoquées par Comte en 1841-1842 dans la 57° leçon du Cours de philosophie positive. Pendant la Révolution, l'école philosophique issue de Voltaire vit toujours dans la dictature républicaine une simple « mesure provisoire », alors que l'école politique de Rousseau, enfiévrée par les modèles antiques, la tenait « pour la base nécessaire d'une réorganisation directe » (CPP, VI, 308). Incapable d'organisation, la première succomba bientôt devant la seconde, dont le triomphe jeta le pays dans « un horrible délire ». Si les aberrations philosophiques des Voltairiens s'étaient résumées dans l'instauration par les Hébertistes, en novembre 1793, du culte de la Raison, celles des Rousseauistes aboutirent au décret du 18 floréal an II sur l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme et à « la célèbre tentative pour l'organisation du déisme légal » lors de la Fête de l'Etre suprême du 8 juin 1794, point culminant de la réaction rétrograde, où l'on vit « un sanguinaire déclamateur érigé en souverain pontife de cette étrange restauration religieuse » (CPP, VI, 310).

Les «philosophes » ont donc joué un rôle important dans l'affaissement progressif de l'âge métaphysique. Partagé entre deux sectes à la fois rivales et complémentaires, le XVIII[®] siècle débouche sur une Révolution où triomphe l'action rétrograde de Robespierre, héritier de Rousseau, et qui sera bientôt confisquée par Bonaparte, restaurateur du régime ancien.

L'ensemble de ces jugements remonte à 1841-1842, à une époque où le

positivisme se donne surtout pour une philosophie de l'histoire et des sciences et non pour un système de réorganisation politique et religieuse. Devenu fondateur de religion, instaurateur du Culte de l'Humanité, Auguste Comte a-t-il conservé la même conception des Lumières et de la fonction historique de Voltaire et de Rousseau?

Le 6 mai 1846, Comte annonce à Stuart Mill qu'il a repris ses cours publics de positivisme et qu'il y mène à nouveau l'offensive contre les « métaphysiciens », seuls adversaires encore à combattre puisque, dit-il, « continuer, après Voltaire et Diderot, la guerre spéciale et directe contre la théologie, c'est maintenant, en France, s'acharner sur un cadavre, ou du moins sur un agonisant » (Corr. gén., IV, 7). Détail à noter d'emblée : le nom accolé à celui de Voltaire n'est plus celui de Rousseau.

Dans le Catéchisme positiviste, publié en 1852, Comte stigmatise « les débris arriérés des sectes superficielles et immorales émanées de Voltaire et de Rousseau », l'un et l'autre traités de « démolisseurs incomplets », qui croyaient « pouvoir renverser l'autel en conservant le trône ou réciproquement » 18, ce qui résume ses opinions du Cours. Quelque chose, cependant, a changé. Le xviii° siècle, ajoute-t-il,

... ne sera jamais représenté philosophiquement par de purs démolisseurs comme Voltaire et Rousseau, presque oubliés aujourd'hui. Sa grande école, celle de Diderot et de Hume, que Fontenelle prépare et que Condorcet complète, n'embrasse l'ensemble de la destruction qu'afin de concevoir autant que possible la régénération finale, dont le grand Frédéric fut le précurseur pratique (Cat. pos., 375).

Le calendrier positiviste rend hommage à Fontenelle, Montesquieu, Buffon, Condorcet ou d'Alembert, Voltaire est fêté le onzième jour du mois de Shakespeare, Diderot le douzième jour du mois de Descartes, Rousseau en est absent. Dans les cent cinquante volumes de la Bibliothèque du prolétaire au XIX^e siècle, le Théâtre choisi de Voltaire figure sous la rubrique Poésie, Le Siècle de Louis XIV est recommandé parmi les ouvrages historiques et la rubrique Synthèse mentionne, de Diderot, l'Essai sur le Beau, la Lettre sur les aveugles, la Lettre sur les sourds et muets et De l'interprétation de la nature (Cat. pos., 34-37; SPP, IV, 558-561).

La perspective de Comte s'est manifestement modifiée depuis la rédaction du Cours, et un autre « philosophe » reparaît maintenant avec insistance aux côtés de Voltaire et de Rousseau, entre lesquels il n'établit plus aucune préférence, l'indulgence témoignée naguère au premier ayant disparu dans le Catéchisme. Le premier tome du Système de politique positive, dont la rédaction est achevée

¹⁸ Catéchisme positiviste ou Sommaire exposition de la religion universelle. Introd. et notes par P.-F. Pécaut. Paris, Garnier, 1922, pp. 4-5.

le 24 février 1850 ¹⁹, rappelle sur la scène ce personnage nouveau. Expliquant qu'il n'y a pas incompatibilité entre génie esthétique et génie scientifique, puisque l'un et l'autre procèdent de l'analyse vers la synthèse, mais qu'ils sont rarement simultanés parce que « toute situation sociale qui nécessite de grands efforts philosophiques se trouve nécessairement impropre au véritable essor poétique », Comte assure : « Diderot eût été, sans doute, un grand poète, en un temps plus esthétique » (SPP, I, 310). Quelques mois plus tard, le 7 mai 1850, dans un discours prononcé aux funérailles de Blainville, Diderot se voit à nouveau tiré hors de pair parmi les hommes de son temps et jugé capable d'accomplir une mission exceptionnelle :

La juste appréciation finale de presque tous les hommes d'élite se trouve beaucoup entravée par une fatale opposition entre leur propre nature et l'ensemble des impulsions qui dominèrent leur existence. Ce conflit s'aggrave quelquefois jusqu'à imposer même une carrière directement contraire à la principale vocation de certains penseurs, dont le vrai génie ne peut être alors dignement senti que d'après une exacte théorie historique. Tel fut surtout le grand Diderot, que son siècle condamna irrésistiblement à seconder une pure démolition, tandis qu'il était né pour les plus sublimes constructions (SPP, I, 738).

En 1853, le troisième volume du Système confirme le changement d'orientation: à mesure que croît l'aversion pour Voltaire et Rousseau, l'étoile de Diderot monte au firmament positiviste. Revenant sur le XVIIIº siècle et la Révolution, Comte reprend les longs raisonnements du Cours. Parmi les littérateurs déistes, les uns soutenaient la dictature temporelle et réservaient leurs coups à l'Eglise, les autres se rapprochaient du christianisme en s'attachant à ruiner le système politique, afin d'éviter « l'anarchie totale » qui aurait résulté « d'une simultanéité d'ébranlement religieux et politique. Ainsi surgit la division provisoire entre les Voltairiens et les Roussiens, les uns plus rationnels, les autres plus passionnés, mais tous contradictoires, comme protégeant le système qu'ils démolissaient » (SPP, III, 581-582). Mutuellement neutralisées, les deux écoles allaient empêcher l'éclosion de la phase définitive, si d'autres penseurs n'avaient surgi, « aussi dégagés de tout prestige politique que de toute croyance surnaturelle » :

Cette grande école, seule représentation du dix-huitième siècle envers l'avenir et le passé, le lie au précédent par Fontenelle, au suivant d'après Condorcet. Ses organes propres se groupent spontanément autour de deux types du premier ordre, l'un théorique, l'autre pratique. Diderot et Frédéric, que caractérisent l'esprit le plus encyclopédique surgi depuis Aristote et l'aptitude politique la mieux comparable à celle de César et de Charlemagne (SPP, III, 583).

¹⁹ Système de politique positive, ou Traité de sociologie instituant la Religion de l'Humanité. Paris, L. Mathias. 1851-1854, 4 vol., t. I, p. 23.

Conformément aux principes de Hobbes, Frédéric a su concilier pouvoir et liberté ²⁰, « tandis que le philosophe, né pour construire, se vit forcé de concourir à la destruction, seule possible alors, sans trouver jamais un digne emploi de ses principales facultés » (SPP, III, 583). Hume, d'Alembert, Montesquieu, Buffon, Helvétius, Georges Leroy, Turgot et les légistes, et les économistes se rassemblent autour du « plus grand génie du dix-huitième siècle [...] à l'existence avortée par empêchement extérieur » (ibid.).

On voit les transformations intervenues depuis le Cours de philosophie positive. En quête d'ancêtres du positivisme, Comte coupe proprement en deux l'école philosophique résumée naguère en la personne de Voltaire, et de cette opération naît l'école « suprême », l'école organique incarnée par Diderot, si riche en vérité qu'on ne voit plus guère qui il laisse parmi les Voltairiens. En outre, l'école voltairienne ne bénéficie plus de la relative mansuétude du Cours et se retrouve de plain pied avec celle de Rousseau : sans doute l'une demeure-t-elle plus « rationnelle », l'autre plus « passionnée », mais toutes deux sont également « inconséquentes, à la fois anarchiques et rétrogrades » (SPP, III, 582). Enfin, l'œuvre de Diderot, quoique jugée toujours prématurée, prend une autre importance. L'Encyclopédie était dans le Cours un « ralliement artificiel », une entreprise dérisoirement ambitieuse de l'âge métaphysique ; dans le Système, elle sert bien encore à rallier les antagonistes, mais elle est dite « nécessaire » et « organique » :

Avant que l'école politique eut distinctement surgi, l'énergique sagesse de Diderot avait institué l'atelier encyclopédique pour le faire suffisamment concourir avec l'école philosophique. Une telle concentration tendait à rappeler le but organique au milieu du travail critique, en ramenant toujours la pensée vers la construction d'une synthèse complète (SPP, III, 584).

20 On sait que Comte ne croyait pas au « dogme métaphysique » de la souveraineté du peuple et qu'il a applaudi au coup d'Etat du 2 décembre 1851, où il voyait la liquidation de la phase parlementaire et un premier pas dans la phase dictatoriale qui conduirait à la « dictature positiviste », le vrai citoyen devant se tenir à égale distance de la « rétrogradation monarchique » et de « l'anarchie parlementaire ». Cfr. A. Kremer-Marietti, op. cit., pp. 43-44. C'est bien pourquoi il reproche à l'Assemblée constituante d'avoir tenté d'importer le régime parlementaire à l'anglaise prôné par Montesquieu. A l'autre extrême, il condamne la souveraineté du peuple selon le Contrat social : « La doctrine des rois représente l'état théologique de la politique. [...] La doctrine des peuples exprime l'état métaphysique de la politique. Elle est fondée en totalité sur la supposition abstraite et métaphysique d'un contrat social primitif, antérieur à tout développement des facultés humaines par la civilisation. Les moyens habituels de raisonnement qu'elle emploie sont les droits, envisagés comme naturels et communs à tous les hommes au même degré, qu'elle fait garantir par ce contrat. Telle est la doctrine critique tirée, à l'origine, de la théologie, pour lutter contre l'ancien système, et qui ensuite a été envisagée comme organique. C'est Rousseau principalement qui l'a résumée sous une forme systématique, dans un ouvrage qui a servi et qui sert encore de base aux considérations vulgaires sur l'organisation sociale » (Plan, 1821. S.P.P., Appendice général, IV, 79).

Lucide, Diderot comprit lui-même le caractère prématuré de cette synthèse, alors que d'Alembert, responsable du Discours préliminaire, demeure victime des illusions du savoir métaphysique; clairvoyant, c'est Diderot encore qui réfuta les sophismes d'Helvétius et eut conscience des insuffisances de la science de son temps dont le matérialisme mécaniste ne pouvait proposer de l'homme une explication totale; lui toujours qui comprit l'importance de la biologie et consacra des travaux aux « deux cas principaux des intelligences privées d'un sens » (SPP, III, 588).

L'école de Diderot devait jouer un rôle, elle le joua, mais incomplètement. Malgré ses mérites, elle méconnaissait les lois de la philosophie de l'histoire et les vertus de l'organisation catholique, elle demeurait inapte à assimiler la sociologie aux sciences naturelles. Elle ne put donc empêcher « l'impulsion régénératrice de se transformer bientôt en ébranlement subversif », quoiqu'elle eût produit Danton, « le seul homme d'Etat dont l'Occident doive s'honorer depuis Frédéric » et Condorcet, « l'unique philosophe qui poursuivit, dans la tempête, les méditations régénératrices » (SPP, III, 596). Elle ne parvint pas à dresser un barrage solide contre le flot d'anarchie libéré par les Voltairiens et les Roussiens :

Cette suprême école était trop incomplète et trop méconnue pour prévaloir habituellement, quoiqu'elle fût toujours invoquée contre les principales difficultés. La présidence révolutionnaire devait donc flotter entre l'école philosophique de Voltaire et l'école politique de Rousseau : l'une sceptique, proclamant la liberté, l'autre anarchique, vouée à l'égalité; la première frivole, la seconde déclamatoire : toutes deux incapables de rien construire. Néanmoins, celle-ci dut bientôt dominer comme possédant seule une doctrine apparente, pendant le peu d'années où le Contrat social inspira plus de confiance et de vénération que n'en obtinrent jamais la Bible et le Coran (SPP, III, 596-597) ²¹.

Dans une première étape, l'Assemblée législative crut pouvoir importer le parlementarisme anglais : « L'ambition métaphysique fut ainsi conduite à concevoir la transformation républicaine comme consistant dans le règne d'une assemblée » (SPP, III, 599), aberration soutenue par les Montagnards de Rousseau comme par les Girondins de Voltaire. La deuxième phase eût pu être décisive : c'est celle où « l'école dantonienne de Diderot » instaura « une dictature comparable à celle de Louis XI, de Richelieu, de Cromwell et même de Frédéric ». C'est l'époque de la Convention, où Danton mène l'héroïque défense nationale et s'élève contre les violences de la déchristianisation. Quand Danton succombe, les jeux sont faits : avec Robespierre triomphe la « rétrogradation anarchique », c'est l'apothéose de la métaphysique rousseauiste ignorant « combien la notion

²¹ Cfr. déjà le Fragment d'un article sur la Révolution française (s d), dans Ecrits de jeunesse 1816-1828, p. 460: « Quel était alors [= en 1791] l'ouvrage politique le plus répandu, celui qui se trouvait dans toutes les mains? Le Contrat social ».

d'un développement continu se trouve naturellement incompatible avec l'immobilité nécessaire des droits de l'homme » (SPP, III, 600) 22.

Malgré son échec inévitable, la vraie Révolution fut donc celle de Danton ²³, émanation de la seule école organique des Lumières : « Cet ébranlement radical s'était surtout accompli sous la domination de l'école de Diderot. Mais ces dix mois caractéristiques avaient été précédés des huit où l'école de Voltaire témoigna son impuissance sociale, et suivis des quatre où l'école de Rousseau manifesta sa nature anarchique » (SPP, III, 601).

Dans le Système de politique positive, l'hypostase de Diderot s'est donc réalisée aux dépens, sinon de Rousseau, à qui Comte a toujours témoigné une égale hostilité, du moins de Voltaire. Le maître d'œuvre de l'Encyclopédie, voué dans le Cours à la fonction subalterne d'offrir aux grands antagonistes une sorte de terrain de rencontre, devient ici l'âme de la Révolution authentique par le truchement de Danton et l'un des ancêtres du positivisme par l'intermédiaire de son disciple Condorcet. En revanche, l'école de Voltaire s'est vue dépouillée de la supériorité au moins relative que lui reconnaissait le Cours et, sans plus l'emporter en rien sur elle, vouée aux gémonies avec celle de Rousseau.

Ce n'est pas tout. En 1841, Comte avait caractérisé l'anarchie révolutionnaire par l'appel rousseauiste à « l'ensemble des passions humaines », à un déisme sentimental; les Voltairiens, eux, avaient le mérite de s'affirmer plus intellectuels, comptant sur les idées plus que sur les sentiments. Ce mérite n'en est plus un en 1853. Dans le Système, l'anarchie révolutionnaire porte au contraire la marque de la domination du cérébral sur l'affectif: en ce temps-là, « les sentiments, qui seuls soutenaient une telle société, subissaient déjà l'intime altération résultée de l'anarchie des pensées, comme le prouvaient la diminution continue de l'influence féminine et l'insurrection croissante de l'esprit contre le cœur » (SPP, III, 595). Voltaire, naguère respecté, en dépit de sa « frivolité », pour s'être « toujours essentiellement adressé à l'intelligence » (CPP, V, 525), est à présent accusé de « sécheresse » (SPP, III, 581). Cette différence d'appréciation a une importance considérable. Dans le Cours, l'insurrection du cœur, mal réprimée par la raison voltairienne, frayait la voie à la restauration théologique, à la résurgence

²² Selon Comte, « les hommes ne sont ni égaux entre eux, ni même équivalents » C.P.P., IV, 34), ce qui l'entraîne à condamner Helvétius, qui défendait l'égalité des intelligences (C.P.P., V. 393). Les droits de l'homme supposent l'égalité et la souveraineté du peuple, c'est-à-dire l'anarchie par la subordination des compétences (cfr. A. KREMER-MARIETTI, op. cit., p. 18).

²³ Cfr. une lettre de Comte à Pierre Lafitte, le 20 août 1853, citée par P. Arnaud (Politique d'Auguste Comte. Paris, 1965, p. 259, note 1): « Des trois écoles de celui-ci [= le xviii siècle], les deux inconséquentes de Voltaire et de Rousseau fournirent à la Révolution les Girondins et les Montagnards. La grande école de Diderot y fut représentée par le parti d'élite de Danton, composé d'une vingtaine de membres de la Convention, appuyés au dehors sur 2 ou 300 adhérents réels. C'est pourtant ce petit groupe qui seul caractérisa la Révolution, c'est-à-dire la République ».

du catholicisme; dans le Système, la stérilisante victoire de l'esprit sur le cœur ruine certes l'organisation religieuse du passé, mais compromet en même temps celle du futur.

Or, en 1841, Auguste Comte ne s'est pas encore débarrassé de son athéisme, et il répugne à reconnaître au sentiment le droit d'interférer avec l'activité spéculative ou « objective ». En 1853, la méthode « subjective » fait une place au sentiment et à la croyance, Comte estime que l'ordre politique doit se compléter d'un ordre spirituel adapté à la société nouvelle. Mais cet ordre ne fera pas appel au Dieu du monothéisme, figure de l'âge théologique interminablement combattue par les « philosophes » de l'âge métaphysique. A cette divinité historiquement dépassée, Comte substitue « le Grand Etre », c'est-à-dire l'Humanité, divinité dépouillée de toute réalité transcendante et objective qui est seulement, selon les termes de P. Arnaud, l'aboutissement suprême de la « synthèse subjective »²⁴. Conception supérieure d'un humanisme athée, la Religion de l'Humanité opère la synthèse nécessaire de l'intelligence et du sentiment et nous renvoie, une fois de plus, au XVIIIe siècle. Dans le Cours de philosophie positive, l'école voltairienne de laquelle relève alors Danton, était rendue responsable du Culte de la Raison, désigné dédaigneusement comme « une sorte de polythéisme métaphysique, dominé par l'adoration de la grande entité scolastique, et qui ne pouvait assurément obtenir aucune consistance effective » (CPP, V, 308). Dans le Système, apparaît une référence inattendue à Diderot, dont l'athéisme se trouve récupéré:

Suivant la juste appréciation de Diderot, l'incrédulité constitue nécessairement le premier pas vers la saine philosophie, qui pourtant ne consiste nullement dans le doute. [...] L'esprit occidental devait donc opter entre l'entière conservation du système catholique et l'irrévocable élimination de tout théologisme, en écartant les vaines transactions rêvées par l'impuissance et l'ambiguîté des métaphysiciens (SPP, III, 506).

C'est ce qui a échappé à « la frivolité des Voltairiens » et à « l'inanité des Roussiens ». On voit ce que devient, dans cette perspective, l'athéisme de Diderot : non pas le refus de toute croyance, mais la volonté de « faire prévaloir le type humain », c'est-à-dire la première esquisse du Culte de l'Humanité. Le Culte de la Raison, fondé par l'école de Diderot (et non plus par celle de Voltaire), est l'annonce d'une aspiration à la synthèse subjective, que pourra seul accomplir le positivisme :

Il fallait fonder la vraie religion, en ralliant autour d'un centre unique, à la fois public et privé, nos sentiments, nos pensées et nos actions. Les Dantoniens avaient seuls compris ce besoin, envers lequel ils entreprirent une tentative que son avortement nécessaire ne doit pas empêcher aujourd'hui de regarder comme vraiment honorable (SPP, III, 601).

²⁴ P. ARNAUD, Politique d'Auguste Comte, p. 339.

Il est aisé de le constater, la conception que Comte se fait du XVIIIº siècle et de la Révolution est fonction de son évolution personnelle et de la mutation du positivisme de philosophie de l'histoire et des sciences en un système de réorganisation politique et religieuse, la nouvelle importance accordée au sentiment relevant sans doute elle-même, au moins partiellement, de la foudroyante rencontre avec Clotilde de Vaux ²⁵. Aussi a-t-on contesté son analyse des événements, sa répartition arbitraire des « philosophes » en trois écoles, l'importance démesurée accordée à Danton ²⁶. Tous ces éléments furent cependant repris et longuement développés par ses disciples, d'Avezac-Lavigne à Robinet, Littré ou Pierre Lafitte. La médiocre pièce d'Hippolyte Stupuy, Chez Diderot, composée en 1868 et publiée en 1875, condamne à la suite de Comte les démolisseurs Voltaire et Rousseau au profit du constructeur Diderot, et constitue « un assez bon modèle de littérature engagée au service du credo positiviste » ²⁷. Ce n'est pas un hasard enfin, si bon nombre des articles du Centenaire, en 1884, émanent des milieux positivistes de la Revue occidentale ²⁶.

En 1866, dans son Histoire de France, Michelet salua en Diderot le Pantophile, le Panurge et le vrai Prométhée, mais il citait aussi Auguste Comte pour affirmer que « de Diderot jaillit Danton ». Cette réhabilitation du philosophe dénigré par Barruel ou par La Harpe, honni par Barante, traité par Chateaubriand de « déclamateur frénétique », elle avait commencé dès 1853 dans le Système de politique positive.

²⁵ On connaît la déclaration de la Quatrième confession annuelle du 31 mai 1849: « Le positivisme religieux commença réellement, dans notre précieuse entrevue initiale du vendre-di 16 mai 1845, quand mon cœur proclama inopinément, devant ta famille émerveillée, la sentence caractéristique (on ne peut pas toujours penser, mais on peut toujours aimer) qui, complétée, devint la devise spéciale de notre grande composition » (Corr. gén., t. V, p. 30).

²⁶ Voir F.A. AULARD, « Auguste Comte et la Révolution française », Revue politique et littéraire, 50, 1892, pp. 837-845.

²⁷ Sur Diderot et les disciples de Comte, voir l'excellente étude de M. Besnard-Coursodon, « Diderot dans la chapelle : une annexion positiviste », Diderot Studies XVIII, 1975, pp. 33-59. J. PROUST (Lectures de Diderot. Paris, 1974, p. 66) se borne à signaler que Diderot est cité neuf fois dans le Système de politique positive.

²⁸ Cfr. A. SPEAR, Bibliographie de Diderot. Genève, 1980, pp. 152-161.



UN « PERE CONSCRIT » DU LUTHERANISME ECLAIRE: JOHANN JOACHIM SPALDING (1714 - 1804)

par

H. PLARD

Trois semaines et un jour après son avènement, le 22 juin 1740, le « Salomon du Nord » envoyait au Département ecclésiastique une *Magistratsresolution* concernant l'autorisation d'écoles catholiques, et dont la dernière phrase devait passer en proverbe ¹:

« Die Religionen müssen alle tolleriret werden und muss der Fiscal mehr das Auge darauf haben, dass keine den andern Abbruch tuhe, den hier mus ein jeder nach seiner Fasson selich werden. » — le riche folklore frédéricien attribue au Roi une formule plus brève et plus brutale : « J'entends que dans mes Etats chacun prie comme il veut et f... comme il peut ». On connaît le résultat de cette tolérance doublement habile, car elle permettait d'esquiver des conflits dans cette Silésie où, selon Gaxotte, vivaient huit catholiques pour neuf protestants, et servait la propagande prussienne en Europe : amélioration du sort des catholiques, favorisés jusqu'au paradoxe; c'est ainsi que le Roi devait faire édifier à Berlin, pour ses sujets catholiques, en guise de sanctuaire, une mauvaise copie du Panthéon d'Agrippa, avec son dôme surbaissé, de 1747 à 1773 - et dédier ce plagiat de l'antique à sainte Hedwige, patronne de la Silésie conquise par ses armées dans des conditions peu édifiantes; ou accueillir après 1773 les Jésuites de la Compagnie dissoute par le Saint-Siège, après avoir été interdite dans maints Etats catholiques — de même que son bisaïeul avait accueilli au Brandebourg les huguenots fugitifs. Autre habileté: le Roi se donnait les gants d'être plus tolé-

¹ Catalogue de l'exposition Preussen, Versuch einer Bilanz, Berlin, 1981, Gropius-Bau: Bd. II, Beiträge zu einer politischen Kultur, édité par Manfred SCHLENKE, Rowolth, 1981: Gerd HEINRICH: Religionstoleranz in Brandenburg-Preussen. Ideen und Wirklichkeit, p. 61-68. Citation: p. 79.

rant envers les « enfants d'Ignace » que Sa Sainteté romaine, et acquérait ainsi sans grands frais d'excellents savants. On connaît moins la politique du Roi à l'égard des deux confessions protestantes, la luthérienne et la réformée, qui se partageaient ses Etats, et c'est elle que je voudrais surtout définir en esquissant la carrière d'un de ses agents les plus actifs, le doyen de la Nikolaikirche à Berlin, inspecteur du Gymnase uni de Berlin et de Kölln, membre du Consistoire supérieur, Johann Joachim Spalding, 1714-1804; carrière qui déborde le long règne de Frédéric, car, si elle commence vers 1743, en Poméranie, et si Spalding n'arrive à Berlin comme fonctionnaire du Royaume que vingt ans plus tard, il a démissionné après l'édit de Wöllner, qui est du 9 juillet 1788, et fut rendu six jours après que Wöllner eut succédé, comme Ministre des cultes, à Zedlitz, qui détenait ce poste depuis 1770. A ce moment, presque tous les membres du Consistoire supérieur s'opposèrent à l'édit, et nous retrouverons leurs noms : le vieux Spalding, Büsching, Dieterich, Friedrich Samuel Gottfried Sack; or, Wöllner a confirmé le principe frédéricien de la tolérance religieuse, qui n'implique aucunement l'égalité des droits civils, dans le premier « article principal » de l'édit. Et si Spalding a renoncé à ses charges, il a gardé son rang de Conseiller au Consistoire supérieur.

« Je suis en quelque façon », écrivait Frédéric dans son testament de 1752, « le pape des Luthériens et des Réformés » ². Rappelons qu'en effet, contrairement à l'organisation du calvinisme français ou suisse, le Roi était summus episcopus aussi bien des Réformés que des « Evangéliques » : d'un côté des surintendants, de l'autre des présidents de synodes, mais au-dessus des uns et des autres le Roi, le Ministre des Cultes, des Conseillers de Consistoire. Bien entendu, le Summepiskopat, comme on l'appelait, dit aussi summum jus circa sacra, n'autorisait pas le souverain à définir, modifier ou abolir le dogme, affaire des collèges ecclésiastiques, mais seulement la discipline des Eglises, qui comporte aussi la nomination des pasteurs, la gestion des biens d'Eglise, les dispenses de mariage, le bon ordre du culte public, la charité, l'enseignement des Facultés de Théologie.

L'allure révolutionnaire de la déclaration du 22 juin ne doit pas faire illusion. S'agissant des deux Eglises protestantes, le Roi, officiellement réformé, en fait déiste ³, pratiquait une politique conservatrice, se méfiant du fanatisme pastoral, mais nullement tenté d'écraser un « inf. » qui le servait si bien ; il cherchait avant tout à garantir de bons rapports entre les deux confessions ⁴ et à éviter la dif-

² Pierre GAXOTTE, Frédéric II, Paris s.d. (1938), p. 390.

³ P. GAXOTTE, op. cit., p. 201, parle d'un « Dieu impersonnel, incompréhensible, étranger à l'humanité... », conception plus facile à concilier avec le calvinisme (Frédéric tendait à admettre la prédestination) qu'avec le luthéranisme. En outre, il a été influencé par Wolff, qu'il a rappelé à Halle dès le début de son règne, et dont il a au moins tenté de comprendre la philosophie (ibid.).

⁴ Leopold von Ranke, Preussische Geschichte, XII. Buch, 5. Kapitel, Hoffmann und Campe, Hamburg und Leipzig s.d. (reproduit le texte de 1878), pp. 846-848. Cet ouvrage

fusion de doctrines nouvelles, car, écrit-il, « combattre les cultes établis pour instaurer une religion naturelle serait une entreprise impraticable et folle. Le rôle du prince est seulement de veiller à la tranquillité des esprits et de fermer la bouche aux furieux qui voudraient prêcher la guerre des religions » 5. Aussi, dans les instructions remises au major von Borck pour l'éducation d'un de ses neveux, Frédéric insiste sur le point qu'avant tout, il faut que le gouverneur empêche le prince de devenir un calviniste fanatique : « Il est très nécessaire d'empêcher même le prince de dire dévotement des injures aux papistes... », mais, d'autre part, il faut lui faire adroitement sentir « qu'un prince protestant est bien plus le maître chez lui qu'un prince catholique ». Karl Abraham von Zedlitz, 1731-1793, juriste et non théologien, réformateur de l'enseignement et introducteur de la Reifeprüfung 6 - Zedlitz assurait (1770-1788), en tant que Ministre des cultes et de la justice, la surveillance royale sur le fonctionnement des Eglises, non sur leurs doctrines, que le Roi tient pour ineptes et dont il se raille assez drôlement dans ses apostilles aux demandes des consistoires.

Le coup de génie politique fut, dans ce domaine, dix ans juste après son avènement, la création d'un Oberconsistorium? — novation conservatrice, elle aussi : le Roi n'impose pas un nouvel organisme, il étend le droit de surveillance du kurmārkisches Consistorium à toutes les anciennes provinces de ses Etats: ses attributions comprennent les examens, la conduite des candidats, la doctrine, les mœurs des pasteurs, l'administration des institutions philanthropiques, la nomination des professeurs de théologie, et, d'autre part, toute l'organisation des établissements d'enseignement, à chaque degré; enfin, ses sanctions étaient exécutoires par le bras séculier; il n'avait en somme d'autre limite que la justice royale, et l'on conçoit qu'il était pratique de mettre un seul haut fonctionnaire, en l'occurrence Zedlitz, à la tête des deux départements. Selon les ordres de 1750, le Président du Consistoire devait prendre l'avis de chacun de ses membres, et faire voter les décisions (qui sont plutôt des propositions au Souverain) par la majorité des voix. Les Conseillers au Consistoire supérieur (Oberconsistorialrate) étaient donc les intermédiaires essentiels de la politique frédéricienne à l'égard des protestants.

L'exposition de Berlin, qui prétendait faire le « bilan » de la Prusse (15 août -15 novembre 1981), en présentait quelques-uns 8: Spalding, et son portrait gravé

ancien n'en demeure pas moins classique; il faut le compléter, surtout en ce qui concerne le statut et le sort réel des Juifs, par la thèse de Henri BRUNSCHWIG, Société et romantisme en Prusse au XVIIIe siècle. Flammarion 1973, Paris (qui reproduit le texte de La crise de l'Etat prussien à la fin du XVIIIe siècle et la genèse de la mentalité romantique, moins l'appareil scientifique, mais enrichi d'un chapitre essentiel sur la question juive, pp. 107-161).

- 5 GAXOTTE, op. cit., pp. 388-389. 6 Gerhard Taddey (ed. par): Lexikon der deutschen Geschichte..., Stuttgart s.d. (1979), p. 1337.
 - ⁷ RANKE, op. cit., pp. 846-848.
- ⁸ Cfr. Ausstellungsführer, hsg. v. Gottfried KORFF, Text von Winifred RANKE, Raum 14: Der Staat und die Religionssachen, pp. 244 sqq., No 14/26 à 14/29.

par Johann Friedrich Bause d'après Anton Graff: «Spalding wurde 1764 Oberkonsistorialrat und Probst an der Nicolaikirche in Berlin - 1788 legte er sein Amt auf Grund des Wöllnerschen Edikts nieder », résume le catalogue. Les Sermons de Spalding, Berlin et Stralsund 1765, y figuraient avec la quatrième édition de ses très populaires « Gedanken über den Werth der Gefühle im Christenthum », Leipzig 1773. Etaient également retenus d'autres Consistoriaux : (August) Friedrich Wilhelm Sack, Prédicateur de la Cour, membre de l'Académie des Sciences dès 1744, et son apologie du christianisme rationnel: « Verteidigter Glaube der Christen », trois volumes, Königsberg 1748-1751; son fils Friedrich Samuel Gottfried Sack, lui aussi Prédicateur de la Cour et Conseiller près le Consistoire supérieur : celui-ci s'est efforcé de réaliser l'« Union » des deux confessions, qui devait être imposée en 1817 pour le tricentenaire de la Réforme; Abraham Teller, 1734-1804, l'auteur du scandaleux « Handbuch des christlichen Glaubens », Leipzig 1764, prélat et Conseiller près le Consistoire supérieur depuis 1767, théologien rationaliste? Le choix est bon, et résume en somme les tenants de la « néologie », mais ne fait pas ressortir les liens de parenté et d'amitié qui existaient entre ces Consistoriaux : ainsi, c'est auprès de Sack que Spalding s'est formé théologiquement; Sack faisait partie du groupe qui l'a appelé à Berlin, malgré ses réticences; le fils de Sack était beau-fils de Spalding; celui-ci était lié très étroitement avec Teller (qui bénit son troisième mariage, en 1775) et avec une autre figure de la « néologie », Johann Friedrich Wilhelm Jerusalem, 1709-1789, auteur, comme ses confrères, d'une apologie du christianisme (« Betrachtungen über die Grundwahrheiten der Religion », Brunswick, cinq volumes, 1768-1779, deux volumes, 1785) 10. Jerusalem, à son tour, était l'un des personnages

9 Bon article sur Teller dans la vieille Encyclopédie des Sciences religieuses publiée par F. LICHTENBERGER, vol. XII (Paris 1882), pp. 15-16.

¹⁰ Ce prélat hanovrien, Prédicateur de la Cour auprès de Karl de Brunswick, 1742, est le père de Karl Wilhelm (1747-1772), son fils unique, célèbre par le Werther de Gœthe, rebelle (trotziger Sinn, écrit le conseiller aulique Höfler, son supérieur à Wetzlar), et finalement suicidé, enterré en tant que tel hors les murs de Wetzlar († 31.X.1772). L'opposition très vive des milieux de théologiens protestants contre Werther provient, selon moi, de cette exploitation littéraire d'un scandale notoire, atteignant une famille de théologiens qui fréquentaient les cercles de la cour ducale, et qui pis est : d'un suicide commis le soir de Noël et de la dernière phrase, nettement blasphématoire, du roman: « Handwerker trugen ihn. Kein Geistlicher hat ihn begleitet. » Ce déballage d'une affaire affligeante pour le vieux Jerusalem (qui n'avait pas d'autre fils) rend compréhensible la violence des réactions protestantes: non seulement « apologie du suicide », selon Goeze, mais, les milieux renseignés n'en pouvaient juger autrement, « roman à clés » indiscret et indécent, en ce qu'il étalait au grand jour une affaire sur laquelle il eût fallu garder le silence. Goeze utilisa Werther comme argument contre la néologie et la critique biblique: « Wenn nach den semlerischen Grundsätzen die heilige Schrift zu Grunde gerichtet, oder wenn sie nach den Bahrdtischen modernisiret, das ist lächerlich und stinkend gemacht wird, was wird alsdenn aus der Christenheit werden? ein Sodom und Gomorrha.» (éd. de Werther par Hans Christoph Висн, Wagenbach, Taschenbücher 89, p. 247). En d'autres termes: la néologie, dont Jerusalem était un représentant illustre, est co-responsable du suicide de son fils.

importants de l'église de Brunswick-Lunebourg-Wolfenbüttel. Tous ces pasteurs adhèrent, avec des nuances personnelles, à cette « néologie » que Lessing condamnait brutalement dans sa lettre à Karl Lessing du 2 février 1774, la comparant à du « purin » (Jauche), tandis que l'orthodoxie n'était que de l'eau sale, et préférable. Seulement, Lessing s'est bien gardé d'attaquer ouvertement Spalding et ses pareils, et mieux encore : il se réfère nommément à eux dans ses « Notgedrungene Beyträge zu den « Freywilligen Beyträgen » des Herrn Pastor Goeze » 11, comme aux sages, aux sénateurs, aux « pères conscrits » de l'Eglise luthérienne : « Ich stelle mir vor, ich sammle die Stimmen, fange an von den patribus conscriptis des Luthertums, einem Ernesti, einem Semler, einem Teller, einem Jerusalem, einem Spalding etc., und komme herab bis auf den kleinsten Dorfpriester...: und alle, alle stimmen für Ja. » (Il veut dire: tous sont pour qu'on publie les notes antichrétiennes de l'« Anonyme », mais sans dévoiler son nom, que Goeze sommait Lessing de révéler). On comprend la tactique de Lessing: contre Goeze, qui représente un paléo-luthéranisme ferme, totalement dépassé, faire appel à des ecclésiastiques illustres qui, quant à eux, maintiennent le christianisme, en le fondant sur le sentiment, la raison, l'utilité de l'Etat, la conscience, mais non en tout cas sur un fondamentalisme biblique réfuté par Semler, tandis que Johann August Ernesti, 1707-1778, également cité par Lessing, rejetait à la fois le sentiment personnel, l'autorité de l'Eglise, l'allégorisme et les explications philosophiques : « Una eademque ratio interpretandi communis est omnibus libris, in quocumque argumento occupatis » (« Institutio interpretis Novi Testamenti », Leipzig 1761). Ainsi, rationalisme et exégèse se soutiennent réciproquement, contre le dogmatisme orthodoxe, contre le piétisme, mais aussi contre l'athéisme et le scepticisme à la mode de la Tafelrunde de Potsdam ou le matérialisme de La Mettrie; c'est ce dont témoignent les batailles sur plusieurs fronts qui ont rempli l'existence de Spalding dès le début, puisque son premier ouvrage largement diffusé, « Die Bestimmung des Menschen », paru à Pâques 1748 et souvent réédité, a déjà été critiqué par Johann Melchior Goeze, alors pasteur à Aschersleben. « L'Hommemachine », « L'Homme-plante » ont paru la même année.

Spalding 12, fils d'un directeur d'école, puis pasteur dans la petite ville pomé-

¹¹ Wolfgang Drews, Lessing (rowohlts monographien 75, Reinbek bei Hamburg 1962, p. 134).

L'Juilise le texte dactylographié d'une copie de l'article nécrologique abondant (47 p. 1°, petit interligne) dû à Friedrich SCHLICHTEGROLL, Nekrologie der Deutschen für das neunzehnte Jahrhundert, V. Band. Schlichtegroll se fonde sur l'autobiographie de Spalding et sur des papiers de famille qu'a dû lui communiquer le fils cadet du théologien; il dit avoir suivi littéralement par endroits la Lebeninachricht; il se réfère en outre à un journal de voyage et à des lettres inédites. Malgré son style pompeux souvent, et toujours sentimental, c'est une bonne relation biographique, précise et détaillée. Je la dois à mon défunt ami Hans Peter des COLDRES, Bibliothécaire du Max Planck-Institut für vergleichendes internationales Privatrecht et directeur de ce centre de recherches; sa mère était née Spalding et descendante directe de Johann Joachim. D'après lui, la famille est d'origine noble et vient d'Ecosse.

ranienne de Triebsees, et d'une fille du pasteur Lehments, également à Triebsees, connut l'enfance difficile de ces étudiants en théologie faméliques dont Läuffer reste le type, la Poméranie étant aussi morne alors que la Livonie de Lenz mais avec des avantages qu'il a su saisir et exploiter au bon moment. Education « somnolente » et médiocre au gymnase de Stralsund, puis (1731) à l'Université de Rostock, encroûtée, selon Spalding, dans une « scolastique artistotélicienne », et en lutte contre la philosophie de Wolff, les « unionistes » et les piétistes : son enseignement ne se fondait, dit-il, que sur la raison et la mémoire, le sentiment étant exclu¹³; il y inclina, assez naturellement, au socinianisme. Après deux ans, il dut, comme tant d'étudiants en théologie à cette époque, chercher sa matérielle dans une alternance entre des postes de précepteur (Informator) chez des nobles campagnards et l'assistance de son père, avec qui il semble s'être mal entendu, et qui l'exploitait, si l'on en croit ses demi-confidences; il s'est en grande partie formé lui-même, par les lectures et la fréquentation de professeurs, à l'Université de Greifswald, en 1734; de ces lectures, il dit avoir profité en ce qu'elles « l'ont amené à méditer les preuves de la religion en général, et en particulier de la révélation chrétienne, mais avant tout l'image de l'excellence intrinsèque du christianisme quant aux vérités, aux doctrines morales et aux consolations » ... - certitudes auxquelles il devait rester fidèle, car, écrit-il, « je ressens avec une assurance inébranlable qu'une âme honnête, si seulement elle consentait à procéder, selon une vraisemblance rationnelle (vernünftige Wahrscheinlichkeit), comme en d'autres affaires, devrait nécessairement y croire et s'y conformer »; c'est ce qu'il appelle « le sentiment invincible du vrai et du bien au plus profond du cœur, qui se manifeste en toute occasion où la liberté lui en est donnée », et qui « grandit peu à peu en force par les effets de la Grâce et par les dispositions (Veranstaltungen) dues à la Providence du Dieu de bonté ». Telle demeurera la base, inébranlable, comme il l'écrit, de sa foi : la convergence d'un examen « vernünftig », au sens de la raison ordinaire, « wie in anderen Dingen », et d'un sentiment moral irréfutable, alimenté par la Grâce divine ; donc, l'harmonie postulée entre la raison et la foi, avec la double conséquence qu'il devait rejeter l'appel à l'émotivité (chez les piétistes) et le doute intellectuel, qui ne tient pas compte de cet « unüberwindliches Gefühl », un sentiment sage, si l'on peut dire, éloigné des outrances piétistes, et apparenté, selon moi, au « sentiment moral « de Shaftesbury, que Spalding devait bientôt traduire. S'il a étudié la philosophie wolffienne et l'a défendue contre la scolastique néo-luthérienne de Rostock, il y a cherché avant tout une forme vulgarisée de théodicée et l'accord entre la révélation, la raison, les vérités rationnelles nécessaires et les évidences morales; Wolff rejetait aussi, comme on sait, la notion d'un monde existant en lui-même; quant à l'autonomie de la morale à l'égard de la religion (un acte, selon Wolff, est bon ou mauvais en soi, et non parce que Dieu l'a déclaré tel), scandalon qui réconcilia

¹³ Les «unionistes»: les partisans de l'union entre Luthériens et Réformés, a priori suspects de laxisme, voire de déisme.

orthodoxes et piétistes en un front commun anti-wolffien, Spalding la corrige par l'hypothèse shaftesburienne d'un sentiment moral plus fondamental que les règles de la raison ou les exigences de la vie en commun — Wolff, pour sa part, admettait que les Chinois, sans religion naturelle ni révélée, ont pu, par la seule lumière de leur conscience, élaborer une morale parfaite et exemplaire. Mais y a-t-il une grande distance entre la conscience morale de Wolff et l'«unüberwindliches Gefühl» dont parle Spalding?

Surtout, Schlichtegroll signale d'après ses notes personnelles qu'il avait découvert, ayant quelque vingt ans, les « Unschuldige Nachrichten », et que leurs comptes rendus lui ont inspiré le désir de ce qui devint plus tard son occupation favorite, « Bücherkunde und Journallektüre ». Or, les « Unschuldige Nachrichten », éditées par le vieux Valentin Löscher à Dresde, fidèle à l'orthodoxie luthérienne, contenaient des mises en garde contre le wolffisme, à l'époque où il était interdit en Prusse. Löscher reproche surtout à Wolff sa théorie (leibnizienne) de la « raison suffisante » : cet instinct de connaissance qui nous pousse à chercher de tout événement la « raison suffisante » peut devenir concupiscence funeste, comme le montre le péché originel. On voit donc que Spalding, en mentionnant « die Wirkungen der Gnade » et « die Veranstaltungen der Fürsehung des guten Gottes », rejette le wolffisme sur un point capital, et qu'il a peut-être trouvé dans les « Unschuldige Nachrichten », et sûrement chez Shaftesbury, de quoi nourrir cette confiance en la « Fürsehung ».

Ces lectures sont de 1740-1742: c'est l'époque où Wolff triomphe dans les milieux universitaires, même, partiellement, ecclésiastiques: 1740 est l'année où paraît « La belle Wolffienne » de Jean-Henri Formey, huguenot, membre de l'Académie des Sciences de Prusse rajeunie par Frédéric II, et rédacteur du « Journal de Berlin »: titre dont devait encore se moquer Hamann, car le professeur de théologie y mettait la pensée de Wolff à la portée du sexe aimable, comme jadis Fontenelle l'astronomie; c'est aussi l'année de la réintégration triomphale de Wolff à Halle, où l'a rappelé Frédéric II, le 11 septembre, avec cavalcade et retraite aux flambeaux. Il est donc tout à fait normal que Spalding ait eu sa période de wolffisme, modifiée par Shaftesbury, qu'il traduit alors. Ses premiers articles paraissent à la même époque, et tout d'abord une lettre de félicitations à Schulemann dans les « Belustigungen des Verstandes und des Witzes ».

Mais l'événement décisif, dans ces années de prédication, de préceptorat et de lectures, fut sa rencontre avec le comte von Bohlen, dans la famille poméranienne von Wolfradt, dont Spalding instruisit un fils, en 1743. Il a traduit de la littérature théologique française et anglaise pour les «Greifswalder kritische Versuche » et les «Pommersche Nachrichten »; en 1745, lorsqu'il accompagne son élève à l'Université de Halle, le comte von Bohlen lui fait connaître à Berlin Sack, dont « la liberté d'esprit » étonna Spalding et élargit son christianisme un peu craintif; à Halle, il rencontra et Wolff, et Baumgarten ¹⁴, dont la science et

¹⁴ Sigmund Jakob Baumgarten, le frère de l'esthéticien, collègue et disciple de Wolff.

la courtoisie l'attirèrent. Il apparaît donc comme l'un de ces précepteurs privilégiés, attachés à une famille par des années de services et payés surtout de protections et de relations utiles : pour Spalding, les Wolfradt, le comte Bohlen et l'ambassadeur de Suède, von Rudenskiöld, qui l'utilisa comme secrétaire intérimaire, ont eu cette fonction de mécènes haut-placés dont Heine devait se moquer bien plus tard, mais toujours dans un cadre berlinois, à la fin de «Frieden» (« Nordsee I »), fin critiquée, et pour cause, par le Prussien Varnhagen : la piété et de nobles protecteurs, le « noir », en un sens stendhalien, étaient l'accès aux honneurs ecclésiastiques, même dans la Prusse de Frédéric — à condition, bien entendu, que le pasteur débutant fût rationaliste quand il le fallait, ou piétiste dans des pays où le piétisme avait gagné la Cour, comme au Danemark. Spalding s'émancipe donc théologiquement, vers la fin de 1743, quand se resserrent ses liens avec Sack, et parvient à « une notion plus libre du christianisme », qui, dit justement Schlichtegroll, « attribue la plus haute valeur au principe moral dans la religion, et en traite tous les autres points avec tolérance » : version frédéricienne du luthéranisme : le classique testimonium Spiritus Sancti, fondement de la théologie protestante, y est remplacé par un « sentiment moral » d'origine anglaise, et les problèmes dogmatiques y sont considérés comme sujets à discussion, donc ne pouvant donner lieu à des condamnations. Ce laxisme de la néologie prussienne éclatera, bien plus tard, à propos de l'affaire Schulz, l'un des deux « néologues » menacés de destitution par l'édit du 3 juillet 1788 : Schulz, pasteur à Giehdorf, rejetait, parmi d'autres dogmes, la divinité de Jésus-Christ et sa résurrection. L'affaire était grave, mais le Consistoire supérieur, à l'exception de Sack fils, estima qu'il n'y avait pas là de motif à destitution; Teller, l'un des « pères conscrits » qu'invoque Lessing, justifia son vote favorable en affirmant qu'il était impossible de savoir si Schulz avait, oui ou non, dévié des principes fondamentaux du christianisme, vu qu'on n'avait jamais pu tomber d'accord pour les définir 15. Spalding avait déjà démissionné de sa cure pastorale, étant vieux et malade; mais il fut avec Büsching, Teller, Dieterich et Sack l'un des signataires du rapport soumis au Chancelier von Cormer et à Wöllner lui-même contre l'édit de juillet 1788 — protestation qui fut, bien entendu, rejetée par le Cabinet.

Ce fut dans la bibliothèque de Sack senior que Spalding écrit, en 1757, s'être formé, et avoir compris « que la religion serait heureuse, si chacun, avant tout, était rigoureux envers son propre cœur et indulgent (gelinde) envers le frère qu'il croit victime d'une erreur, en particulier lorsqu'on est bien forcé d'admettre, selon toute humaine vraisemblance, que celui-ci erre avec une âme toute pleine de sincérité et d'amour de la vérité. C'est par le libre examen (freye Untersuchung) qu'à chaque occasion la vérité a été mise en lumière, lorsqu'elle était occultée; et, même si tant d'hommes s'égarent à la faveur de cette liberté, le dommage que l'un ou l'autre s'attire de cette manière, par des sentiments injustifiables, ne peut abolir la valeur du seul moyen qui mène à une conviction

¹⁵ Article Wöllner, par F. LICHTENBERGER, op. cit., XII, pp. 483-484.

pure et rationnelle. Plus les temps se rapprochent où les hommes apprendront à se soumettre à l'irrésistible vérité parlant dans la conscience, plutôt qu'à répéter des vérités, souvent sans grande importance, de la tête et de la mémoire, et moins une opposition d'apparence rationnelle contre le christianisme pourra se faire jour. « Autrement dit : contre le rationalisme athée de Potsdam, la digue d'une religion rationaliste! La sienne s'élève, comme l'a bien vu Schlichtegroll, vers cette année 1743, jusqu'à ce que le biographe appelle « non plus l'opinion d'une secte, mais la pure religion du sage, qui survit à toutes les vicissitudes temporelles et à toutes les attaques des savants, cette religion éternellement fondée », dont Spalding est resté « le digne prêtre jusqu'à la fin d'une existence méritoire ». S'il se tourne vers la néologie, c'est en mettant l'accent plus sur la morale que sur le raisonnement, et en suivant, non plus Wolff, mais Shaftesbury, dont il traduit en 1747 le traité sur la vertu, en l'adornant d'un exposé copieux des principes de la morale du philosophe anglais.

En 1748, de retour dans sa ville natale, parvenu à la maturité spirituelle, il publie donc, à la demande de ses amis les « néologues » berlinois, un essai sur « Die Bestimmung des Menschen », transmis en manuscrit à Gleim et à d'autres personnes, bien reçu, étant rédigé dans un style « populaire », clair et simple, et exposant les principes dont nous avons parlé, d'ailleurs limpides par eux-mêmes; mais déjà, Goeze l'avait lu en manuscrit et éreinté; Spalding se défendit sous la forme d'une lettre apologétique, qu'il destinait aux « Pommersche Nachrichten von gelehrten Sachen » et qu'il finit par garder dans ses tiroirs, trouvant « plus recommandable d'éviter une querelle dont l'utilité ne pouvait être bien considérable ». C'est à ce moment aussi que mourut son père, et que Spalding obtint enfin, à trente-cinq ans, le pastorat de Lassahn, en Poméranie : ses protecteurs berlinois auraient voulu lui faire accepter une cure en Uckermark, mais Spalding préférait demeurer dans son pays (et l'Uckermark, pays perdu, n'était pas plus séduisante que la Poméranie; quand on lui proposera un poste à Berlin, il finira par s'y résoudre). On voit, n'en déplaise à Lenz, comment ces interminables années de préceptorat pouvaient fournir à un pasteur en attente les appuis que sanctionnerait une carrière désormais rapide et brillante — à condition d'avoir le pied à l'étrier; c'est ce qu'il advint de Spalding, soutenu par le comte Bohlen, Stark, Gleim, et surtout par de nouveaux amis influents, rencontrés entre sa trente-cinquième et sa trente-septième année: un Arnim auf Suckow, Sulzer surtout, le mathématicien et esthéticien berlinois (encore jeune : la trentaine), par l'intermédiaire duquel Spalding étendit vers Zürich son réseau de relations profitables: Johann Jakob Bodmer, alors cinquantenaire, fils de pasteur, mais depuis 1725 professeur d'histoire au Gymnase de Zürich. Et c'est de nouveau par l'intermédiaire des deux Zurichois qu'il a reçu chez lui de jeunes élèves de Bodmer, seul épisode, peut-être, qui ait servi sa mémoire parmi les germanistes — grâce à un essai de Guthke 16: l'été de 1763, il a chez lui, à Barth en Poméranie, Felix

¹⁶ Voir sa postface à Johann Heinrich Füssli, Samtliche Gedichte, Zürich s.d. = 1973,

Hess, Johann Caspar Lavater et Johann Heinrich Füssli.

Hess, frère de deux sœurs dont l'une avait inspiré à Füssli une passion malheureuse, ne devait pas vivre vieux; ses camarades ont, eux, connu une gloire un peu équivoque. Tous trois étaient de jeunes pasteurs : on oublie trop souvent que Füssli, cadet d'une famille de peintres et contraint par son père à l'étude de la théologie, avait déjà été ordonné (en 1761) et avait surpris les Zurichois par le feu et le subjectivisme de ses sermons. Peut-être eût-il poursuivi cette carrière, tout en continuant à dessiner dans ses heures de loisir, si un scandale local n'avait contraint les trois amis à quitter leur petite république : leur professeur du Gymnase, Bodmer, leur avait communiqué, avec une excellente culture classique, des sentiments républicains, et tous trois avaient en commun publié une brochure contre les malversations de l'avoyer (Landvogt) Gerbel, qui y perdit sa charge; mais, comme il avait à Zürich des amis puissants, on conseilla aux jeunes rebelles d'aller se faire oublier à l'étranger, forme discrète de bannissement. Bodmer les adressa à Sulzer qui, de son côté, les recommanda à Spalding, alors pasteur à Barth, depuis 1757, veuf récent (1762) d'une femme très jeune (elle avait moins de dix-sept ans quand il l'avait épousée en 1751), prévôt du Synode (Prāpositus) et pastor primarius de la petite ville, enfin auteur d'un second ouvrage à succès, « Ueber den Werth der Gefühle im Christenthum », paru en 1761 et qui connut, jusqu'en 1785, quatre éditions constamment augmentées.

Spalding hésitait à recevoir ses jeunes confrères : il doutait qu'il pût leur apprendre quoi que ce fût. Sa réponse à Lavater, du 12 février 1763, avoue modestement : « Das, was man eigentlich und im etwas beträchtlichen Grade Gelehrsamkeit nennet, findet sich bey mir gar nicht. Mangel der Gelegenheit, und

pp. 103-117, repris dans Karl S. GUTHKE: Literarisches Leben im achtzehnten Jahrhundert in Deutschland und in der Schweiz, Bern und München s.d. = 1975, sous le titre: Im Schatten Klopstocks: J.H. Füsslis Gedichte (pp. 242-262), considérablement élargi. L'édition des poèmes reproduit de beaux dessins de Füssli.

Quant à l'estime en laquelle Füssli tenait la Suisse, elle est attestée par un dessin de 1778 où il s'est représenté, dans une athlétique et classique nudité, quittant l'Italie, gagnant l'Angleterre d'un pas de géant, et conchiant au passage « Switzerland », représentée par une cuvette de cabinet. Ce geste ordurier ne doit pas surprendre: le premier grand travail de Füssli, avant même son départ de Zürich, avait été une illustration de Dyl Eulenspiegel, et les vieux bois gravés de l'édition originale montrent à plusieurs reprises Eulenspiegel laissant, pour trace de son passage, avec le hie fuit fameux, un étron bien moulé. Le dessin est à la Kunsthalle de Zürich, ainsi qu'un tableau de grandes dimensions, peint en 1778-1781, où l'on voit Füssli en conversation passionnée avec le vieux Bodmer, qu'il revit donc en passant par la Suisse. On sait que son nom, imprononçable pour les Anglais, fut adapté en « Henry Fuseli ». S'il fallait le rattacher à un mouvement littéraire, ce serait le Sturm und Drang et encore le romantisme allemand, par ses thèmes (Thor, la mythologie germanique, l'Undine de Fouqué, le Nibelungenlied), par son enthousiasme pour Shakespeare et pour Dante, par son exaltation de l'homme révolté, prométhéen ou héroïque, et par ses audaces érotiques (il a souvent représenté des scènes de lesbisme, et son œuvre la plus connue, Le Cauchemar, en diverses versions, est une vengeance dirigée contre une amante infidèle, qu'il montre possédée en rêve par un gnome hideux ou un cheval fantôme).

vielleicht auch gar des Fleisses! in meinen jungen Jahren hat mich nicht dazu kommen lassen...»; sans doute aussi, chargé de famille, craignait-il de devoir loger trois hôtes: « die Art zu leben in meinem Hause » (ist) « nach dem Masse meines zeitlichen Vermögens sehr eingeschränkt », reconnaît-il, et comme il s'agissait d'un assez long séjour, six mois pour Füssli, neuf pour Hess et Lavater, les Zurichois vinrent à bout de cette difficulté en lui payant leur pension. Séjour aux conséquences graves pour Füssli qui, loin de l'autorité paternelle et d'un pays détesté, libéré des corvées pastorales, put enfin se jeter avec la fougue de son caractère dans la voie qui lui était propre : la peinture, l'illustration des grands auteurs et, il ne faut pas l'oublier, la poésie klopstockienne et la critique d'art. Au bout de six mois, durant lesquels il traduisit pour Weidmann de Berlin les lettres de Lady Mary Wortley Montagu, il partit pour la France et Rome en compagnie d'un jeune Anglais : on sait ce qu'il en devait advenir, et qu'il devait trouver à Londres des amateurs, des inspirations littéraires, des polémiques à mener, le loisir d'une œuvre considérable par sa valeur propre et son influence sur William Blake.

L'essai « sur la valeur des sentiments dans le christianisme », rédigé pendant la guerre, se présente distinctement comme une attaque contre les excès sentimentaux du piétisme, et surtout le schématisme des expériences par lesquelles doit passer une âme avant d'être assurée de son salut : « Depuis bien des années déjà, écrit Schlichtegroll, l'instance mise sur les affres de la repentance (den Busskampf), la perception sensible de la grâce convertissante, et tout le reste de la méthode mystique de conversion de l'ancienne Ecole de Halle, qui avait plus d'un partisan, surtout parmi les ecclésiastiques du proche Mecklembourg, avait attiré sa réflexion sur cette matière. Il voulut, pour commencer, tirer au clair pour lui-même ce qu'il y avait en tout cela de vérité ou d'erreur, et c'est de ce long examen sincère que naquit cet ouvrage méritoire »... etc. D'après l'autobiographie de Johann Christian Edelmann 17, rédigée dans les années 1749-1753, il s'agit de l'antinomie entre la Nature et la morale, la nature totalement perverse et la Grâce, qui fondait la mélancolie, voire l'hypocondrie religieuse de ceux qu'Edelmann appelle les « hallische Mucker », les bigots à la mode de Halle; quant à lui, leur exemple produisit dans son esprit une si violente aversion contre le piétisme que, jetant l'enfant, comme dit le proverbe, avec l'eau du bain, il devint athée. Tout au contraire, Gellert, partisan d'une religion rationnelle, se réfère aux néologues tels que Spalding et Jerusalem, dont Spalding devait bientôt faire la connaissance et acquérir l'amitié, à Magdebourg, en 1770 18. Dans un passage cité par Hans-

¹⁷ Cfr. Hans-Jürgen SCHINGS, Melancholie und Aufklärung... Stuttgart 1977, p. 133 sq. (La thèse de Schings est, d'une manière générale, une excellente étude de l'usage des catégories psychologiques: « mélancolie », « enthousiasme », « Schwärmerei » dans la polémique des néologiens contre les piétistes et de ses prolongements littéraires, notamment chez Moritz et Hamann).

¹⁸ Schings, op. cit., p. 132.

Jürgen Schings, Gellert marque très bien les difficultés que rencontre une « religion rationnelle », prise d'une part entre le libertinisme de « die grosse Welt » il songe aux milieux de la cour, à Sans-Souci, à Voltaire — et d'autre part le christianisme pleurnichard des piétistes: « Que pensera de moi le grand monde si je m'oppose aussi consciencieusement à ses penchants et à ses exemples? Ne va-t-il pas me flétrir du nom de mélancolique, de splénétique 19, de tête chimérique, d'homme qui ne sait pas vivre, à qui la poussière des écoles a obnubilé l'esprit ? Et combien un cœur sensible redoute ce nom!» (Sämtliche Schriften, Reutlingen 1774-1776, VIII, p. 88). La néologie à la Spalding apparaît donc comme une via media entre les deux dangers, la Charybde du matérialisme et la Scylla de l'hypocondrie dévote, une « voie de conciliation » entre la raison et le sentiment, le croire et le sentir. Spalding ne songeait nullement à bannir le sentiment de la foi chrétienne, au contraire - puisqu'il trouvait en lui le principe de la certitude religieuse, et dans son accord avec la raison la preuve que l'homme a été créé par Dieu pour le connaître et le servir. Toutefois, il distinguait la « tristesse salutaire » provoquée en l'âme humaine par l'action de la Grâce, et les humeurs noires résultant d'un déséquilibre physique: « Combien de fois ces terreurs sont distinctes de la divine tristesse salutaire..., c'est ce qu'apprend souvent l'expérience, en particulier lorsqu'il se révèle en partie que celles-ci sont bien plus l'œuvre d'un corps en déséquilibre que d'une âme éveillée et mue par la conviction. Et que peut-on dire lorsque bien des chrétiens se montrent si rapidement disposés à considérer les affres purement mécaniques du cœur dans les maladies, quand s'y conjoignent des images effrayantes du cerveau, comme l'authentique sentiment de la colère de Dieu, et des symptômes sûrs d'une repentance vraiment ressentie? A quel degré, en pareil cas, l'influence du corps pénètre en l'âme, et avec quelle violence peuvent en naître des sensations, les faits d'expérience et les motifs en sont trop bien connus pour qu'on puisse les révoquer en doute, sur la foi de ceux qui passent si promptement par-dessus la Nature, qu'ils ne connaissent pas, et qui voient en toutes choses une disposition particulière de Dieu... » 20. Le « fanatisme » et l'« enthousiasme » relèvent, selon Spalding, de ces

¹⁹ Je traduis ainsi milzsüchtig, « malade de la rate », dont le dérèglement passe, dans la médecine d'alors, pour causer les humeurs noires; c'est de son nom que provient le spleen anglais; dès « The rape of the lock » de Pope, au chant IV, le mauvais esprit Umbriel rend visite au « Spleen », la « déesse des Vapeurs », traduit Marmontel, dans sa caverne; tout le chant est à lire, du point de vue de l'analyse de la mélancolie et des fantasmes qu'elle provoque, à l'époque de Pope; le poète cite une série d'imaginations sombrement délirantes (v. 47-54) qui sont, pour la médecine de son temps, filles d'une rate en mauvais état. En Allemagne, le fanatisme religieux, les excès morbides de la pénitence, la Zerknirschung piétiste des Lumières comme une maladie mentale physiologiquement déterminée; on cite même, à cet égard, les délires des « petits prophètes » cévenols: voir Schings.

²⁰ Schings, op. cit., p. 189. L'auteur ajoute: « Avec logique, la critique du sentiment par Spalding aboutit, par l'intermédiaire de la critique « éclairée » de la superstitution et de l'ascétisme, à la réduction anthropologique des sentiments piétistes. Ce qui apparaît alors, c'est, et comment en serait-il autrement ?, les effets de la bile noire ».

chimères dont il faut chercher l'explication, en dernière analyse, non dans les motions secrètes de la Grâce, mais dans un dérèglement des organes. Schings cite (III, 1, note 23) l'objection bien fondée d'un piétiste, C.H. von Bogatzky, qui reproche à Spalding (1801) de ne pas vouloir reconnaître la corruption de la nature humaine, et de rejeter un peu trop vite, sous le nom de fanatisme, les conséquences du péché original: c'est bien là, dit Schings, le point d'opposition radicale entre les « croyants » et les « philosophes » : comment concilier la néologie, qui suppose une vue relativement optimiste de l'homme, avec la théologie de la Chute et de la Rédemption ? Et, de fait, nous comprenons pourquoi, étrangement, à ce qu'il semble, des théologiens d'aussi haut rang que les membres du Consistoire supérieur ne trouvent pas damnable qu'un pasteur reconnaisse ne croire ni à la divinité du Christ, ni à sa résurrection : avec la corruption de l'homme dans l'état de Nature, la nécessité de sa rédemption tombe, et par conséquent les dogmes corollaires, incarnation et résurrection; leur laxisme répond à la logique de leur position, de même que Bogatzky, de son point de vue, celui de la théologie protestante traditionnelle, a parfaitement raison d'écrire: « Il ne manque à ces savants que la connaissance véritable et profonde de leur propre corruption, car ils rendent la Nature pieuse, et croient encore trouver beaucoup de bien en elle... », ce qui, en effet, n'a plus rien de commun avec la théologie luthérienne ni calviniste 21. Car on ne voit pas comment la critique néologique du piétisme peut déboucher sur autre chose qu'une critique des dogmes fondamentaux du christianisme.

Ses protecteurs berlinois ne l'oubliaient pas, et dans cette année 1763, ils lui firent proposer la surintendance générale de Poméranie, qui comportait l'office de prorecteur de Greifswald et une chaire de professeur de théologie à cette Université; Spalding, s'estimant à juste titre insuffisamment qualifié et qui, en outre, a toujours abhorré le monde universitaire, refusa nettement; à l'automne de la mêne année, on lui offrit, cette fois, une fonction plus attirante dans la capitale même du royaume; l'intermédiaire fut le pasteur « éclairé » Dieterich, agissant au nom du ministre des Cultes, le baron von Dankelmann, qui devait bientôt renoncer à cette fonction et se hâtait, semble-t-il, de procéder à une nomination conforme à son esprit; le poste était un doyenné à Berlin, et surtout une charge de Conseiller au Consistoire supérieur, rendue vacante par la mort d'un de ses membres. Spalding, de tempérament indécis et paisible, n'était visiblement pas attiré par la perspective de querelles liées à une situation aussi exposée; il pen-

²¹ Ibid., p. 391. On comprend que Lessing, tout en utilisant dans ses polémiques la néologie, ait pu la juger moins «chrétienne» que le paléo-luthéranisme. Spalding invoquait, écrit Schings, le «Traité de la Justification» de Jean de La Placette, Amsterdam 1733: celui-ci mettait en garde contre les sentiments forcés, qui finissent par faire sombrer des âmes sincères et agréables à Dieu dans des angoisses extrêmes et déraisonnables. La Placette se référait déjà à ce qu'il appelait «l'évidence morale» des vérités chrétiennes, si du moins les auditeurs du témoignage chrétien sont éclairés par le Saint-Esprit. Cfr. Léonard, « Histoire générale du protestantisme », vol. III (Paris 1964), p. 44 et n. 2.

sait que celle-ci ne serait pas au-delà de ses capacités, comme l'eût été une chaire académique; on exigeait de lui une décision immédiate, et il eût bien voulu trouver un prétexte honorable de refuser. On fit donner la garde - Sulzer, qui fâché, lui écrit : « Votre irrésolution, au sujet du poste que l'on vous a proposé d'ici, consterne tous vos amis berlinois. Nous croyons que vous ne pouvez décemment refuser cette offre, et notre M. Sack m'a chargé de vous dire qu'au cas où vous la rejetteriez, à cause de certaines circonstances qu'il vous révèlera par la suite, vous en ressentiriez toute votre existence quelques remords de conscience. Au nom du ciel, et de tout le bien que vous accompliriez sans aucun doute ici, que rien ne vous retienne d'accepter cette offre. Il ne tient encore qu'à vous de vous obliger, par votre assentiment, tous les sincères amants de la vérité à Berlin. Mais il y a péril en la demeure... »: Sulzer fait allusion à la démission imminente du ministre, qui tient à nommer Spalding, pour conclure heureusement sa carrière, et, en termes voilés, à la possibilité que le poste-clé de Consistorial ne soit perdu pour le parti des « amants de la vérité »; d'après les noms qu'il cite, Sack et Dieterich, on voit de qui il s'agit : le parti de la néologie, alias de l'harmonie entre la foi et la raison; il redoute probablement une contre-attaque des « cagots de Halle ». Cet appel décida Spalding, qui prit aussitôt ses dispositions de départ, dont la première fut de se fiancer », surtout à cause de l'éducation de ses enfants », dit Schlichtegroll, avec la fille d'un capitaine de cavalerie, réfugié à Barth durant la guerre, une Maria Dorothea von Sodenstern - mariage malheureux, car elle sombra bientôt dans l'hypocondrie, étant du reste maladive, et fut pour lui un souci de plus. Sur le charmant tableau, peint par Füssli, de Spalding et ses amis déjeunant dans un pavillon, à Barth 2, on voit un visiteur à qui une dame présente une tasse de thé : c'est cet Arnim auf Suckow, ami de Spalding et apparemment bien en cour à Berlin, qui accompagna dans la capitale le pasteur et les deux jeunes Suisses, Lavater et Felix Hess. L'installation à Berlin fut difficile, pour des raisons de logement, mais aussi, comme le dit Schlichtegroll, parce qu'il « se manifesta de temps à autre les traces d'un parti qui prétendait découvrir en lui des erreurs dans les opinions qu'il avait défendues. Ce qui toutefois troubla moins son repos, vu qu'il l'avait prévu, que les fréquentes invitations à des banquets dans des maisons distinguées... », pénibles à sa timidité, « die elende Empfindung der Blödigkeit », comme il l'appelle dans une lettre, et qu'il explique

²² Ce tableau ornait le mur du fond du pavillon, dans le jardin du pasteur; Spalding l'a emporté à Berlin, où il s'est perdu — mais il en reste une gravure reproduite par Guthke dans l'édition des poèmes de Füssli, op. cit., en face de la p. 32. Le style est très différent de celui auquel Füssli nous a accoutumés; il n'a pas encore découvert Michel-Ange ni l'Italie, et peint ici dans un goût qui rappelle plutôt les scènes de genre néerlandaises et l'intimisme gracieux de Liotard. Spalding y prend le thé, l'un de ses garçons sur les genoux, en compagnie de Felix Hess, assis, d'Arnim auf Suckow, debout, et, tout à droite, de Lavater, en qui l'on reconnaît la «grue» dont parle Goethe dans la nuit de Walpurgis de «Faust», long, maigre et attentif aux propos de Spalding — tandis que Füssli, qui se représente lui-même comme un tout petit bonhomme, croque la scène sur un carnet. Le tableau était de l'été 1763.

fort justement par son manque d'expérience du beau monde dans sa jeunesse, par sa longue dépendance d'autrui, avant qu'il n'eût obtenu un poste pastoral, et aussi, ce qui nous rappelle son traité sur la « valeur des sentiments », par des raisons physiologiques; c'est à elle qu'il doit sa répugnance à formuler contre autrui des reproches qui irriteraient ses pénitents, sans corriger leurs défauts, et son conservatisme quant aux formes extérieures du culte. Aussi cherchait-il vainement à regagner sa paisible cure poméranienne, chimère, écrit-il, dont il perçut bientôt la vacuité, et que dissipèrent en quelques mois ses amis, les succès de sa prédication, la faveur de la Souveraine régnante, l'épouse de Frédéric II, Elisabeth-Christine. En ce qui concerne les devoirs de sa charge, il remania, avec tout le Consistoire, le livre de cantiques (dans le sens souhaité par Dieterich), réforma l'enseignement des gymnases de Berlin et de Kölln, qu'il réunit en un seul établissement, réorganisa l'enseignement de la théologie dans les Universités, et y introduisit deux cours nouveaux, encyclopédie de la théologie et apologétique (à noter que le premier des deux fut confié, à Halle, à Semler, initiateur de l'histoire critique des dogmes : étant variables, ceux-ci ne pouvaient constituer l'essentiel de la religion, et Semler distinguait en conséquence la vérité biblique des dogmes; il enseignait l'herméneutique et l'histoire de l'Eglise à Halle depuis 1752). Enfin, Spalding contribua à faire nommer Conseiller au Consistoire supérieur son ami Teller de Helmstedt, et mena l'enquête qui aboutit à la révocation de Hähne, directeur du pädagogium du couvent de Bergen, comme suspect de « Frömmeley » et mal vu par Frédéric II. Ce fut pour lui une occasion de collaborer avec Semler, avec Jerusalem, et d'autres pasteurs rationalistes, lors d'une rencontre à Magdebourg; leurs adversaires firent courir le bruit d'une véritable conspiration visant à renverser la dogmatique et la discipline de l'Eglise, soupçons réfutés par Semler dans une lettre ouverte à Sack — mais leur seule existence, et leur diffusion dans le public, montrent bien de quel parti se trouvait Spalding, quoi qu'il en eût, malgré son horreur de la publicité et des polémiques. Tout cela jusqu'en 1770. Il exposa ses expériences de haut administrateur ecclésiastique dans un essai paru d'abord anonymement en 1772, puis sous son nom en 1773, « Ueber die Nutzbarkeit des Predigtamtes und deren Beförderung », et dans lequel il attaquait ce qu'on pourrait appeler le cléricalisme protestant ; il affirmait que les pasteurs ne forment pas une classe à part dans la société, mais sont des fonctionnaires comme les autres, utiles à l'Etat, en ce qu'ils sont dépositaires de la morale publique : conception qui, d'une manière très prussienne, fait du service de l'Etat l'essentiel du ministère pastoral. Ce qui valut à l'auteur des répliques, dont une de Herder, alors surintendant à Bückeburg, « An Prediger, fünfzehn Provinzialblätter », Herder s'étant montré indigné d'une conception aussi plate, aussi étroitement pratique du ministère ecclésiastique - non sans raison; pourtant, il faut une fois de plus reconnaître que Spalding ne faisait ici que tirer les ultimes conséquences de la « néologie », de même que Herder annonce les positions de son disciple Hamann, pour qui cette limitation du christianisme à la morale et à la loyauté envers l'Etat n'est rien moins que chrétienne :

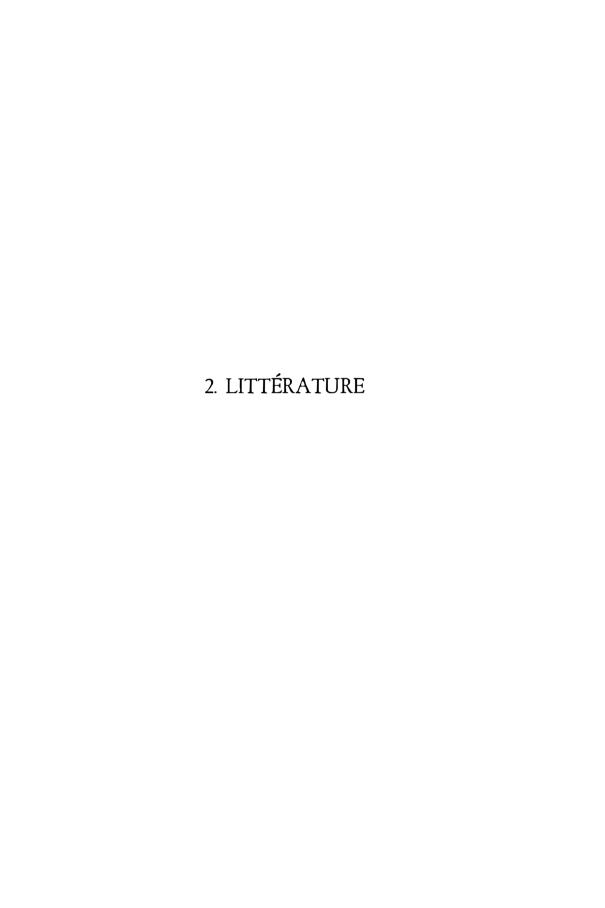
Hamann s'exprime sarcastiquement sur cette « belle Wolffienne » qu'est, selon lui, la néologie. Semler et Spalding étaient disciples de Baumgarten, et la néologie développe en fait ce qui caractérise celui-ci, selon Emile G. Léonard: « une piété tolérante, respectueuse des dogmes traditionnels auxquels il ne croit plus guère », unie « à une dogmatique rationnaliste », à l'importante nuance près que Semler maintient aussi les « dogmes traditionnels », sous la forme des « symboles » luthériens, mais cherche ailleurs l'essence de la religion — dans le sentiment et, pour finir, des spéculations böhmistes ²³; Lavater, lui aussi, devait, comme on sait, évoluer du rationalisme de sa jeunesse à une mystique, voire une théosophie chrétienne fort audacieuses.

Spalding explique lui-même son dernier combat par le sentiment croissant qu'à la fin du règne de Frédéric II, entre 1773 et 1783, ... « le langage de l'incroyance commençait chez nous aussi à sonner haut et à se faire fréquemment entendre. Quant aux expressions sérieuses des doutes et aux objections fondées sur de véritables recherches, il v avait longtemps déjà que je n'avais plus été capable de les désapprouver, ni de les déclarer répréhensibles. Mais le ton pris par le libertinisme devint en partie si méprisant, en partie aussi d'une telle impertinence dans la raillerie qu'il fallait en craindre, chez ceux qui n'avaient pas la capacité, ou l'envie d'examiner personnellement la chose, presque inévitablement, une grande corruption des principes et de la moralité même ». Le Consistorial ajoute, trait intéressant, que ces « attaques déclamatoires ou frivoles » l'inquiétaient d'autant plus qu'elles paraissaient souvent aussi dans des périodiques dont la variété de sujets leur attirait des lecteurs de toute sorte, ce qui contribuait à la diffusion du mal. Il écrivit donc, une fois de plus, une apologie du christianisme raisonnable, qui devait d'abord être présentée comme « la religion d'un laïque », puis, comme le sujet lui paraissait être trop étroitement délimité et qu'il tenait une défense générale de la religion, à laquelle contribueraient plusieurs auteurs, pour indispensable, il se contenta de publier des « Vertraute Briefe, die Religion betreffend », sous le voile de l'anonymat, chez un éditeur éloigné, Löwe de Breslau, en 1784, et à peu d'exemplaires (cinq cents); selon sa tactique habituelle, la réédition envisagée par Löwe lui servit d'occasion d'augmenter et de remanier la brochure, qui passe de cinq à neuf lettres, pour la foire de Pâques 1785; finalement, en 1788, l'ouvrage paraît une troisième fois, signé par lui (le grand protecteur des libertins étant mort en août 1786), mais augmenté d'une lettre à son vieil ami Jerusalem, dans laquelle il prenait également position contre une nouvelle et, selon lui, dangereuse déformation du christianisme : la cour de Prusse était tombée, dit Schlichtegroll, d'un extrême dans l'autre, et se manifestait de

²³ Emile G. Léonard, « Histoire générale du protestantisme », vol. III, (Paris 1964), p. 91, n. 1 et 2. Comme le grand historien du protestantisme, j'emploie par commodité le titre de « Ministre des Cultes »; en fait, ce ministre s'appelait, à l'époque de Frédéric II, « Chef du Département ecclésiastique » ou, pour le dire en meilleur français, « des Affaires ecclésiastiques ».

très haut le zèle, non de protéger et soutenir l'idéal des néologues, la « moralité chrétienne », mais bien d'en revenir aux textes symboliques et à la dogmatique luthérienne orthodoxe: la réaction wöllnerienne. Déjà, lorsque le vieux Spalding avait présenté au nom des Eglises luthériennes ses vœux et son hommage au nouveau souverain, celui-ci lui avait répondu qu'il ferait tout son possible pour maintenir la religion chrétienne et qu'en attendant, il recommandait aux Consistoires d'être sévères dans la nomination des pasteurs et dans la surveillance de leurs doctrines. Paroles rassurantes en apparence, qui, en fait, contenaient implicitement un blâme du laxisme dogmatique du Consistoire supérieur. On sait ce qu'il en advint, et comment Frédéric-Guillaume II, tombé intellectuellement sous la coupe des prétendus R+C+, bien qu'il respectât en Spalding un vieux et honnête serviteur de la couronne, nomma Wöllner ministre d'Etat, chef du Département ecclésiastique et, par conséquent, successeur du libéral Zedlitz, renvoyé le 3 juillet 1788. « Je hais toute tyrannie des consciences, avait dit le Souverain, mais je ne souffrirai jamais que l'on mine la religion de Jésus dans mes Etats, que l'on rende la Bible méprisable au peuple et que l'on arbore publiquement la bannière de l'incrédulité, du déisme et du naturalisme » condamnation qui, prise en un sens large, pouvait autoriser un coup d'arrêt aux progrès de la néologie, tel que Wöllner le porta par l'édit du 9 juillet 1788, qui réitérait les assurances de liberté religieuse, tout en les précisant dans un sens restrictif: chacun peut professer librement ses opinions religieuses — mais non pas publiquement. Les trois confessions chrétiennes autorisées gardent les garanties que l'Etat leur a accordées — mais il est interdit de changer les anciens dogmes. Pasteurs et instituteurs sont libres de croire ou ne pas croire ce qu'ils veulent - mais non de prêcher ou d'enseigner autre chose que les doctrines officiellement autorisées; si leur conscience le leur interdit, qu'ils se démettent de leur fonction. Nous avons mentionné l'opposition qui se fit jour aussitôt dans le Consistoire supérieur (l'édit fut très discuté, grâce à la liberté de publication sur les questions religieuses dans le royaume de Prusse; Semler l'approuva, et il ne faut pas s'étonner de cette inconséquence; tout en allant très loin dans la critique du texte biblique et des dogmes, il avait toujours manifesté un attachement fidèle aux livres symboliques du luthéranisme : sa position équivoque pouvait évoluer dans le sens d'un abandon des dogmes, ou d'un retour à l'orthodoxie). Spalding démissionna de ses fonctions après l'édit de Wöllner, ayant du reste l'excuse de l'âge (soixante-quatorze ans), d'une mémoire défaillante, d'une fatigue telle qu'il ne prêchait plus qu'un dimanche sur deux, mais en gardant son poste au Consistoire supérieur; il prononça son sermon d'adieu le 25 septembre 1788; nous avons vu qu'il signa, avec ses amis Büsching, Teller, Dieterich, Sack, une protestation contre l'édit, qui resta sans effet : il y invoquait la « Lehrfreyheit » protestante, aussi importante, selon les signataires, que la lutte contre les nouveautés scandaleuses du libertinisme dans le corps pastoral. Quand Wöllner voulut faire rédiger par le Consistoire supérieur un nouveau catéchisme, leur projet lui déplut tant qu'on s'en tint au vieux « Landeskatechismus »; le

ministre adjoignit au Consistoire des Conseillers surnuméraires orthodoxes, Hermes de Breslau, Hilmer, professeur au gymnase de Breslau, Woltersdorf, de Berlin, qui imposèrent un nouveau « schema examinationis candidatorum »; des rescrits ministériels menacèrent de révocation les Conseillers consistoriaux opposants à Wöllner et à ses agents ; contre toute tradition protestante, le Roi, c'est-àdire son ministre, fit dresser deux listes de pasteurs, d'une part les orthodoxes méritants, à favoriser de toutes les manières, d'autre part les néologues, menacés d'admonestations, voire de révocation; les mutations de cure devaient donner lieu à un examen de la croyance des pasteurs; la plus célèbre de ces mesures est celle prise à l'encontre de Kant, auteur de « Die Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft», 1793 — un «ordre de cabinet» de 1794 lui reproche d'avoir abusé de la philosophie, pour déformer ou insulter plusieurs des enseignements fondamentaux du christianisme, et lui interdit de renouveler à l'avenir de telles atteintes à la religion de l'Etat; mesure qui ulcéra profondément le vieux philosophe, alors septuagénaire, qui crut devoir renoncer à traiter dans ses cours la philosophie de la religion. Comme Kant, Spalding passa les dernières années de sa vie dans la retraite ; il remania ses ouvrages antérieurs, se borna à ajouter quelques pages au mémorial de sa vie, qu'il avait rédigé de temps à autre, à l'intention de ses descendants, et notamment à leur adresser une sorte de testament spirituel, à chacun de ses anniversaires, inébranlable dans ses convictions : « Ce que j'ai connu, écrit-il, de paix et de sérénité de l'âme — et j'en ai reçu beaucoup, Dieu merci, jusque dans l'âge que j'ai maintenant atteint - c'est le sentiment vivant de la religion, du droit et de l'amour des hommes qui me l'a donné, et c'est en cela que j'ai aussi trouvé la noblesse la plus haute, la plus pure et la plus durable de la nature humaine... ». Ces dernières pages prennent l'accent du « nunc dimittis, Domine, servum tuum » du vieux Siméon : il écrit pour son quatre-vingt-unième anniversaire, le 1er novembre 1795, que, rassassié de la vie, il attend dans la reconnaissance et la paix la voix qui l'appellera de ce monde, où en somme, s'il pèse l'une contre l'autre la souffrance et la joie, il a été heureux, en un autre monde, « wo es mir, im Gutseyn und im Frohseyn, noch so sehr viel besser gehen wird ». Il est mort paisiblement le 22 mai 1804, trois mois et dix jours après Kant, auquel il est permis, en quelque mesure, de le comparer. Car Kant, lui aussi influencé par Shaftesbury, a tenté en 1764 de fonder la morale sur le sentiment de la dignité et de la beauté de la nature humaine (« Beobachtungen über das Gefühl des Schönen und Erhabenen »), point de vue qu'il devait largement dépasser; et Kant, lui aussi, cherche dans la morale à la fois la racine et la finalité de la religion, - Kant affirmant qu'au degré d'intelligence atteint par l'humanité, les esprits cultivés sont unanimes à s'abstenir de trancher la question de savoir si la Bible est ou non d'origine divine; ils ne contraignent plus personne à confesser cette croyance; ils considèrent la moralité comme la partie essentielle de la religion, et les dogmes comme sujets à discussion : ce qui est le point de vue de Spalding.





UNE FICTION POLITIQUE DE LA FIN DE L'ANCIEN REGIME: L'« HISTOIRE D'UN POU FRANÇAIS »

par

Roland MORTIER

L'immense littérature polémique et satirique des dernières années de l'Ancien Régime commence seulement à être étudiée de près. Les recherches de Robert Darnton sur les folliculaires de cette époque, féconde en aventuriers et en pirates de l'imprimerie, ont élucidé, outre l'histoire du journalisme et du livre clandestin, le climat particulier et nettement pré-révolutionnaire de la production de ces publicistes. Mais l'histoire générale de ces années reste, elle aussi, un terrain insuffisamment défriché ou, du moins, trop unilatéralement prospecté dans le sens d'une préparation à la prise de la Bastille. Le roman que nous nous proposons d'étudier jette des lueurs révélatrices sur les diverses facettes de la vie politique, militaire et littéraire sous Louis XVI. Il s'inscrit dans un contexte très particulier et pose, on le verra, quelques problèmes sérieux d'identification.

En 1779 paraît, à l'Imprimerie Royale à Paris, un petit récit de 115 pages dont le propos se résume dans un long intitulé:

— Histoire d'un Pou français, ou l'Espion d'une nouvelle Espèce, tant en France qu'en Angleterre, contenant les portraits de Personnages intéressans dans ces deux Royaumes, et donnant la clef des principaux évènemens de l'an 1779, et de ceux qui doivent arriver en 1780 (IV+ 5 — 115 p.).

Premier détail embarrassant, l'édition datée de 1779 se présente comme la « 4º édition, revue et corrigée », alors que les éditions ne portant aucune mention sont toutes datées de 1781 :

- Paris, Imprimerie royale, 1781, 8°, 115 p.
- Paris, 1781, 8°, 112 p.
- Paris, 1781, 8°, 136 p. 1

¹ La bibliographie de Cioranescu mentionne une édition de 1780 dont nous n'avons pas trouvé trace et qui ne figure pas dans la bibliographie Frautschi-Mylne.

La traduction anglaise, datée elle aussi de 1779, a été faite sur la prétendue « 4° édition, revue et corrigée » citée plus haut. En voici la description :

History of a French louse; or, The spy of a new species, in France and England: containing a description of the most remarkable personages in those kingdoms. Giving a key to the chief events of the year 1779, and those which are to happen in 1780.

Translated from the 4th edition of the revised and corrected copy. London. Printed for T. Becket, 1779 (IV - 123 p.).

Il en existe une traduction allemande plus tardive, intitulée Geschichte einer Laus, oder der Kundschafter von einer neuen Gattung in Frankreich und England, darin eine Beschreibung der merkwürdigsten Personen dieser Reiche und der Schlüssel zu den Haupt-Begebenheiten von 1779 enthalten ist. [Lüneburg, Herold], 1782 (6-11-165 p.).

Le caractère douteux de la date de 1779 est encore souligné dans l'édition Paris, 1781 (112 p.) par le Post-Scriptum de l'Editeur qui clôture l'ouvrage, où il est dit explicitement que l'éditeur a reçu le manuscrit au début de septembre 1779. La prétendue « 4° édition revue et corrigée » de 1779 pourrait bien n'être qu'un artifice publicitaire.

Reste que ce petit roman a connu quatre éditions et deux traductions, même si la mention de l'Imprimerie Royale n'est peut-être qu'un piège ironique, ce qui n'est pas certain. Aucune des éditions ne donne le nom de l'auteur.

Si on veut comprendre l'arrière-plan politique du récit, il faut se souvenir que sa rédaction se place au beau milieu de la guerre d'indépendance américaine (1775-1783) et peu après l'alliance conclue par Vergennes avec les « Insurgents » (1777). La France se venge ainsi avec un peu de retard de l'affront que l'Angleterre lui a infligé à l'issue de la guerre de Sept Ans. A un moment où les colonies insurgées bénéficient de la sympathie du pouvoir et d'une grande partie de l'opinion, l'auteur du *Pou français* préconise une politique radicalement opposée et fait le panégyrique de l'entente franco-anglaise. On peut en déduire sans trop s'aventurer qu'il est l'expression d'un courant opposé à la tendance pro-américaine de Vergennes, dont on a pu constater a posteriori combien elle avait frayé la voie en France à la poussée révolutionnaire de la bourgeoisie.

De façon plus directe et plus pragmatique, Le Pou français est un pamphlet contre la tentative d'invasion maritime de l'Angleterre par une armada mixte franco-espagnole, projet énergiquement soutenu à Paris par l'ambassadeur américain Benjamin Franklin.

Cet épisode diplomatique et militaire est trop souvent laissé dans l'ombre par les historiens pour qu'il ne soit pas opportun d'en dire quelques mots². Le

² Il a fait l'objet d'une thèse due à Paul del Perugia, La tentative d'invasion de l'Angleterre en 1779, Paris, Alcan, 1939, 8°, 183 p.

pouvoir politique anglais se trouvait affaibli, à la fin des années 1770, par l'insurrection américaine, mais aussi par les conflits entre Georges III et le Parlement, et par l'opposition farouche menée par le jeune Pitt et par lord Burke contre le gouvernement de North, tout à la dévotion du Roi. La cohésion des trois royaumes s'en trouvait relâchée et le choix de l'attitude à adopter envers les Insurgents désorientait les responsables, hésitant entre la répression impitoyable et une volonté de concessions.

A Paris, Vergennes se réjouissait des embarras du vainqueur de la Guerre de Sept Ans et préparait sa revanche. Il pouvait s'appuyer d'ailleurs sur l'aide éventuelle de l'Espagne, liée à la France depuis Charles III par le fameux « pacte de famille ». Ce soutien espagnol n'était pas négligeable, compte tenu de l'importance de la flotte et de la situation assez favorable de l'économie, momentanément en pleine expansion, grâce à la production des mines et de la laine. Encore fallait-il convaincre à Madrid le ministre des Affaires étrangères, Florida Blanca, patriote prudent, peu enclin aux aventures. Le jeune ambassadeur de France, le comte de Montmorin (qui devait succéder à Vergennes en 1784) eut fort à faire pour l'impliquer dans un projet aussi hasardeux.

L'intention secrète de Vergennes 3 était de frapper la puissance de l'Angleterre à son point le plus faible en débarquant en Irlande. Les Espagnols y disposaient de sympathisants dans le clergé catholique et ils avaient promis un évêché à un prêtre qui devait « faire passer dans le peuple cet esprit fanatique qui produit les révolutions ». Vergennes, de son côté, était en étroite liaison avec le représentant des légitimistese écossais, lord Caryll, à qui il avait promis, en cas de victoire, la restauration du comte d'Albany.

Les plans militaires avaient été dressés de longue date par le comte de Wall, ami du prétendant Charles-Edouard, maréchal de camp au service de la France, et qui connaissait parfaitement les points vulnérables de la défense de l'île. Des troupes d'invasion étaient déjà concentrées en Normandie, sous l'autorité du maréchal de Broglie. La marine française, considérablement renforcée depuis quelques années et commandée par le comte d'Orvilliers, avait repris courage en battant au large d'Ouessant les escadres de l'amiral anglais Keppel, pourtant supérieures en nombre. Tous les indices étaient favorables, en apparence, du côté français et on préparait une proclamation aux Irlandais lorsque Vergennes décida de renoncer au projet, faute d'un appui suffisant et sûr de l'allié espagnol. C'est alors que fut relancé le plan très ingénieux du maréchal de Broglie, qui visait à une série d'opérations simultanées destinées à frapper l'adversaire par surprise : en attaquant Gibraltar et la Jamaïque, en simulant une descente en Irlande et en opérant une double diversion sur Mahon et sur l'Ecosse. La prise de Londres devait se faire ensuite en sept étapes. Mais les moyens dont disposait la France

³ Elle le resta si bien que les ambassadeurs espagnols à Paris (Aranda) et à Londres (Almodovar) l'ignorèrent longtemps.

n'étaient pas à la hauteur de ce plan de guerre ambitieux. Il fallut se rabattre sur le projet plus modeste du capitaine Mitchell Hamilton, officier écossais au service de la France, dont l'objectif était à la fois plus proche et plus réaliste, puisqu'il visait l'île de Wight, Portsmouth et Plymouth. En mai 1779, le haut commandement français proposa à l'Espagne une opération combinée sur l'île de Wight et l'amiral d'Orvilliers, alors âgé de 71 ans, fut désigné en qualité de généralissime.

Mais beaucoup de temps avait été perdu, beaucoup d'énergie s'était dépensée en vain et la troupe rassemblée en Normandie souffrait de l'inaction et des épidémies. Le mauvais temps gêna la jonction des deux flottes, qui devait se faire à La Corogne, et la concertation entre les deux états-majors fut d'emblée défaillante. Toute l'affaire sentait l'improvisation et la confusion. Elle n'en eut pas moins un profond retentissement en Grande-Bretagne. Londres vécut alors dans la terreur d'une invasion imminente, et le premier ministre North fut publiquement accusé d'incapacité ou de trahison.

Du côté français, les officiers avaient vu les préparatifs de débarquement avec beaucoup d'enthousiasme, et ils brûlaient de venger les échecs de la guerre précédente. Le chevalier d'Eon demanda au ministre Maurepas l'autorisation de quitter la guimpe qu'on lui avait imposée: « le plus sot des rôles à jouer est celui de pucelle à la Cour, tandis que je puis encore jouer celui du lion à l'armée ».

Finalement, on accepta de remplacer le plan français, jugé irréaliste, par un plan espagnol d'invasion par les Cornouailles, après quoi l'idée même du débarquement fut abandonnée (avant d'être reprise par Napoléon vingt-cinq ans plus tard) et la flotte fit retour à Brest. Le seul résultat positif et concret de tout ce remue-ménage fut, en définitive, la prise de La Grenade, dans les Caraībes, par l'escadre de l'amiral d'Estaing.

L'émotion suscitée par cette invasion avortée, les réactions politiques en sens divers, les manœuvres et tractations occultes qui s'ensuivirent, tout cela se répercute dans le curieux roman du *Pou français*, expression vigoureuse et polémique des thèses du « parti anglais ». En suivant les pérégrinations d'un pou à travers les milieux sociaux les plus divers, l'auteur du récit confère à sa fiction une extraordinaire mobilité, en même temps qu'il accrédite les révélations indiscrètes qui font l'essentiel de son propos.

Le récit se présente comme l'autobiographie d'un pou sujet à de nombreuses calamités, au point d'avoir songé à se suicider; mais il a préféré recourir à la plume plutôt que de chercher une mort volontaire qui eût été « un vol fait au genre Poullieux ». Il s'en est bien trouvé, puisqu'au moment où il écrit il peut affirmer: « Je vis actuellement en philosophe dans un pays libre (entendons par là l'Angleterre), je me trouve heureux ». Suit alors l'histoire de sa vie aventureuse.

Notre pou est né « sur la tête d'une fille d'amour », qui logeait chez la Montigny:

« Je suis né sur un terrain fertile, et d'un très-grand produit, que mes ancêtres occupaient déjà depuis près d'un an, et dans lequel ils avaient vécu comme des rois ; c'était la tête d'une fille charmante, âgée de dix-sept à dix-huit ans » (p. 6).

Il y passe une jeunesse heureuse et sans soucis, peu de têtes étant aussi belles et aussi fournies. Malheureusement sa «logeuse» est victime d'une épidémie de peste et meurt dans des conditions atroces. On nettoie aussitôt sa chambre et on extermine les poux.

Le pou-écrivain a eu le temps de chercher un abri et il s'est réfugié sur la tête d'un conseiller-clerc du Parlement de Paris. Voici comment il décrit son « nouveau domicile » :

« une forêt dévastée... sur un sol ingrat et stérile de sucs et de substances » (p. 9).

Le pou y trouve cependant une abondante nourriture, faite de graisse d'ours, une « bouillie onctueuse et épaisse », mêlée de musc et d'ambre, qui finit par se porter au cerveau. Sa femme, malheureusement, est morte de la peste et le pauvre pou en est réduit à vivre avec ses deux filles, qui partagent son lit comme le faisaient les filles de Loth. On notera, au passage, cette pointe voltairienne. Nous apprenons aussi le nom du conseiller : il s'appelle Appletrée, c'està-dire Pommier.

Notre héros le quitte bientôt pour se fixer chez la comtesse de La B***, avec qui il fait son entrée à la Cour et se place un instant sur le sein de la jeune reine (Marie-Antoinette). Il y reçoit les adorations des courtisans, mais son triomphe est éphémère et il retombe bien vite dans les misères de la vie quotidienne. Il en est réduit à s'associer au destin d'un soldat aux Gardes, en compagnie duquel il fréquente la belle Margot, blanchisseuse rue Satory. Celle-ci le laisse tomber dans son linge, si bien que notre pou se retrouve chez « Mademoiselle d'Eon, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons ». Dès ce moment, la fiction prend son caractère de satire politique.

Le pou passera quinze jours chez Melle d'Eon , personnage équivoque pour lequel il n'éprouve guère de sympathie :

« Jamais je n'ai connu une femme qui eût les manières plus grotesques et plus chevalières... gesticulant comme un dragon, ne pouvant s'accoutumer aux habillements de son sexe » (p. 16).

Le seul profit qu'il tire de cette cohabitation est d'apprendre l'anglais en même temps que sa maîtresse, via « les esprits continuels qui sortent du cerveau, et qui forment un véritable élément ». Mais en la fréquentant d'aussi près, il

⁴ Théveneau de Morande, l'éditeur du Gazetier cuirassé, parle, lui aussi, toujours de « Melle d'Eon ». La réputation du fameux agent secret de Louis XV nous dispense de le présenter ici.

découvre bientôt ses turpitudes et son double jeu. L'auteur accuse d'Eon sans ménagement d'avoir trahi son pays, en sa qualité de secrétaire du Duc de Nivernois d'abord, puis comme Ministre résident à la Cour de Londres. Il dénonce son absence de dignité et de moralité: d'Eon se compromet au jeu de paume avec des laquais et des nègres, fréquente les « bagnos » et autres mauvais lieux où il/elle se prostitue aux hommes les plus misérables. En compagnie de (la) d'Eon, il ira dîner chez son Excellence Monseigneur Benjamin Franklin, le plénipotentiaire des « Insurgents », et il l'entendra dire à d'Eon, tout bas, au départ : « A ce soir, ma divine ».

Le compte de d'Eon étant ainsi réglé, c'est au tour de Franklin de subir les sarcasmes de notre pou voyageur :

« J'avoue que je ne pus m'empêcher de rire de bon cœur, en contemplant la figure grotesque de cet original, qui, sous l'habit le plus grossier, affectoit de tems en tems le ton et les gestes d'un petit-maître... Un teint bruni par le soleil, un front ridé, des poireaux sur toute la figure... un menton de galoche... des dents comme des clous de gérofle » (p. 22).

Le pou perd ensuite sa maîtresse et connaît une nouvelle série d'infortunes. Il manque perdre la vie dans un « déluge universel », en réalité une violente averse qui l'entraîne dans un tourbillon d'eaux écumantes. Quand le soleil reparaît, notre héros est tout surpris de se retrouver vivant, et il se livre à des réflexions philosophiques qui méritent d'être reproduites intégralement (pp. 24-25):

« Je revins enfin de ma profonde létargie; c'étoit comme une nouvelle existence pour moi: la seule différence, c'est que j'étois plus gros et plus puissant qu'au moment de ma naissance, et que je me rappelois encore très-distinctement tous les évènemens qui m'étoient arrivés.

Mais dans cet assoupissement universel de mes sens et de toutes mes facultés, où étoit alors mon ame, cette substance céleste sans laquelle mon corps ne seroit qu'une matière insensible, et telle que la pierre sur laquelle j'étois par hasard tombé? Partageoit-elle l'engourdissement de la machine qui la tenoit renfermée ? étoit-elle tellement inhérente à mon corps, que, lors de l'anéantissement de celui-ci, elle en dût suivre le triste sort ? Pourquoi ne pouvait-elle plus sentir ? Pourquoi n'avoit-elle plus la liberté de penser? Qu'étoit-elle alors? Où étoit-elle? Les hommes, d'après les réflexions que je leur ai entendu faire plusieurs fois, prétendent que l'ame est une substance spirituelle, distincte du corps, et immortelle. Si elle l'est, comme ils le disent, et si la preuve de son existence réside dans la faculté de penser, il s'en suivroit que, quoique mon corps fût comme anéanti, mon ame auroit toujours dû dans ce moment jouir de sa raison, de son entendement, et ne pas cesser d'exister. indépendamment de l'autre substance. Toutes ces idées, que je me forme actuellement, me font croire que cette ame n'est qu'une chimère, qu'elle ne consiste que dans l'organisation de nos corps, et que cette organisation une fois dérangée, tout est dissipé et rentré dans le néant d'où il a été tiré.

Je n'ignore pas que les hommes, dont l'orgueil et l'amour-propre sont inconcevables, se mettent dans la tête que tous les êtres qui ne sont point eux, et qu'ils qualifient du nom de bêtes, n'ont point d'ames, et qu'à eux seuls est le droit et l'honneur d'en avoir. Pour expliquer ce qui nous fait agir de telle ou telle manière, ils nous accordent simplement une faculté qu'ils nomment instinct. Mais cet instinct, quel est-il? ... C'est ce qu'ils n'ont jamais pu définir jusqu'ici, et qu'ils ne définiront jamais. Ce que je sais, moi, c'est que nous autres messieurs les Poux, nous raisonnons et pensons quelquefois aussi bien qu'eux, et je puis encore ajouter, que je ne voudrois point trocquer mon instinct contre l'ame de la plupart d'entr'eux ».

Pour cette seule page, l'Histoire d'un Pou français mériterait de figurer parmi les classiques de la littérature matérialiste du XVIII^e siècle finissant. Elle apporte une preuve supplémentaire des voies obliques et souterraines du cheminement de la philosophie antispiritualiste.

Ayant eu ensuite la bonne fortune de retrouver quelques-uns de ses enfants, notre Pou médite sur la mort et en conclut sentencieusement :

« Elle n'est point tant que nous sommes.

Quand elle est, nous ne sommes plus ».

Recueilli dans la chevelure du valet de chambre La Fleur, qui est à la fois le domestique et le parent du fameux Caron de Beaumarchais, il ne tarde pas à se retrouver chez ce patron despotique et capricieux. Pour une fois, c'est délibérément et pour se venger de lui que le valet a passé le pou à son maître.

Par son intimité avec Beaumarchais, le pou va pouvoir approcher de très près celui qu'il appelle « le petit Ministre ». Il décrit ses exploits, ses succès, son apothéose par lui-même et montre comment il gouverne la France avec ses quatre secrétaires et son aumônier. Le « petit ministre » va à l'Opéra, s'y fait admirer et finit sa journée chez Madame Gourdan, la célèbre entremetteuse.

Caron de Beaumarchais affirme cyniquement qu'il « gouverne une vieille Comtesse » et que par elle, qui mène son mari par le bout du nez, il dirige le pays tout entier (p. 33).

Le «petit Ministre», qu'il appelle aussi «l'Impudent», a fait donner la marine à Sartine, les finances à Necker et Paris à Amelot⁵. La fiction prend un tour de plus en plus actuel et polémique.

Le pou assiste à un dialogue entre l'Impudent (Caron) et Franklin, où ils évoquent divers projets échafaudés par la France contre l'Angleterre. Chassé inopinément de son merveilleux terrain d'observation, il élit domicile chez le

⁵ Ministre de la Maison du Roi, pratiquement ministre de l'Intérieur.

ministre de la Marine, condition plus relevée sans doute, mais moins avantageuse que la précédente. Il y apprend cependant de graves secrets d'Etat. Ainsi, Sartine projette de démembrer la Grande-Bretagne entre la France, l'Espagne et le Congrès (américain). Le pou est aussi l'auditeur subreptice d'une conversation entre un vieux Commissaire de la marine et un de ses amis. Il y découvre l'état actuel de la marine française, avec ses faiblesses et ses abus. Le vieux Commissaire y expose en détail la naissance, sous Louis XIV, de l'Administration d'Etat, dite « La Plume » par opposition à L'Epée, et comment cette administration a graduellement abouti à la création d'un type nouveau de fonctionnaire, qu'il observe avec une évidente réprobation. Par sa voix, l'auteur démonte les phases successives de l'ascension de ces parvenus : on entre à « la Plume » comme élève, puis on devient écrivain 6, écrivain principal, commissaire ordinaire, commissaire principal, intendant, conseiller d'Etat, et on finit par devenir ministre.

La longue carrière de Sartine en est la parfaite illustration. Ancien lieutenant de police, personnage bas et rampant, d'origine espagnole, coupable de concussion, cet intrigant sans scrupules en est venu à partager le pouvoir et en a profité pour modifier le Code de Colbert.

Après cette vive sortie, l'auteur reprend le fil des aventures de son étrange héros. A l'occasion d'un de ses nombreux changements de situation, il assiste au curieux dialogue de M. Benjamin Le Franc (sic) avec son voisin au sujet du Dr. Franklin. Il y est question de ses aventures, de son souci d'économie, de ses expériences sur l'électricité et de son élévation politique. L'animosité de l'auteur anonyme envers Franklin y apparaît moins comme une affaire personnelle que comme un problème politique, ce qui ne sera pas le cas de la rencontre suivante, relatée à partir du chapitre XV.

Ayant trouvé un nouveau maître, le pou se rend avec lui à Bruxelles, et c'est l'occasion de décrire quelques aspects de la capitale des Pays-Bas autrichiens. A la Comédie (c'est-à-dire au Théâtre de la Monnaie), il voit le prince Charles de Lorraine, gouverneur général de ces régions, « qui y est aimé et chéri jusqu'à l'adoration ». Après le spectacle, on se retrouve « dans une espèce de cabaret que l'on nomme estaminée, où l'on voit bonne compagnie dans le bourgeois » 7. Mais le séjour à Bruxelles doit surtout nous mettre en face du célèbre publiciste Linguet, qui y publie les Annales du XVIIIe siècle. Après diverses aventures à Paris et à Londres, Linguet s'est fixé à Bruxelles en compagnie de sa maîtresse, un colosse de hauteur et de grosseur, d'une propreté douteuse, qui se l'est attaché en le sauvant de la ruine et en le menaçant ensuite de mort 8. Le pou nous

⁶ Nous dirions : rédacteur.

⁷ Cette réunion des diverses classes sociales bruxelloises au cabaret est notée avec la même surprise par le Français Derival de Gomicourt (*Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, 1782-1784).

⁸ Théveneau de Morande, ennemi farouche de Linguet, prétend que celui-ci aurait volé sa « digne compagne ».

explique les raisons de la soudaine adhésion de Linguet au clan dévot, et se livre à un examen critique des « paradoxes » énoncés par le célèbre journaliste sur les Anglais et la guerre présente. A l'en croire, Linguet serait devenu antibritannique par ressentiment, les Anglais n'ayant pas assez apprécié son mérite au cours des deux années qu'il avait passées à Londres. Aussi Linguet leur impute-t-il toute la responsabilité de la guerre et juge-t-il, au demeurant, que Garrick est un acteur médiocre, alors que lui-même ignore l'anglais.

Linguet nous est décrit comme un homme de quarante-quatre ans, marqué par la petite vérole, assez laid, mais spirituel et vif, bien qu'ayant l'air dur. Esprit tortueux, il parle souvent contre sa vraie pensée et ne défend la religion que pour se faire une ressource contre ses nombreux ennemis.

C'est alors au maître du pou à prendre la parole et à narrer sa vie. Ancien élève des Oratoriens, il a refusé d'étudier la médecine, qu'il appelle métier de charlatan. Il aimait au contraire la poésie, les belles-lettres et les spectacles; il a même écrit une comédie, qui n'a pas été représentée, ce qui désolait son père, pour qui le métier d'écrivain est un « métier de gueux ». Notre jeune homme lui a opposé les noms de D'Alembert, de La Harpe, de Marmontel, mais ils ne sont aux yeux de son père que « la fange de la littérature ». De dépit, le poète manqué est entré à l'Oratoire, où il est resté sept ans. Tombé amoureux d'une jeune fille belle et riche, il a été supplanté par un autre et cherche à s'en consoler.

Linguet lui conseille de partir pour Londres, et d'y écrire contre les ministres (français). Le jeune homme suit cet avis et s'embarque à Ostende sur un des quatre nouveaux paquebots de Frédérick Romberg et Cie, de Bruxelles, battant pavillon impérial. Voilà donc notre pou, en sa compagnie, dans la capitale britannique. Il y assiste à toutes les intrigues de la diplomatie française contre le ministère anglais ⁹.

Dès son arrivée à Londres, le maître du pou fait visite au Duc d'A...gné ¹⁰ et discute avec lui de la nouvelle administration que le roi de France établira en Angleterre après sa victoire. Le duc sera nommé Vice-Roi, et il reçoit une lettre de Louis XVI garantissant cet engagement à titre anticipatif.

Le romancier reproduit ici une lettre du comte de Vergennes au duc d'A...gné, à Londres, dans laquelle le ministre des Affaires étrangères expose sa politique. Le Parlement anglais sera supprimé dans sa forme actuelle et deviendra un Parlement à la française, chargé de l'enregistrement et des procès. La famille royale anglaise sera transférée à Saint-Germain-en-Laye. On introduira en Grande-Bretagne la pratique des lettres de cachet.

⁹ Il se pourrait que le « jeune homme » en question soit précisément Morande, dont l'itinéraire est un peu semblable au sien.

¹⁰ Nous n'avons pu identifier le personnage.

Mais de nouveaux malheurs attendent notre pauvre pou. Il perd son compagnon de voyage en tombant malencontreusement dans une lettre. En la cachetant à la cire fondue, l'expéditeur lui brûle la cuisse et les jambes, et c'est en assez pitoyable état que le pou arrive chez le destinataire de la lettre, qui n'est autre que le rédacteur du General Advertiser, manufacture d'abominations contre le gouvernement, une de ces feuilles « qui nourrissent la mélancolie et la mauvaise humeur du peuple anglais » 11. Après deux jours de jeûne, le pou trouve un nouveau maître, qui n'est autre que Milord Sh... (c'est-à-dire lord Shelburne, qui sera le collègue de Fox, de Burke et de Sheridan dans le cabinet qui succédera en 1782 à celui de North).

La dénonciation politique prend alors un tour particulièrement brutal. Shelburne est représenté comme un agent du roi d'Espagne, avec qui il traite par l'intermédiaire du confesseur de Sa Majesté très Chrétienne. On lui a promis la Vice-Royauté d'Irlande, et un traité secret le lie au gouvernement espagnol. Une nouvelle administration dirigera l'Irlande, où l'Inquisition sera aussitôt établie. La ville de Dublin a déjà rédigé une adresse au roi d'Espagne.

L'auteur nous offre, à ce propos, un amusant pastiche de décret à la mode espagnole, enregistré ici par Don Nicolas Verdugo (autrement dit, le Bourreau).

Parallèlement, une réunion se tient chez le marquis de R...K...M, que le Congrès américain a désigné en qualité de « Protecteur de la Liberté Ecossaise ». Là aussi, l'administration sera modifiée de fond en comble. Quant au « Protecteur », il aura une Cour et des ambassadeurs auprès de tous les souverains de l'Europe.

Au terme de cette assemblée, l'évêque P...b...gh (Peterborough ?) est promu archevêque de Cantorbéry et réclame la pourpre cardinalice. L'amiral K...P...L (Keppel, que le comte d'Orvilliers avait battu au large d'Ouessant) sera nommé Ministre de la marine anglaise par ordre du Roi de France, et l'Honorable Charles Fox deviendra Premier Ministre d'Ecosse.

L'ouvrage se termine abruptement ici, l'actualité politique et militaire ne permettant pas à l'auteur de se risquer plus avant. Mais qui est l'auteur de ce pamphlet si vindicatif? Les bibliographes s'accordent à l'attribuer à un certain Delauney, inconnu des grandes biographies. Le seul renseignement que l'on ait sur lui provient d'une brève mention qui se trouve dans l'étude de Paul Robiquet sur Théveneau de Morande 12, mais sans référence, ni indication de source. Evoquant les réfugiés français de Londres, pour la plupart aventuriers sans scrupules, flibustiers de la finance ou gestionnaires indélicats, Robiquet mentionne « Delauney, ancien caissier de mont-de-piété de Douai, deux fois banque-routier

 ¹¹ The general advertiser and morning intelligencer, édité par W. Cooke (1776-1780),
 puis par Parker.
 12 Théveneau de Morande. Etude sur le XVIIIe siècle. Paris, Quantin, 1882, p. 55.

et pendu en effigie, (qui) vivait en donnant des leçons de dessin dans les écoles », mais il semble ignorer l'existence du Pou français.

Ce qui est certain, c'est que l'auteur, qu'il soit ou non Delauney, appartient au groupe des pamphlétaires français ayant vécu et travaillé à Londres, comme Morande, Linguet, Brissot de Warville, Perkins de MacMahon ou Pelporre. Milieu d'ailleurs mal connu et où les intrigues de toute sorte ont créé des relations mouvantes au gré des intérêts du moment et de l'intervention des services secrets, auxquels sont liés les noms de Beaumarchais et de Goëzman.

Que notre auteur soit un stipendié du cabinet North ressort avec évidence de ses derniers chapitres. Toute la politique de Vergennes y est dénoncée comme une velléité de démembrement de la Grande-Bretagne au profit des puissances catholiques, et les adversaires de la politique royale sont voués à la vindicte publique comme traîtres affidés au complot franco-espagnol.

L'étrange est que notre auteur soit aussi un matérialiste déclaré, qui exprime ses convictions avec d'autant plus de force et de détachement qu'elles lui sont personnelles et qu'elles n'ont rien à voir avec le grand dessein politique dont il se fait l'interprète. Politique, philosophie, diatribes personnelles, tout se mêle dans cette œuvre oubliée et attachante. Les lumières, on le sait, n'ont pas volé de sommet en sommet. Les « minores » y ont tenu leur rôle, qui n'est pas négligeable. Que l'Histoire d'un Pou français soit un échantillon de propagande politique à des fins immédiates, que son auteur appartienne à la bohème littéraire de Paris ou de Londres, ne change rien à la signification de ce livre. Il témoigne d'une finalité nouvelle et diversifiée assignée à l'écriture quelques années avant le grand bouleversement qui libérera l'énergie des écrivains pour l'asservir ensuite d'autant plus rigoureusement.

LE TYPE DU MAITRE D'ECOLE CHEZ JEAN PAUL FRIEDRICH RICHTER ET J.M.R. LENZ

par

Alain PREAUX

Bruxelles

Tout comme la motivologie et la thématologie, la typologie fait partie des méthodes envisagées en littérature comparée pour mettre en évidence les traits distinctifs ou la sensibilité propre d'un ou plusieurs auteurs ou même d'une ou plusieurs époques littéraires ayant la particularité commune de favoriser un type littéraire déterminé, dont l'étude fait alors l'objet de la typologie. A la différence du thème, le type est un personnage qui n'a pas encore donné naissance à une tradition littéraire :

«(...) certains motifs ne se décantent jamais jusqu'à devenir thèmes, s'arrêtant à un stade d'évolution que l'on pourrait nommer celui du type : ainsi le motif de l'avarice conduit au type de l'avare, que l'on peut trouver dans Plaute, dans Molière, dans Balzac ou dans Ghelderode, mais qui n'a pas engendré de tradition littéraire fixée dans un personnage unique, Harpagon, Grandet ou l'Hiéronymus de Magie rouge étant demeurés des incarnations isolées : alors qu'il y eut un Amphitryon 38, il n'y a pas d'Harpagon 2 » 1.

Quelques considérations peuvent justifier l'attrait que présente l'étude du type du maître d'école dans la littérature allemande de la fin du xviiie siècle, c.-à-d. de la Spātaufklārung. Nombreuses sont tout d'abord les œuvres où apparaît alors la figure du maître d'école, ce qui n'est guère étonnant en ce siècle où les problèmes et discussions pédagogiques occupèrent une place de choix aussi bien dans les luttes idéologiques que dans la pratique quotidienne du temps. Il semble ensuite que le malaise profond ressenti par la bourgeoisie allemande face aux

¹ R. TROUSSON, *Thèmes et mythes*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1981, p. 23.

grands bouleversements de la fin du XVIII^o siècle se soit traduit en partie par la remise en question de ce qui lui était le plus cher, ses idéaux pédagogiques: parallèlement au *Bildungsroman* se développe en effet en Allemagne le *Verbildungsroman* ou « roman de la déformation d'un caractère » ², qui témoigne de l'inquiétude éprouvée par la bourgeoisie devant la faillite de la Raison, incapable de maîtriser le déchaînement des passions, politiques ou autres, à la fin d'un siècle qui l'avait glorifiée et déclarée toute-puissante:

«(...) le « roman de la déformation d'un caractère » doit inquiéter. Et plus l'écart entre l'innocence initiale et la dépravation finale sera grand, plus il fera frémir puisque cela revient à dire que personne n'est à l'abri (...) Rien ne pouvait davantage ébranler l'optimisme de l'époque que cette perversion de ses rêves pédagogiques »³.

Le découragement qui s'empare alors d'une importante partie de l'élite intellectuelle bourgeoise se marque par une crise généralisée de la confiance dans la valeur de la recherche rationnelle, dont on retrouve l'écho dans le discours désespéré du Faust de Goethe, lorsque celui-ci se lamente dans la solitude de son cabinet de travail poussiéreux ⁴. La crise du langage, également présente dans le Faust⁵, reflète l'impuissance d'une bourgeoisie qui se voyait refuser, malgré son ascension économique, tout accès aux décisions politiques et sociales et à qui manquait dès lors toute vue globale et panoramique des événements; telle est en effet l'expérience que partagent les satiristes et humoristes de Jean Paul au contact de la réalité sociale:

«In ihrem direkten Umgang mit Bürgertum und Adel erfahren die Satiriker, dass weder eine revolutionäre Aktion noch deren Vorbereitung, bzw. Ersetzung durch literarische Aufklärung möglich ist. Diese Erfahrung radikalisiert sich aber zum grundsätzlichen Zweifel an gesellschaftlicher Praxis und an der Wirksamkeit des Wortes » 6.

- ² R. MINDER, Un poète romantique allemand: Ludwig Tieck, Paris (Thèse) 1936, p. 87.
- ³ G.-L. Fink, Naissance et apogée du conte merveilleux en Allemagne: 1740-1800, Paris (Thèse), 1966, p. 605.

4 GŒTHE, Faust (première partie), Montaigne, Paris, s.d., v. 354-377, p. 13-15.

⁵ Ibidem, v. 1995-2000, p. 63:

Mephistopheles: Denn eben wo Begriffe fehlen,

Da stellt ein Wort zur rechten Zeit sich ein. Mit Worten lässt sich trefflich streiten, Mit Worten ein System bereiten, An Worte lässt sich trefflich glauben, Von einem Wortt lässt sich kein Jota rauben.

6 B. LINDNER, Innenwelt und Buchwelt, Literatursoziologische Probleme der Jean-Paul-Forschung, in: Jahrbuch der Jean-Paul-Gesellschaft, 1971, p. 154. Voir aussi M.-L. GANS-BERG, Welt-Verlachung und « das rechte Land », in: DVjs., 42, 1968, p. 396/7: « Freiheitsraum und Aktion finden nicht mehr zueinander, weil beides in sich prevertiert ist, die Beziehung zur gesellschaftlicher Praxis verloren hat (...) (Die deutsche bürgerliche Intelligenz) sah, wenn sie nach Frankreich, nach Nordamerika blickte, die realisierte Gesellschafts-

La volonté de maintenir le peuple et ses premiers éducateurs, c.-à-d. les maîtres d'école, dans un état de sous-développement intellectuel contribua à accentuer le sentiment de la faillite de l'Aufklärung:

«Es herrschte die merkwürdige Furcht, die Aufklärung der unteren Classen würde den 'philosophischen Bauern' hervorbringen. Man glaubte sich darin einig, dass der ständische Status der Bauern gottgewollte Ordnung sei und dass übertriebene Aufklärung nur schaden könne (...) Bewusste Reduzierung von Aufklärung sollte die Bewahrung des bisherigen Reservoirs an Arbeitskräften sichern. Daher gebot der König von Preussen, das Bildungsziel der Volksschule nur nicht zu hoch zu stecken» 7.

Si Lenz dénonce dans sa pièce Der Hofmeister les abus de l'éducation privée et propose la généralisation et l'amélioration de l'enseignement public pour réduire les tensions entre les classes sociales, rabaisser la morgue des nobles et prévenir la rancœur des roturiers, son « modèle », l'instituteur de village Wenzeslaus, qu'il oppose au précepteur Mandel, n'en demeure pas moins un pédant ⁸, émaillant ses discours d'innombrables citations tirées de la Bible ou des auteurs latins, limité dans sa liberté par le maigre traitement qu'il perçoit des autorités :

Wenzeslaus: « (...) Ich soll meinen Buben Lesen und Schreiben lehren; ich lehre sie Rechnen dazu und Lateinisch dazu und mit Vernunft lesen dazu und gute Sachen schreiben dazu ».

veränderung... Aber sie resignierte angesichts der rückschrittlichen Klasse in Deutschland, wie ihr auch der als Sieger der Revolution aufsteigende Kapitalismus die neuen Grenzen der Freiheit zeigte ». Egalement U. von Guretzky-Cornitz, Versuch einer sozialpsychologischen Interpretation des psychologischen Romans von Ludwig Tieck: William Lovell, Diss. Paderborn, 1977, p. 30: « Die Bildungswerte der sich konstituierenden bürgerlichen Gesellschaft, die ihre politische Ohnmacht durch machtvolle Worte « Genie, Kraft, Originalität » zu verschleiern versucht, sind in ihrem Scheincharakter indentisch mit dem des tradierten Erbes. Wenn sich die Bildungsinhalte für den Autor als sinnentleert zu erkennen geben, dann ist der Verlauf eines Bildungsprozesses ziellos, weil die bürgerliche Gesellschaft ohne Zweck und Ziel lebt ».

- ⁷ G. SAUDER, « Verhältnismässige Aufklärung », Zur bürgerlichen Ideologie am Ende des 18. Jahrhunderts, in: Jb. der JPG, 1974, p. 116. Voir aussi A. HEUBAUM, Das Zeitalter der Standes- und Berufserziehung, Berlin, 1905, p. 340: « Wie diese Gesellschaftsordnung und die damit verbundene Verteilung der Lasten und Aufgaben im Interesse des absoluten Staates gepflegt und aufrechterhalten wurde, so stand auch die Schule ganz im Dienste des Staates und hatte die Aufgabe, die Untertanen für die ihnen kraft ihrer Geburt und ihres Standes in der gesellschaftlichen Ordnung zukommende Stellung vorzubereiten ».
- 8 P. Angel, Introduction au Précepteur de J.M.R. Lenz, Aubier, Paris, 1963, pp. 30-31: « Il est doté de qualités contradictoires dont la réunion chez un même individu s'explique par la réalité sociale de l'époque. Il a une certaine raideur, mais aussi beaucoup de bonhomie, il n'aime pas les conventions sociales tout en restant un pédant attaché aux règles et aux traditions. Il ne se trouve à l'aise que dans l'atmosphère idyllique de son village et de son école (...) Malgré ses velléités d'opposition aux abus, il n'est guère révolutionnaire. Content de peu, il fait penser à la modestie excessive des travailleurs allemands, dont Lassalle s'indignait: 'verfluchte Bedürfnislosigkeit'. »

Läuffer: « Und was für Lohn haben Sie dafür?»

Wenzeslaus: « Was für Lohn? — Will Er denn das kleine Stückchen Wurst da nicht aufessen? Er kriegt nichts Besseres; wart Er auf nichts Bessers, oder Er muss das ertemal Seines Lebens hungrig zu Bette gehen — Was für Lohn? Das war dumm gefragt, Herr Mandel. Verzeih Er mir, was für Lohn? Gottes Lohn hab ich dafür, ein gutes Gewissen, und wenn ich da vielen Lohn von der Obrigkeit begehren wollte, so hätt ich ja meinen Lohn dahin (...) »?

Une limitation économique est également à l'origine de l'étonnante habitude qu'a contractée un autre instituteur de village, Maria Wutz, de se constituer une bibliothèque manuscrite:

« Der wichtige Umstand, bei dem uns, wie man behauptet, so viel daran gelegen ist, ihn voraus zu hören, ist nämlich der, dass Wutz eine ganze Bibliothek — wie hätte der Mann sich eine kaufen können — sich eigenhändig schrieb » 10.

La misère matérielle l'empêche d'accéder au dialogue culturel avec son temps et Maria Wutz compense cette carence par la création d'un monde culturel peuplé des produits de sa propre imagination:

«(...) da er einige Jahre sein Bücherbrett auf diese Art vollgeschrieben und durchstudiert hatte, so nahm er die Meinung an, seine Schreibbücher wären eigentlich die kanonischen Urkunden, und die gedruckten wären blosse Nachstiche seiner geschriebnen » ¹¹.

L'adjectif vergnügt employé dans le titre de cette « sorte d'idylle » pour caractériser Maria Wutz appartient au champ sémantique de Zufriedenheit 12 et souligne le conservatisme social du maître d'école, qui malgré sa pauvreté arrive à se contenter de son sort, à l'opposé du type du Mécontent (le Missvergnügte

- ⁹ J.M.R. LENZ, Der Hofmeister, o.c., A. III, S. IV (p. 158).
- ¹⁰ J.-P. RICHTER, Leben des vergnügten Schulmeisterlein Maria Wutz in Auenthal, Eine Art Id)lle, Aubier, Paris, s.d., p. 45.
 - 11 Ibidem, pp. 45-47.

¹² L. PIKULIK, Romantik als Ungenügen an der Normalität, Suhrkamp, Frankfurt am Main, 1979, p. 194: « Als Haltung impliziert Zubriedensein ein Sichbegnügen oder Genügsamkeit. In diesem Verstande ist der Begriff Erbe einer wichtigen älteren Tradition, nimmt er in der Geistes- und Sozialgeschichte der vorromantischen Zeit wahrscheinlich eine Schlüsselstellung ein. Das Grimmsche Wörterbuch berichtet, dass « zufrieden » sich gegen Ende des 17. Jahrhunderts zu einem « kennwort des in frommer Beschränkung sich glücklich und gut fühlenden protestantischen bürgerthums » entwickelt ». Voir aussi G. Sauder, o.c., p. 123-4: « Die im Untertitel des « Volksbuchs » (von R.Z. BECKER, nl. « Noth- und Hülfsbüchlein ») gewählte Formulierung, es lehre, « wie man vergnügt leben » könne, weist auf einen Grundbegriff bürgerlicher Moralistik im 18. Jahrhundert zurück. Becker gebraucht « vergnügt » noch in der älteren Bedetung von « Zufriedenheit ». Vor allem in Deutschland ist sie in politischer Hinsicht zu einem Zentralbegriff der Ideologie des Sich-Abfindens mit der bestehenden « Ruhe und Ordnung » geworden ».

ou *Unzufriedene*), qui était voué par le roman noir de l'époque aux pires errements et à l'opprobre générale, « parce qu'il n'a pas su se contenter de sa modeste existence, parce que, voulant connaître toutes les voluptés, il s'est laissé séduire tour à tour par les femmes, l'argent et le pouvoir » ¹³.

Il n'est en effet pas question ici de tentative de révolte, mais bien d'une soumission aveugle à l'autorité, qui a le pouvoir de remplacer le père de Maria Wutz par un cuisinier, car entre la fonction d'instituteur de village et celle de cuistot il y a plus de ressemblances que de différences:

«Der Kirchenpatron, Herr von Ebern (...) hielt seinen ausgedienten Koch an der Hand, um ihn in ein Amt einzusetzn, dem er gewachsen war, weil es in diesem ebensogut wie in seinem vorigen Spanferkel tot zu peitschen und zu appretieren, obwohl nicht zu essen gab » ¹⁴.

Le système scolaire tout entier est alors caricaturé et persiflé par Jean Paul qui développe sa satire dans une note de son rapport imaginaire sur la réforme scolaire 15; en ajoutant que cette note a reçu l'approbation de Gedike, un des chefs de l'Aufklärung berlinoise et des plus célèbres pédagogues de l'époque, c'est la faillite de tout un système soi-disant rationaliste en matière d'éducation qu'il dénonce. Ludwig Tieck connut Gedike d'encore plus près, car c'est sous la direction de celui-ci qu'il fit ses études au Friedrich-Werder-Gymnasium et il paraît douteux qu'il en ait gardé un souvenir exaltant : en effet « les innovations de ce doctrinaire (= Gedike) se réduisirent finalement à un formalisme nouveau, dans lequel il y avait peu de place (...) pour une spiritualité profonde » 16.

Mais la satire de Jean Paul ne vise pas uniquement la mauvaise organisation scolaire et l'incompétence ou l'ignorance des maîtres d'école.

A un niveau plus élevé, celui des professeurs de Gymnasium ou même des Rektoren, le pédantisme de certains, qui se réfugiaient en réalité dans le culte des écrivains de l'Antiquité pour ne pas reconnaître la misère sociale, économique, politique et culturelle de leur propre époque, apparaissait à Jean Paul comme un danger pour l'esprit humain : la fuite dans l'érudition et l'exaltation de la forme au détriment du contenu devaient inévitablement mener au primat de l'écrit sur le vécu, de la « culture » sur la vie et au dessèchement des sentiments humains. Dans sa nouvelle Des Rektors Florian Fälbels und seiner Primaner Reise nach dem Fichtelberg, Jean Paul campe le portrait d'un cuistre ¹⁷ qui, tel le Wenzeslaus

¹³ G.-L. FINK, o.c., p. 699.

¹⁴ J.-P. RICHTER, Maria Wutz, o.c., p. 58.

¹⁵ Ibidem, p. 59.

¹⁶ R. MINDER, o.c., p. 267.

¹⁷ R. MINDER, Le problème de l'existence chez Jean Paul romancier et visionnaire, in : Etudes Germaniques, Paris, 1963, p. 88 : « Fälbel est autre chose encore que la caricature du pédant rationaliste, du cuistre de la fin du XVIII^e siècle : il est l'incarnation de l'Untertan, le sujet courbé devant le maître et qui à son tour, dès qu'il le pourra, sera despote luimême ».

de Lenz, étourdit ses interlocuteurs sous le flot de son érudition et de ses citations; le proviseur Fälbel emmène ses rhétoriciens en voyage pédagogique dans le Fichtelgebirge et fournit à Jean Paul l'occasion rêvée de montrer les dangers que représente la perversion de la culture chez un professeur qui ne voit dans l'héritage du passé qu'il est chargé de transmettre à ses élèves, non pas ce que la culture peut comporter comme enseignement fructueux et vivifiant pour le présent, mais bien ce qu'elle représente comme moyen de se distancier du peuple et d'acquérir un statut social plus élevé, à mi-chemin entre la noblesse et la roture. Le conservatisme social de Fälbel se manifeste d'abord lors de la scène qui l'oppose à un jeune homme partisan de la Révolution française; Fälbel essaie vainement de convaincre le républicain du bien-fondé de sa propre conviction en employant toues les ressources de son érudition, mais il ne s'attire que l'ironie cinglante de son adversaire:

«(...) Ich legte ihm die Frage vor, ob denn wohl das frankreichische Hysteronproteron möglich gewesen wäre, wenn jeder statt des französischen Philosophen die alten Autoren edieret und mit Anmerkungen versehen hätte; und ich ersuchte ihn, mir es doch einigermassen aufzulösen, warum denn gerade mir noch nie ein insurgierender Gedanke gegen meinen gnädigsten Landesherrn eingekommen wäre. 'Der Grund davon ist, sagt' ich selber, ich treibe meine Klassiker und verachte Painen und seines Gelichters — ohwohl ich sie alle gelesen — ganz' — Mich ärgert's, dass ich dem Haselanten noch vorhalten wollte, dass schon die Könige der Tiere, z.B. der Geierkönig, der Adler, der Löwe, ihre eigne Untertanen aufzehrten — dass ein Fürst, wenn er auch nicht einem ganzen Volke wohlwolle, doch einige Individuen daraus versorge und also immergerade das Umgekehrte jener von französischen Philosophen ersonnenen göttlichen Vorsehung sei, die nur Gattung, nicht Individuen beglücke — und dass überhaupt gerade unter einer donnernden und blitzenden Regierung sich ein treues und geduldiges Landeskind am meisten erprobe, so wie sich der Christ gerade in Nöten zeige. Kurz, ich wollte den Menschen eines öffentlichen Zeitungskollegiums wert halten; aber der republikanische Hase sang pfeifend in meine Belehrung hinein und ging, ohne ein prosaisches Wort zu sagen, so zur Türe hinaus, dass mir fast vorkam, als verachtete er meine Reden und mich. Indessen bracht' ich diese Belehrung bei meiner Jugend an, wo sie mehr verfing; ich habe sogar vor, wenn wir die Rede gegen den Katilina zu exponieren bekommen, ihnen deutlicher zu zeigen, dass die Pariser Katilinen, Casars und Pisistraten sind, die in's Staatsgebäude ihre Mauerbrecher setzen... » 18.

Ce long discours grotesque et prétentieux montre assez combien la culture peut être détournée de son but véritable, c.-à-d. l'émancipation de l'esprit et l'apprentissage de la réflexion indépendante (le Selbstdenken de Lessing) pour être employée comme outil du conservatisme social et politique le plus profond,

¹⁸ J.-P. RICHTER, Fälbel, Aubier, Paris, s.d., p. 17.

trahissant une soumission aveugle à l'autorité dont, il est vrai, la place et le traitement du professeur dépendent entièrement. Fälbel cite uniquement des exemples de l'Antiquité dénonçant la révolte ou les suites désastreuses de l'insoumission. L'actualisation du texte latin ne peut se produire que dans ce cas-là. Si cependant l'on examine un texte ancien exaltant les vertus républicaines, il faut prendre la précaution de souligner alors que la situation actuelle ne se prête nullement à une comparaison avec celle décrite par le texte, car ce qui valait pour les Romains ne vaut pas pour les Allemands, vu la différence de mentalité, de lieu et d'époque. Le spectacle de l'exécution d'un déserteur hongrois offre ensuite à Fälbel la possibilité d'étaler à nouveau sa culture et ses vues réactionnaires devant ses élèves, sur lesquels il a cette fois beaucoup plus d'ascendant et d'influence:

«(...) Darauf hielt der Malefikant in lateinischer Sprache an: man möchte ihm verstatten, einige Kleidungsstücke, eh' er angefasset und ausgezogen würde, selber herunterzutun, weil er sie gern der alten Waschfrau beim Regimente an Zahlungs Statt für Wäscherlohn vermachen wollte. Ich bekenn' es, einen Mann, der für klassischen Purismus ist, kränken Donatschnitzer, die er nicht korrigieren darf, auf eine eigene Art; so dass ich, als der Delinquent sein militärisches Testament im schnitzerhaftesten Hungarnlateine verfertigte, aufgebracht zu meiner Prima sagte: 'Schon für sein Kauderwelsch verdient er das Arkebusieren; auf syntaxin figuratam und Idiotismen dring' ich nicht einmal, aber die Felonien gegen den Priscian muss jeder vermeiden'. Gleich darauf warfen ihn drei Kugeln nieder, deren ich mich gleichsam als Saatkörner des Unterrichts oder als Zwirnsterne bediente, um eine und die andere archäologische Bemerkung über die alten Kriegsstrafen daranzuknüpfen und aufzuwickeln. Ich zerstreute damit glücklich jenes Mitleiden mit dem Malefikanten, gegen das sich schon die Stoiker so deutlich erklärten und dass ich nur dem schwächern Geschlechte zu gute halte; daher wird es der Billige mit dem Augen-Tauwetter meiner Tochter wegen des Inkulpaten nicht so genau nehmen. —» 19.

Rarement le décalage entre la culture et les sentiments humains a été aussi fortement illustré que dans la figure du proviseur Fälbel, que l'on imagine en effet sans peine, « un siècle et demi plus tard, chef d'un camp de concentration » ²⁰. Le temps n'est en réalité plus loin où Kantorek, le professeur du roman d'E.M. Remarque *Im Westen, nichts Neues*, convaincra par ses discours patriotiques et son humanisme perverti, ses rhétoriciens d'aller se battre dans les tranchées de la première guerre mondiale, consacrant ainsi définitivement la

¹⁹ Ibidem, pp. 27-28.

²⁰ R. MINDER, Le problème de l'existence chez Jean Paul romancier et visionnaire, o.c., p. 88.

faillite d'un système éducatif qui se réclame d'un humanisme vidé en réalité de son contenu et entièrement asservi par un pouvoir despotique.



L'enseignement peut être illustré, selon la pédagogie contemporaine 2, par l'alternance entre deux fonctions qu'il est chargé de remplir : si elles ne s'excluent pas, elles ne peuvent toutefois pas s'exercer en même temps ; sans doute la fonction « enculturante » paraît-elle rester fondamentale, mais la fonction « émancipatrice » demeure en dernier ressort le but de toute mission éducative digne de ce nom. De l'analyse du type du maître d'école dans quelques œuvres littéraires allemandes de la fin du XVIIIº siècle, il apparaît que la première fonction a été privilégiée (et pourtant fort mal illustrée) aux dépens de la seconde : tout comme en France finalement 2, l'enseignement restait fondamentalement au service de l'idéologie dominante des classes possédantes qui maintenaient le peuple dans un état de misère sociale et intellectuelle. Malgré les tentatives d'esprits éclairés comme Lessing, Schiller et Goethe d'élever le niveau culturel de la nation en mettant l'accent sur le rôle primordial de l'éducation du genre humain, le siècle s'achevait pour certains sur le constat d'échec que dresse Jean Paul dans son Falbel et dans son Wutz. Le Wenzeslaus de Lenz semblait avoir peu de chances d'évoluer dans le sens rêvé par son auteur et beaucoup plus par contre de s'insérer dans la lignée dont Fälbel est l'ancêtre et Kantorek l'aboutissement. La récupération par le pouvoir des idéaux de l'Aufklärung, le détournement progressif de l'idée d'émancipation, telle que la formulait Kant pour définir l'Aufklärung, à la suite des grands bouleversements politiques qui effrayèrent la bourgeoisie allemande et la rejetèrent dans le giron de leurs princes, la perversion de la culture pour justifier et cautionner les actes les plus vils, eurent pour conséquence de privilégier la fonction « enculturante » du système éducatif en la séparant si bien de la fonction « émancipatrice » qu'elle perdit bientôt tout son sens et sa valeur pour ne laisser, lors de l'écroulement du monde des Fälbel et

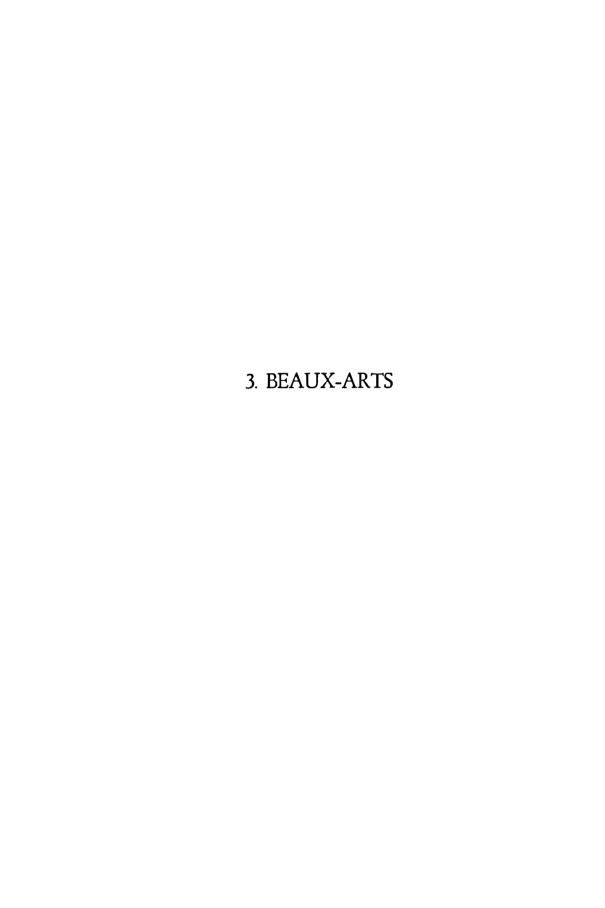
²¹ L. VANDEVELDE et P. VANDER ELST, Peut-on préciser les objectifs en éducation?, Nathan, Paris, s.d., pp. 10 et suivantes.

²² M.-T. Isaac, L'éducation, expression et garant de l'ordre établi dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, in: Réseaux, Mons, 1978 (32), pp. 49-50: « Pour Blanchard (l'auteur du Poète des Mœurs), l'objectif dernier de l'éducation, et pour une part importante par le moyen de la religion, c'est de justifier et de maintenir dans son cloisonnement hiérarchisé une société immuable en tant qu'édifice, même si certains individus parviennent à escalader des échelons (...) De dix ans postérieur à l'Emile, le Poète des Mœurs précède de dix-sept ans la Déclaration des Droits de l'Homme. Dans la perspective simplificatrice de l'histoire, on est tenté de considérer comme un incident fortuit et négligeable ces vues « réactionnaires » venant interrompre une filiation bien établie allant de Rousseau à la Révolution. C'est oublier le succès d'un ouvrage qui, longtemps encore, gardera un public fidèle. Certes, il ne faut pas surestimer le penseur médiocre qu'est Blanchard. Il fait partie des auteurs mineurs du xvIIIe siècle; toutefois, sans ceux-ci, l'image que nous avons de cette époque serait non seulement incomplète, mais fausse ».

des Kantorek en 1918, qu'un sentiment de profonde solitude et de nihilisme dans le cœur des enseignés 2.

²³ E.M. Remarque, Im Westen, nichts Neues, Propyläen-Verlag, Berlin, 1929, p. 18/9: « Es gab ja Tausende von Kantoreks, die alle überzeugt waren, auf eine für sie bequeme Weise das Beste zu tun. Darin liegt aber gerade für uns ihr Bankerott. Sie sollten uns Achtzehnjährigen Vermittler und Führer zur Welt des Erwachsenseins werden, zur Welt der Arbeit, der Pflicht, der Kultur und des Fortschritts, zur Zukunft (...) Mit dem Begriff der Autorität, dessen Träger sie waren, verband sich in unseren Gedanken grössere Einsicht und menschlicheres Wissen. Doch der erste Tote, den wir sahen, zertrümmerte diese Ueberzeugung. Wir mussten erkennen, dass unser Alter ehrlicher war als das ihre, sie hatten vor uns nur die Phrase und die Geschicklichkeit voraus. Das erste Trommelfeuer zeigte uns unseren Irrtum, und unter ihm stürzte die Weltanschauung zusammen, die sie uns gelehrt hatten. Während sie noch schrieben und redeten, sahen wir Lazarette und Sterbende — während sie den Dienst am Staate als das Grösste bezeichneten, wussten wir bereits, dass die Todesangst stärker ist (...) Wir unterschieden jetzt, wir hatten mit einem Male sehen gelernt. Und wir sahen, dass nichts von ihrer Welt übrig blieb. Wir waren plötzlich auf eine furchbare Weise allein — und wir mussten allein damit fertig werden ».





LES TOILES EN FAÇON DE TAPISSERIE DE L'HOTEL DE CONINCK A GAND

par

Marie FREDERICQ-LILAR

La vaste demeure de la rue Jean Breydel appartenait, au milieu du XVIII[®] siècle, à Ferdinand de Coninck, membre de la grande bourgeoisie commerçante de Gand. Elle convenait parfaitement à cet important marchand de drap qui sut se servir des ailes du bâtiment comme entrepôt et magasin. A l'occasion de son mariage en 1762 avec Thérèse Scholt, Ferdinand de Coninck entreprit la décoration de l'imposant logis d'habitation. Dans la salle à manger de l'hôtel, deux artistes gantois Frans Allaert (1703-1779) et Pierre-Norbert Van Reysschoot (1738-1795) vont unir leurs efforts pour créer un des décors les plus réussis du rococo gantois ¹.

Cette campagne de décoration se prolongea bien au-delà des années 70 et son caractère évolua du rococo au style Louis XVI. C'est dans un de ces salons Louis XVI que l'on trouve une série de panneaux peints en façon de tapisserie. Ce genre de peintures, exécutées à la détrempe sur une toile grossière (à trame épaisse), sans enduit préalable ni vernis superposé, se retrouvent plus d'une fois dans les Pays-Bas, au XVIII[®] siècle, et plus particulièrement dans les maisons patriciennes des Flandres et du Limbourg. L'illusion de la tapisserie y était parfaite. La volonté de continuer un décor qui était courant dans notre pays depuis bientôt trois siècles, jointe au souci d'économie expliquent peut-être ces toiles en façon de tapisserie où l'imitation semble l'emporter sur le jeu, le pastiche sur le trompe-l'œil; à moins qu'elles ne soient au contraire les survivantes des effets subtils hérités du Baroque et du Rococo où l'on « voyait les arts se dérober mutuellement leurs effets » et s'amuser « à brouiller les cartes et fausser les apparences » ². Elles représentaient souvent des paysages fluviaux et des marines:

¹ Cfr. M. Fredericq-Lilar, La salle à manger de l'ancien Hôtel de Coninck, dans La Maison d'Hier et d'Aujourd'hui, nº 40, décembre 1978, pp. 88-106.

² S. LILAR, Le Journal de l'Analogiste, Paris, 1954, p. 38.

vues de mer et de ports, de fleuves et de rivières dont le cours s'insinuait dans un paysage boisé de plaines et de montagnes, de collines et de rochers qui les situaient dans un genre appelé le paysage-marine³. Le paysage-marine dans la peinture flamande était le fruit d'une longue tradition ainsi que le résultat de multiples et contradictoires influences. La fusion du genre et du paysage avait été réalisée dans nos régions par Jean Breughel de Velours (1568-1725); renouvelant le paysage, il l'avait animé de figures, ne cherchant cependant à évoquer ni humanité réelle, ni sites véridiques. On trouvait désormais dans ses Vues de rivière un petit village portuaire, des villageois vaquant à leurs occupations, un site boisé, une rivière dont le cours sinueux ou en diagonale s'éclaircissait à mesure qu'il se rapprochait du fond lumineux. Davis Teniers le Jeune (1610-1690), attiré « par le pittoresque des êtres plus que par celui de la nature » 4 traduira celle-ci de manière conventionnelle et opposera dans une sorte de ballet, qui n'évoquera que de très loin les fêtes villageoises réalistes d'un Brueghel l'Ancien ou d'un Brouwer, paysans et seigneurs, villageois et citadins. Son influence sur la peinture et les arts décoratifs du XVIIIº siècle sera très importante et tout au long de ce siècle on va peindre, tant chez nous qu'au-delà de nos frontières, ces « tenières » où une « retenue de bon aloi menait les paysans jusque dans leur danse » 5. Sur cette longue tradition flamande se greffèrent bientôt des influences hollandaises où ne manquaient pas les souvenirs italiens. Les toiles en façon de apisserie du château de Bœhle 6 et celles du château de Hamal 7 en sont des exemples marquants. Les dominantes bleues et vertes de ces dernières, peintes vers 1780, rappellent les verdures qui, au XVIIº et au début du XVIIIº siècle, décoraient volontiers les demeures des Pays-Bas et du Nord de la France. Rien de moins français cependant que leurs thèmes, leurs personnages, leurs costumes, leurs activités, traités de façon pittoresque et réaliste.

Les panneaux du salon Louis XVI de l'Hôtel de Coninck sont bien différents des toiles de Boehle ou de Hamal. Paul Bergmans les attribuait en 1889 à Pierre Ledoulx 8. Il estimait de plus lui devoir l'invention de ce genre de peintures en façon de tapisserie: « il (Ledoulx) imagina d'imiter sur de la toile à gros fils les anciennes tapisseries d'Ypres et de Bruges ». Nous ne savons si cette

⁴ Catalogue des Musées Royaux des Beaux-Arts, Bruxelles, 1971, nº 80.

6 Cfr. photos A.C.L. 69811 à 69816.

³ Cfr. M. Frederico-Lilar, Les marines de Corroy-le-Château dans Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, II, U.L.B., 1980; pp. 79-80.

⁵ Catalogue de l'Exposition Le paysage brabançon au XVIIIe siècle, Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, Musée d'Art Ancien, Bruxelles, 1976, p. 7.

⁷ Ces toiles placées dans la salle à manger du château de Hamal proviennent d'une maison canoniale de Tongres. Cfr. sous la direction du comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, Châteaux de Belgique, Liège-Bruxelles, 1967, p. 104 et sous la direction L. GÉNICOT, Châteaux de Plaisance, 1977, p. 130.

⁸ P. Bergmans, notice P. Ledoux (ou Ledoulx) dans Biographie Nationale, XI, 1899, col. 615-616,

1. Vue d'ensemble du salon décoré par Ledoulx (ca 1780) à l'Hôtel de Coninck, Gand.

2. La promenade en barque, par Ledoulx.

3. La promenade en barque, par Pillement. 4. Les plaisirs de la promenade, par Pillement.

dernière assertion est exacte mais quoi qu'il en soit l'attribution des toiles de l'Hôtel de Coninck à Ledoulx a été reprise par le Chanoine Van den Gheyn en 1910 ⁹. Cette attribution ne nous semble pas devoir être démentie ¹⁰. Pierre-François Ledoulx (1730-1807) était un homme cultivé plus qu'un grand peintre. Brugeois, il fut l'élève de Jean Gaeremijn et de Mathias de Visch ¹¹. S'il peignit des paysages et des vues de ville, il fut surtout l'historien des Lettres et des Arts de Bruges et laissa plusieurs manuscrits dont une Vie des peintres brugeois ¹².

L'ensemble des toiles gantoises, insérées dans de simples boiseries d'orme au naturel, se compose de cinq grands panneaux, de cinq panneaux de petites dimensions et d'un dessus-de-cheminée ¹³. Certaines de ces toiles rappellent fidèlement les tenières. Les chaumières sont de convention, les villageois s'attablent devant leurs chopes, les citadins se désaltèrent de vin soutiré au tonneau, les voyageurs passent le gué en relevant leurs chausses, une paysanne fait la vaisselle dans la cour de la ferme où ne manquent ni la brouette ni les instruments aratoires, une autre berce tendrement son bébé emmaillotté. Les paysages de montagnes rocheuses ponctuées de petits arbres évoquent les paysagistes flamands du XVII^o siècle et Josse de Momper en particulier.

Certains panneaux sont d'une toute autre inspiration. Les actions des uns et des autres ne s'accompagnent d'aucun travail manuel. Les jeunes femmes, citadines coquettes, se font offrir des fleurs ou promener en barque par de jeunes galants. Ces toiles, beaucoup plus qu'elles ne rappellent Teniers, suggèrent, de manière un peu gauche et appliquée, les grâces et la gratuité des fêtes galantes à la française.

Un heureux hasard nous a fait découvrir dans un vieux numéro du Magasin Pittoresque une gravure qui reproduisait fidèlement le sujet du panneau que nous appellerons Les plaisirs de la promenade ¹⁴. La description conforme au style du temps, précisait que « ces dames assises sur l'herbe, et à qui l'on offre des fleurs, sont de grandes dames arrêtées au bout du parc ; sur l'autre rive, ces gens vers lesquels s'approche un bateau sont sans doute de riches bourgeois qui veulent prendre

⁹ Chanoine Van DEN GHEYN, Hôtel de Coninck, dans Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de Gand, XVII, 1909, p. 243.

¹⁰ Monsieur H. Nowé (ancien conservateur du Musée des Arts Décoratifs qui a son siège dans l'ancien Hôtel de Coninck) reprend cette attribution dans le Rapport sur l'activité du Musée; 1932-1950, manuscrit; Monsieur L. Daenens, conservateur f.f. le reprend à son tour dans Museum voor Sierkunst Gids voor de bezoeker, Gand, 1977, p. 10.

¹¹ Sur Ledoulx voir entre autres: P. BERGMANS, notice Ledoulx dans Biographie Nationale, XI, 1899, col. 615-616, Thieme und Becker, XXVI, 1928, p. 538.

¹² Cfr. P.J. LANDE, Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique de Bruges, 1859, nº 440, 5; 8: Levens des Konst-schilders. Levens-beschryvinghe van de roemweerdige mannen van Brugge.

¹³ Un autre ensemble de toiles en façon de tapisserie, attribué à Ledoux et représentant des chinoiseries, est conservé aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles.
¹⁴ Le Magasin Pittoresque, XX, 1852, p. 49.

plaisir d'une promenade sur l'eau (...) tous les détails de cette riante peinture se rapportent à une vie d'opulent loisir ». Le texte attirait encore l'attention sur le caractère de poétique oisiveté de l'œuvre : « Vous chercheriez en vain dans un coin du tableau le moindre signe de travail. Aucune barque de pêcheur sur la rivière, aucun moulin sur les rives, ni charrette ni laboureur; pas même une vache paissant l'herbe des prairies. Le pinceau de l'artiste a évité tout ce qui sentait l'herbe servile (...) aussi l'ensemble de sa composition a-t-il quelque chose de particulièrement silencieux et paisible; c'est un Eden habité par des marquises de Watteau et des jardiniers d'opéra comique ».

Un autre numéro de cette même revue nous révélait, en plus d'un dessin gravé qui représentait avec précision le sujet du panneau que nous pourrions appeler La promenade en barque, le nom de leur auteur: Jean Pillement (1728-1808) ¹⁵. Ce peintre français de paysages, de marines, de genre et de fleurs eut comme décorateur une grande renommée aussi bien à l'étranger qu'en France. Peintre de la reine Marie-Antoinette, il fut auparavant peintre à la cour du roi Stanislas; il connut le succès aussi bien à Vienne qu'à Londres où ses œuvres étaient gravées par les meilleurs artistes anglais tels Woolett, Mason et Elliott ¹⁶. En France c'est Leviez qui réunit en 1767 les planches gravées d'après Pillement dans un important recueil ¹⁷.

L'existence de ce dessin et de cette gravure de Pillement, copiés par Ledoulx, nous explique pourquoi le peintre brugeois travaillant à la décoration d'un hôtel patricien gantois, comme le faisait à la même époque son maître Gaeremijn a pu peindre vers 1780 ces panneaux si différents des autres. Il s'est assurément inspiré du recueil de gravures que nous avons cité puisque le sujet est inversé par rapport au dessin reproduit dans le Magasin Pittoresque 18. On peut cependant constater dans les copies de Ledoulx un gauchissement par rapport aux originaux, un refus du déguisement de théâtre à la Watteau au profit des vêtements de la vie courante, un art appliqué qui se sent, en autres, dans le traitement sécant des personnages, silhouettes découpées autour desquelles l'air ne tourne pas, le rendu des ombres, figures tremblotantes sous l'action frémissante de l'eau chez Pillement et nettement délimitées dans les eaux planes de Ledoulx.

Le dessus-de-cheminée est une autre référence à la peinture française du xVIII^o siècle. Il représente une jeune fille sur les genoux de laquelle un berger dépose un panier de fleurs; à ces pieds un épagneul, derrière elle une pierre

¹⁵ Le Magasin Pittoresque, XVI, 1858, p. 297.

¹⁶ Cfr. Bénézit, VIII, 1976, p. 335.

¹⁷ Œuvres de Jean Pillement peintre et dessinateur célèbre, composées de deux cents pièces dont une partie gravée par lui-même à l'eau-forte; les autres par Canot, Ravenet, Masson, Wallet et autres habiles graveurs. La première partie contient cent trente sujets, figures et ornements chinois, ainsi que diverses fleurs. Les soixante dix autres sont composés de jolis paysages et marines ornés de figures et animaux, les éléments, les saisons, les heures du jour et autres sujets très agréables, Paris, 1767.

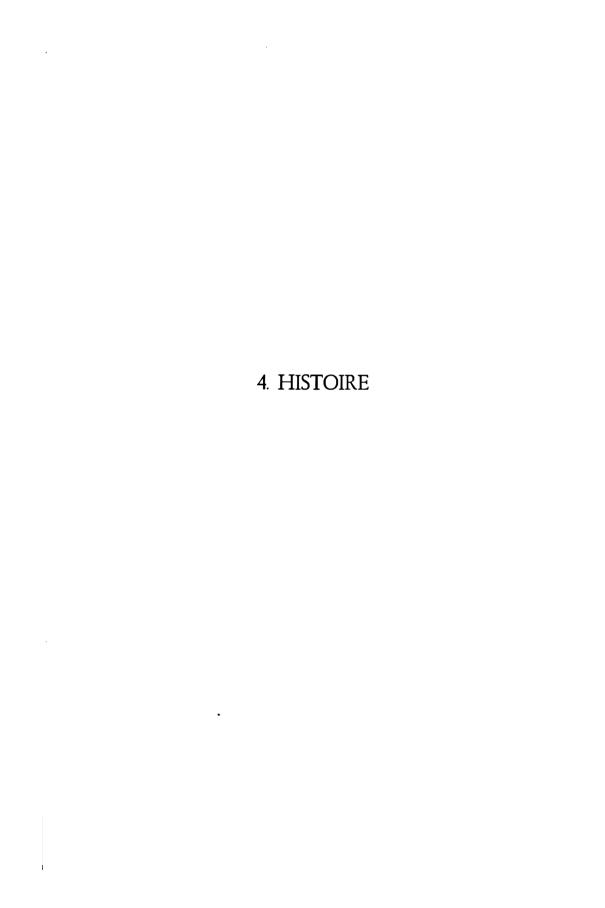
¹⁸ Op. cit., XVI, p. 297.

sculptée, un vase enguirlandé, des frondaisons et dans le lointain une rangée d'arbres. C'est le thème d'une toile célèbre de François Boucher (1703-1770), peinte en 1748 et gravée par R. Gaillard sous le titre Le panier mystérieux ¹⁹. A nouveau, c'est la gravure et non l'œuvre originale du maître français qu'a copiée Ledoulx; comme l'indique l'inversion des personnages et l'examen de la gravure de Gaillard. Nous y retrouvons les mêmes différences dans la manière avec le modèle français que celles indiquées plus haut dans les panneaux d'après Pillement. La gravure de Gaillard était déjà, de par sa technique, moins vaporeuse que la toile de Boucher. Le dessus-de-cheminée de Ledoulx a encore accentué le côté graphique des personnages, a gommé le caractère voluptueux de l'œuvre de Boucher et a transformé une scène galante en une scène de genre.

Avec ces toiles à la flamande et ces panneaux inspirés de Pillement et de Boucher, Ledoulx a réussi une décoration chatoyante et charmante en dépit de son provincialisme. Les couleurs de ces toiles en façon de tapisserie ont gardé toute leur étonnante fraîcheur. Elles aussi indiquent une influence française sur le peintre flamand: la palette est plus claire, plus nette, plus franche, moins dorée, moins chaude qu'elle ne l'est habituellement en Flandre. Ces toiles témoignent de la coexistence heureuse en pays flamand, dans la deuxième moitié du XVIIIº siècle, des arts traditionnels et de la peinture française, des thèmes repris au passé local et de l'ouverture à l'air du Temps qui, à cette époque, est l'air de Paris.

¹⁹ Cette gravure était dédiée à Madame la Maréchale duchesse de Duras, dame d'honneur de Mesdames de France. Le tableau de Boucher et la gravure de Gaillard sont reproduites dans A. Ananoff, Boucher, II, Paris-Lausanne, 1976, pp. 14 et 15, n° 320; une copie d'atelier se retrouve dans un des panneaux en sanguine de la Maison Beaucarne à Ename en Flandre.







APERÇU BIBLIOGRAPHIQUE SUR LA NOBLESSE «BELGE» (PAYS-BAS, PRINCIPAUTE DE LIEGE, DUCHE DE BOUILLON) AU XVIII° SIECLE

par

M. MAT-HASQUIN et J.-J. HEIRWEGH

Le projet de recherches sur la noblesse belge, défini dans le tome IX des Etudes sur le XVIIIe siècle (1982), devait nécessairement affronter le problème de la bibliographie du sujet étudié. Or, dresser une bibliographie exhaustive sur la noblesse belge du xvIIIº siècle est une tâche rigoureusement impossible. Pour deux raisons principales; primo, les études spécifiquement consacrées à la noblesse du pays au siècle des Lumières ne comptent que quelques titres; secundo, les publications traitant de certains aspects, parfois très limités, de notre sujet de recherches sont innombrables. Pratiquement toute la bibliographie nationale relative à l'histoire du XVIIIº siècle peut être utilisée dans le cadre de ces recherches. Si la noblesse en tant que telle n'est guère étudiée, les nobles sont abondamment cités dans les travaux consacrés à l'histoire (politique, économique, sociale, locale, etc.) de la fin de l'Ancien Régime dans nos régions. En d'autres termes, la recherche bibliographique approfondie à propos de la noblesse doit être menée comme pour n'importe quel autre sujet d'histoire. On aura donc recours à la Bibliographie de l'histoire de Belgique de H. Pirenne et aux bibliographies de la Revue du Nord et de la Revue belge de philologie et d'histoire (annuelle). Les dix-huitièmistes belges disposent désormais d'un bon instrument de travail, La Belgique au XVIIIe siècle. Bibliographie critique, publié par W. BAETEN, L. DHONDT, C. KONINCKX, J. ROEGIERS, H. DE SCHAMPHELEIRE, J. SMEYERS, J. VERCRUYSSE (Bruxelles, 1983).

L'histoire locale peut être une bonne voie d'approche ou un complément indispensable pour l'étude de la noblesse. Les histoires de villages et de seigneuries offrent quelquefois des chapitres intéressants à propos de la noblesse locale du XVIII^o siècle. Un premier repérage des histoires locales peut être fait grâce au récent Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative. Communes de

Belgique ¹. Cette première moisson bibliographique offrira des résultats extrêmement inégaux selon les localités et les régions envisagées. Notre Aperçu n'a retenu que quelques titres d'histoire locale, c'est-à-dire les articles qui, au delà de leur intérêt purement local, comportent des pages d'une réelle importance pour la méthodologie de notre sujet d'étude. C'est pourquoi nous retenons, par exemple, la publication de J. Lefebure sur la seigneurie de La Hestre et Haine-Saint-Pierre, car cette contribution ne se limite pas à une simple énumération des droits seigneuriaux de l'Ancien Régime — de nombreuses histoires locales donnent des indications ponctuelles à ce sujet — mais offre une étude particulière du régime seigneurial tel qu'il subsistait dans une partie du Centre au xviii[®] siècle. Ce type d'étude est malheureusement très peu représenté dans notre bibliographie nationale, et nous sommes donc contraints de ne citer que des travaux exceptionnels comme ceux de J. Lefebure sur la Hestre et Haine-Saint-Pierre ou de F. Pirotte à propos de Durbuy.

Les histoires locales trouvent souvent un complément dans l'histoire des châteaux ou habitations de nobles d'Ancien Régime. La revue La Maison d'hier et d'aujourd'hui comporte plusieurs articles intéressants à propos de ces demeures construites, restaurées et occupées au XVIII[®] siècle, mais il serait fastidieux d'en énumérer tous les titres.

On trouvera, par ailleurs, des pages intéressantes sur la noblesse dans quantité de travaux d'histoire régionale ou urbaine, en particulier pour la fin de l'Ancien Régime. En ce domaine, le recours à la bibliographie historique générale s'impose aux chercheurs qui y récolteront, par exemple, les publications de H. COPPE JANS-DESMEDT, H. HASQUIN ou Y. VANDEN BERGHE à propos de Gand, du Pays de Charleroi et de Bruges.

L'écrasante majorité des publications relatives à la noblesse est constituée par les contributions généalogiques. Nous n'avons repris ici que les principaux instruments de travail nécessaires à l'enquête généalogique proprement dite (rubrique I.d.). Pour de plus amples informations, on consultera — outre les dictionnaires généalogiques et héraldiques classiques — les publications spécialisées telles que L'Intermédiaire des généalogistes, Le Parchemin et, bien entendu, l'Annuaire de la noblesse. Toutefois, au risque de commettre quelques choix arbitraires, nous n'avons pas cru que toutes les recherches généalogiques puissent être simplement évacuées de notre Aperçu. Il existe en effet plusieurs ouvrages ou articles « généalogiques » qui dépassent le niveau ordinaire du tableau des filiations au sein de la noblesse. Nous mentionnons par conséquent quelques généalogies dont les auteurs ont fait de véritables « histoires socio-professionnelles » des familles étudiées (voir rubriques III et V).

¹ Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative (conception et direction scientifique Hervé Hasquin, avec le concours de Raymond Van Uytven et de Jean-Marie Duvosquel), Crédit communal de Belgique — réalisation La Renaissance du Livre, 4 volumes (t. I et II: Wallonie; t. III et IV: Flandre), 1980-1981.

Pour explorer le vaste domaine, encore largement en friche, de l'histoire de la noblesse au XVIIIº siècle, il faut nécessairement entreprendre des recherches dans les archives de familles ². Quantité d'archives de familles — ou de châteaux — ont été versées dans les dépôts publics. Nous mentionnons ici les fonds munis d'inventaires imprimés et ne retenons que les archives de familles où figurent des séries relativement importantes de pièces du XVIIIº siècle (rubrique II.b.). Quant aux fonds non inventoriés ou accompagnés de simples listes de triage (ou d'inventaires manuscrits et dactylographiés) ³, il convient de consulter les Aperçus des fonds et collections des Archives de l'Etat dans les Provinces (2 volumes, Bruxelles, 1974-1975), ainsi que l'Aperçu, vieilli, des fonds et des inventaires de Archives Générales du Royaume (Bruxelles) par M. Van Haegendoren (1955). Nous citons les listes publiées des fonds d'archives de familles versées aux Archives de l'Etat après 1955.

Le résultat du travail bibliographique auquel nous nous sommes livrés permet enfin de distinguer deux rubriques: a) les « grandes familles et personnages importants » de la noblesse belge du XVIII^e siècle, et b) la bibliographie sélective de travaux particuliers sur divers aspects de cette noblesse (revenus, régime seigneurial, habitations, mœurs, fonctions politiques et sociales, etc.) dans les Pays-Bas, la Principauté de Liège et le Duché de Bouillon.

La rubrique « grandes familles » ne peut échapper au reproche d'un certain arbitraire dans le choix. L'état actuel de l'historiographie nous a contraints à adopter cette présentation. On ne peut ignorer que les familles citées dans cette rubrique spéciale obtiennent une présentation particulière à cause de leur notoriété... ou, tout simplement, par l'intérêt que certains historiens leur ont accordé. Par conséquent, quelques authentiques « grandes familles » ou « personnages importants » échappent à notre recension faute de travaux dignes d'intérêt à leur sujet! Comme pour la rubrique II.b. Archives. Familles, châteaux, seigneuries, nous présentons les titres de cette recension dans l'ordre alphabétique des noms de familles ou de lieux (rubrique III).

Quant à la bibliographie sélective, classée selon les grandes divisions territoriales du XVIII^e siècle, elle fournit un choix — apparemment hétéroclite, mais à l'image de l'historiographie du sujet — de titres sur une multitude d'aspects ou de questions se rapportant à la noblesse de l'époque. Nous avons tenté de distinguer dans les différents genres d'études (biographies, histoire socio-politique et économique, histoire de l'art, etc.) les contributions les plus représentatives ou les plus intéressantes pour le lecteur qui chercherait à orienter ses premières

² Les archives d'institutions doivent aussi être utilisées. Leur exploitation requiert un apprentissage fourni, d'une manière générale, par les études d'histoire au niveau universitaire.

³ Les archives de plusieurs grandes familles (Arenberg, Ursel, Mérode, Mercy-Argenteau, etc.) n'ont malheureusement pas encore d'inventaires imprimés.

recherches dans le domaine de l'histoire de la noblesse belge à la fin de l'Ancien Régime.

En un mot, notre Aperçu bibliographique ne prétend pas, pour les raisons susdites, être complet. Il ne vise qu'à servir de guide utile pour l'exploration d'un domaine auquel de nombreux auteurs ont déjà prêté attention par les biais les plus variés. La diversité des genres de recherches possibles à propos de la noblesse du XVIII^e siècle trouvera donc un reflet fidèle dans cet Aperçu que nous proposons au lecteur ⁴.

La. Généralités

- A. DE RIDDER, « Prérogatives nobiliaires et ambitions bourgeoises », « I. Le port de l'épée », Annuaire de la Noblesse belge, 1921, t. 1, pp. 9-65; « II. Les qualifications nobiliaires », idem, 1925, t. 1, pp. 5-50; « III. Deuils, funérailles et tombes », idem, 1929-1930, t. 1, pp. 157-212.
- (M. BLOCH, L. FEBVRE), « Enquêtes. Les noblesses. Reconnaissance générale du terrain », Annales d'histoire économique et sociale, 8, 1936, pp. 238-242.
- Ph. Dupuy de Clinchamps, La noblesse, Paris, 1959 (Coll. Que sais-je?).
- A. GOODWIN (editor), The European Nobility in the Eighteenth Century. Studies of the Nobilities of the major European states in the pre-Reform Era, Harper Torchbooks, New York & Evanston, 1967 (Ire éd., 1953, A. & C. Black, London).
- J.-P. LABATUT, Les noblesses européennes de la fin du 15e siècle à la fin du 18e siècle, Paris, PUF, 1978.
- O. LE MAIRE, L'imprescriptibilité de l'ancienne noblesse et la dérogeance d'après la jurisprudence ancienne, Bruxelles, 1953.
- J. MEYER, Noblesse et pouvoirs dans l'Europe d'Ancien Régime, Paris, Hachette-Littérature, 1973.
- M. REINHARD, « Elite et noblesse dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », Revue d'histoire moderne, 3, 1956, pp. 5-37.
- G. Zeller, «Une notion de caractère historico-social : la dérogeance», Cahiers internationaux de sociologie, 22, nouvelle série, 4° année, 1957, pp. 40-74.

⁴ Le Groupe d'Etudes du XVIII[®] siècle (U.L.B.) a constitué, pour les besoins de ses recherches, un fichier de plusieurs centaines de titres à propos de la noblesse. L'Aperçu n'en est que l'échantillon le plus utile possible. Le dépouillement de la bibliographie courante publiée est arrêté à l'année 1980.

I.b. Généralités - France

- B. Behrens, « Nobles, privileges and taxes in France at the end of the Ancien Régime », The Economic history review, sér. 2, 15, 1963, pp. 451-475.
- D.D. BIEN, «La réaction aristocratique avant 1789 : l'exemple de l'armée », Annales E.S.C., 29° année, 1974, pp. 23-48, 505-534.
- Fr. BOQUILLON, «La noblesse et les chapitres de dames. L'exemple d'Epinal aux XVII et XVIII^e siècles », Annales de l'Est, 5^e série, 28, 1976, pp. 39-64.
- F. BLUCHE, La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII^e siècle, Paris, Hachette, 1973.
- J.-P. Brancourt, « Un théoricien de la société du XVIII^e siècle : le chevalier d'Arcq », Revue historique, 508, 1973, pp. 337-362.
- H. CARRÉ, La noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle, Paris, Champion, 1920.
- G. Chaussinand-Nogaret, Une histoire des élites. 1700-1848, Paris-La Haye, 1975.
- ID., La noblesse au XVIIIe siècle, de la féodalité aux Lumières, Paris, Hachette, 1976.
- ID., « Aux origines de la Révolution : noblesse et bourgeoisie », Annales E.S.C., 30° année, 1975, pp. 265-278.
- A. DECOUFLÉ, « L'aristocratie française devant l'opinion publique à la veille de la Révolution (1787-1789) », Etudes d'histoire économique et sociale du XVIIIe siècle par A. DECOUFLÉ, F. BOULANGER et B.-A. PIERRELLE, Paris, PUF, 1966, pp. 1-52.
- E. DEPITRE, «Le système et la querelle de la noblesse commerçante. 1756-1759 », Revue d'histoire économique et sociale, 6° année, 1913, pp. 137-176.
- D. DEPRAZ, Enquête sur les bibliothèques de nobles à Paris après 1750, mémoire de maîtrise, Paris, 1968.
- A. Devyver, Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720), Bruxelles, Editions de l'U.L.B., 1973.
- W. Doyle, « Was there an aristocratic reaction in pre-revolutionary France? », Past and present, 57, 1972, pp. 97-122.
- Y. Durand, Les fermiers généraux au XVIIIe siècle, Paris, PUF, 1971.
- R. Forster, « The survival of the nobility during the French Revolution », Past and present, 37, 1967, pp. 70-86.
- A. GOODWIN, «The social structure and economic and political attitudes of the French nobility in the XVIIIth century», 126 Congrès international des sciences historiques, Vienne 1965, Rapports, 1965, t. 1, pp. 356-368.

- Ph. Goujard, « Féodalité et Lumières au XVIII^o siècle. L'exemple de la noblesse », Annales historiques de la Révolution française, 49, 1977, pp. 103-118.
- J. HECHT, « Un problème de population active au XVIII^e siècle en France : la querelle de la noblesse commerçante », Population, 19^e année, 1964, pp. 267-290.
- G. Lemarchand, « Noblesse, élite et notabilité en France : aspects sociaux et politiques », Etudes sur le XVIIIe siècle, 7, 1980, pp. 135-146.
- H. LEVY-BRUHL, « La noblesse de France et le commerce à la fin de l'Ancien Régime », Revue d'histoire moderne, 8, nouvelle série, 1933, pp. 209-235.
- M. MARION, Recherches sur les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIIIe siècle (1750-1759), Paris, Bibliothèque nationale, 1978.
- Comte DE NEUFBOURG, «Les noblesses, projet d'une enquête sur la noblesse française», Annales d'histoire économique et sociale, 8, 1936, pp. 243-255.
- J. QUENIART, Culture et société urbaine dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle, Lille III, 1977, 2 vol.
- G. RICHARD, «Un essai d'adaptation sociale à une nouvelle structure économique: la noblesse de France et les sociétés par actions à la fin du XVIII^e siècle », Revue d'histoire économique et sociale, 40, 1962, pp. 484-513.
- ID., Noblesse d'affaires au XVIIIe siècle, Paris, Colin, 1974.
- D. ROCHE, « Noblesses et culture dans la France du XVIII^e : les lectures de la Noblesse », Buch und Sammler. Private und öffentliche Bibliotheken im 18. Jahrhundert, Heidelberg, Carl Winter-Universitätsverlag, 1979, pp. 9-27.
- G. SAFFROY, Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France, Paris, 1968-1979, 4 vol.
- A. SOBOUL, « De la pratique des terriers à la veille de la Révolution », Annales E.S.C., 19, 1964, pp. 1049-1065.
- ID., « La Révolution française et la féodalité. Notes sur le prélèvement féodal », Revue historique, 240, 1968, pp. 33-56.
- M. SZEFTEL, « La règle de vie exemplaire des nobles et l'évolution sociale de la France de l'Ancien Régime », Revue de l'Institut de Sociologie (Université Libre de Bruxelles), 16° année, n° 3, 1936, pp. 603-610.

I.c. Généralités - Belgique

E. CLOSE, «Les gentilshommes verriers du Pays de Charleroi », Namur, 1928 (extrait du Guetteur Wallon, nov. 1927), 47 p.

- G. Dansaert, Histoire de l'Ordre souverain et militaire de Saint Jean de Jérusalem, dit de Rhodes ou de Malte en Belgique, Préface de S.A. le prince Albert de Ligne, Bruxelles-Paris, 1932.
- H. DE SCHAMPHELEIRE, «L'égalitarisme maçonnique et la hiérarchie sociale dans les Pays-Bas autrichiens », dans Visages de la franc-maçonnerie belge du XVIIIe au XXe siècle, direction scientifique H. HASQUIN, Bruxelles, Editions de l'U.L.B., 1983, pp. 21-72.
- P. DUCHAINE, La franc-maçonnerie belge au XVIIIe siècle, Bruxelles, Van Fleteren, 1911.
- E. Hubert, « Un procès mémorable à la fin du régime autrichien », Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne par ses anciens élèves et ses amis à l'occasion de sa quarantième année d'enseignement à l'Université de Gand. 1886-1926, Bruxelles, Vromant & C°, imprimeurs-éditeurs, 1926, 2 vol., t. 1, pp. 225-230.
- P. JANSSENS, Coûts et profits des structures nobiliaires dans une société du type pré-industriel : les Pays-Bas méridionaux du XVe au XVIIIe s., Bruxelles, FNRS, 1976 (UFSAL, ECHOSA, reprints-NFWO-Contactgroepen, Economische groei en industriële revolutie in België), fasc. 13, pp. 109-151).
- ID., « De Zuidnederlandse adel tijdens het Ancien Regime (17e-18e eeuw). Problemen en stand van het onderzoek », Tijdschrift voor Geschiedenis, 93, 1980, pp. 445-465.
- P. Janssens, E. Van Cauwenberghe, De nobiliaire mobiliteit in de Zuidelijke Nederlanden (15e-18e eeuw): inleiding tot de computer-analyse, (UFSAL, ECHOSA, 1976, fasc. 6, extrait de Bijdragen tot de geschiedenis, 1974, 57, 3-4, Pp. 228-255).
- J. Lefèvre, Documents concernant le recrutement de la haute Magistrature dans les Pays-Bas autrichiens au dix-huitième siècle, Bruxelles, CRH, 1939, in-8°.
- ID., Documents sur le personnel supérieur des Conseils collatéraux du Gouvernement des Pays-Bas pendant le dix-huitième siècle, Bruxelles, CRH, 1941, in-8°.
- P. Lefèvre, « Le recrutement de l'épiscopat dans les Pays-Bas pendant le régime autrichien », Bulletin de la Commission royale d'histoire, 103, 1938, pp. 115-204.
- Ch. DE LIEDEKERKE-BEAUFORT, « Une aventure industrielle au XVIII[®] siècle », Revue générale, mars 1979, 3, pp. 33-48.
- G. MAIGRET DE PRICHES, Nos familles de maîtres de forges. 1466-1860, Bruxelles, imprimerie Alphonse Ballieu, 1937.
- J. ROUHART-CHABOT, « La réforme des Etats de Namur en 1739-1740 », Anciens pays et assemblées d'Etats, 14, 1957, pp. 99-152.

- S. TASSIER, Figures révolutionnaires (XVIII^e siècle), Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1954.
- Ch. Terlinden, «Voyage en Italie de trois gentilshommes flamands. 1724-1725 », Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, 30, 1957, pp. 215-536.
- J. VAN ACKERE, Belgique baroque et classique. 1600-1789. Architecture, art monumental, Bruxelles, Marc Vokaer, 1972 (vol. III de l'Histoire de l'architecture en Belgique).
- B. VAN DER SCHELDEN, La franc-maçonnerie belge sous le Régime autrichien, Louvain, Librairie universitaire, 1923.

I.d. Généralités - Généalogies, Héraldique, Législation nobiliaire

- L. ARENDT, A. DE RIDDER, Législation héraldique de la Belgique. 1595-1895, Bruxelles, 1896.
- S. BORMANS, « Tables des manuscrits généalogiques de Le Fort, conservés aux Archives de l'Etat, à Liège », Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, 4, 1860, pp. 319-496; 5, 1862, pp. 395-501; 6, 1863, pp. 131-253.
- Chevalier Braas, La législation nobiliaire en Belgique, Bruxelles, Bruylant, 1960.
- P. CLERX, « Supplément aux tables des manuscrits généalogiques de Le Fort », Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, 16, 1881, pp. 183-320.
- A. DE RIDDER, « De la transmission des titres de noblesse aux Pays-Bas sous l'Ancien Régime », Annuaire de la noblesse belge, 1923, 1, pp. 186-240.
- P.A.F. GÉRARD, Histoire de la législation nobiliaire de Belgique, t. 1, Bruxelles, 1846.
- X. DE GHELLINCK VAERNEWYCK, Petit traité de la noblesse en Belgique. II. Bibliothèque héraldique, Bruxelles, 1948.
- F.V. GOETHALS, Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France, Bruxelles, 2 vol., 1857-1862.
- A.-F. JAERENS, J.-S. DE GREZ, « Mémoire de la Chambre héraldique sur l'état de la législature, adressé au Comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire en 1764 », Annuaire de la noblesse belge, 1856, pp. 261-299.
- Comte A. O'KELLY DE GALWAY, L. VAN HOLLEBEKE, Recueil analytique des Edits, Placards et Ordonnances héraldiques des Pays-Bas espagnols et autrichiens, publié d'après un manuscrit de Ph. J.B. O'Kelly, écuyer, roi d'armes de Marie-Thérèse pour le comté de Hainaut (...) avec une préface, une notice biographique et un supplément, Bruges, 1865.

- F. Koller, Gens de chez nous dans les divers ordres de chevalerie sous l'Ancien Régime, Dison, 1974.
- R.J. LEENAERTS, Algemeen genealogisch-heraldisch repertorium voor de Zuidelijke Nederlanden. Répertoire général généalogique et héraldique des Pays-Bas méridionaux, Uitgaven Familia et Patria, Handzame, 1969-1972, 5 vol.
- O. LEMAIRE, La situation légale de la noblesse ancienne en Belgique et dans les anciennes provinces belges annexées à la France, Bruxelles, 1970, 2 vol.
- Liste des patronymes contenus dans L'Intermédiaire des généalogistes. Supplément à L'Intermédiaire des généalogistes, 1974, n° 171.
- Listes des titres de noblesse, chevalerie et autres marques d'honneur accordées par les souverains des Pays-Bas depuis l'année 1659 jusqu'à la fin de 1782, précédées d'une table alphabétique des noms de ceux qui les ont obtenus avec une liste des villes, bourgs, villages du duché de Brabant et des seigneurs qui les possèdent actuellement, et un recueil chronologique de tous les placards, édits et ordonnances, Bruxelles, Ermens, 1784.
- F. LYNA, Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, héraldique, armoriaux, généalogie, Renaix, 1936-1948, 2 vol. (t. 12 et 13 de la Section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique).
- M. Paternostre de la Mairieu, E. de Riddere, « Table du fonds Houwaert », Tablettes des Flandres, 5, 1963, pp. 49-73; 6, 1955, pp. 159-173.
- Recueil chronologique de tous les placards, édits, décrets, réglemens, ordonnances, instructions et traités concernans les titres et marques d'honneur ou de noblesse, port d'armes, d'armoiries et autres distinctions, depuis l'année 1431 jusqu'au mois de mai 1785 (...) avec des tables chronologique et alphabétique selon l'ordre des matières, Bruxelles, Ermens, 2 vol., 1785.
- J. ROUHART-CHABOT, Inventaire des manuscrits de la collection Le Fort (A.E. Liège), Bruxelles, 1962.
- J.-P. RUZETTE, « Liste alphabétique de généalogies imprimées », L'Intermédiaire des généalogistes, 13, n° 74, 1958, pp. 73-129.
- Table générale des matières contenues dans les 87 premiers numéros du Bulletin de l'Association de la noblesse du Royaume de Belgique, 1938-1968, Bruxelles, 96, 1967 (Bull. Assoc. de la noblesse du Royaume de Belgique, 1967, n° 88, n° spécial, janvier).
- F. VAN KALKEN, «L'ordre militaire de Marie-Thérèse», Le Flambeau, 19° année, n° 7, 1936, pp. 24-40.
- H.-C. VAN PARYS, Inventaire analytique du fonds Houwaert-de Grez. Préface de Louis Robyns de Schneidauer, Bruxelles, Genealogicum Belgicum, 1971.

- R. Wellens, « Une collection de crayons généalogiques conservés au dépôt des Archives de l'Etat à Mons », L'Intermédiaire des généalogistes, n° 133, 1968, pp. 13-23.
- ID., « Les papiers Jules Wéry », L'Intermédiaire des généalogistes, nº 135, 1968, pp. 138-148.
- G. WILDEMAN, Notes sur la noblesse sous les régimes espagnol et autrichien, extrait de L'Indicateur généalogique, héraldique et biographique, 1914, 24 p.

II.a. Archives - Généralités

- D. De Stobbeleir, «Archives de famille entrées aux Archives de l'Etat en Belgique de 1950 au 30 juin 1972 », Archives et bibliothèques de Belgique, 45, 1974, pp. 280-320.
- C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, « Aux sources de l'histoire : les archives seigneuriales », Le Parchemin, 128-129, 14° série, 1967, pp. 370-378.
- R. Janssen, « Les archives de famille et l'étude des mentalités. Perspectives et limites », Le Parchemin, 181, 1976, pp. 23-40.
- E. LEJOUR, «Les archives de famille», Archives, bibliothèques et musées de Belgique, 21, 1950, pp. 11-27, 163-183.
- ID., «Les archives de famille», Bulletin de l'Association de la noblesse du royaume de Belgique, 26 et 27, 1951, pp. 34-40, 18-30.
- ID., «Les archives de famille et l'histoire», *Tablettes du Hainaut*, 1955, pp. 12-25.
- ID., « Liste des archives de famille conservées dans les archives de l'Etat en Belgique », Bulletin de l'Association de la noblesse du royaume de Belgique, 27, 1951, pp. 31-38.
- ID., « Les papiers de famille aux Archives générales du royaume, Tablettes du Brabant, 1, 1956, pp. 13-28.
- H. NÉLIS, « Archives de famille en Belgique », Archives, bibliothèques et musées de Belgique, 10, 1933, pp. 129-155.
- E. POUMON, « Les bibliothèques de châteaux », Revue nationale, 38, 1968, pp. 65-73.
- M. YANS, « Les archives de famille et l'histoire domaniale », Archives et bibliothèques de Belgique, 42, 1971, pp. 294-304.

II.b. Archives. Familles, Châteaux, Seigneuries

- J. ROUHART-CHABOT, Inventaire d'archives de familles, tome premier (A.E. Liège), Bruxelles, 1978.
- A. LOUANT, Fonds d'Andelot. Inventaire analytique (A.E. Mons), Mons, 1937.
- J. DESCHEEMAEKER, Maison d'Arenberg. Inventaire des archives publiques françaises et bibliographie, Neuilly-sur-Seine, chez l'auteur, rue Perronet, 81^{bie}, 1968.
- E. HÉLIN, Inventaire des archives du Prieuré et de la Seigneurie d'Aywaille, Liège, Archives de l'Etat, 1956.
- P. Mangano-Leroy, « La famille de Bagenrieux et ses alliés. Apport à l'histoire régionale du Hainaut », Archives et bibliothèques de Belgique, 1969, 40, pp. 477-482.
- F. LEURIDANT, « Inventaire sommaire des archives du château de Belœil », Annales du cercle archéologique d'Ath et de la région, 5, 1919.
- R. DOEHAERD, Inventaire des archives de la famille de Bousies de Rouveroy (A.E. Mons), Gembloux, 1946.
- L.-P. GACHARD, « Notice des archives de M. le duc de Caraman, précédée de recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont », Bulletin de la Commission royale d'histoire, I^{re} série, 11, 1846, pp. 109-256.
- L. FOULON, « Marchienne-au-Pont. Archives de la famille de Cartier de Marchienne (reposant au château de Marchienne-au-Pont) », *Inventaires sommaires des petites archives du Hainaut* publiés sous le patronage du Conseil provincial par le Comité provincial du Hainaut, 1, fasc. IV, Mons, L. Duquesne, 1913, pp. 289-333.
- E. Dony, « Les archives du château de Chimay. Recueil d'analyses, textes et extraits », Bulletin de la Commission royale d'histoire, 86, 1922, pp. 11-162.
- W. DE KEYZER, Inventaire des archives de la famille de Clerque Wissocq de Sousberghe (XIIIe-XXe siècles) (A.E. Mons), Bruxelles, 1976.
- J. VERHELST, Inventaris van het familiearchief Coppens d'Eeckenbrugge (A.E. Gand), Bruxelles, 1973.
- C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, Inventaire des archives du fonds de Corroy-le-Château (A.E. Namur), Bruxelles, 1962.
- G. HANSOTTE, Inventaire des archives de la famille de Coune (A.E. Liège), Bruxelles, 1963.
- A. Bousse, Inventaris van de familiearchieven de Crane d'Heysselaer (A.E. Anvers), Bruxelles, 1972.

- J. ROUHART-CHABOT, Inventaire des archives de la famille de Crassier et de ses alliés (A.E. Liège), Bruxelles, 1960.
- G. WYMANS, Inventaire des archives des ducs de Croy (A.E. Mons), Bruxelles, 1977.
- R. WELLENS, Inventaire des papiers de la princesse Marie de Croy (A.E. Mons), Bruxelles, 1970.
- J. ROUHART-CHABOT, Inventaire des archives de Henri Dechamps, Jean-Joseph David et Léon David, régisseurs, Nicolas Levoz, avocat, Lambert Parent, notaire, clerc et régisseur, Lambert Rambotte, marchand, et des archives des familles alliées et de celles des clients (A.E. Liège), Bruxelles, 1963.
- X. DUQUENNE, Inventaire du fonds Depestre de Seneffe (A.E. Mons), Bruxelles, 1976.
- A. COPPEJANS-DESMEDT, Inventaris van het archief van de familie Desmanet de Biesme en van de aanverwante families (A.E. Gand), Bruxelles, 1965.
- J. NAZET, Inventaire d'archives de la famille d'Egmont-Pignatelli concernant la terre de Lens (Hainaut) conservées aux Archives départementales de la Somme à Amiens (XIIIe-XVIIIe siècles), Bruxelles, 1975.
- C. WIJFFELS, Inventarissen van het archief van de baronie van Eksaarde en van Oudegem (A.E. Gand), Bruxelles, 1960.
- P. MANGANO-LEROY, Inventaire des archives de la seigneurie d'Enghien, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1973.
- E. WARLOP, Inventaris van het fonds d'Ennetières (A.E. Courtrai), Bruxelles, 1981.
- J. VAN DER BELEN, Inventaire des archives de la famille Everarts de Velp, déposées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, Louvain, 1954.
- A. SMOLAR-MEYNART, Inventaire des archives du château de Faulx-les-Tombes (A.E. Namur), Bruxelles, 1974.
- A. Scufflaire, Inventaire des archives de la famille del Fosse et d'Espierres (A.E. Tournai), Bruxelles, 1976.
- E. LEJOUR, Inventaire des archives de la famille de Fourneau de Cruquembourg (A.G.R.), Bruxelles, 1949.
- F. LADRIER, Inventaire des archives du château de Franc-Waret déposées par le comte A. d'Andigné, XIIIe-XXe siècle (aux) Archives de l'Etat à Namur, Bruxelles, 1974.
- W. DE KEYZER, Inventaire des archives des familles de Gaest et Derin (A.E. Mons), Bruxelles, 1971.
- G. WYMANS, Inventaire des archives de la famille du Mont de Gages, XIIIe-XXe s. (A.E. Mons), Bruxelles, 1963.

- F. COURTOY, Inventaire des archives de la famille de Gaiffier-de Lévignen (A.E. Namur), Bruxelles, 1949.
- E. LEJOUR, Inventaire des archives de la famille Gobart (A.G.R.), Tongres, 1935.
- P. HANNICK, « Inventaire des archives du château de Grandvoir », Bulletin de l'Institut archéologique du Luxembourg, 44, 1968, 4, pp. 103-124.
- J. ROUHART-CHABOT, Inventaire des archives de la famille de Groutars et de ses alliés (A.E. Liège), Bruxelles, 1969.
- F. COURTOY, F. BOVESSE, F. JACQUET-LADRIER, Inventaire des archives de la famille d'Harscamp, XVIIe-XIXe siècles (A.E. Namur), Bruxelles, 1977.
- M.-J. TITS-DIEUAIDE, Inventaire des archives de la famille de Hemricourt (A.E. Liège), Bruxelles, 1967.
- J. ROUHART-CHABOT, Inventaire des archives du château d'Hollogne-aux-Pierres (A.E. Liège), Bruxelles, 1964.
- C. Douxchamps-Lefèvre, Inventaire des archives de la famille de Jacquier de Rosée (A.E. Namur), Bruxelles, 1962.
- R. SCHOORMAN, Inventaire sommaire des archives données à l'Etat par la famille de la Kethulle de Ryhove et déposées aux A.E. Gand, s.l.n.d.
- ID., Inventaire sommaire des archives de la famille de Kerchove déposées aux A.E. Gand, par A. de Kerchove de Dentergem, s.l.n.d.
- ID., Inventaire sommaire des archives de la famille de Kerchove déposées aux A.E. Gand, par le baron de Kerchove d'Exaerde, s.l.n.d.
- In., Inventaire sommaire des archives de famille déposées aux A.E. Gand par M. A. de Kerchove d'Ousselgem, s.l.n.d.
- M.-R. THIELEMANS, Inventaire des archives des familles de Knyff de Gontroeul et de la Roche (A.E. Mons), Bruxelles, 1954.
- A. VAN NIEUWENHUYSEN, Inventaire des archives de la famille de Lalaing (A.G.R.), Bruxelles, 1970.
- G. Hansotte, Inventaire des archives de la famille de Lannoy-Clervaux (A.E. Liège), Bruxelles, 1969.
- A. Libois, Inventaire des archives de la famille de la Roche de Thieusies (A.E. Mons), Bruxelles, 1970.
- H. COPPEJANS-DESMEDT, Inventaris van het archief van de parochie en van het markizaat van Lede (A.E. Gand), Bruxelles, 1960.
- Fr. LECOMTE, Inventaire des archives du château de Lexhy (A.E. Liège), Bruxelles, 1973.

- R. SCHOORMAN, Inventaire sommaire des archives déposées au dépôt des A.E. Gand par M. le comte Gaston de Lichtervelde, s.l.n.d.
- H. DELVAUX, Inventaris van het archief van de heerlijkheden Loenhout en Popendonk (A.E. Anvers), Bruxelles, 1975.
- R. Petit, Administration des terres wallonnes des princes de Loewenstein et de Stolberg. Première partie (A.E. Arlon), Bruxelles, 1975.
- P. HANNICK, Administration des terres wallonnes des princes de Loewenstein et de Stolberg. Deuxième partie: seigneurie de Neufchâteau (A.E. Arlon), Bruxelles, 1970.
- A. VANRIE, Inventaire des archives de la maison de Charles de Lorraine (A.G.R.), Bruxelles, 1981.
- Wurth-Paquet, «Archives de Marches à Guirsch», Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, 10, 1878, pp. 25-76, 181-205; 12, 1880, pp. 105-183.
- A. SMOLAR-MEYNART, Inventaire du fonds Del Marmol en provenance du château de Montaigle (A.E. Namur), Bruxelles, 1974.
- C. LEFÈVRE, Inventaire des archives de la famille de Meldeman de Bouré (A.E. Namur), Bruxelles, 1953.
- R. BOUMANS, A. BOUSSE, Inventaris van het archief geschonken door de familie de Menten de Horne (A.E. Anvers), Bruxelles, 1973.
- A. TIHON, « Les archives de Merode au château d'Everberg », Archives, bibliothèques et musées de Belgique, 1930, pp. 97-106.
- R. Petit, Inventaire des archives du château de Messancy (A.E. Arlon), Bruxelles, 1975.
- J. CHARNEUX, Inventaire des archives du château de Mirwart (A.E. St Hubert), Bruxelles, 1978.
- J. DENYS, Inventaris van het archief van de familie de Moerman d'Harlebeke en van de aanverwante families (A.E. Gand), Bruxelles, 1975.
- J. ROUHART-CHABOT, Inventaires des archives de la famille de Monin et de la famille de Ville de Goyet (A.E. Namur), Bruxelles, 1961.
- J. NICOLAS, « Archives de la famille de Monin-Rendeux », Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, 61, 1930, pp. 58-143; 63, 1932, pp. 1-55.
- R. SCHOORMAN, Inventaire sommaire des archives de la famille de Neve de Roden et de ses alliés, déposées aux A.E. Gand, s.l.n.d.
- ID., Inventaire sommaire des archives de la famille des vicomtes de Nieulant et de Pottelsberghe déposées aux A.E. Gand, par le vicomte Georges de Nieulant et de Pottelsberghe, s.l.n.d.

- ID., Inventaire sommaire des archives de la seigneurie et baronnie de Nokere déposées aux A.E. Gand, par M. E. de Witte et Mme E. de Witte, et de celles encore conservées en leur château de Nokere, s.l.n.d.
- G. ASAERT, A. WYFFELS, Inventaris van het archief van de familie de Potter d'Indoye en aanverwante families (A.E. Gand), Bruxelles, 1969.
- R. WELLENS, Inventaire des archives de la famille Obert de Thieusies (XIV^e-XIX^e siècles) (A.E. Mons), Bruxelles, 1963.
- ID., « Les archives de la famille Obert de Thieusies », Archives, bibliothèques et musées de Belgique, 32, fasc. 1, 1961, pp. 25-27.
- M.-R. THIELEMANS, Inventaire des archives de la famille d'Olmen de Poederlé (A.E. Mons), Bruxelles, 1959.
- ID., « La famille d'Olmen de Poederlé et ses archives », L'Intermédiaire des généalogistes, 68, mars 1957, pp. 65-75.
- J. ROUHART-CHABOT, Inventaire des archives d'Orange-Nassau (A.E. Liège), s.l., 1961.
- E. LEJOUR, Inventaire des archives de la famille Overschie de Neeryssche (A.G.R.), Bruxelles, 1963.
- M. GIJSSELING, Inventaris van het adelsarchief Piers de Raveschoot (A.E. Gand), Bruxelles, 1956.
- J. Buntinx, Inventaris van het archief der familie de Preudhomme d'Hailly en der aanverwante families (A.E. Gand), Bruxelles, 1950.
- S. D'HUART, Archives Rohan-Bouillon. Inventaire, Paris, S.E.V.P.E.N., 1970 (Direction des Archives de France).
- A. SCUFFLAIRE, Inventaire des archives de la famille de Roisin (XIII^e-XIX^e s.) (A.E. Mons), Bruxelles, 1957.
- C. DUMONT, Inventaire des archives de la famille du Roy de Blicquy (XIIIe-XXe s.) (A.E. Mons), Bruxelles, 1980.
- P. HANNICK, Inventaire des archives du château de Sainte-Marie-sur-Semois (A.E. Arlon), Bruxelles, 1967.
- ID., Inventaire des archives du château de Sainte-Ode (A.E. Arlon), Bruxelles, 1969.
- J. VANNERUS, « Inventaire des archives de Sainte Ode données par M. E. Orban de Rossius à l'Institut archéologique du Luxembourg », Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, 40, 1905, pp. 267-268.
- Fr. JACQUET-LADRIER, Inventaire des archives du château de Sart-Eustache (A.E. Namur), Bruxelles, 1982.
- E. HÉLIN, Inventaire des copies-lettres de la banque Sauvage-Vercour (A.E. Liège), Bruxelles, 1961.

- H. BAILLIEN, Inventaris van het fonds baron de Schaetzen de Schaetzenhoff op het Stadsarchief te Tongeren, Bruxelles, 1975.
- M. YANS, Inventaire des archives de Sélys Longchamps (A.E. Liège), Bruxelles 1971.
- C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, Inventaire des archives du fonds Stassart de Maillen (A.E. Namur), Bruxelles, 1965.
- A. Bousse, A. Jamees, Inventaris van het archief van de familie van de Werve en van Schilde (A.E. Anvers), Bruxelles, 1975.
- R. SCHOORMAN, Inventaire sommaire des archives de la famille van den Hecke et de ses alliés (A.E. Gand), s.l.n.d.
- ID., Inventaire sommaire des archives de la famille Van der Bruggen et de ses alliés (A.E. Gand), s.l.n.d.
- E. LEJOUR, Inventaire des archives de la famille Van der Noot (A.G.R.), Bruxelles, 1954.
- A. VAN NIEUWENHUYSEN, F. LADRIER, Inventaire des archives de la famille van der Straten-Waillet (A.E. Namur), Bruxelles, 1969.
- A. VAN NIEUWENHUYSEN, Inventaire des archives de la famille van Male de Ghorain (A.G.R.), Bruxelles, 1974.
- W. DE KEYZER, Inventaire des archives de la famille Vinchant de Gontroeul (XVIe-XIXe siècles) (A.E. Mons), Bruxelles, 1970.
- P. HANNICK, Inventaire des archives de la seigneurie de Witry (A.E. Arlon), Bruxelles, 1969.

III. Grandes familles et personnages importants

- Ch. Anckaert, A. Roeykens, « De fameuze konijnenkwestie te Vollezele in de achttiende eeuw », Het oude land van Edingen en omliggende, 5, 1977, pp. 113-122, 195-203, 255-262; 6, 1978, pp. 273-277 (Arenberg).
- J. DESCHEEMAEKER, Histoire de la maison d'Arenberg d'après les archives françaises, Neuilly, 1969.
- Y. DELANNOY, « Le parc d'Enghien et ses divers rares prospects... », Tablettes du Hainaut, 5, s.d., pp. 225-246.
- J. DEWERT, « Le château d'Enghien et ses serres en 1794 », Annales du Cercle archéologique d'Enghien, 5, 1898, pp. 403-411.
- E. LALOIRE, Généalogie de la maison princière et ducale d'Arenberg (1547-1940), Bruxelles, imprimerie Fr. Van Muysewinkel, 1940.

- ID., Histoire des deux hôtels d'Egmont et palais d'Arenberg (1383-1910), Bruxelles, imprimerie Fr. Van Muysewinkel, 1952.
- E. POUMON, «L'illustre maison d'Arenberg», Revue nationale, 32e année, no 318, 1960, pp. 65-71.
- A. ROEYKENS, R. VANNEROM, « Contestatie tussen de hertog van Arenberg en molenaar Guillaume Van Lierde omtrent de opbrengst van de Hernemolen. 1752-1754 », Het oude land van Edingen en omliggende, 7, 1979, pp. 34-38, 92-96.
- R. D'UDEKEM DE GUERTECHIN, Le château d'Heverlé et ses seigneurs. Notes historiques, Louvain, Editions pédagogiques « V.D. », 1948.
- E. Poswick, Histoire de la seigneurie libre et impériale d'Argenteau et de la maison de ce nom aujourd'hui Mercy-Argenteau, Bruxelles, imprimerie P. Lins, 1905.
- Comte D'Arschot-Schoonhoven, Les d'Arschot de Schoonhoven (1600-1926). Histoire d'une famille, Bruxelles, Dewit, 1927.
- R. De SCHRYVER, Jan van Brouchoven, graaf van Bergeyck 1644-1725. Een halve eeuw staatkunde in de spaanse Nederlanden en in Europa, Bruxelles, Palais des Académies, 1965.
- E. BACHA, H. DE BACKER, Le journal du comte Henri de Calenberg pour l'année 1743, Bruxelles, 1913-1915, 2 vol.
- M.-F. LEBOUILLE, «L'hôtel de Calenberg. Ses origines et sa dévolution (1526-1777), Brabantica, 9, Ire partie, 1968, pp. 129-173.
- J. LORETTE, «Le feldmaréchal comte de Clerfayt (1733-1798) », Carnet de La Fourragère, 10° série, n°° 6 et 7, 1953, pp. 385-410, 481-516.
- Ch. Terlinden, « Lettres concernant la carrière militaire du feldmaréchal comte de Clerfayt (1733-1798) », Bulletin de la Commission royale d'histoire, 97, 1933, pp. 271-319.
- Ch. DE Vos, «Les Colnet, maîtres verriers en Brabant wallon», Brabantica, 8, Iro partie, 1966, pp. 155-166.
- E. COPPIETERS DE TER ZAELE, Ch. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE, Histoire professionnelle et sociale de la famille Coppieters, 1550-1965. I. Sous l'ancien régime, précédé de la carrière d'un conseiller des finances de S.M. Jean-Baptiste Coppieters, chevalier, 1661-1732, par le chevalier Emmanuel Coppieters de ter Zaele, Bruges, 1966; II. Activités au cours des deux derniers siècles. Descendance en ligne féminine depuis 1760, Bruges, 1968 (Tablettes des Flandres, VII-VIII).
- P. VERHAEGEN, Le conseiller d'Etat, comte Cornet de Grez (1735-1811), Bruxelles, 1934.

- R. DESMED, M.-R. DESMED-THIELEMANS, «Un voyage en Hainaut, Flandre, Brabant et Hollande en 1719 d'après un manuscrit inédit du prince Alexandre de Croy-Solre », Tablettes du Hainaut, 2, 1956, pp. 337-373; 3, 1957, pp. 181-224.
- Y. SCHMITZ, Les della Faille. Ibis: Branche des comtes d'Assenede, seigneurs d'Eecloo; II: Branche des seigneurs de Reeth et de Waerloos; III: Les branches des barons de Nevele et d'Estienpuis; IV: Branche des barons d'Huysse; V: Branche des comtes della Faille de Leverghem, Bruxelles, impr. F. Van Buggenhoudt, 1967-1974.
- G. Dansaert, « Faire son chemin. Histoire de la famille Desandrouin », Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, 42, 1937, pp. 3-117.
- L. LECONTE, «Un général d'Ancien régime. Arnold Ferdinand Donckier de Donceel », Carnet de La Fourragère, 9° série, 1950-51, pp. 516-524.
- J.W. Bosch, « Le jugement de Goswin de Fierlant sur la magistrature en Belgique à la fin du XVIII es. selon les deux manuscrits des Premières Idées sur la Réformation des Loix criminelles », Tijdschrift van rechtsgeschiedenis, 24, 1956, pp. 48-60.
- ID., « Beccaria et Voltaire chez Goswin de Fierlant et quelques autres juristes belges et néerlandais », Revue de l'histoire du droit, 29, 1961, pp. 1-21.
- ID., « L'opinion de Goswin de Fierlant sur les preuves en matière criminelle », Recueils de la Société J. Bodin, 17, 1965, pp. 431-451.
- ID., « Keizer Joseph II en de president Goswin de Fierlant », Revue d'histoire du droit, 23, 1965, pp. 283-289.
- M. VANHAMME, « Le mémoire de Goswin de Fierlant pour servir à un plan d'éducation pour les enfants de soldats », Bulletin de la Commission royale d'histoire, 104, 1939, pp. 161-194.
- F. VANDERPUTTE, « De benoeming van Jhr G.A. de Fierlant tot hoofdschout van Turnhout door Frederik Willem I van Pruisen in 1732. Een voorbeeld van besluitvorming in de XVIII^e eeuw », *Taxandria*, 48, 1976, pp. 141-159.
- L. LECONTE, « Un Belge célèbre, capitaine au service du Roi d'Espagne, le comte Jean-Bonaventure de Gages (1682-1753) », Revue belge d'histoire militaire, 17, 1, 1967, pp. 13-17.
- J. DE DORLODOT, Le dernier prince de Gavre. 1759-1832. Préfet de Seine-et-Oise 1810-1814. Grand maréchal de la Cour des Pays-Bas 1817-1832. Ecrits et faits, Louvain, éd. Ceuterick, 1957.
- Comte G. DE LIEDEKERKE, Histoire de la maison de Gavre et de Liedekerke, Bruxelles, Tradition et vie, 1969, 2 vol.

- S. BORMANS, « La famille d'Harscamp », Annales de la Société archéologique de Namur, 14, 1877, pp. 21-82.
- C. DE LIEDEKERKE BEAUFORT, Le comte Hilarion. Souvenirs et biographie du premier comte de Liedekerke Beaufort. Histoire de sa famille. Préface de P. Guth, Paris, 1968, 2 vol.
- C. Bronne, Belæil et la maison de Ligne, Paris-Tournai, Fondation Ligne-Belæil, 1979.
- B. Guy, «The prince de Ligne and the exemplification of heroic virtue in the eighteenth century », Studies in eighteenth-century French literature presented to Robert Niklaus, edited by J.H. Fox, M.H. Waddicor and D.A. Watts, University of Exeter, 1975, pp. 73-86.
- F. LEURIDANT, «Biographie Belœilloise», Annales du Cercle archéologique d'Ath et de la région, 20, 1934, pp. 37-148.
- ID., Une éducation de prince au XVIIIe siècle. Charles-Joseph de Ligne. Documents inédits, Bruxelles, Lamertin, 1923.
- R. MORTIER, « Le prince de Ligne », dans Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique. Publiée sous la direction de G. CHARLIER et J. HANSE, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1958, pp. 221-232.
- A. SCUFFLAIRE, «Les émoluments du dernier grand bailli du Hainaut. Charles-Joseph, prince de Ligne (1793-1794) », Anciens pays et assemblées d'Etats, 56, 1972, pp. 265-278.
- H. WALBRÖHL, Der Fürst von Ligne. Leben und Werk, Genève-Droz, Paris-Minard, 1965.
- L. DENIS, « Un grand seigneur de nos Pays-Bas autrichiens : Charles-Louis-Auguste-Ferdinand-Emmanuel, 2º duc de Looz-Corswaren (1716-1784) », L'Intermédiaire des généalogistes, nº 202, 34, 1979, pp. 304-310.
- Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo, publiés par M. le comte de Mérode-Westerloo, son arrière-petit-fils, Bruxelles, 1840, 2 vol.
- Cto H. DE MERODE-WESTERLOO, Souvenirs du comte de Mérode-Westerloo, sénateur du royaume, ancien envoyé extraordinaire près S.M.I.R.A., Bruxelles-Paris, 1864, 2 vol.
- Exposition de documents. Westerlo. Juillet 1972, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1972.
- Bon DE MOREAU D'ANDOY, « Ferdinande Raymond dite d'Andoy, douairière de Moreau de Bioul et comtesse de la Roche. 1746-1824 », Annales de la Société archéologique de Namur, 55, 1970, pp. 183-323.
- Ch. Terlinden, « Le voyage à Rome du chevalier de Moreau de Bioul (6 septembre-17 novembre 1791) », Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, 25, 1949, pp. 243-336.

- H. CARTON DE WIART, Neny et la vie belge au XVIIIe siècle, Bruxelles, 1943.
- C. Bronne, Financiers et comédiens au XVIII^e siècle. Madame de Nettine, banquière des Pays-Bas; suivi de : D'Hannetaire et ses filles, Bruxelles, A. Goemaere, 1969.
- Y.C. DE FONTOBBIA, «La vicomtesse de Nettine, trésorière des Pays-Bas au XVIII^e siècle et l'un des principaux agents de l'influence française», *Annales du prince de Ligne*, 18, 1937, pp. 23-31.
- V. JANSSENS, « Madame de Nettine et Edouard de Walckiers, banquiers d'Etat au XVIII^e s. », B.N.B. Revue mensuelle publiée pour le personnel de la Banque nationale de Belgique, mai 1965, pp. 4-23.
- P. HARSIN, «L'élection du prince-évêque de Liège, Charles d'Oultremont (1763-1764) », Annuaire d'histoire liégeoise, 8, 1965, pp. 1-67.
- J. Puraye, « Le prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont au château de Seraing », Annuaire d'histoire liégeoise, 7, 1963, pp. 137-231.
- M. YANS, Contributions à l'histoire patrimoniale de la maison de Brialmont. Patrimoine échu à la maison d'Oultremont, Liège, Société des bibliophiles liégeois, 1973.
- ID., « Warfusée, patrie du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont », Annuaire d'histoire liégeoise, 7, 1963, pp. 9-136.
- V. Brants, « Une critique de la liberté commerciale aux Pays-Bas en 1773 », Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts. Académie royale de Belgique, 4° série, 9, 1907, pp. 636-650 (Proli).
- G. GUYOT DE MISHAEGEN, «Un précurseur en affaires. Le comte Charles de Proli (1723-1786) », Folklore brabançon, 136, 1957, pp. 381-393.
- G. GUYOT, « Un capitaliste, Charles Proli (1723-1786), et deux révolutionnaires, Pietro Proli (1750-1794) et Anacharsis Cloots (1755-1794) », L'Intermédiaire des généalogistes, 209, 1980, pp. 313-334.
- L. MICHIELSEN, « De familie de Proli. Bijdrage tot de economische geschiedenis van Antwerpen in de XVIIIe eeuw », Bijdragen tot de geschiedenis, 26e jg., n. 2, 13e dl, 1935, pp. 273-307.
- Baron DE RYCKMAN DE BETZ, Les Ryckman: cinq cents ans d'histoire familiale, sociale et économique, s.l.n.d. (1952).
- E. LEJOUR, « A propos de les Ryckman. Cinq cents ans d'histoire familiale, sociale et économique », Archives, bibliothèques et musées de Belgique, 24, 1953, pp. 87-103.
- Journal du baron Jacques-Joseph-Augustin de Stassart, président du Conseil provincial de Namur et documents inédits sur l'occupation française du pays

4

- de Namur en 1792-1793. Transcrits et annotés par F. Courtoy, introduits et publiés par F. Jacques, Namur, Wesmael-Charlier, 1976.
- Ch. Piot, Notice historique et généalogique de la maison de Straeten, Bruxelles, 1877.
- V.-G. MARTINY, «L'hôtel d'Ursel à Bruxelles», Rythme, n° 10, 2, 1951, pp. 31-34.
- J. ROUHART-CHABOT, « Les archives de Conrad-Albert, duc d'Ursel, gouverneur de Namur (1730-1738) », Etudes d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à Ferdinand Courtoy, t. 2, Namur, 1952, pp. 821-835.
- H. D'URSEL, Notes et documents concernant la famille d'Ursel, réunis à l'intention de ses membres actuels et futurs par le comte Hippolyte d'Ursel en l'an de N.S. 1913-1914, Bruxelles, 1916.
- Lettres autographes de Velbruck, prince-évêque de Liège (1772-1784), rassemblées et publiées avec une introduction et des notes critiques par G. DE FROIDCOURT avec la collaboration de M. YANS, Liège, 1954-1955, 2 vol.
- G. DE FROIDCOURT, François-Charles, comte de Velbruck, prince-évêque de Liège, franc-maçon. Contribution à l'histoire du XVIII^e siècle au pays de Liège. Préface de Gaston Martin, docteur ès lettres, Liège, établissements Protin et Vuidar, éditeurs, 1936.
- D. Jozic, « Lettres de François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liège, à Claude-Etienne Darget, son ministre à Paris (1773-1778) », Annuaire d'histoire liégeoise, 15, 1974, pp. 1-126; 16, 1975, pp. 1-149; 18, 1977, pp. 1-156.
- J. PURAYE, « Le prince-évêque François-Charles de Velbruck au château de Seraing », Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège, 6, 1962, pp. 173-190.
- L. E(LAUT), «Burggraaf J.J.P. Vilain XIIII, de onbetwiste auteur van een verloogschrift over de verspreiding van de veepest anno 1769», Scientiarum historia, 1, 1959, pp. 87-90.
- P. LENDERS, « De eerste poging van J.J.P. Vilain XIIII tot het bouwen van een correctiehuis (1749-1751) », Handelingen der Zuidnederlandse Maatschappij voor taal en letterkunde en geschiedenis, 12, 1958, pp. 167-188.
- ID., « Aalst onder het bestuur van J.J.P. Vilain XIIII (1743-1751). De invloed en de betekenis van een man der Verlichting. Een tijdsbeeld », Bijdragen tot de geschiedenis inzonderheid van het oud hertogdom Brabant, 3e reeks, 17, 1965, pp. 81-165.

IV. Bibliothèques et collections

- D. DROIXHE, « Etude quantitative et analyse interne de quelques bibliothèques liégeoises du xvIII^e siècle », Etudes sur le XVIII^e siècle, 8, 1981, pp. 151-175.
- H. Frere, «La collection du baron de Crassier (1662-1751) et la trouvaille de Mirwart (1729) », Revue belge de numismatique et de sigillographie, 104, 1958, pp. 95-126.
- J. Hoyoux, «Une lettre du baron de Crassier concernant sa bibliothèque en 1709 », Bulletin de la société royale Le Vieux-Liège, 6, 1964, pp. 329-332.
- M. LAUMONT-MARÉCHAL, « Recherches sur Jean Mathieu de Saroléa, sa fortune, sa bibliothèque », Annuaire d'histoire liégeoise, 14, 1973, pp. 129-155.
- F. LEURIDANT, La bibliothèque du château de Belæil, Bruxelles, Bureau des Annales Prince de Ligne, 1923.
- N. PEREMANS, « Une bibliothèque: reflet d'une culture et d'une personnalité », Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, 84, 1972, pp. 87-106.
- C. SORGELOOS, « La bibliothèque de Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens », Revue Belge de Philologie et d'Histoire, 60, 1982, pp. 809-838.
- M. VAN NEROM, Bibliothèques et archives de quelques châteaux belges, Bruxelles, Institut supérieur d'études sociales de l'Etat, 1972.
- A. Voisin, Souvenirs de la bibliothèque des princes de Ligne à Belæil, Gand, 1839.

V.a. Pays-Bas

- P. AIMONT, Aqualia, histoire de la seigneurie d'Aywaille et de la basilique de Dieupart, Bomal sur Ourthe, ed. J. Petitpas, 1975.
- A. D'ANDIGNÉ, « Franc-Waret et ses seigneurs du XVII[®] siècle à nos jours », Le Guetteur wallon, 1961, pp. 8-38.
- J. Anne de Molina, «Le dernier roi d'armes Beydaels et sa famille», Brabantica, 4, I^{re} partie, 1959, pp. 17-59; 5, I^{re} partie, 1960, pp. 75-111.
- J. Anne de Molina, M. Bovyn, «VI. Heren der heerlijkheid sinds de xviie eeuw», Gedenkschriften Oudh. Kring van het Land van Dendermonde, Derde reeks, 12, 1962/4, pp. 142-154.
- V. ARICKX, «De heerlijkheid en de heren van Zwevezele vanaf de 15e eeuw », Biekorf, 67, 1966, pp. 37-52, 102-116.

- N. BASTIN, « Le château de Franc-Waret », Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites, 3, 1973, pp. 231-274.
- ID., « La construction de l'hôtel de Groesbeek-de Croix à Namur en 1751-1752 », Annales de la Société archéologique de Namur, 55, 1970, pp. 263-282.
- M. BOURGUIGNON, « L'usine sidérurgique de Luxeroth (Attert) et son créateur Jean Zwirtz de Lutzeraet », Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg, 47^e année, 1971, 1-2, pp. 1-33.
- J. Breuer, « Un Malmédien au service de l'Autriche: le baron Pierre von Barthelemy, 1771-1832 », Carnet de la Fourragère, XIV° série, n° 2, 1961, pp. 80-87.
- A. BUCHET, Notes d'histoire limbourgeoise. Les maréchaux héréditaires du duché de Limbourg, Verviers, Gérard et Cie, 1954.
- F. DE CACAMP (et F.-L. DE WASSEIGE), La famille namuroise de Wasseige. Histoire. Biographie. Généalogie, Bruxelles, 1970.
- J. CAPELLE, «La famille de Gaiffier. Etudes d'histoire généalogique et sociale à propos d'une famille namuroise », Annales de la Société archéologique de Namur, 26, 1905, pp. 1-172.
- R. CAPELLE, « Litiges nés à l'occasion de l'exercice du droit de seigneurie à Sclayn-Bonneville aux xvii^e et xviii^e siècles », Etudes d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à F. Courtoy, t. 2, 1952, pp. 809-820.
- Cto Capelle, «La seigneurie de Sclayn Bonneville», Le Guetteur wallon, 1962, PP- 45-73.
- R. Castelain, « Heerlijke renten en pachtkontrakten op de heerlijkheid Bossuit in de 17e en 18e eeuw », De Leiegouw, 12, 1970, pp. 141-155.
- J.-P. CAYPHAS, «La vie d'un grand seigneur au XVIII[®] siècle. Ambroise-Joseph de Herzelles », Entre Senne et Soignes, 23, 1976, pp. 4-15.
- E. COPPIETERS DE TER ZAELE, J. GHYSSAERT, Histoire de la famille van Ocker-hout à Bruges, Loppem, 1961, pp. 1-122.
- F. Courtoy, «L'hôtel de Propper à Namur», Namurcum, 1928, pp. 48-54.
- G. DANSAERT, Les Baillencourt, prévôts de Mons. 1649-1779, Bruxelles, 1942.
- ID., Messire Guillaume-René, comte de Baillencourt, baron d'Antigny. 1708-1775. Un lieutenant général des armées du roi d'Espagne, Bruxelles, 1930.
- Ch. De Clerco, « Chimay, ses princes et les Français (1722-1759) », Publications de la Société d'histoire régionale de Rance, 8, 1976, pp. 85-111.
- J. DE COCKER, « De heerlijkheid van Melsen », Jaarboek van het Heemkundig Genootschap van het land van Rode, 1, 1969, pp. 83-97.

- K. DEGRYSE, «Ridder Gaspar Joseph van Horne (1688-1748), Antwerps stadssecretaris, schepen en rentenier. Een socio-economische benadering van een loopbaan in stadsdienst », Bijdragen tot de geschiedenis, 65e jg., 1-2, 1982, pp. 109-126.
- ID., « Stadsadel en stadsbestuur te Antwerpen in de XVIII^o eeuw. Een sociaaleconomische benadering », *Tijdschrift voor geschiedenis*, 93, 1980, pp. 466-482.
- L. Delvaux, « Un général belge de l'ancien régime au service de l'Autriche, le baron Jean Pierre de Beaulieu, de Lathuy, et son temps », Le Folklore brabançon, 166, 1965, pp. 179-214.
- J. Denucé, « Het economisch archief der familie de Pret », Antwerpsch archievenblad, tweede reeks, 6e jg., 1931, pp. 246-288.
- P. Deprez, « Het streven van de adel tot reintegratie in de Staten van Vlaanderen (1781-1789) », Handelingen van het 24e Vlaams filologencongres (Leuven 1961), pp. 369-375.
- DE SAILLY, « Un archéologue montois. Jean-Baptiste Bonaventure de Roquefort. 1777-1834 », Annales du Cercle archéologique de Mons, 44, 1919, pp. 55-60.
- A. DESPY-MEYER, « De la mairie d'Oosterhout au Conseil privé des Pays-Bas. La famille des Boisschot du XVI^e au XVIII^e siècle », Contributions à l'histoire économique et sociale, 7, 1976, pp. 9-54.
- P. Detienne, «La restauration du château d'Ottignies en 1735 », Wavriensia, 25, 1976, 2, pp. 35-45.
- Ch. DE Vos, «Limal. La jeunesse aventureuse d'un cadet de bonne famille», Wavriensia, 20, 1971, 3, pp. 74-80.
- ID., «Limal, ses seigneurs et seigneuries. Don Carlos Lopez de Ulloa, quatrième baron de Limal (1693-1732) », Wavriensia, 15, 1966, 1, pp. 1-30.
- ID., «Limal, ses seigneurs et seigneuries. Les marquis de la Puente (1732-1807) », Wavriensia, 15, 1966, pp. 69-112.
- L.-M. DEVUYST-HENDRIX, «Le comté de Fagnolle ou les vicissitudes d'une terre franche », Crédit communal de Belgique, bulletin trimestriel, 26, 1972, pp. 207-222.
- E. DIDERRICH, Les dames nobles de l'abbaye Marie-Fontaine de Differdange au XVIIIe siècle, Esch, 1923.
- X. DUQUENNE, Le château de Seneffe, Bruxelles, 1978.
- G. ENGLEBERT, « Histoire des comtes de Baillet-Latour au service militaire de l'Autriche », Le Pays gaumais, 32-33, 1971-1972, pp. 180-196.
- ID., « Notes complémentaires au sujet de Pierre baron von Barthelémy (1771-1831), au service de l'Autriche, et de ses bataillons de grenadiers », Revue belge d'histoire militaire, 17, 1967, 3, pp. 210-212.

- J. EVERAERT, « Pierre-Ignace-Liévin van Alstein, Gents slavenkapitein in Nantese dienst (1733-1793) », Handelingen der Maatschappij voor geschiedenis en oudheidkunde te Gent, nieuwe reeks, 19, 1965, pp. 47-84.
- J. FICHEFET, « Le chapitre noble de Moustier-sur-Sambre et la chanoinesse de Pétrieu au XVIII^e s. », Etudes d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à F. Courtoy, t. 2, 1952, pp. 858-866.
- J. DE FRANCQUEN, «Le château de Bormenville. Les comptes de 1774-1784 et l'intervention de l'architecte Jean-Gilles Jacob », Etudes sur des constructions du XVIIIe siècle en Wallonie. Mélanges d'histoire de l'architecture (2) publiés par le Centre d'histoire de l'architecture et du bâtiment (C.H.A.B.), Louvain-la-Neuve, Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art, 1978, pp. 7-66.
- M. Fredericq-Lilar, « L'ancien hôtel van der Meersche », Etudes sur le XVIIIe siècle, 5, 1978, pp. 113-122.
- ID., «L'hôtel D'Hane-Steenhuyse à Gand», Etudes sur le XVIIIe siècle, 9, 1982, Pp. 49-92.
- ID., L'hôtel Falligan. Chef-d'œuvre du rococo gantois, Bruxelles, 1977.
- L.-P. GACHARD, « Les seigneuries et les seigneurs en Brabant au dix-huitième siècle », Bulletin de la Commission royale d'histoire, 3° série, 13, 1872, pp. 383-462.
- L. GENICOT, « La famille Lemède de Jennevaux. Une coupe dans l'histoire sociale du Namurois à l'époque moderne », Namuroum, 20, 1943, pp. 17-29.
- G. GUYOT, « Un testament seigneurial au XVIII^e siècle. Contexte et analyse », Le Parchemin, 184, 1976, pp. 200-213.
- P. HANNICK, «Une seigneurie hautaine éphémère: Assenois-lez-Neufchâteau (1789-1794) », Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg, 49^e année, 1973, 3-4, pp. 37-48.
- H. HASQUIN, « Un populationniste hennuyer du XVIII^o siècle : le comte François-Joseph-Ghislain Franeau de Gommegnies (1739-1803) », Anciens pays et assemblées d'Etats, 56, 1972, pp. 251-264.
- J.-J. HEIRWEGH, M. MAT-HASQUIN, « Itinéraire intellectuel et gestion économique d'un noble hennuyer : Sébastien Charles de la Barre (1753-1838) », Etudes sur le XVIIIe siècle, 9, 1982, pp. 93-207.
- J.-J. HOEBANX, «Les vicissitudes du chapitre noble de Nivelles à la fin de l'Ancien Régime», Annales de la Société archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant wallon, 13, 1943, pp. 209-279.
- J. HOUZEAU DE LEHAIE, «Biographie de Charles-Joseph de Marbaix, conseiller à la Cour souveraine de Hainaut (1735-1811) », Annales du Cercle archéologique de Mons, 62, 1950-1953, pp. 217-241.

- A. JANSEN, Charles et Théodore de Croix. Deux gardes wallons, vice-rois de l'Amérique espagnole au XVIIIe siècle, Gembloux, Duculot, 1977 (Wallonie, art et histoire, 41).
- P. JEUNEJEAN, «Le château de Bois-Seigneur-Isaac au XVIIIe siècle», Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain, 10, 1977, pp. 179-254.
- L. Jous, « Seigneurie d'Ecaussinnes. Inventaire des titres et papiers de la terre et seigneurie d'Ecaussinnes, du fief Moreau et de la cense de Wattiamont, ainsi que du fief de la Tassenière en Ecaussinnes (repris sous les cotes d'inventaire fait par l'avocat de Nœufbourg le 30.7.1737) », Annales du Cercle archéologique du canton de Soignies, 28, 1974-1976, pp. 149-158.
- J.-P. Koltz, «Le colonel-ingénieur Nicolas de Jamez (1714?-1788), directeur du Génie à Luxembourg de 1763 à 1788», Les Amis de l'histoire, 5, 1964, pp. 163-210.
- J. LAUWERYS, « De graven van Hoogstraten. De familie de Lalaing », Jaarboek van Koningklijke Hoogstratens Oudheidkundige Kring, 34e jg., 1966, pp. 91-211.
- ID., De hertogen van Hoogstraten. I. Niklaas Leopold, vorst van Salm-Salm, eerste hertog van Hoogstraten, en zijne familie. II. Maximiliaan Frederik Ernest, vorst van Salm-Salm, tweede hertog van Hoogstraten, Brecht, L. Braeckmans, 1934-1939, 2 vol.
- ID., «Het kasteel van Hoogstraten. I, II, III », Jaarboek van Koninklijke Hoogstratens Oudheidkundige Kring, 46e jg., 1978, pp. 5-208; 47e jg., 1979, pp. 5-195; 48e jg., 1980, pp. 5-130.
- J. LEFEBVRE, « Une seigneurie sous l'Ancien Régime : la Hestre et Haine-Saint-Pierre », Annales du Cercle archéologique et folklorique de la Louvière et du Centre, 5, 1967, pp. 11-111.
- J. LEFÈVRE, « Les Wavrans », Tablettes du Hainaut, 3, 1957, pp. 13-32.
- C. LEFÈVRE, « La nomination du lieutenant bailli des bois du comté de Namur, Théodore-Joseph de la Hamaide (1751-1752) », Etudes d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à F. Courtoy, t. 2, 1952, pp. 851-856.
- P.-F. LEFÈVRE, « Une querelle de chanoinesses au Chapitre noble de Sainte-Waudru à Mons, sous l'Ancien Régime », Annales du Cercle archéologique de Mons, 47, 1923, pp. 1-33.
- A. Lepine, « Senzeille au temps de son dernier seigneur (1789-1793) », Le Guetteur wallon, 48e année, 1972, pp. 89-105.
- Abbé E. Letain, « Compte seigneurial des recettes et des dépenses réalisées en la terre et seigneurie de Neufchâteau et du ban de Mellier en l'an 1764 », Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, 48, 1913, pp. 369-400.

- Les livres de raison des Spoelberch. 1563-1873, publié avec des notes explicatives par le baron de Ryckman de Betz, Tongres, imprimerie George Michiels-Broeders, 1935.
- A. LOUANT, Une épistolière en Hainaut. Angélique de Rouillé, châtelaine d'Ormeignies (1756-1840), Mons, Publications de la Société des bibliophiles belges séant à Mons, nº 46, 1970.
- J.-H. MAES, Het markiezaat van Beselare. 't Geslacht van der Woestine. Burgerlijke besturen. Aanhangsel over folklore en heksen, Beselare, bij de schrijver, 1965.
- B. DE MEESTER DE RAVESTEIN, « La seigneurie de Ravenstein à Hever », Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen. Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines, 54, 1950, pp. 17-38.
- J. MERSCH, « Des francs-maçons luxembourgeois au XVIII^o siècle », Biographie nationale du pays de Luxembourg, 18^o fasc., 1970, pp. 346-477.
- P. Misson, « L'état noble du comté de Namur », Annales de la Société archéologique de Namur, 18, 1889, pp. 125-220.
- R. MORETUS PLANTIN DE BOUCHOUT, Demeures familiales. Notices historiques sur la maison Plantin à Anvers et quelques propriétés urbaines et rurales ayant appartenu à la famille Moretus principalement dans l'ancien pays de Ryen, Anvers, 1950.
- Baron Muuls, «Le maréchal comte de Chanclos, gouverneur d'Ostende et les siens », Carnet de La Fourragère, 13, 1959, pp. 1-14.
- A. NACHTERGAEL, Les fiefs de Hoves relevant de la seigneurie d'Enghien, de l'abbaye de Saint-Denis, de la seigneurie Despretz, du comté de Hainaut et du château de Viane, Recueil II extrait des Tablettes du Hainaut, s.d.
- E. NEMERY, «La seigneurie de Lavaux-Sainte-Anne du xviº siècle à la fin de l'Ancien Régime», Annales de la Société archéologique de Namur, 48, 1955-1956, pp. 41-112.
- H. NICAISE, « Les tribulations d'un Namurois, inventeur de porcelaine », Annales de la Société archéologique de Namur, 42, 1936, pp. 105-145.
- P. NOTHOMB, «La fin tragique de la marquise du Pont d'Oye, vue et racontée par deux témoins», Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, 68, 1937, pp. 153-232.
- R. Orban, Jean-Charles de Hugo, notaire, officier féodal des seigneuries de Villémont et Sainte-Marie, lieutenant prévôt de la seigneurie de Bologne, Vieux-Virton, éditions de « La Dryade », 1969.
- Cl.-R. PATERNOSTRE DE LA MAIRIEU, « La triste affaire du 14 janvier 1748. Un duel à Bruxelles », Tablettes du Brabant, 4, s.d., pp. 13-22.

- J. Pieters, «Van 's-Graven Propre in het land van Aalst», Het Land van Aalst, 23, 1971, 1-2, pp. 1-34.
- M. DE PINCHART DE LIROUX, «Le château de la Motte et la famille 'De Rameau'», Le Folklore brabançon, 171, 1966, pp. 251-257.
- F. PIROTTE, La terre de Durbuy aux XVIIe et XVIIIe s. Les institutions, l'économie et les hommes, Liège-Louvain, Centre belge d'histoire rurale, publication n° 35, 1974.
- L. PRENEEL, «Karel-Alexander van Arberg, XVIIIe bisschop van Ieper (1786-1802) », Standen en landen, 44, 1968, pp. 105-144.
- H. DE RADIGUÈS, «Les seigneuries et terres féodales du comté de Namur», Annales de la Société archéologique de Namur, 22, 1895-1898.
- G. RENSON, « Aantekeningen bij de Scockarts », Gasebeca, III Collectanea, Gaasbeek, 1972, 2, pp. 3-44.
- G. RENSON, M. CASTEELS, De kasteelheren van Gaasbeek, de Scockart-de Tirimont, 1687-1796, Gaasbeek, Staatsdomein, 1973.
- D. RINCHON, Pierre-Ignace-Liévin van Alstein, capitaine négrier. Gand 1733-Nantes 1793, Dakar, I.F.A.N., 1964 (Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, 17).
- L. Robyns de Schneidauer, « Un Bruxellois dernier margrave d'Anvers. Albert d'Eesbeke dit van der Haeghen, 4e baron van der Haeghen », *Brabantica*, 6, Ire partie, 1962, pp. 65-86.
- ID., «La comtesse van der Burch née Félicité comtesse de Rodoan de Boussoit (1774-1852) », Tablettes du Hainaut, 4, 1959, pp. 165-240.
- ID., avec le concours de J. Helbig, Contribution à l'histoire du château et de la manufacture impériale et royale de porcelaine de Monplaisir à Schaerbeek, Anvers, De Sikkel, 1942.
- ID., «La dévolution de la seigneurie hautaine de Peissant au XVIII^o siècle», Tablettes du Hainaut, 2, 1956, pp. 257-304.
- A. SPRUNCK, « Quelques documents inédits concernant Louise-Thérèse de Lambertye, marquise du Pont d'Oye », Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg, 52, 1976, pp. 84-91.
- M^{me} Y. DE THOMAZ DE BOSSIERRE, Les Thomaz de Bossierre. Histoire et généalogie, numéro spécial du Parchemin, février 1971, 149 pp.
- A. TRIVIÈRE-FALAU, « La vie et l'œuvre littéraire du montois Gilles-Joseph de Boussu », Annales du Cercle archéologique de Mons, 66, 1965-1967, pp. 79-128.
- J. VAN DEN HOVE D'ERTSENRYCK, « Une seigneurie foncière sans bien-fonds. La cour censale du « Sint-Pieterhoff » à Hombourg », Tablettes du Brabant, 4, s.d., pp. 73-108.

- P.-A. VAN ITERSON, M. PIGNOLET, « Lambert Sandkoul (1703-1791), gouverneur des terres wallonnes de la maison de Loewenstein », Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, 106-107, 1975-76, pp. 277-304.
- J. VANNERUS, « Les familles luxembourgeoises au chapitre noble de Sainte-Waudru à Mons », Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, 41, 1906, pp. 36-101.
- Ch. VAN RENYNGHE DE VOXVRIE, « Journal de Philippe-Benoit van Renynghe. A Poperinghe (1780-1794) », Tablettes des Flandres, 1948, I, pp. 82-124.
- J. VAN TWEMBEKE, « Lijst der heerlijkheden van het land van Aalst », Het Land van Aalst, 14, 1962, 2, pp. 87-116; 3, pp. 132-163; 4, pp. 178-220; 5, pp. 258-271; 6, pp. 289-307; 15, 1963, 1, pp. 18-40; 2, pp. 72-77; 3, pp. 108-124; 4, pp. 142-160; 5, pp. 189-200; 6, pp. 224-234; 16, 1964, 1, pp. 24-40; 2, pp. 79-85; 3, pp. 108-124; 4, pp. 132-160; 5, pp. 184-200; 6, pp. 224-234.
- L. VERYDT, « Les faïences de la « fabrique impériale et roïale de Nimi » (époque de Bousies-de Sécus) », Annales du Cercle archéologique de Mons, 62, 1950-53, pp. 243-295.

V.b. Principauté de Liège

- N. Bastin, «Le château de Roly», Annales de la Société archéologique de Namur, 58, 1977, pp. 172-218.
- P. COLMAN, B. LHOIST-COLMAN, «Le château d'Aigremont. I. Construction, aménagement et remaniements », Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites, 5, 1975-1976, pp. 114-149.
- J. Constant, « Dominique-François de Sohet, jurisconsulte liégeois. 1728-1811 », Revue de droit pénal et de criminologie, 52, 1972, pp. 657-702.
- J. Delheid, L'hôtel d'Ansembourg. Notice, Liège, Thone, 1930.
- B. Demoulin, « Un prélat belliqueux : Joseph-Clément de Bavière, prince-évêque de Liège (1694-1723) », Actes du 103^e Congrès national des Sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978, section d'histoire moderne, Paris, 1979, t. 2, pp. 233-251.
- L. DEMOULIN, «La maladie et la mort de Joseph-Clément de Bavière d'après les lettres du nonce de Cologne (1723) », Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, 46-47, 1976-1977, pp. 281-304.
- D. De Donnea, « Les Donnea, maîtres de forges et négociants en fer au pays de Liège aux XVII°, XVIII° et XIX° siècles, officiers héréditaires du ban de Hamoir en comté de Logne, au pays de Stavelot au XVIII° siècle », Le Parchemin, recueil 26, 1978.

- D. Droixhe, «Noblesse éclairée, bourgeoisie tendre dans la principauté de Liège au XVIIIe siècle », Etudes sur le XVIIIe siècle, 9, 1982, pp. 9-47.
- H. HOURANT, Anthisnes, terre d'avouerie, Liège, librairie Halbart, 1973.
- R. Jans, « Les hôtels d'Ansembourg et de Posson à Liège », Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, 83, 1971, pp. 277-330.
- M. FLORKIN, «Un malade atrabilaire: le baron de Walef. Episodes de la médecine liégeoise», Revue médicale de Liège, 17, n° 6, 1962, pp. 174-181.
- J.-H. DE LA CROIX, « Une attachante et noble figure de la fin de l'ancien régime au pays de Liège », Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, 82, 1969-1970, pp. 97-151.
- M. LAFFINEUR-CRÉPIN, «La décoration des plafonds de l'hôtel d'Ansembourg à Liège», Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, 87, 1975, pp. 1-20.
- J. LECLERCQ, « La réaction seigneuriale du XVIII^o siècle et les corvées à Argenteau », Le Vieux-Liège, n^{oi} 101-102, 1953, pp. 237-238.
- A. Lemeunier, « Inventaires du château de Marchin (Belle-Maison) en 1770 et 1772 », Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites, 6, 1977, pp. 105-137.
- A. LEPINE, « Un échange de seigneuries au XVIII[®] siècle », Le Guetteur wallon, 48, 1972, pp. 67-70.
- B. LHOIST-COLMAN, « Au château de Colonster en 1779 », Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège, 7, 1966, pp. 1-19.
- Y. MOREAU, Les bourgmestres de Liège au XVIIIe siècle. Provenance et biographie sociale d'une aristocratie à la fin de l'ancien régime, Courtrai-Heule, 1978 (Anciens pays et assemblées d'Etats, 74).
- J. PHILIPPE, « L'ancien hôtel des comtes d'Ansembourg à Liège », Si Liège m'était conté, 7, 1967, 23, pp. 15-23.
- M. Ponthir, M. Yans, « La seigneurie la que de Grâce-Berleur. Les seigneurs, le domaine, les houillères », Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, 72, 1958, pp. 4-274.
- J. PLOUY, « La maison de Goër de Herve », Archives verviétoises, 8, 1965.
- J. Puraye, « Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège et sa cour au château de Seraing », Les Cahiers léopoldiens, 15, 1960, pp. 38-48.
- ID., « Georges-Louis de Berghes au château de Seraing », Les Cahiers léopoldiens, 14, 1960, pp. 23-36.
- Cto Th. DE RENESSE, Silhouettes d'ancêtres, Bruxelles, librairie Albert Dewit, 1924.

- R. TIRIONS, « Alexandre Constantin de Nassau-Corroy, grand doyen de la cathédrale Saint-Lambert, archidiacre de Famenne», Le Guetteur wallon, 47, 1971, pp. 77-85.
- Comte DE VILLERMONT, « La seigneurie de Boussu (en Fagne) », Annales de la Société archéologique de Namur, 14, 1877, pp. 109-132, 289-318, 425-502; 15, 1881, pp. 161-212.
- M. WEITLAUFF, Kardinal Johann Theodor von Bayern (1703-1763). Fürstbischof von Regensburg, Frising und Lüttich. Ein Bischofsleben im Schatten der kurbayerischen Reichskirchenpolitik, Ratisbonne, Verein für Regensburger Bistumsgeschichte, 1970 (Beiträge zur Geschichte des Bistums Regensburg, 4).
- M. YANS, «Rentes et seigneurie. La dévolution de la terre de Presles-sur-Sambre », Annuaire d'histoire liégeoise, 12, 1970-71, pp. 1-90.

V.c. Duché de Bouillon

- L. CLAUDE, La seigneurie des Abbyes au duché de Bouillon, Dinant, imprimerie L. Bourdeaux-Capelle, 1970.
- L. Le Febvre de Vivy, «Les ducs de la Tour d'Auvergne et leur noblesse d'anoblissement dans l'ancien duché de Bouillon, 1678-1791 », La Noblesse belge, Annuaire, 1922, I^{re} partie, pp. 121-132.
- ID., « La noblesse du duché de Bouillon (xv°-xvIII° s.) », La Noblesse belge, Annuaire, 1923, Ir° partie, pp. 104-130.
- J. NEMERY DE BELLEVAUX, « Notes sur les de Lux, seigneurs de Corbion », Bulletin de l'Institut archéologique du Luxembourg, 41, 1965, 3, pp. 89-94.
- ID., « Notices sur les fiefs du duché de Bouillon (1600-1792) », Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, 97, 1966, pp. 5-173.



L'HERITAGE ARCHIVISTIQUE DU PRESIDENT DES ETATS DE FLANDRE J.J.P. VILAIN XIIII. SA DESTRUCTION PAR LES AUTORITES (1778)

par

P. LENDERS

UFSIA 1

Il n'est pas arrivé souvent dans notre histoire qu'un gouvernement, après la mort d'un grand commis de l'Etat, donnât l'ordre de mettre sous séquestre sa documentation politique et qu'on procédât finalement à la destruction de celle-ci. Avant la Révolution française, les archives provenant de personnes si haut placées étaient normalement incorporées dans l'un ou l'autre fonds d'archives existant. Ainsi la correspondance du ministre plénipotentiaire Charles de Cobenzl († 1770) fut reprise par le service de la Secrétairerie d'état et de guerre. La documentation qu'on retrouva dans la maison mortuaire du président du Conseil des finances Pierre-François Cordeys († 1759) fut classée dans le fonds de la Jointe des administrations et des affaires des subsides, service où Cordeys avait été très actif. Il en fut de même des papiers que laissa après lui Jean de Wit († 1751). Bien qu'il fût président de la Chambre des comptes, il avait été le fondateur, le premier président et l'animateur de la Jointe pour l'audition des comptes, institution qui fut muée plus tard en Jointe des administrations.

Le décès d'un proche collaborateur du gouvernement, mais ayant œuvré en province, rendait plus difficile l'emmagasinement des pièces confidentielles, principalement lorsque son concours n'avait pas ressorti à une institution princière comme l'était le Conseil de Flandre. Une intervention gouvernementale était délicate surtout quand cette activité s'était déployée dans des structures fédérales,

¹ Abréviations: E.F.: Etats de Flandre, fonds reposant aux Archives du royaume à Gand; S.E.G.: Secrétairerie d'état et de guerre, fonds reposant aux Archives du royaume à Bruxelles.

états ou magistratures urbaines. Le souverain pouvait parfois compter sur des coopérateurs et des confidents dans les institutions régionales et locales. A leur mort, leur héritage archivistique ne pouvait être revendiqué par une administration gouvernementale sous l'obédience de laquelle ils ne s'étaient jamais trouvés.

Il arrivait néanmoins que le gouvernement désirât mettre la main sur la documentation confidentielle, dont disposait la famille. Apparemment il ne lui restait que la voie de la justice et de la saisie. C'est pourquoi il peut être intéressant de vérifier où ont abouti les archives d'un proche collaborateur et d'un homme de confiance du gouvernement thérésien ayant travaillé en province. Et a côté de ces raisons d'ordre formel et institutionnel, il peut être instructif de chercher à savoir ce qui est resté des papiers ayant appartenu au personnage influent et en vue que fut le vicomte Vilain XIIII.

La mort du vicomte Vilain XIIII

Très tard dans la soirée du 15 août 1777, le vicomte Jean Jacques Philippe Vilain XIIII (1712-1777) se mourait à sa campagne de Wetteren. Il était la figure la plus marquante des Flandres au cours du dix-huitième siècle. Après des études de droit, des voyages à l'étranger et une pratique d'avocat, il avait été pendant huit ans (1743-1751) bourgmestre de la ville d'Alost et président du Collège du pays d'Alost. Cette dernière fonction lui avait valu l'administration d'une grande circonscription rurale, la plus étendue du comté de Flandre. En 1754 il avait contribué d'une manière décisive à la réforme des Etats de Flandre et il avait été le premier Pensionnaire de la nouvelle administration. L'année suivante, en 1755, il était devenu le Président des Etats et de leur députation permanente. Il avait gardé cette fonction pendant 22 ans jusqu'à sa mort. Ayant la confiance du gouvernement, il avait été nommé en 1758 commissaire princier permanent pour l'audition des comptes subalternes des Etats de Flandre. Cette désignation lui donnait un pouvoir quasi illimité dans cette administration, car il avait sous son contrôle les activités de tous ceux qui, directement ou indirectement, touchaient ou maniaient l'argent. L'année avant sa mort, il avait su obtenir du gouverneur général la transmission de cette fonction à son fils aîné.

Pendant la même période, de 1755 à 1777, il avait été le chef du magistrat de Gand avec le titre de « voorschepen » ou de « premier de Gand ». Dans cette qualité, il avait essayé — non sans succès — de mettre en marche dans la ville le mouvement qui avait conduit à la modernisation des institutions et des procédures administratives des états.

Les dernières années de sa vie, il avait été comblé d'honneurs. Il avait été créé vicomte sans frais de sa part, il avait été décoré par Marie-Thérèse de la petite croix de St.-Etienne, nommé grand bailli de la ville de Gand et bailli de la circonscription rurale du Vieuxbourg de Gand.

Les livres, qu'il avait publiés et les tendances modernes qu'il avait toujours défendues, lui avaient donné une certaine notoriété en dehors du cercle restreint des classes dominantes de Flandre ².

Quand on étudie cette vie active, on est frappé par le fait qu'à partir de 1755 « le premier de Gand » était un intime des cercles gouvernementaux. Il arrivait fréquemment qu'il se préoccupât beaucoup plus de faire approuver des mesures importantes par l'autorité centrale que par les membres des Etats, de la députation ou du magistrat de la ville. En Flandre, son influence était telle qu'il y était le maître des voix. D'ailleurs les mesures politiques et administratives étaient souvent de son invention. Il était pratiquement le seul élément créatif dans les administrations qu'il présidait. Le gouvernement, de son côté, lui était reconnaissant pour son activité et pour la coopération des administrations fédérales flamandes sous sa présidence: il le consultait pour toutes les questions de quelque importance qui touchaient la Flandre.

Le fait que pendant un quart de siècle le vicomte Vilain XIIII avait contribué à préparer toutes sortes de mesures politiques et administratives et que bon nombre de nominations aux bancs échevinaux avaient été faites sur sa présentation ou du moins avec son assentiment, le rendait détenteur d'une riche documentation politique et confidentielle.

Si la mort du vicomte Vilain XIIII surprit les contemporains³, sa fin n'était pas tout à fait inattendue. Depuis plusieurs années sa santé laissait à désirer. Sa susceptibilité s'en était accrue et on s'en plaignait dans les sphères gouvernementales. Un rhumatisme articulaire l'empêchait parfois d'écrire. Par intermittence il souffrait d'angine de poitrine. Cela l'amenait à aller de temps en temps à Spa ou à Aix-la-Chapelle pour une cure hydrothérapique. En été, il passait une bonne partie du temps à sa campagne de Wetteren, à une dizaine de km. de Gand ⁴. Il y travaillait aux rapports qu'on lui demandait de la capitale des Flandres et y préparait les décisions des Etats et de la ville. Il doit y avoir composé les Réflexions et maximes politiques qu'on trouve encore dans une partie des archives familiales des Vilain XIIII conservées à Bruxelles par des membres de la famille ⁵. Les dernières semaines avant sa mort il y avait travaillé dur à une étude sur le chômage, l'oisiveté et la mendicité. Il s'agissait pour lui de voir clair dans des phénomènes sociaux et des situations économiques qui étaient

² Sur la personnalité de J. Vilain XIIII, cfr. P. LENDERS, Vilain XIIII, Jean Jacques Philippe, dans Nationaal Biografisch Woordenboek, II, Bruxelles, 1966, pp. 909-915.

³ Dans sa lettre du 16 août au ministre plénipotentiaire Starhemberg, la veuve Vilain XIIII rapporte que son mari était mort « après une indisposition de quelques jours », tandis que le fils aîné dans sa lettre du même jour au secrétaire d'état et de guerre écrit que son père était mort « presque subitement ». Cfr. S.E.G. 1957, I.

⁴ Il avait commencé à se rendre à Wetteren en 1757. Il avait acheté la propriété en 1763 pour fl. 26.000 de change.

⁵ Il existe à Bruxelles une collection restreinte d'archives Vilain XIIII qui n'ont jamais été incorporées dans le grand fonds des archives familiales conservées à Gand.

typiques pour la Flandre et pour l'Europe occidentale des années 1750-1790. Il voulait en venir à des remèdes plus efficaces que ceux des hôpitaux généraux ou des prisons. Il voulait même pousser plus loin que les analyses, les diagnostics et les propositions de l'échevin d'Ath, F.J. Taintenier (1729-1776), bien connu pour ses idées en cette matière ⁶. Au mois d'avril, il était encore entré en contact à ce sujet avec le Secrétaire d'état et de guerre, H. Crumpipen.

Cependant son bureau de travail restait fixé à Gand, dans son hôtel de la rue de la Vallée (Onderbergen). Là se trouvaient ses papiers et ses dossiers, ceux de ses contacts avec le gouvernement aussi bien que ceux de l'administration des Etats et des problèmes de la ville. Toutes les fois que sa présence était réellement requise dans la députation des états ou dans le collège de la Keure, il rentrait à Gand.

Depuis un certain temps, le vicomte Vilain XIIII doit avoir entretenu l'idée d'une mort prochaine. Après son décès soudain à la suite d'une crise aiguë de goutte (« vliegend flerecijn »), on constata qu'il avait rassemblé dans son bureau de travail la partie confidentielle et délicate de ses papiers. Il les avait classés — ou fait classer par son chef de cabinet J. du Breucq? — et en avait rempli quatre caisses, qu'il avait munies d'une étiquette « Lettres et correspondances avec le gouvernement depuis 1754 jusqu'à la présente année inclusive ». Dans le même ordre d'idées, il avait au cours des derniers mois mis au courant son ami, le bourgmestre de Bruges, le baron C.A. Lebailly de Marloop (1725-1807), de tous les détails de l'administration des Etats et de toutes les affaires confidentielles ⁸. Ce sera ce même baron Marloop qui lui succédera dans le fauteuil de président des Etats de Flandre et dans sa fonction de Premier de Gand. Tout porte à croire qu'il a entretenu de cette succession le gouverneur général, le prince Charles de Lorraine, et le chef du gouvernement, le prince Adam de Starhemberg.

Mesures gouvernementales après la mort

Très vite l'autorité centrale à Bruxelles a été mise au courant du décès du vicomte Vilain XIIII. Sans tarder, la veuve avait adressé une lettre au ministre plénipotentiaire tandis que le fils aîné avait écrit au secrétaire d'état et de guerre. Leurs lettres doivent avoir été portées à Bruxelles par messager. Le lende-

⁶ Pour F.J. Taintenier, cfr. E. MATHIEU, Taintenier François Joseph, dans Biographie nationale, XXIV, pp. 491-492. L'échevin économiste était l'auteur d'un « Traité sur la mendicité ».

⁷ J. du Breucq était directeur des moyens courants de la Flandre et faisait en quelque sorte fonction de chef de cabinet du président des Etats de Flandre.

⁸ Sur le baron C.A. Lebailly de Marloop, cfr. A. Viaene, Brugse Ambtsadel in de Wisseling van Staatsbewind 1795-1815, dans Biekorf, 1954, pp. 282-284. Il avait été successivement échevin de la ville de Bruges, haut pointre de la châtellenie de Courtrai, bourgmestre du Franc de Bruges et bourgmestre de la ville de Bruges.

main de la mort, le 16 août, alors qu'on transportait le cadavre à Gand, le fils aîné est allé à Bruxelles pour prévenir personnellement la cour et les conseils collatéraux 9.

La réaction du ministre plénipotentiaire fut aussi prompte que l'annonce du décès: ce même 16 août, il adressait un message au procureur-général du conseil de Flandre, J.F. de Causmaecker 10. Il chargeait ce haut magistrat, qui avait aussi les attributions de conseiller fiscal, de se rendre incontinent à la demeure du défunt à la rue de la Vallée et de requérir la documentation politique qui se trouvait dans son appartement. Les papiers concernant le gouvernement du pays et la correspondance avec l'autorité centrale devaient être triés, séparés, scellés et mis en sûreté. En attendant que le gouvernement se les approprie, ils seraient à l'abri de regards indiscrets.

Le ministre plénipotentiaire doit avoir mentionné prudemment la mesure dans sa lettre de condoléances et dans l'entretien qu'il avait eu avec le fils aîné pendant l'audience du 16 août. Au moment de lui confier une lettre de condoléances écrite de sa main et destinée à sa mère, il l'avait prévenu de la nécessité de mettre sous séquestre la documentation confidentielle du défunt ¹¹. Ainsi cette mesure assez rude et inattendue était ressentie moins durement dans la famille que le procureur général ne l'avait craint quand il s'adressait à la famille le 18 août. Elle était le début d'une procédure qui ne se terminerait qu'après une année entière.

Les documents que nous publions ci-dessous permettent de suivre l'intervention du gouvernement bruxellois dans l'héritage archivistique du vicomte Vilain XIIII. La procédure entamée par les plus hautes instances du pays comportait quatre démarches.

- 1º la réunion de tous les documents qui n'étaient pas d'ordre familial ou privé et leur emmagasinement dans le bureau de travail du défunt. Cette pièce fut provisoirement fermée et mise sous scellés.
- 9 « Je compte suivre cette lettre de près » : c'est ainsi que le fils aîné annonce sa visite à Bruxelles dans sa lettre à Crumpipen le 16 août 1777 (S.E.G. 1957, I). La vicomtesse Vilain XIIII était la seconde épouse du vicomte. Elle s'appelait Marie Angélique du Bois de Schoondorp (1723-1791). Le fils aîné, Philippe Mathieu Vilain XIIII (1753-1810), allait succéder à son père dans la fonction de grand bailli de Gand.
- 10 C'est probablement à œuse de l'absence du conseiller fiscal J.F.X. Dierickx (1721-1798) que le ministre s'adresse au procureur général, qui était conseiller fiscal suppléant. Les deux hommes étaient des amis intimes du vicomte Vilain XIIII. Sur Dierickx cfr. O. DE KERCKHOVE DE DENTERGHEM, Dierickx Jean François Xavier, dans Biographie Nationale, VI, pp. 57-58. J.F. de Causmaecker (†1785), qui jouera un rôle primordial dans la liquidation des archives Vilain XIIII, fut nommé conseiller en 1764, conseiller fiscal suppléant en 1770 et procureur général en 1774. En 1778, il fut élu pensionnaire-actuaire des états de Flandre (et non en 1776, comme l'écrivit J. Buntinx, Inventaris van het Archief van de Raad van Vlaanderen, I, Bruxelles, 1964, p. 70). Son élection et son transfert du conseil aux états de Flandre furent confirmés par décret du 5 juin 1778. Cfr. S.E.G., 1957, II.

11 Cfr. Annexes III et VI.

- 2º le transfert de cette documentation aux services du Conseil de Flandre après un nouveau triage provisoire.
- 3º la désignation des parties prenantes au triage définitif. On est frappé ici par la dureté des avis concernant cette désignation. Ils furent formulés et transmis à Bruxelles par trois amis intimes du défunt: le premier conseiller fiscal J.F.X. Dierickx, le procureur général J.F. de Causmaecker et le nouveau président des Etats de Flandre, le baron C.A. Lebailly de Marloop. Ils conseillent au gouvernement de ne pas admettre au partage définitif un représentant de la famille Vilain XIIII. Est-ce une conséquence de la très haute conception de l'exercice de l'autorité?
- 4º le triage définitif de la masse de documents et la combustion de tous les papiers ayant trait à des affaires gouvernementales et n'ayant qu'une portée historique. Trois classes d'archives ne furent pas détruites : celles qui se rapportaient à des affaires en cours ayant trait aux Etats de Flandre et à la ville de Gand, et les documents d'ordre privé ou familial. Les deux premières furent remises au baron Marloop, la troisième à Philippe Vilain XIIII, le fils aîné du défunt. Cette liquidation eut lieu un an après la mort du grand commis de l'Etat.

Portée de la mesure et circonstances particulières

Derrière la décision de Starhemberg se profile la conviction que la documentation et la correspondance accumulées dans un service public avaient une portée qui dépassait les horizons de la famille. Elles ne pouvaient donc pas échouer dans des archives familiales, elles appartenaient à l'Etat ou aux autorités fédérales. Le document II ne parle pas seulement de remise à l'autorité, mais de « restitution » : « il est indispensable qu'il soit pris des mesures, qui en rendant à l'assemblée des députés les actes qui lui appartiennent et doivent être de son dépôt ... procurent au gouvernement la restitution des papiers secrets et autres qui concernent immédiatement le service de Sa Majesté. »

Si le principe de la restitution était clairement affirmée, la mise en œuvre n'allait pas de soi. Au delà de leur ton officiel, les documents nous révèlent des hésitations et des doutes de la part de ceux à qui l'exécution de la mesure était confiée. Les nombreuses lettres de Gand à Bruxelles et les voyages du procureur général ¹² et du conseiller fiscal ¹³ à la capitale nous apprennent que les autorités judiciaires n'étaient pas habituées à de telles interventions, qu'il n'existait pas de

¹² Le 20 août 1777 celui-ci se réfère à des « instructions verbales » (Annexe VII).

¹³ Cfr. Annexe X. Le même document laisse entrevoir qu'à Gand on s'attendait à ce que le triage définitif fût fait par Crumpipen.

règles concrètes pour leur exécution et qu'on dut avoir recours à plusieurs reprises à des consultations.

Le dossier nous apprend autre chose encore : le président des Etats de Flandre — institution fédérale — avait l'oreille du gouvernement, à un degré au moins égal, sinon supérieur à celui du procureur général du Conseil de Flandre. L'histoire n'est peut-être pas très édifiante, mais en marge de la liquidation officielle de l'héritage archivistique par celui qui était le procureur général du souverain en tant que comte de Flandre, il se produisit une intervention curieuse et secrète (dans ces mêmes archives) sans sa participation et cependant au su et avec le consentement du chef du gouvernement bruxellois. Elle avait pour objet des documents concernant l'introduction en fraude hors de l'Angleterre d'une mécanique nouvelle pour l'apprêt des textiles. Un intime du défunt, directeur de la fiscalité provinciale, Pierre François Schepers s'était rendu à plusieurs reprises dans ce pays. Il s'y était procuré en cachette des outils nouvellement inventés. En 1776, il avait réussi une première fois à introduire une mécanique nouvelle et en avait été récompensé par les Etats de Flandre. En 1777, il avait obtenu l'appui du vicomte Vilain XIIII pour un passage en fraude d'un nouvel engin. Cette affaire ne pouvait pas transpirer et devait rester cachée même à la députation des Etats et au procureur général. Les lois britanniques défendaient en effet l'exportation des mécaniques nouvelles et menaçaient les fraudeurs des peines les plus sévères. Une fois de plus on se trouve ici en présence des efforts de Flamands comme P. De Brauwere, L. Bauwens, désireux d'introduire en Flandre les nouveautés technologiques qui avaient vu le jour en Grande-Bretagne. On sait que ces tentatives sont caractéristiques pour les débuts de la Révolution industrielle.

P.F. Schepers s'était adressé au frère aîné du défunt, le chevalier Charles-François Vilain XIIII de Welle († 1786), pour sauver son entreprise ¹⁴. Il devait connaître ce frère depuis bon nombre d'années : étant receveur général du pays d'Alost, Vilain XIIII de Welle était, tout comme le directeur des moyens courants, engagé dans la fiscalité et les finances publiques, quoiqu'à un autre échelon. Le directeur des moyens courants, Schepers, s'était empressé de mettre au courant son receveur général d'Alost de tout ce qui s'était passé et l'avait supplié d'enlever personnellement les documents compromettants avant que le procureur général n'en eût pris connaissance et de les remettre au secrétaire d'état et de guerre à Bruxelles. Ce qui fut fait sans que le procureur général s'en rende compte. Le ministre plénipotentiaire ne semble pas avoir été mécontent de cette intervention ¹⁵.

¹⁴ C.F. Vilain XIIII de Welle était receveur général du pays d'Alost. Sa femme Isabelle M.T. du Bois de Schoondorp (1710-1753) était la sœur aînée de la vicomtesse J.J.P. Vilain XIIII. Lui-même deviendrait le tuteur des deux enfants mineurs et était présent au triage provisoire des papiers de son frère.

¹⁵ Sur la personne de P. Schepers cfr. L. DHONDT, Een Ondernemer, Notabelen en het Volk van Oudenaarde tussen Ancien Régime en Nieuwe Maatschappij, dans Handelingen

Les documents qui suivent donnent certains éclaircissements d'un autre ordre encore. Tout d'abord ils nous informent sur la consistance des archives Vilain XIIII. Les archives de cette famille comptent parmi les collections les plus importantes du pays. Avant la première guerre mondiale, elles ont été transférées de Bazel en Flandre Orientale à la bibliothèque de l'université de Gand où elles ont été inventoriées. A la suite de différends entre la famille et le conservateur de la bibliothèque, Fernand Van der Haeghen, les archives ont été rapatriées au chateau de Bazel. Actuellement l'ensemble de cette riche documentation repose à Gand au château de Gérard le Diable, dans les archives du royaume. Le dossier que nous publions explique une des lacunes les plus frappantes : il ne reste que quelques documents qui ont trait à un des membres marquants de la famille. Nous savons maintenant pourquoi. Le dossier nous fait apercevoir aussi sur le vif que ce Premier de Gand fut considéré par ses contemporains comme un homme exceptionnel d'une envergure peu commune. Enfin, il nous fait présumer qu'on ne disposera jamais d'une information complète sur tous les tenants et aboutissants de cette vie active, surtout à propos de ses contacts internationaux. Un volumineux dossier dans le fonds de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre à Bruxelles nous renseigne sur les relations du vicomte avec la famille Montmorency de France. Dans les archives du royaume à Bruxelles on trouve par-ci par-là des extraits de sa correspondance avec des membres du parlement anglais et de la cour de Versailles. Le catalogue de sa riche bibliothèque donne en outre un aperçu de son intérêt pour les courants d'idées et la vie culturelle européenne. L'ensemble de ces contacts européens nous échappera probablement toujours.

Les documents

Nous publions ci-dessous une vingtaine de documents numérotés de I à XIX. Ils se trouvent tous dans le fonds de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre des Archives générales du royaume à Bruxelles. Il faut les chercher dans trois porte-feuilles différents, une fois même dans le volumineux dossier concernant la tutelle d'une princesse de Montmorency, affaire à laquelle le vicomte Vilain XIIII fut mêlé personnellement.

van de Geschied- en Oudheidkundige Kring van Oudenaarde, XVIII, 1978, pp. 330-332. En 1776, après avoir introduit en pièces détachées le « cylindre à chaud », Schepers avait donné une démonstration avec sa mécanique en présence des membres de la députation des Etats ainsi que d'industriels de Gand, de Bruges et de Courtrai. La seconde entreprise n'était pas connue jusqu'ici. Elle n'est pas mentionnée dans H. COPPEJANS-DESMEDT, Bijdrage tot de Studie van de gegoede Burgerij te Gent in de XVIIIe eeuw, Bruxelles, 1952, pp. 69-70, ni dans L. DHONDT, Un capitaine de commerce et d'industrie, dans XLVe Congrès de la fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique, Congrès de Comines, I, Comines, 1980, pp. 260-261.

Deux dépêches portent la signature du ministre plénipotentiaire, le prince de Starhemberg. La première donne l'ordre de la mise sous séquestre et la deuxième prescrit les règles du triage. Tous les autres documents sont signés par le secrétaire d'état et de guerre Crumpipen ou sont adressés soit au ministre soit au secrétaire.

Nous avons cru utile de faire précéder les documents concernant l'intervention dans les archives de deux documents, classés sous le numéro I et qui concernent les réactions de la population à la nouvelle du décès et les ambitions éveillées par la disparition soudaine de l'homme fort de Gand. Toutes les classes de la population expriment leur estime, sauf les mendiants et le bas peuple. C'est un signe que toutes ont été touchées par son action, le peuple aussi bien que les classes en vue, les pauvres et les chômeurs, même les prisonniers et les militaires. Une partie de la populace réagit avec violence à l'annonce de sa mort : il y eut quelques désordres et trois ou quatre arrestations. Cela ne s'explique que par l'action en profondeur de ce grand commis de l'Etat. Les ambitions non plus ne se font pas attendre. Le procureur général insiste pour qu'il soit nommé au plus vite pensionnaire-actuaire des états de Flandre, fonction que le défunt lui avait promise. Encore avant l'enterrement, le grand bailli d'Oudenaarde P.Y. Verseyden de Varick entreprend des démarches pour supplanter Philippe Vilain XIIII comme auditeur gouvernemental des comptes subalternes des Etats de Flandre. Il était le beau-frère du secrétaire d'état et de guerre H. Crumpipen. D'autres réagissent à leur façon. Dans toute cette cohue, il n'y a que le baron C. Lebailly de Marloop qui garde sa dignité. Il sait qu'il est le successeur désigné du défunt, mais il se refuse à faire la moindre démarche avant les funérailles du 25 août. En lisant certains documents, on a l'impression que l'assaut a été donné à la position de force des Vilain XIIII. Il n'est pas étonnant que le procureur général parle dans une de ses lettres d'«instant de crise» 16. Quand on apprend par ailleurs que tous les hauts officiers de la garnison de Gand étaient présents aux funérailles du vicomte, on se rend compte de l'influence que ce dernier a exercée jusque dans ce milieu.

D'autre part nous n'avons pas retenu la lettre de la vicomtesse Vilain XIIII à Starhemberg ni celle du fils aîné Philippe à Crumpipen, l'informant du décès du vicomte. Elles ne contiennent rien de neuf, à part les quelques mots que nous avons rapportés dans la note 3. Nous n'avons pas non plus inséré la lettre de condoléances de Starhemberg, dont nous n'avons même pas retrouvé la minute.

A partir du numéro II, les documents ont été publiés dans l'ordre chronologique. Celui-ci rend le mieux la démarche de l'intervention gouvernementale. Ces lettres traitent successivement du triage provisoire et du transport des documents au garde-meubles du Conseil de Flandre, de l'intervention de Vilain XIIII de Welle en faveur des documents Schepers, de la désignation des personnes admises à intervenir au triage définitif, des directives données par Starhemberg pour cette opération et de la suite qui leur a été donnée.

Le document VIII mentionne l'envoi à Bruxelles des documents, qui regardent l'exportation en contrebande du nouvel engin anglais pour l'industrie textile. En note, nous avons publié ces documents secrets pour autant qu'ils ont trait à cette opération dangereuse.

Le triage définitif de l'héritage archivistique ne s'est fait qu'un an après le décès du vicomte Vilain XIIII. Nous n'avons pas trouvé de document qui nous explique ce délai ni la reprise, onze mois plus tard, de l'opération.

DOCUMENTS

I

Réactions de l'opinion publique après le décès du vicomte J.J.P. Vilain XIIII communiquées par le procureur général J.F. de Causmaecker au secrétaire d'état et de guerre H.H.W. Crumpipen

1.

Gand, le 18 août 1777 S.E.G. 1957, II.

Monsieur,

Pour remplir la charge, que vous avez bien voulu me donner avant mon départ, de vous communiquer tout ce qui serait relatif à l'évènement de la mort de monsieur le vicomte Vilain et aux changements qu'elle entraine, j'ai l'honneur de vous dire que cette mort a causé de la joie au bas peuple et surtout aux ci-devant mendiants, qui se sont portés à quelques excès de peu de conséquence, parce qu'ils l'envisageaient comme l'auteur des défenses sur la mendicité qu'ils croient aller cesser avec lui. Les particuliers, à qui ses différentes opérations n'ont pas été avantageuses 1, ont dit leur mot, mais le public sensé en général fait justice à ses talents et aux services qu'il a rendus, le regrette et dit tout haut qu'on aura de la peine à le remplacer. Il n'y a presque qu'une voix sur ce que le fils ainé succédera à son père dans les baillages. On ne parle que de lui et du fils de feu Mr. le vicomte de Nieulant 2, mais on y ajoute que, comme il n'y a pas de comparaison à faire entre les services des pères respectifs, le premier l'emportera sans doute.

¹ Probablement une allusion à la banqueroute partielle de la ville de Gand, décrétée le 23 septembre 1772. Cette mesure réduisit la valeur nominale et le taux d'intérêt des titres de rente.

² Le vicomte Hubert-François de Nieulant (1722-1767) avait été grand bailli de Gand et bailli du Vieuxbourg de Gand de 1755 à sa mort.

On parle quant à la place de premier échevin de M. le baron de Marloop et Mr. le conseiller Borluut³, plus du premier que du second, et quelques-uns de Mr. de ten Aerden⁴. Il est très public dans la ville que je suis désigné actuaire. Feu Mr. de Vilain en a fait la confidence à quelques personnes, entre autres au pensionnaire Corthals⁵, qui me l'a dit lui-même aujourd'hui. Ces personnes croient ne plus devoir tenir le secret après la mort de Mr. de Vilain et la chose est notoire avec des circonstances telles que je ne peux pas, non plus que Mr le fiscal Dierickx avant mon arrivée, en disconvenir. Le bruit prend d'autant plus de faveur qu'on y ajoute que la machine ne peut pas aller avec Mr. de ten Aerden dans la circonstance actuelle.

Je viens donc dans cette situation des choses vous supplier, monsieur, de vouloir concourir et accélerer cette affaire autant qu'il sera possible notamment parce que tous les objets du service, l'extirpation de la mendicité si heureusement commencée, l'administration de la maison forte, la réduction des rentes etc. semblent aussi le désirer. Il me parait toujours qu'il serait le plus expédient de se borner dans le moment à dénommer un premier 6 et de songer à l'aise à changer le magistrat après que le premier aura un peu reconnu le magistrat et ceux sur qui il pourra le mieux se reposer. On ménagera aussi beaucoup de murmures dans cet instant de crise. Chaque échevin qui sortira du magistrat fournira une cohorte de murmurants. C'est aussi la pensée de monsieur le fiscal Dierickx.

J'ai été chez monsieur le baron de Marloop. Mais il n'est pas encore arrivé. M, le vicomte de Vilain a reçu une lettre de Courtrai en réponse de celle où il priait de venir avec lui à Bruxelles.

Monsieur de Marloop s'y borne aux compliments d'usage sans rien dire touchant le voyage de Bruxelles. J'ai remarqué que monsieur de Vilain en fut surpris et selon le

³ Probablement Alphonse Louis Martin Borluut (†1785) conseiller au Conseil de Flandre depuis 1749 et non P.J. Borluut de Noortdonck (†1782), quatrième échevin de la Keure.

⁴ C.C. Van der Straeten de ten Aerden avait été bourgmestre de Courtrai et depuis 1771 pensionnaire des Etats de Flandre. Il n'était pas à la hauteur de sa fonction. Au mois de juillet 1777 le vicomte Vilain XIIII avait promis au procureur général de Causmaecker qu'il le ferait être élire pensionnaire des Etats en remplacement de ten Aerden. Malheureusement au cours du mois de juin 1777 les Etats avaient élu ten Aerden pour un nouveau terme de trois ans. Le vicomte ne savait pas à ce moment que le procureur général ambitionnait cette fonction. C'est pourquoi Vilain XIIII avait demandé à de Causmaecker de prendre patience jusqu'à ce qu'une occasion propice lui permette de se défaire de ten Aerden. Il avait ajouté que, comme il était pratiquement maître des voix dans les Etats, l'élection pouvait dès lors être considérée comme acquise. Cfr. S.E.G., 1973: de Causmaecker à Crumpipen le 19 juillet et réponse de celui-ci le 20 juillet 1777.

Trois mois après la mort de son prédécesseur le baron de Marloop démit ten Aerden de ses fonctions. Il lui fit part de sa nomination au baillage du Vieuxbourg et lui promit une indemnité annuelle de fl. 1500. Voici comment il communique à Starhemberg ce rude coup: « J'ai l'honneur d'informer Votre Altesse qu'en conformité de ses ordres j'ai fait connaître à monsieur de ten Aerden les intentions du gouvernement à l'égard de sa place d'actuaire des états. Je dois avouer à Votre Altesse que malgré toute la circonspection que j'ai employée lorsque je lui fis cette ouverture, je l'ai trouvé sensible en remarquant au premier abord l'humiliation outre une perte réelle dont il me parla et sur laquelle il insiste. Cependant après un entretien d'une couple d'heures je lui ai fait comprendre les agréments dont il jouirait par la suite... » S.E.G. 1973: Marloop à Starhemberg le 18 novembre 1777 / E.F., 485 et 945, fol. 185-190.

Le passage d'une haute magistrature princière à une fonction fédérale n'était pas insolite en Flandre. Cfr. S.E.G. 1957, II, de Causmaecker à Crumpipen le 4 janvier 1777.

6 Premier: Premier de Gand ou « voorschepen ».

⁵ Lieven Corthals (†1785) était le pensionnaire principal de la ville de Gand, élu en 1776 sur proposition de Vilain XIIII.

fiscal Dierickx et moi, ce retard de monsieur de Marloop semble annoncer qu'il ne cherche pas la place de premier de Gand.

J'ai l'honneur ...
Bruxelles le 18 août 1777.

A Monsieur Crumpipen

de Causmaecker

2.

Gand le 20 août 1777 S.E.G. 1957, I.

... Il y a eu quelque désordre parmi les soldats de la garde de la maison forte. On dit qu'il y en a trois ou quatre aux arrêts. On dit aussi que les détenus à la nouvelle de la mort de Mr. Vilain ont fait éclater une joie générale...

de Causmaecker

II

Le ministre plénipotentiaire G.A. de Starhemberg donne ordre au procureur général de Causmaecker de procéder immédiatement à un triage des papiers laissés par J. Vilain XIIII et de placer en lieu sûr les documents qui ont trait à des affaires gouvernementales.

Bruxelles le 16 août 1777 S.E.G. 1957, I.

Monsieur,

Je viens d'apprendre le décès de M. le vicomte de Vilain, grand bailli de la ville de Gand, et premier du magistrat de la Keure. Comme le gouvernement et les ministres de Sa Majesté ont été constamment sur différentes affaires essentielles — et la plus part secrètes — en relation avec le défunt, il est indispensable, monsieur, qu'il soit pris des mesures, qui en rendant l'assemblée des députés les actes, qui lui appartiennent et doivent être de son dépôt, et en assurant à la famille les papiers, qui concernent ses intérêts et auxquels elle a droit, procurent au gouvernement la restitution des papiers secrets et autres, qui concernent immédiatement le service de Sa Majesté.

Vous voudrez donc bien, monsieur, vous transporter le plutôt possible à la mortuaire à l'effet de séparer au plutôt les papiers de cette dernière catégorie et les cacheter par provision jusqu'à nouvel ordre en les prenant chez vous. Je ne doute point que Mme la vicomtesse de Vilain et sa famille ne s'empressent à vous seconder dans la plus prompte séparation des papiers. Et vous voudrez bien au plutôt vous concerter avec lui afin que les papiers secrets et importants du service de Sa Majesté, qu'il sera facile de distinguer, puissent le plus promptement possible être mis en sûreté n'y ayant aucune difficulté à ce que vous déclarerez à la famille que des papiers que vous retirerez on restituera à la famille tous ceux qui après examen seraient trouvés de nature à pouvoir ou devoir lui être remis.

Je suis très parfaitement Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

Starhemberg

Bruxelles le 16 aout 1777 A Monsieur de Causmaecker

III

Le conseiller fiscal J.F.X. Dierickx et le procureur général J.F. de Causmaecker font part au secrétaire d'état Crumpipen de la demande de la vicomtesse Vilain XIIII d'admettre au triage le frère aîné du défunt et de l'apposition des scellés sur le cabinet de travail de ce dernier.

Gand le 18 août 1777 S.E.G. 1957, I.

... A l'arrivée du deuxième de nous Madame la douairière Vilain XIIII fit prier le premier de nous de venir un moment chez elle. Nous y sommes allés ensemble. Il s'agissait de quelques explications concernant le blason pour les funérailles et ensuite de la séparation des papiers de la mortuaire qui touchent le gouvernement, annoncée dans la lettre que Son Altesse le ministre avait écrite à Madame de Vilain. Nous remarquames que cela surprit dans le premier moment, mais on y acquiesca d'abord sans difficulté, requérant néanmoins qu'on aurait retardé la besogne jusqu'à ce qu'on aurait pu appeler M. Vilain de Welle d'Alost, frère du défunt, qui arrivera ce soir. Nous avons cru devoir acquiescer à ce retard, mais comme nous doutions qu'on fouillait dans le cabinet du défunt, nous avons proposé de notre côté d'apposer le scellé sur l'appartement du défunt après y avoir fait enfermer tous les papiers quelconques, ce que le deuxième de nous a exécuté ce matin conformément à la copie du procès-verbal ci-joint...

Dierickx, de Causmaecker

Gand, ce 18 août 1777.

IV

Procès verbal de l'apposition des scellés sur le cabinet de travail de J. Vilain XIIII par le procureur général de Causmaecker.

Gand le 18 août 1777 S.E.G. 1957, I.

Du 18 août 1777

Le dit jour à neuf heures du matin nous, conseiller et procureur général de Sa Majesté en Flandre, nous sommes transportés à la mortuaire de Messire Jean Philippe Vicomte Vilain XIIII, vivant chevalier de l'ordre de St. Etienne, grand bailli de la ville de Gand, bailli de Sa Majesté au Vieuxbourg, premier échevin de la susdite ville, et en cette qualité premier membre des états de la province de Flandre. Où étant avons communiqué à la dame douairière vicomtesse Vilain et aux héritiers majeurs du défunt les

ordres du gouvernement, qui nous chargent de séparer au plutôt possible, de cacheter et de transporter par provision et jusqu'à nouvel ordre chez nous tous les papiers de la mortuaire, qui regardent le service de Sa Majesté et les correspondances avec ses ministres, y ajoutant qu'il n'y aura aucune difficulté à ce que des papiers, que nous retirerons, on restituera à la famille tous ceux, qui après examen seraient trouvés de nature à pouvoir et devoir lui être remis. Sur quoi ladite dame douairière et héritiers ont répondu qu'ils s'empresseront à remplir les ordres susmentionnés, mais qu'ils désireraient que dans la séparation susdite intervint le sr. Vilain XIIII, écuyer, seigneur de Welle, demeurant à Alost, et tuteur apparent des héritiers encore mineurs 7, que l'on attendait en ville incessament, et que dans l'entretemps nous pourrions nous assurer de la généralité des papiers de la mortuaire en opposant le scellé sur l'appartement du défunt. En conséquence de ce nous nous sommes transportés audit appartement, et y avons par provision apposé en conséquence le scellé sur les portes respectives au nombre de trois, après que la dame douairière et la famille nous avaient affirmé que tous les papiers quelconques de la mortuaire se trouvaient dans l'appartement susdit, sans savoir qu'il y en eut d'autres ailleurs, ayant de plus requis la dame douairière de nous informer dans l'abord de l'arrivée de M. Vilain de Welle pour procéder sans retard à l'accomplissement ultérieur des ordres de Son Altesse Rovale.

Fait le jour, mois et an que dessus

de Causmaecker

V

Procès verbal du premier triage des papiers Vilain XIIII et de leur transfert aux locaux du Conseil de Flandre

Gand le 19 et le 20 août 1777 S.E.G. 1957. I

Du 19 août 1777

Ledit jour, ayant en conséquence du procès verbal qui précède été informés de la part de la dame douairière vicomtesse Vilain XVIIII que M. Vilain de Welle était venu en ville pour intervenir dans la séparation et séquestration des papiers dessus spécifiés, nous nous sommes transportés à trois heures de relevée à la mortuaire, et avons à l'intervention dudit Sr. Vilain de Welle, de messieurs les vicomtes Vilain et de Jonghe respectivement frère, fils, et gendre du défunt, après avoir levé le scellé apposé sur les portes de son appartement, procédé à la visite et la séparation provisoire des papiers secrets et autres qui concernent le service de Sa Majesté, ce que nous avons continué et fini le jour suivant 20 de ce présent mois à onze heures du matin. Après quoi nous avons rassemblé les mêmes papiers en quatre caissons que nous avons ficellés, scellés et déposés sous notre office jusqu'à autre ordre du gouvernement. Et comme ni le temps ni les circonstances n'ont permis de séparer exactement et pièce par pièce les papiers susdits des autres de la mortuaire, surtout à cause que le défunt avait mêlé les minutes des lettres de différentes

⁷ Deux enfants étaient encore mineurs : Marie-Sophie née en 1757 et Charles Joseph né en 1759.

⁸ Le vicomte Théodore-Jean de Jonghe (1747-1828) avait épousé en 1773 Isabelle Marie Vilain XIIII (1755-1827).

catégories les unes après les autres sur les mêmes cahiers de registres, nous avons en conformité de nos directions réitéré à messieurs les intervenants, qu'ils pouvaient être assurés que des papiers, que nous avions retirés, on restituera à la famille tous ceux, qui, après un examen exact qui en sera fait en peu, seront trouvés de nature à pouvoir ou devoir lui être remis, ayant lesdits intervenants déclaré de leur côté, qu'ils remettront réciproquement dans nos mains tous les papiers qui regardent le service et qui pourraient encore être trouvés dans la mortuaire quoiqu'ils affirmèrent qu'ils ne connaissent dans ce moment aucuns autres, que ceux qu'ils ont subministrés et que nous avons reconnus dans la visite. Au surplus nous avons remis à la dame douairière vicomtesse Vilain le double authentique de ce procès verbal pour lui valoir pour récépissé, et autrement là et ainsi qu'il appartient.

Fait les jours, mois, et an que dessus.

de Causmaecker

VI

Ph. M. Vilain XIIII fait part au secrétaire d'état Crumpipen du triage des papiers de son père.

Gand le 20 août 1777 S.E.G. 1957, I.

Monsieur,

Ensuite de ce que vous m'avez fait l'honneur de prescrire lors que j'ai eu le plaisir de vous voir, nous avons, — conjointement avec monsieur de Welle et monsieur le procureur général —, séparé hier et ce jourd'huy les papiers qui regardent le royal service d'avec ceux qui ont appartenu à feu mon père. Les quatre caissons qui contiennent la correspondance depuis l'année 1754 jusqu'à ce jour ont été délivrés à monsieur de Causmaecker.

Il ne reste maintenant plus, monsieur, que quelques papiers qui peuvent appartenir soit à la province, à la ville, à la maison de correction ou être du ressort de la mendicité. Je vous prie, monsieur, de me faire connaître vos intentions, pour savoir si je puis les laisser suivre en cas qu'on vienne à les réclamer.

Jusqu'à ce moment, je ne crois pas que monsieur de Marloop soit encore arrivé. Du moins il n'a pas encore paru à la maison mortuaire. Je lui ai écrit tout récemment.

L'on vient enfin de fixer le service pour lundi 9 et les jours suivants.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur,

> Votre très humble, très obéissant serviteur P. Vilain XIIII

Gand le 20 août 1777.

9 Le 25 août.

VII

Le procureur général de Causmaecker rend compte du triage des papiers de Vilain XIIII et demande au secrétaire d'état Crumpipen des directives concernant le traitement ultérieur de ces documents. Il le met au courant des tentatives pour faire retirer au fils aîné la fonction d'auditeur des comptes.

Gand le 20 août 1777 S.E.G. 1957, II,

Monsieur,

J'ai fini aujourd'hui la séparation des papiers de la mortuaire de M. le vicomte Vilain. Je me suis borné, conformément aux instructions verbales que vous m'avez bien voulu donner, à faire cette séparation superficiellement et à la hâte d'autant plus que cet ouvrage dans la circonstance de l'embarras et de l'affliction de la famille lui pesait beaucoup. J'ai cependant pris la précaution de mettre de mon côté plutôt quelque chose de plus que de moins, puisqu'après l'examen que le gouvernement en fera faire on est à même de rendre ce qu'il trouve à propos. Cet examen sera un ouvrage assez long et tédieux eu égard au grand volume des papiers, J'ai l'honneur d'envoyer par ce courier à Son Altesse le ministre le procès verbal de ce besogné et de lui demander ses ordres ultérieurs ou pour les examiner ici, si Son Altesse trouve à propos de me charger de cet examen, ce que je ne pourrais désirer que pour autant qu'il pourrait servir à me mettre au fait des retroactes et de la manière d'agir dans la place à laquelle elle a eu la bonté de me destiner 10. J'ose vous prier, monsieur, de vouloir me prescrire à peu près la classe des papiers que le gouvernement veut que je retiens et lui fasse parvenir.

M, le Baron de Marloop n'est pas encore arrivé dans cette ville malgré que m. Vilain l'y a invité une deuxième fois.

M. Verseijden ¹¹ et M. de ter Aerden arriveront demain au soir à Bruxelles. Leur députation a deux objets: le premier d'empêcher que le magistrat de la Keure n'envoie un député à l'assemblée, dont cependant je n'ai pas appris d'apparence jusqu'à présent ¹², et le deuxième de ne pas continuer à M. Vilain l'audition des comptes des moyens courants de la province ¹³, et pour le faire délivrer les papiers relatifs à cette comptabilité qu'il a

10 La fonction de pensionnaire actuaire des états de Flandre.

11 Pierre Yves Verseyden de Varick était membre de la députation des Etats. Il avait été conseiller maître de la chambre des comptes à Bruxelles et nommé grand bailli de la ville et de la châtellenie d'Audenarde. Il était le beau-frère de Crumpipen et fut chargé pendant de longues années de l'audition des comptes de la ville et du Franc de Bruges, de la ville et de la châtellenie de Courtrai, de Harelbeke et de Tielt, du Vieuxbourg de Gand et de la ville et de la châtellenie d'Audenarde. Il semble avoir nourri l'ambition d'être chargé également de l'audition des comptes subalternes des états de Flandre.

¹² La députation ne voulait pas que le collège de la Keure désigne un de ses membres pour remplacer en son sein le vicomte Vilain XIII jusqu'à la nomination par le gouverneur

général d'un nouveau premier échevin.

13 Par un décret du 3 août 1776, Philippe Vilain XIIII fut revêtu officiellement de la fonction de commissaire du gouvernement pour l'audition des comptes subalternes des Etats de Flandre. Cette nomination lui avait été conférée pour une période de deux ans. Auparavant le père avait obtenu le consentement des Etats pour ce transfert. Il leur avait expliqué que ce contrôle lui demandait 93 jours de travail par an à raison de 5 heures par jour. La mise en marche et l'organisation de la maison de correction ne lui permettaient plus de s'y consacrer suffisamment. Le 10 février 1776, les Etats lui avaient donné leur consentement, à l'exception des administrations d'Audenarde où P. Verseyden de Varick était l'homme le plus influent. Cfr. E.F. 484 et 944, fol. 5-34, S.E.G. 1957, I. Des indemnités

chez lui. M. Vilain, qui en a eu le vent, puisque l'assemblée a fait retirer les clefs du bureau, qui est dans la maison de ville, des mains de son employé de Breucq 14, se propose de répondre que dans la désolation où la famille se trouve par la perte qu'elle vient de faire, elle n'a pas encore eu le tems de se retourner, ni de songer aux affaires, que le service du défunt ne se fait que la semaine prochaine, que la province ne souffre point par quelques jours de retard, et que s'il y eut d'ici ou de là une pièce qui lui serait indispensablement nécessaire, qu'il la cherchera et la lui remettra, mais que la séparation totale des papiers exige un tems moral. Cette réponse parait assez raisonnable, et il est dur, surtout dans les premiers moments, addere afflictinem afflicto...

Je suis...

de Causmaecker

VIII

C.F. Vilain XIIII de Welle fait parvenir au ministre plénipotentiaire Starhemberg quelques documents qu'il avait soustraits à l'héritage de son frère et qui concernent l'introduction en fraude d'une nouvelle mécanique anglaise pour l'industrie textile.

Gand le 21 août 1777 S.E.G. 1973

Monseigneur,

Monsieur Schepers m'ayant confié le sujet de son voyage en Angleterre me pria de dérober quelques lettres de la maison mortuaire, que Votre Altesse avait écrites à mon frère à ce sujet et surtout une du 7 mai passé. A ce qu'il me fit entendre, la réussite de cette affaire dépendrait du secret.

Je n'ai rien eu de plus empressé que de seconder aux vues du gouvernement et Votre Altesse peut être assurée de ma discrétion et que personne n'a connaissance des deux lettres que j'ai l'honneur de joindre ici. J'ai cru les remettre à monsieur Verseyden ce matin qui est du secret, mais il était parti pour Bruxelles 15.

considérables étaient attachées à cette fonction : fl. 3000 pour l'auditeur et fl. 500 pour les services d'un secrétaire.

14 Le directeur des moyens courants, qui faisait fonction de chef de cabinet.

15 Les documents se trouvant dans le paquet qui accompagne cette lettre sont au nombre de trois : un mémoire s.d. de Schepers concernant son entreprise et destiné à Starhemberg, une lettre de recommandation de Starhemberg à Vilain XIIII du 9 mai 1777, une lettre du secrétaire Crumpipen à Vilain XIIII de la même date. Un quatrième document, qui a trait à cette entreprise, se trouve ailleurs dans le même fonds (S.E.G. 1957, II). C'est une lettre de Vilain XIIII à Crumpipen du 15 mai 1777. Nous les donnons ici pour autant qu'ils se rapportent à la tentative de Schepers.

— Mémoire

P.F. Schepers, directeur des moyens courants de la province de Flandre, prend la respectueuse liberté d'exposer d'exposer à Votre Altesse, qu'il a su enlever aux anglais une méchanique nommée le cylindre royal à chaud, pour donner l'apprêt et lustre aux manufactures de lin et de cotton. En récompense duquel le gouvernement a authorisé les états de Flandre par décret de Son Altesse Royale du 6 juillet dernier de lui faire une avance hors de la caisse de la province de f. 7000 courant à rembourser par la main d'œuvre qu'il donnera aux manufactures de la maison de correction de Gand.

En toute occasion où Votre Altesse trouvera convenir de m'employer pour le royal service je tâcherai d'y satisfaire avec la même fidélité que feu mon frère, recommandant la famille dans sa haute protection.

J'ai l'honneur...

Gand le 21 août 1777.

C. Vilain XIIII de Welle

Seule récompense qu'il a reçue, mais on lui a promis verbalement une prime gratieuse, au cas qu'il pourrait réussir de procurer à sa patrie les mécaniques propres à donner l'apprêt à nos manufactures de laine. En conséquence desquels le même décret autorise lesdits états de Flandre de prendre des arrangements avec ledit Schepers. Mais comme il ne peut faire ces démarches sans un péril évident pour sa personne par la rigueur des lois émanées contre la sortie de cette mécanique hors le royaume, convenant d'ailleurs que son transport se fasse avec le plus grand secret possible à l'insu même de la députation complète des états du moins pour quelques mois, ledit Schepers supplie Votre Altesse d'engager le vicomte Vilain par une lettre particulière de sa part, de prendre avec lui les arrangements requis relativement aux frais de son voyage, et autres, qu'il sera dans le cas de faire pour parvenir aux autres découvertes qu'il ne manquera pas de se procurer pour donner aux fabriques et manufactures des laines déjà établies et à établir dans ce pays le degré de perfection requise au plus grand avantage de Sa Majesté et de ses sujets.

— Monsieur

J'ai eu chez moi le sieur Schepers, qui me parait aussi intelligent que courageux. Vous connaissez ses talents et l'utilité de ses entreprises. Il paraît se préparer à l'exécution du second membre de son projet, c'est à-dire, à procurer le second cylindre pour les étoffes de laine.

Je me suis fait reproduire les actes de ce qui s'est passé et de ce qui a été déclaré aux députés de Flandre au mois dejuillet de l'année dernière, et je trouve, qu'il a déjà obtenu des faveurs. Cependant il est facile de concevoir, que l'opération étant coûteuse et accompagnée de grands risques, il est dans le cas d'espérer pour les frais des secours ou faveurs de la province. Mais il serait trop dangereux de faire traiter l'affaire par la députation, et comme le secret est de la plus grande importance, vous pourriez monsieur, en conférer seul avec lui, me marquer les conditions, que vous auriez arrêtées avec lui, ou que vous prévoiriez pouvoir lui être convenablement accordées, et me proposer la dépêche ou la lettre que je pourrais vous adresser pour votre légitimation ou pour votre décharge, bien entendu qu'en tout cas les choses seraient ménagées de manière que la province n'aurait fait que seconder un projet suscité et proposé par celui, qui veut l'exécuter.

Il m'avait demandé une lettre pour notre ministre à Londres.

Mais il n'en a pas eu ci-devant et la chose serait trop dangereuse. En échange il n'y aura aucune difficulté pour un passeport, et je vous en ferai parvenir un dès que par votre réponse à la présente j'aurai été informé de ce que vous croirez pouvoir être fait par la province en sa faveur. Je suis avec une parfaite considération, monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur Starhemberg

Monsieur,

... Il n'y a surement pas la moindre difficulté à ce que monsieur de Marloop entre dans ce qui regarde les vues de monsieur Schepers...

Bruxelles le 7 mai 1777

Bruxelles le 7 mai 1777

A m. le vicomte de Vilain

sieur

Crumpipen

— ... Au reste le sieur Schepers n'a pas encore fait son projet. Il attend réponse de son correspondant en Angleterre. Il m'a promis de me remettre son projet et conditions et aussi j'aurai l'honneur de vous l'envoyer, mais vous permettrez bien que j'en fasse confidence à Marloop que j'attends de retour de Paris. » ...

Gand le 15 mai 1777 A mr Crumpipen

Vilain XIIII

IX

Accusé de réception des documents envoyés par le procureur général de Causmaecker au secrétaire d'état Crumpipen.

Bruxelles le 22 aout 1777 S.E.G. 1957, I.

Monsieur,

J'ai reçu successivement vos lettres du 19 et du 20. Je me déterminerai incessamment sur ce qui concerne les papiers retirés de la mortuaire de monsieur de Vilain et je vous ferai connaître, monsieur, le résultat de ce qui sera arrêté à cet égard.

Je suis...

Crumpipen

Bruxelles le 22 août 1777.

X

Le procureur général de Causmaecker fait rapport au secrétaire d'état Crumpipen de l'attitude de la famille Vilain XIIII en ce qui concerne la saisie des archives et il décrit la masse des documents.

Gand le 24 août 1777 S.E.G. 1957, II.

A M. Crumpipen Bruxelles

A Gand ce 24 août 1777.

Monsieur,

M. Diericx a son arrivée ici m'a dit que Son Altesse le ministre dans le parti à prendre au regard des papiers de la mortuaire de feu M. Vilain, qui se trouvent séquestrés sous mon office, était dans la pensée que les représentants de ladite mortuaire prétendaient ou songeaient à intervenir dans l'examen plus exact que le gouvernement se proposait de faire faire audits papiers, et que cela aurait pu exiger de faire venir à Bruxelles pour cet examen le fils de feu M. Vilain ou quelqu'autre personne que la mortuaire aurait voulu y commettre. Comme cela pourrait causer plus d'embarras qu'il ne faut, j'ai cru de mon devoir de vous prévenir, monsieur, que la mortuaire n'a pas du tout fait cette prétention, qu'au contraire elle s'est rapportée à l'examen que le gouvernement en fera faire, et qu'elle s'est contentée de l'assurance que je lui ai faite qu'après l'examen achevé on lui rendra les papiers qui peuvent la regarder, de sorte que vous, monsieur, ou celui que le gouvernement trouvera bon d'y commettre pourra travailler à l'examen susdit à son aise, seul, et quand il voudra.

Il y avait dans le cabinet de feu M. Vilain quatre grandes caisses dont l'inscription portait: Lettres et correspondance avec le gouvernement depuis 1754 jusqu'à la présente année inclusivement, et des tas de papiers éparpillés par tout son appartement.

J'ai d'abord demandé ces quatre caissons sur l'étiquette. Mais comme le fils me dit qu'il y avait aussi des lettres qui ne regardaient pas le service, on a requis de les ouvrir. M. Vilain, son oncle, en a examiné quelques fardes et en a pris plusieurs lettres qui touchaient les affaires domestiques du défunt. Les autres sont restées dans les caissons dans lesquels, puisqu'ils n'étaient pas remplis, j'ai mis tous les autres papiers du gouvernement que j'ai trouvé parsemés dans les différents endroits de l'appartement et particulièrement deux registres et différents cahiers de minutes, dont les héritiers ont tiré d'ici et de là des feuilles qui avaient trait aux affaires particulières de la famille. J'ai réclamé, comme je viens d'avoir l'honneur de le dire, ces quatre caissons, sans les voir, sur l'étiquette qui annonçait qu'ils contenaient des correspondances avec le gouvernement. Mais j'ai bien remarqué en passant qu'il y en avait plusieurs qui touchaient d'autres personnes et d'autres matières comme des recommendations pour des places vacantes, etc...

de Causmaecker

ΧI

Le secrétaire d'état Crumpipen fait connaître aux conseillers fiscaux flamands qui interviendra au triage définitif des papiers Vilain XIIII.

Bruxelles le 26 aoû 1777 S.E.G. 1957, I.

... Quant aux papiers de M. Vilain comme la désignation prochaine de M. de Marloop pour la place de premier de Gand sauve d'un grand embarras, puisqu'il était de tous les secrets du défunt, Son Altesse pense que le plus court sera que la séparation des papiers se fera à l'intervention de M. de Causmaecker et de M. Marloop et de quelqu'un de la famille... Son Altesse désire que vous veuillez bien m'informer de ce qu'il y aurait à mander sur cela à la famille...

Bruxelles le 26 août 1777

à Messieurs les conseillers fiscaux de Flandre.

H. Crumpipen

XII

Le procureur général de Causmaecker informe le secrétaire d'état Crumpipen que l'intervention d'un membre de la famille Vilain XIIII au triage des papiers lui semble inutile.

Gand le 28 août 1777 S.E.G. 1957, II.

... Quant aux papiers de la mortuaire de M. Vilain M. Dierickx et moi comme aussi M. de Marloop sont d'avis que, d'après le contenu du procès-verbal et l'explication de la

famille du défunt qu'elle se contente de l'assurance qu'on lui a donnée de restituer les papiers qu'on trouvera lui regarder, il n'est pas nécessaire que quelqu'un de sa part intervienne dans l'examen que Son Altesse veut que j'en fasse avec M. de Marloop, d'autant plus que celui qui serait commis de la famille serait par là-même mis à portée de voir et de pénétrer dans des choses, que peut-être il ne devrait pas savoir. Si cependant le gouvernement trouve cette intervention nécessaire, il nous semble que je ne devrais que requérir la douairière et les héritiers d'envoyer quelqu'un au jour que j'aurai choisi avec M. de Marloop pour faire cet examen. J'attendrai sur ce point les ordres ultérieurs de Son Altesse et aussi sur ce qu'il me restera à faire des papiers qui seront trouvés concernant le gouvernement.

J'ai l'honneur...

A Gand ce 28 août 1777

à M. de Crumpipen

de Causmaecker

XIII

Note du ministre plénipotentiaire Starhemberg, qui trouve nécessaire la présence d'un membre de la famille Vilain XIIII et note marginale de Crumpipen, qui fait état de l'expédition de la décision.

Bruxelles sans date (le 30 août 1777) S.E.G. 1957, II.

... Enfin pour les papiers de Vilain, je pense toujours qu'il convient de ne pas exclure la famille de l'examen et de la séparation qu'on en fera. Au reste cela est assez indifférent.

Répondu le 30 août dans l'esprit de ce que Son Altesse propose.

VIX

Directives du ministre plénipotentiaire Starhemberg au procureur général de Causmaecker concernant le triage définitif des papiers Vilain XIIII.

Bruxelles le 4 septembre 1777 S.E.G. 1957, I.

Monsieur,

Par la nomination de Mr. de Marloop à la place de premier de Gand, l'affaire qui concerne les papiers de la mortuaire de Mr. le vicomte de Vilain, devient d'autant plus simple que tandis que Mr. de Marloop est dans le cas de jouir de la confiance du gouvernement, vous savez que le défunt n'avait rien de secret pour lui.

Je souhaite donc, monsieur, qu'avec Mr. de Marloop et à l'intervention de Mr. de Vilain fils ou de Mr. de Vilain de Welle, vous examiniez les caisses transportées chez vous,

que vous en rendiez à la famille ce qui peut lui en appartenir et qu'on serait équitablement dans le cas de lui laisser même sur l'objet d'affaires, que Mr. de Marloop prenne à lui les papiers, qui tiennent à la place, à laquelle il succède, ou qui dans cette carrière peuvent lui être utiles ou nécessaires, et que pour ceux qu'il convient de ne laisser à personne, soit parce qu'ils touchent directement les intérêts secrets du service de Sa Majesté, ou parce qu'ils compromettraient des personnes en place, vous voudrez bien me les remettre.

Je ne puis, monsieur, que me borner à ces directions générales. Votre sagacité et celle de Mr. de Marloop suppléeront au reste, et vous voudrez bien, l'un et l'autre regarder la présente comme une commission communicable à Mr. Vilain, que j'en ai d'ailleurs déjà prévenu laissant à votre discernement si et jusqu'à quel point il faudra des inventaires.

Je suis très parfaitement,

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur, Starhemberg

Bruxelles le 4 septembre 1777.

A. M. de Causmaecker

χV

Adhésion du procureur général aux directives du nº XIV.

Gand le 5 septembre 1777 S.E.G. 1957, I.

... Je me conformerai quant à la séparation des papiers de la mortuaire de M. Vilain aux directions que Son Altesse le ministre m'a fait parvenir...

A Gand ce 5 septembre 1777

A Mr. Crumpipen Bruxelles

de Causmaecker

XVI

Procès-verbal en forme de lettre destiné au secrétaire d'état Crumpipen concernant la destruction des papiers Vilain XIIII.

Gand le 12 août 1778 S.E.G. 1957, I.

M. de Crumpipen

A Gand ce 12 août 1778

Monsieur,

Je viens d'examiner en conséquence de votre lettre de direction du 4 septembre dernier les papiers séquestrés chez moi de la mortuaire de feu M. le vicomte Vilain. M. le baron de Marloop, et M. de Vilain fils ont été présents à la levée du scel et à l'examen, ensuite de la susdite direction. Nous n'y avons rien trouvé qui de côté du gouvernement méritait d'être conservé. Il y a eu des correspondances secrètes, qui ne conviennent pas d'être connues de tout le monde, mais il nous a paru, qu'on ne pouvait mieux faire que de les brûler puisqu'elles regardaient des objets finis, et que d'ailleurs elles n'étaient pas de nature à pouvoir avoir des suites. Parmi ces papiers susdits nous avons trouvé quelques rétroactes qui peuvent servir à M. le baron de Marloop que celui-ci a retirés et peu de choses qui regardent la famille du défunt, que M. le vicomte Vilain a prises à lui. Je crois parmi ce que dessus avoir rempli à cet égard les ordres du gouvernement, et ai l'honneur d'être avec le plus profond respect.

monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur J.F. de Causmaecker

Il est ainsi qu'il est dit dans la minute de la lettre qui précède, fait à Gand ce 12 août 1778.

Baron le Bailly de Marloop Ph. Vilain XIIII

XVII

Le secrétaire d'état Crumpipen demande au procureur général de Causmaecker des informations complémentaires concernant les papiers Vilain XIIII qui ne seraient pas détruits.

Bruxelles le 13 août 1778 S.E.G. 1957, II.

à Mr. de Causmaecker

Monsieur,

J'ai reçu la lettre, dont vous m'avez honoré le 12 de ce mois, et j'en ai rendu compte au ministre. Son Altesse a vu avec plaisir que la séparation des papiers de feu le vicomte de Vilain était achevée, et Elle approuve fort, que l'on ait brûlé les papiers inutiles. Mais Elle me dit qu'ayant écrit Elle même beaucoup de lettres secrètes et confidentielles à Mr. de Vilain, son prédécesseur lui en ayant écrit beaucoup davantage encore, et devant même s'en trouver beaucoup de moi et de feu le trésorier général de Cordeys 16, toutes de nature à être supprimées plutôt que conservées, Elle désire, que vous veuillez bien me dire ce qui en a été fait, ou en parler à M. de Marloop, Son Altesse présumant qu'il peut

16 Le vicomte Vilain XIIII avait toujours été un ami intime du président du Conseil des finances Pierre-François Cordeys (†1759). Il était accouru à l'abbaye d'Ename près d'Audenarde quand il apprit que son ami y gisait moribond, et il l'avait assisté dans son agonie. Après sa mort Cobenzl lui avait demandé de continuer la correspondance qu'il avait eue avec Cordeys: « Je vous prie d'entretenir avec moi la correspondance que vous aviez avec notre digne trésorier général. » Cfr. S.E.G. 1970: Cobenzl à Vilain XIIII le 25 juillet 1759.

même y en avoir qu'il serait bon que le gouvernement retira tout à fait pour qu'il n'en reste pas de vestiges...

Je suis...

Bruxelles le 13 août 1778

Crumpipen

XVIII

Le procureur général de Causmaecker rassure le secrétaire d'état Crumpipen : tous les papiers confidentiels ont été brûlés.

Gand le 15 août 1778 S.E.G. 1957, II.

Monsieur,

Il y a eu à la vérité un grand nombre de lettres secrètes et confidentielles de Son Altesse le Ministre, de feu son Excellence le comte de Cobenzl, de vous, monsieur, et de monsieur de Cordeys parmi les papiers qui ont été séquestrés chez moi, comme aussi plusieurs minutes de réponse du meme genre du côté de M. Vilain. Mais comme les affaires qui en faisaient l'objet sont finies et passées, Mr. le baron de Marloop et moi avons jugé, comme vous me faites la grâce de me dire dans celle dont vous venez de m'honorer, qu'il n'en devait plus rester des vestiges. C'est pourquoi nous avons cru convenable de les annéantir. Ils ont tous été brûlés dans ma maison, présent Mr. le baron de Marloop et Mr. le grand-bailli Vilain du commencement jusqu'à la fin, de façon, qu'il n'en restait que des cendres avant qu'ils sont sortis de chez moi. De quoi en après nous avons fait une espèce de procès verbal, que mrs. de Marloop et Vilain ont signés après que tout était brûlé, pour ma décharge eu égard que madame la douairière Vilain m'avait demandé un reçu lorsque j'ai scellé et sequestré ces papiers. Son Altesse et le gouvernement peuvent donc être très assurés qu'il ne reste rien de toute cette correspondance, ne fut ce que l'on aurait pu me réceler dans la mortuaire lors de la séquestration ce que je ne crois pas avoir été fait...

de Causmaecker

Gand ce 15 août 1778. A Mr. Crumpipen

XIX

Le secrétaire d'état Crumpipen communique au procureur général de Causmaecker la satisfaction du ministre Starhemberg concernant le traitement des papiers Vilain XIIII.

Bruxelles le 17 août 1778 S.E.G. 1957, I.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois. Son

Altesse le ministre est à tous égards très satisfait de ce qui a été fait et disposé à l'égard des papiers de feu le vicomte de Vilain...

Bruxelles le 17 août 1778.

A Monsieur de Causmaecker

Crumpipen

LES PREMIERES FABRICATIONS DE CRISTAL DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS

par

Brigitte D'HAINAUT

Le cristal

Découverte et développée en Angleterre durant la deuxième moitié du XVII° s., la technologie du verre au plomb auquel est réservée l'appellation de « cristal » ne se constitua que très lentement; fruit de recherches empiriques, elle procéda par tâtonnements et par améliorations successives.

Les deux noms indissociables de ces premières recherches sont ceux de John la Cam¹ et de G. Ravenscroft², un alchimiste français travaillant dans les Îles Britanniques et un maître de verrerie londonien. C'est par pur hasard, au cours d'expériences qu'il menait pour tenter d'accroître la fusibilité de la chaux et des matériaux silicieux³ par un plus grand apport d'alcali⁴, que le premier nommé obtint en 1660 un verre d'une beauté jusqu'alors inégalée, transparent et totalement incolore. Malheureusement ce très beau matériau se révéla sujet au « crizzling » un processus de dégradation relativement fréquent en verrerie qui se caractérise par la formation de petites crevasses dans la matière vitreuse⁵. G. Ravenscroft réussit à éliminer presque totalement ce défaut en remplaçant dès 1673 les sels alcalins par du sexquiozyde de plomb ou minium 6.

¹ R. CHAMBON, « Les origines de la fabrication du cristal anglais en Belgique », dans « Etudes d'histoire et d'archéologie dédiées à F. Courtoy », Gembloux, 1952, p. 794.

² G. GWENNET, « Ravenscroft et ses cristaux », dans « Clarté », mai 1939, p. 45.

³ Tels que le sable et certaines pierres.

⁴ Essentiellement contenu dans les soudes obtenues à l'époque par la combustion de différents végétaux.

⁵ Sous l'action de l'humidité, certains sels employés comme fondants se dissolvent laissant graduellement apparaître des gercures à la surface du verre. R. Chambon, op. cit., p. 794.

⁶ G. GWENNET, op. cit., p. 45.

D'autres facteurs tels que la nécessité économique dans laquelle se trouvaient les verriers de ce temps de remplacer le combustible bois, devenu trop onéreux 7, par de la houille nécessitèrent des adaptations techniques de la formule initiale; il fallut notamment utiliser des creusets couverts afin d'éviter tout risque de coloration de la matière en fusion par les fumées de la houille.

Parallèlement à ces recherches, les verriers éliminèrent progressivement la chaux de leur composition et accrurent la quantité d'oxyde de plomb utilisé comme fondant, aboutissant ainsi à la formule quasi définitive du « verre au plomb », formule que nous pourrions schématiquement résumer comme étant un mélange de potasse, de minium et de silice dans des proportions respectives de 1/6, 2/6 et 3/6.

Les verreries productives

Pour étudier la propagation de la production de ce type de fabricat sur le continent et plus spécialement dans les Pays-Bas autrichiens, nous nous sommes attachée à l'étude de documents d'archives émanant pour l'essentiel du Conseil des Finances, de l'administration des douanes, ainsi que de sources privées, lorsque de tels documents sont parvenus jusqu'à nous. Cependant l'exploitation de ces archives se révéla extrêmement délicate, car à l'époque qui nous occupe, le terme « cristal » n'avait pas la signification spécifique qu'on lui connaît aujourd'hui de « verre au plomb », il servait d'une manière plus ou moins générique à définir certaines productions fines: on parlait de cristal de Venise⁹, de cristal de Bohême 10, de cristal plombeux ou de cristallin 11. De sorte qu'en l'absence de fabricat, il reste aléatoire de vouloir déterminer les types exacts des verres qui furent produits par telle ou telle manufacture, comme il est également délicat de chercher à définir la qualité de ces produits, les informations à notre disposition étant toujours susceptibles d'avoir été altérées par les élans publicitaires d'un fabricant, par la jalousie diffamatoire d'un concurrent ou par l'ignorance technique des agents administratifs.

L'examen des sources nous permet cependant de relever l'existence de trois

⁷ B. D'HAINAUT, « Les combustibles utilisés dans l'industrie du verre au XVIII[®] s. », dans « Technologia Bruxellensis », 1980, p. 67 à 73.

⁸ W.A. THORPE, « English Glass », Londres, 1935, p. 93.

⁹ Verres qui différaient assez peu des verres ordinaires, mais dans la composition desquels on substituait les résidus provenant de l'incinération de différents végétaux par des sels alcalins extraits de ces mêmes cendres.

¹⁰ Ce type de verre était obtenu en remplaçant les sels alcalins, sans doute trop onéreux dans les régions où ils furent produits, par un mélange de quartz broyé, de potasse et de chaux.

¹¹ Verres recelant une faible quantité de plomb destiné à stabiliser la composition.

octrois ¹² accordés pour des productions qui semblent devoir être du « cristal plombeux ».

Le premier de ceux-ci fut requis par François-Robert de Colnet; descendant d'une illustre famille de gentilshommes verriers installés depuis le XIV^o s. dans les Pays-Bas, celui-ci sollicita en 1709 l'autorisation d'établir « une fabrique de bouteilles et une de verre à la manière d'Angleterre » ¹³. Cette licence qui lui fut accordée le 10 janvier 1711 stipulait expressément qu'un de ces deux établissements devait produire du cristal. Malheureusement jusqu'ici les sources n'ont livré aucune information nous permettant de savoir si les fournaises de cette verrerie ont effectivement produit ce type de fabricat durant les 20 ¹⁴ ou 30 ¹⁵ années que dura son existence.

Un autre octroi fut accordé, en 1743, pour établir « une verrerie et manufacture de verre de cristal » ¹⁶ mais cette fois à Namur et en faveur de François-Hyacinthe de Colnet. Toutefois, dans ce cas-là encore, impossible de déterminer si il y eut une production effective de cristal durant les quelque trois années où cette manufacture eut une activité ¹⁷.

Fort heureusement, nous sommes plus amplement renseignés sur la troisième de ces manufactures car de nombreux documents tant internes ¹⁸ qu'externes ¹⁹ à son administration ont été conservés.

Introduite en novembre 1752 par Sébastien Zoude la demande d'octroi relative à cet établissement fait mention d'une « verrerie de cristal » ²⁰. Et dans ce cas-ci la concordance de plusieurs indices tend à prouver que la fournaise Zoude produisit bien du cristal, du moins durant une période de son existence.

En effet, nous savons par les comptes conservés aux archives de l'Etat à Namur que la manufacture faisait une consommation importante de minium, la matière première indispensable à la fabrication du cristal. Ainsi, en avril 1754, soit trois mois avant l'allumage du premier four, S. Zoude acheta 1004 livres de minium à Anvers, pendant les cinq années suivantes, ses achats s'élevèrent annuellement à près d'un millier de livres, en 1761 ils montèrent jusqu'à deux ou trois mille livres et en 1762 ils atteignirent cinq mille livres. Plus tard, entre

¹² Rappelons que nous avons limité cet article au cadre géographique des Pays-Bas autrichiens, ce qui exclut de notre propos la principauté de Liège et ses productions.

¹³ E. CLOSE et O. LAMBOT, « Gilly à travers les âges », Court-St-Etienne, 1923-1925, p. 76.

¹⁴ Archives générales du Royaume (A.G.R.), Conseil des Finances (C.F.) 5340, fol. 436.

¹⁵ A.G.R., C.F. 5349 fol. 85.

¹⁶ A.G.R., C.F. 5348 fol. 237.

¹⁷ A.G.R., C.F. 5348 fol. 398.

¹⁸ Archives de l'Etat à Namur (A.E.N.), Fonds de la verrerie Zoude.

¹⁹ Archives du Conseil des Finances.

²⁰ A.G.R., C.F. 5348 fol. 318.

1765 et 1776 sa consommation varia de 4.259 à 10.655 livres ²¹. Puis brusquement, à partir de 1776, les livres de compte cessent de mentionner l'acquisition de ce produit. Mais l'interruption de ces approvisionnements ne doit pas nécessairement être interprétée comme la cessation de la production cristalline, car, ainsi que le prouvent deux lettres datées de l'année 1768, S. Zoude cherchait à produire lui-même du « plomb rouge » et il semble qu'il y soit parvenu. C'est du moins ce que laissent sous-entendre quelques lignes extraites du brouillon non daté d'une requête dont nous ignorons toutes les suites : « comme il me convient pour l'avantage de ma verrerie d'avoir le mignion ou plomb rouge en abondance, que les mines de Védrin sont à ma portée, j'avais résolû d'en faite la calcination et en livrer même à ceux qu'ils en ont besoin » ²².

D'autre part nous savons aussi que Zoude utilisait un « feu de houille » et des creusets couverts ²³. Or ces deux méthodes de travail qui étaient loin, à l'époque d'avoir été adoptées par la majorité des verriers de nos régions, sont rigoureusement similaires à celles utilisées par les Anglais pour fondre leur cristal.

Enfin, il est un autre élément qui accrédite la réalité de cette production cristalline: ce sont les affirmations répétées des Zoude à ce sujet, étayées par l'envoi d'objets fabriqués dans ses fournaises comme « pièces à conviction ». Ainsi, en février 1755, il profita d'une assemblée des Etats de Namur pour exhiber des échantillons de cristaux qu'il venait de réaliser ²⁴ et en février 1762 c'est au prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, qu'il envoya ses plus belles pièces de cristal ²⁵. De plus, on est obligé de constater que les réponses du gouvernement et des pouvoirs locaux aux démarches entreprises par le maître de fournaise namurois furent à cette époque extrêmement favorables. On en prendra pour seul exemple la publication le 9 septembre 1762 d'un nouveau tarif douanier visant à restreindre l'importation des verres étrangers ²⁶ dont l'instauration aurait été décidée parce que « la verrerie Zoude [en] avait besoin » ²⁷ une telle mesure laissant apparaître l'attention toute particulière que les autorités portaient à cette manufacure, un intérêt qui devait certainement se justifier par la spécificité ou par la qualité de sa production.

Ainsi donc, si nous pouvons avoir la quasi-certitude que la verrerie namuroise de Zoude a bien eu une production de cristal plombeux, il ne nous est cependant pas possible de préciser à quel moment exact débuta cette fabrication, car

²¹ A.E.N., Comptes de la verrerie Zoude mentionnés par R. CHAMBON, op. cit., p. 803.

²² A.G.R., C.F. 5342 fol. 439 et 453.

²³ R. CHAMBON, op. cit., p. 802 et 803.

²⁴ S. Bormans, «La fabrication du verre de cristal à Namur», dans « Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie », 1880, p. 478.

²⁵ A.G.R., C.F. 5342 fol. 453.

²⁶ A.G.R., C.F. 5342 fol. 477.

²⁷ A.G.R., C.F. 5342 fol. 438.

certains des achats de minimum peuvent avoir été réservés à la seule composition de verres qui tels les cristallins ou demi-cristal contenaient une faible quantité de plomb. Par contre nous disposons d'un repère chronologique qui nous permet de situer l'évolution qualitative de cette production: nous savons, par la missive que Zoude joignit en 1762 aux pièces de cristal qu'il adressa à Charles de Lorraine, qu'en cette année il était enfin parvenu à « fondre des cristaux de qualité égale à ceux d'Angleterre » ²⁸. Une réussite qu'on ne peut s'empécher de mettre en rapport avec la présence en 1761 à la manufacture namuroise de l'anglais Holte Bridgeman venu, ainsi qu'en témoigne le livre de compte de la verrerie « enseigner plusieurs compositions à la mode d'Angleterre » ²⁹.

Cette production de cristal semble avoir été stoppée à la mort ou peu après la mort, en août 1779, du maître de la manufacture ³⁰ car dès l'année suivante sa veuve Marguerite Pétiaux revendit à un verrier liégeois tout le minium qui lui restait en stock. Et il ne semble pas, du moins si l'on se fie aux statistiques publiées en l'an X par l'officier français Jardinet, que la production de ce type de fabricat ait repris dans cette manufacture avant le début du XIX^e s. ³¹.

En conclusion, nous pouvons dire que la technique anglaise de fabrication du cristal s'est peu à peu introduite sur le continent durant le XVIII[®] s. et que S. Zoude, maître de verrerie à Namur, fut l'un des premiers, sinon le premier fabricant de ce type de verre dans les Pays-Bas autrichiens. Mais que, suspendue à la mort de ce personnage, la production cristalline ne semble avoir été reprise dans nos régions que vers 1802, après la reprise en main de la verrerie de Vonêche par A.G. D'Artigues, directeur depuis 1790 de la célèbre cristallerie de St Louis en France.

²⁸ A.G.R., C.F. 5342 fol. 439 et 453.

²⁹ A.E.N., Fonds Douxchamps, fol. 46.

³⁰ J. PHILIPPE, « Le Val St Lambert, ses cristalleries et l'art du verre en Belgique », Liège, 1970, p. 171.

³¹ Archives personnelles de R. Chambon citées par A. Douchamps, « La verrerie Zoude à Namur », I.C.H.E.C., 1968-1969.



PIERRE LE GRAND ET LA CONCEPTION DE L'ETAT EN RUSSIE A L'AUBE DES LUMIERES

par

Erich DONNERT (Halle)

L'évolution culturelle et intellectuelle de la Russie depuis la seconde moitié du XVII° siècle est caractérisée par une sécularisation de plus en plus manifeste. Ce processus correspondait à la réalisation et à l'amplification des exigences inhérentes au mouvement de la bourgeoisie naissante, s'inspirant de l'Humanisme, de la Renaissance et de la Réforme. Les aspirations à l'émancipation, devenues évidentes à la fin du XVII° siècle dans la société russe, annonçaient une ère nouvelle qui devait devenir réalité au XVIII° siècle. Le règne de Pierre I (1682-1725) entraîna pour la Russie des mutations profondes dans tous les domaines de la vie sociale et accéléra le développement de l'empire des Tsars pour en faire l'Etat des temps modernes. Le Tsar combattit avec une inhabituelle rigueur les anachronismes qui subsistaient dans son pays et, au cours d'une guerre qui consuma les forces vives du pays, il vainquit la Suède, considérée jusqu'alors comme invincible. Avec la réalisation de son vaste programme de réformes la Russie accéda au rang de puissance européenne.

Sous Pierre Ier, l'histoire russe s'accéléra. Cette constatation vaut notamment pour le développement de la culture qui, sous son impulsion, pénétra dans toute

¹ Etant donné que je reviendrai prochainement et de façon plus précise sur la Russie sous Pierre le Grand, je ne donne ici que les références les plus importantes. Pour aborder la question, consulter avant tout E. Winter, Frühausklärung, Berlin, 1966, en particulier les pages 267 et suivantes; du même auteur, Ketzerschicksale, Berlin, 1979, pp. 220 et suivantes; du même auteur, « Petrinismus und Josephinismus », Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, 25, 1977, cahier 9, pp. 1046 et suivantes; G. Mühlpfordt, « Petersburg und Halle. Begegnungen im Zeichen der Ausklärung », Jahrbuch für Geschichte der sozialistischen Länder Europas, 25/2, 1982, pp. 155-171.

la société russe. Mieux qu'aucun autre, le Tsar mesura l'importance de l'économie, du commerce, de l'éducation et de la science pour le développement de son pays. Les premières mesures politico-culturelles prises lors de son règne allaient déjà dans ce sens. Dans la voie tracée par Pierre le Grand, il faut également signaler l'exploration scientifique des lointaines contrées situées à l'est de son immense empire.

Le monarque avait particulièrement en vue l'amélioration de l'urbanisme russe et la construction de nouvelles localités, dont l'exemple le plus connu est la fondation de la nouvelle capitale de l'empire, Saint-Pétersbourg. En outre, d'innombrables routes et canaux furent construits. Les écoles, établissements pédagogiques, institutions scientifiques et ateliers artistiques nouvellement créés, transformèrent la vision du monde, les sentiments et le goût de l'homme russe et firent naître une architecture, une peinture et une littérature modernes. Le livre scientifique comme les belles lettres acquirent une importance particulière. Du fait de ses séjours en Europe centrale et occidentale, Pierre le Grand se trouva renforcé dans son désir de donner la possibilité à davantage de Russes d'étudier et d'améliorer leur formation à l'étranger. Il y envoya de jeunes nobles avec mission d'apprendre les langues et de s'y familiariser avec les sciences physiques et naturelles, la médecine et les techniques. Des étudiants russes s'inscrivirent dans de nombreuses universités étrangères, dans les écoles supérieures à Amsterdam et Venise d'abord, à Wittenberg, Halle, Iéna, Leipzig, Göttingen et ailleurs ensuite. Les études à l'étranger imposées par le gouvernement de Pierre le Grand étaient en relation directe avec l'obligation pour la noblesse de servir dans l'administration, l'armée et la marine. A leur retour de l'étranger, les anciens « studiosi » étaient tenus d'accepter l'activité qu'on leur proposait. Pour l'aider, Pierre Ier avait à ses côtés des conseillers qualifiés. Parmi eux se trouvaient des Russes, des Ukrainiens et des non-Russes, qui souvent étaient nés dans l'empire des Tsars.

Le perfectionnement de l'économie, du commerce, de l'industrie, de l'éducation et des sciences requérait des spécialistes qualifiés qu'il fallut recruter à l'étranger au début du règne de Pierre le Grand. Le fait d'engager des étrangers au service de l'empire des Tsars supposait de la part de l'Etat une tolérance religieuse à laquelle répugnaient le patriarche et les évêques orthodoxes. Si l'on ne pouvait renoncer à la collaboration d'étrangers au sein de l'Etat de Pierre, ces derniers devaient cependant, de l'avis des autorités ecclésiastiques, être soumis à de sévères contrôles dans le cadre de leur activité. D'où l'installation de ces étrangers dans des quartiers ou des lieux de résidence assignés afin d'éviter la propagation de leurs idées dans la société russe.

La demi-sœur de Pierre le Grand, la Régente Sophie (1682-1689), s'était pourtant déjà déclarée en faveur de la tolérance vis-à-vis des étrangers travaillant en Russie. Ainsi, l'ukase du 26 janvier 1689 invita les huguenots français à venir en Russie en leur garantissant une liberté religieuse totale. Pierre le Grand confirma en 1692, puis à nouveau en 1702 cet ukase et l'étendit à toutes les confessions. La rencontre du souverain avec le quaker William Penn en l'an 1698 et le séjour de Pierre en Angleterre le convainquirent définitivement de la nécessité de soumettre l'Eglise aux intérêts de la société et de l'Etat. C'est en Angleterre, comme en Suisse et dans les Provinces-Unies, que l'absolutisme confessionnel avait été éliminé le plus tôt en Europe, surtout grâce au travail préparatoire d'un Thomas Hobbes. Dans l'empire des Tsars par contre, il s'avéra que l'Eglise et l'Etat étaient toujours liés de la manière la plus étroite. Le patriarche occupait, avant comme après, un trône d'importance égale à celui d'un Tsar dans l'Eglise du couronnement du Kremlin, et le prince de l'Eglise et le monarque gouvernaient ensemble la Russie. Dès qu'un Tsar se trouvait dans l'embarras, comme ce fut le cas pour le jeune Pierre, il allait trouver refuge dans le cloître de Zagorsk (Trinité St. Serge) qui se trouvait à proximité de Moscou.

Désireux de faire de la Russie un Etat moderne, Pierre Ier reconnut de bonne heure l'importance de la tolérance religieuse. Ses maîtres, à cet égard, furent le calviniste français Lefort et le catholique Patrick Gordon, plus tard généraux, qui influencèrent le jeune monarque de façon durable.

Avec ses édits sur la tolérance, Pierre Ier fit intervenir son pouvoir souverain contre l'Eglise orthodoxe. Ce ne furent point des considérations religieuses, mais les exigences économiques, sociales et politiques de l'ère nouvelle qui engagèrent le Tsar dans cette voie. Les tenants de l'ordre ancien et de l'Eglise souveraine 2 n'étaient évidemment pas disposés à se plier sans résistance aux décrets du monarque. Les riches prélats reçurent à cette occasion le soutien d'une grande partie des puissantes familles de boïars et de princes électeurs. Même des membres de la maison du Tsar, tels que la première épouse de Pierre, Eudoxie Lopukhina et le fils du souverain Alexis, se rangèrent du côté de l'opposition dont les chefs de file tentaient de discréditer Pierre en le faisant passer pour hérétique.

Les oppositions auxquelles le pouvoir se heurtait désormais engendrèrent une lutte acharnée. Derrière la révolte des Streltsy en 1689 et, davantage encore, derrière le soulèvement de 1698 se trouvaient les « Barbus », c'est-à-dire les représentants de l'Eglise et de la Tsarine, les traditionalistes qui s'opposèrent par tous les moyens au désir de Pierre de soumettre l'Eglise aux intérêts de la société et de l'Etat. Cependant, déjà avant son premier voyage à l'étranger en 1697/98, le Tsar avait réussi à soumettre les recettes et les dépenses de l'Eglise au contrôle de l'Etat et à contraindre les prélats à tenir des livres de dépenses « pour chaque année ». De cette façon, le souverain avait introduit le contrôle financier de l'Eglise par l'Etat et légué par l'ukase du 30 décembre 1701 l'administration des biens du clergé régulier à un prikaz (bureau) des monastères.

² H.-D. DÖPMANN, Die Russische Orthodoxe Kirche in Geschichte und Gegenwart, Berlin, 1977, pp. 109 et suivantes.

Dans le combat que livra Pierre à l'Eglise orthodoxe, l'ordre impératif donné par le souverain de raser les barbes revêt une valeur symbolique particulière. Le monarque taxait depuis 1705 les porteurs de barbe suivant l'importance de leurs revenus. Au centre de la résistance contre le décret de Pierre, de plus en plus souvent gratifié par les membres du haut clergé du titre d'« Antéchrist » installé sur le trône du Tsar, il y avait le patriarcat. Un patriarche combatif à la tête de l'opposition s'organisant contre le souverain pouvait représenter pour Pierre le Grand un adversaire dangereux. C'est pourquoi, après la mort d'Adrien en 1700, le monarque laissa le siège du patriarche vacant. Il installa un simple administrateur patriarcal, un exarque, poste pour lequel le recteur érudit du Collège Mohyla de Kiev, Iavorski fut élu.

Stefan IAVORSKI (1656-1722) était ukrainien et avait recu une formation au collège Mohyla de Kiev, élevé au rang d'académie par Pierre le Grand en 1701. En même temps, Iavorski avait étudié au collège polonais des Jésuites et était devenu, après avoir été moine durant une courte période, professeur à l'académie des religieux de Kiev, Iavorski passait pour un érudit de renommée internationale. Pierre le Grand parut trouver en lui la personne la mieux adaptée pour exercer l'office d'exarque. En plus, par sa prise de position contre les écrits séditieux de Grigori Talitski qui avait traité le Tsar d'antéchrist, Stefan s'était révélé comme un allié de Pierre le Grand. Cependant l'étendue des pouvoirs de Iavorski était extrêmement limitée. Le clergé était soumis au Sénat exécutif créé en 1711. Iavorski lui-même espérait obtenir, grâce à son alliance avec le Tsar, le poste de patriarche et il considérait le règlement en vigueur jusqu'alors dans l'administration de l'Eglise comme provisoire. Cependant Pierre le Grand ne pensait pas sérieusement à mettre en place un nouveau patriarche. Les rapports entre Iavorski et le Tsar se refroidirent alors rapidement et se tendirent. L'attitude que le Tsar adoptait vis-à-vis des cérémonies religieuses y contribuait certes amplement, de même que les orgies qui se déroulaient au cours de simulacres de synodes et les activités des patriarches ivrognes en costume d'évêques...

Si, au cours de son procès contre Talitski, Iavorski avait amené ce dernier à faire l'aveu de ses doctrines mensongères et l'avait par là-même conduit au bûcher, il en venait maintenant à des attaques directes contre le Tsar. Pour atteindre ses objectifs, il sut gagner à sa cause Théophilacte Lopatinski que Iavorski nomma en 1706 recteur de l'Académie religieuse de Moscou pour le latin, le grec et le slave, poste qu'il occupait lui-même auparavant. Lopatinski devait devenir un des adversaires les plus dangereux de Pierre le Grand. Le Tsar comprit bientôt de quel côté Iavorski se trouvait réellement. Cependant, pour le lier à l'Etat et à la volonté du Tsar autant que possible, Pierre le Grand maintint l'exarque à la tête de l'Eglise orthodoxe jusqu'à sa mort en 1722 et refusa à plusieurs reprises les demandes de démission de Iavorski. Contrairement à l'opposition ecclésiastique très fortement attachée à la vieille orthodoxie, Iavorski, qui était pro-catholique, représentait encore pour le monarque un moindre mal.

Dans le combat qu'il menait de façon dissimulée contre le Tsar, Iavorski se montra très audacieux. Quand l'administration des monastères fut mise sous la tutelle du Sénat, il répondit en mars 1712 par un sermon qu'il prononça devant le Tsar et qui contenait de violentes attaques contre la personne de Pierre le Grand et contre sa vie privée. Deux années plus tard, en 1714, le conflit qui avait éclaté entre le Tsar et l'exarque, et qui devenait de plus en plus visible, devait s'aggraver encore. Un procès intenté à Dmitri Tveretinov par les religieux orthodoxes, et au cours duquel ce dernier fut accusé d'hérésie protestante, en fournit le prétexte. Iavorski se montra un ennemi farouche du luthéranisme et se répandit en tirades contre le mode de vie habituel dans la Nemetskaja Sloboda, le faubourg de Moscou où vivaient les étrangers, et il essaya de discréditer le Tsar Pierre le Grand auprès du peuple. Comme érudit et écrivain religieux, Iavorski était un représentant de l'école latinisante de théologie ukrainienne, très fortement marquée par l'interprétation aristotélicienne de la scolastique thomiste. Le médecin Tveretinov, qui avait été formé par des médecins allemands dans ce faubourg de Moscou, avait été accusé par l'exarque d'hérésie protestante. Mais comme Pierre le Grand et son sénat se déclarèrent en faveur de Tveretinov, la démarche de Iavorski contre « l'hérétique » se termina par une humiliation de l'administrateur patriarcal.

Déjà, dans son sermon sur la « vigne du Christ » de 1698, Iavorski avait prononcé des paroles terribles contre le luthéranisme. En 1718, il fit paraître son œuvre principale contre le protestantisme, à laquelle il donna le titre de Pierre angulaire de la foi. Il emprunta son épigraphe à un ouvrage portant le même nom et écrit par le Jésuite polonais Théophile Rutek, et pour sa polémique antiprotestante il s'inspira du Jésuite Roberto Bellarmin. Toute sa vie, le Tsar Pierre Ier s'opposa à la parution de l'ouvrage de Iavorski. C'est pour cette raison que son œuvre ne parut qu'en 1728. Par la suite, elle devait pourtant jouer un rôle important en tant que manuel de la polémique antiprotestante au cours des démêlés théologiques qui se terminèrent à la fin du XIX e siècle. En outre, Iavorski publia un manuel de rhétorique en latin et rédigea une préface laudative pour un livre de piété écrit par un archevêque orthodoxe portant le titre de Bogoslovie, qui n'était en fait rien d'autre que la traduction en russe des Meditationes du religieux luthérien Johann Gerhard parues en 1664.

Au cours des démêlés religieux sous le règne de Pierre le Grand, la prise de position par rapport à la scolastique joua un rôle décisif. Les penseurs et les théologiens comme Iavorski et Lopatinski veillaient à ce qu'aucune idée non conforme aux dogmes ne pénétrât l'idéologie religieuse. Face à de tels hommes, Pierre le Grand réussit avec peine à réaliser son ambition qui était d'ouvrir la voie en Russie à des réformes efficaces. Pour imposer ses plans, le monarque avait cependant besoin de la participation de hauts prélats religieux qui entrèrent au service de l'Etat de Pierre le Grand. Ce qui manquait au Tsar, c'était un collaborateur et idéologue brillant, qui devait être non seulement un allié convaincu

de l'absolutisme tsariste, mais également un érudit aux talents multiples et un bon écrivain. C'est finalement en la personne de l'évêque Prokopovitch, que le monarque le trouva.

Théophane PROKOPOVITCH (1681-1736) ³ d'origine ukrainienne comme Iavorski, fut son élève. Il avait étudié à l'Université grégorienne jésuite de Rome et était devenu en 1704 professeur de poésie, de rhétorique et de philosophie à l'Académie de Kiev qu'il présida comme recteur de 1711 à 1716. Déjà, la tragicomédie de Prokopovitch, Vladimir, parue en 1705, dans laquelle l'ignorance et les abus sociaux étaient violemment dénoncés, avait attiré l'attention du monarque sur cet homme, et le sermon qu'il prononça à l'occasion de la victoire de Poltava (1709) mit en évidence la sympathie du théologien pour les Lumières. Théophane sut gagner rapidement la confiance du Tsar, et une fois nommé à la tête de l'académie religieuse de Kiev, le nouveau recteur déploya son activité dans le sens du progrès social. En 1718, Pierre le Grand l'éleva à la dignité d'évêque de Pskov et le chargea d'élaborer un règlement religieux qui correspondît au système collégial d'Etat.

Théophane Prokopovitch fut le fondateur du « Mouvement Orthodoxe des Lumières ». A la différence des tendances et aspirations catholicisantes de Iavorski, il se révèla un opposant radical à l'Eglise romaine et se montra ouvert aux poussées réformatrices qu'il puisait dans la littérature protestante. Le confessionalisme de Théophane était moins rigoureux et laissa apparaître de très nettes tendances en faveur d'une Eglise d'Etat très fortement pénétrée des idées des Lumières. Les conceptions théologiques et sociales de Prokopovitch connurent une nette transformation, comme le montre une comparaison de ses sermons de Kiev et de ceux de Pétersbourg. Si dans les premiers il s'appuie encore, dans la partie centrale de son argumentation, sur l'au-delà, Prokopovitch met, durant sa période pétersbourgeoise, le souci des choses terrestres au premier plan. Le Tsar Pierre Ier apparaissait comme l'incarnation de la force triomphale de l'homme, sans la vénération mystique que l'on voue aux héros. Cette image de souverain devait avoir une signification non négligeable pour la formation de la conscience politicoéthique de son époque et de l'avenir. S'adressant au Tsar, Prokopovitch s'exprime ainsi : « De nombreux souverains gouvernent de telle manière que le simple peuple ne comprenne pas en quoi consiste la destinée du souverain, pourtant toi seul as montré que c'était une chose très noble et un très grand hon-

³ V.M. NIČIK, Feofan Prokopovič, Moskau, 1977; du même auteur, Iz istorii otečestvennoj filosofii konca XVII — nacala XVIII v., Kiev, 1978; Ja. M. STRATIJ, Problemy naturfilosofii v filosofskoj mysli Ukrainy XVII veka, Kiev, 1981. Egalement important: E. WINTER, «Zum geistigen Profil Feofan Prokopovičs», Studien zur Geschichte der russischen Literatur des 18. Jahrhunderts, Bd. 2, Berlin, 1968, pp. 24-28, 380; J. TETZNER, «Theophan Prokopovič und die russische Frühausklärung», Zeitschrift für Slawistik, 3, 1958, cahier 2, pp. 351-367. Cf. aussi H.J. HÄRTEL, Byzantinisches Erbe und Orthodoxie bei Feofan Prokopovič, Würzburg, 1970.

neur de prendre sur soi toutes les peines et tous les fardeaux. Comme si tu étais fatigué par ta haute vocation, tu nous apparais en tant que Tsar comme un maître et un simple artisan aux talents multiples » 4.

Les sermons de Prokopovitch, à l'époque pétersbourgeoise, contenaient un appel à tous à participer aux réformes de Pierre et représentaient une louange unanime du travail dont on louait, en la présence du Tsar, le premier représentant. L'inaction et l'oisiveté étaient sévèrement condamnées. Prokopovitch fit nettement comprendre qu'il fallait assurer un rendement important pour rattrapper le retard de la Russie dans le domaine économique et technique. Dans le même contexte, Théophane attaqua violemment le culte contre-nature que vouait jusqu'alors l'Eglise orthodoxe aux infirmes et aux simples d'esprit.

Une idéologie chrétienne de ce genre, défendue par Prokopovitch en personne, était d'une grande utilité pour l'Etat de Pierre le Grand. Si la volonté du souverain et de ses fonctionnaires était élevée au rang de commandement divin, la résistance à la violence de l'Etat signifiait par là-même à la fois hérésie et péché, au contact desquels l'homme souillait sa conscience. Le devoir d'obéissance, qui occupe une place centrale dans la religion chrétienne, représentait pour les tenants de Pierre un moyen important pour ancrer leur pouvoir dans le peuple.

Il ressort de nombreux écrits de Prokopovitch que le fait de dépasser les anachronismes économiques et techniques de la Russie s'avérait être une force motrice décisive pour l'idéologie de la société des lumières défendue par Pierre et ses collaborateurs. Ce qui, pour les tenants du régime de Pierre le Grand, avait valeur de postulat central, c'était avant tout l'éducation du peuple. Dans la conception idéologique de la société de Pierre le Grand, la question de l'éducation représentait une caractéristique fondamentale.

Prokopovitch partageait également les idées de Pierre sur la tolérance et il chercha à les justifier. Il insista dans ses écrits sur la légalité des mariages entre des femmes orthodoxes et des hommes appartenant à d'autres confessions, comme dans le cas des prisonniers de guerre suédois dans l'Oural. Dans cette perspective, on expliquait dans les proclamations officielles d'Etat que les Suédois étaient également des chrétiens qui ne se séparaient de l'Eglise orientale que sur quelques dogmes. Or, dans l'atmosphère enfiévrée qui régnait en 1709 à l'Académie de Kiev à l'occasion de la victoire de Poltava, Prokopovitch avait encore désigné les Suédois comme les ennemis de l'Eglise orthodoxe.

Mais Prokopovitch ne puisait pas ses idées seulement dans la réalité russe, il les trouvait aussi dans les ouvrages savants qui abondaient dans sa bibliothèque. Parmi les quelques 750 auteurs qui y figuraient, la moitié était constituée de

⁴ Feofan Prokopovič, Slova i reči, Tome 1, St. Petersburg, 1760, p. 188. Déjà chez A. Lauch, « Zeitkritik und Ideal. Ein Beitrag zum Bild vom Menschen in der russischen Literatur des 18. Jahrhunderts », Graβhoff/Lauch/Lehmann, Humanistische Traditionen der russischen Aufklärung, Berlin, 1973, p. 79.

savants allemands. Suivaient dans une moindre mesure des Hollandais, des Italiens, des Français, des Anglais, des Ecossais et des Suisses. Environ 120 ouvrages théologiques se trouvaient parmi les œuvres allemandes. Ainsi Prokopovitch avait en sa possession les œuvres de Luther, de Melanchthon et de Johann Gerhard. Etaient aussi représentés dans sa bibliothèque les abrégés piétistes, parmi lesquels ceux de Francke, Spener, Callenberg et Freylinghausen. Les grands jurisconsultes modernes, Grotius et Pufendorf, ne manquaient pas à l'appel ni non plus les œuvres des Anciens 5.

La tâche principale de Prokopovitch en tant que collaborateur de Pierre consistait à fonder la monarchie absolue. Prokopovitch défendait l'idée que les réformes nécessaires dans la situation de l'époque ne pouvaient être réalisées qu'avec l'aide d'une monarchie absolue forte. Ainsi se fit-il, dans son Ecrit sur le Pouvoir et la Majesté du Tsar (1718) et dans le traité sur Le Droit de la Volonté du Monarque (1722), le défenseur du pouvoir illimité du souverain absolutiste, dérivant de la Bible et du droit naturel. Le Tsar avait aussi le droit, selon lui, de céder le trône à un successeur digne.

Dès 1718, Pierre le Grand avait chargé Théophane de rédiger un mémoire sur l'efficacité d'un collège religieux. Dans cette initiative du souverain, l'exarque Iavorski crut voir sa propre mise à l'écart et en Prokopovitch, son ancien élève à Kiev, un dangereux concurrent qu'il dénonça comme un prélat contaminé par le calvinisme. Cependant le procès de haute trahison intenté à la même époque contre le Tsarévitch Alexis, et dans lequel Iavorski craignait d'être compromis, rendit l'exarque plus conciliant: il finit par s'accommoder de la nomination de Prokopovitch comme évêque de Pskov.

La Description et l'appréciation d'un collège religieux, premier titre du mémoire de Prokopovitch, était un volumineux traité religieux dans lequel il montrait les avantages qu'offrait une direction collégiale de l'Eglise, et où il présentait les instructions relatives à l'administration et aux fonctionnaires, ainsi que d'innombrables indications pratiques et théoriques en vue de réformer le système éducatif et scolaire. Le projet de Prokopovitch d'établir de nouveaux règlements de l'Eglise reçut force de loi après avoir été accepté et personnellement remanié par le Tsar Pierre le Grand; il parut le 25 janvier 1721 sous le titre de Règlement religieux. Il portait le monogramme du souverain, de quelques sénateurs et de 87 hauts ecclésiastiques qui se virent, pour la plupart, contraints d'apposer leur signature au bas du traité.

En remplacement du patriarche, on installa, après la promulgation du règlement, un «Collège religieux » qui reçut peu de temps après le titre de «Très

⁵ J. TETZNER, « Bücher Jenaer Professoren in der Bibliothek des petrinischen Reformators Theophan Prokopovië », Wissenschaftliche Zeitschrift der Universität Jena. Gesellschafts- und Sprachwissenschaftliche, Reihe 7, 1957/58, Heft 1, pp. 57-61; du même auteur, « Bücher deutscher Autoren in Prokopoviës Bibliothek », Die deutsch-russische Begegnung und Leonhard Euler, Berlin, 1958, pp. 125-142.

Saint Synode Supérieur ». En tant que corporation dirigeante des évêques et archimandrites, investie des plus hauts pouvoirs, dont les fonctions comprenaient le règlement des affaires religieuses, de l'enseignement religieux et de la surveillance du clergé, le Synode représentait dans une certaine mesure le principe de la conciliarité orthodoxe et reçut en conséquence, grâce aux patriarches de Constantinople et d'Antioche, la légitimation exigée par le Tsar. Conformément aux autres collèges, le Synode reçut un président et deux vice-présidents. Stefan Iavorski, l'exarque jusqu'alors en poste, en fut le premier président. A sa mort, en 1722, Théophane Prokopovitch lui succéda. De même que les fonctionnaires et les militaires, les membres du Synode devaient signer un serment écrit qui comprenait l'obligation d'être « un sujet et un valet fidèle, honnête et obéissant » 6 envers le Tsar et la Tsarine. Suivant l'exemple du Sénat, le Synode reçut, en 1722, sur ordre du Tsar, outre son président religieux, un procurateur suprême supplémentaire, chargé en tant qu'avocat de régler les affaires de l'Etat et soumis en même temps à la chancellerie du Synode. Le procureur suprême nouvellement nommé était un officier de cavalerie qui, dans toutes les questions concernant l'administration du Synode, mettait à profit son droit de contrôle.

Dans le « Règlement religieux », on sentait très nettement l'influence de la conception pétriniste de l'Etat. C'est ainsi que le Synode eut pour devoir non seulement de surveiller les dogmes de l'Eglise orthodoxe mais aussi de combattre la superstition et de protéger les sciences contre l'accusation d'hérésie. Dans le même sens, il était dit qu'au cours des siècles passés, c'est-à-dire environ « neuf cents ans, presque toutes les sciences avaient été très médiocres et pleines d'insuffisances dans toute l'Europe » et qu'il en était de même pour la Russie. Grâce aux efforts du gouvernement actuel et à la « discipline régulière », on obtiendrait de considérables progrès de la patrie russe dans tous les domaines et l'administration de l'Eglise aurait elle aussi besoin de la « lumière des maîtres » 7.

Les ukases sur la réforme des monastères que Pierre le Grand édicta personnellement de 1722 à 1724, après la publication du « Règlement religieux », procédaient du même esprit. Il y exigeait que les monastères se tournent vers un travail utile et que leurs anciens occupants aient une activité dans le domaine des soins aux malades et aux pauvres, de l'éducation des orphelins ou qu'ils accomplissent des travaux manuels et s'adonnent aux études scientifiques. Pierre le Grand n'avait aucune sympathie pour l'idéal ascétique et contemplatif des moines. Pour lui, les moines et les moniales n'étaient que des oisifs et des parasites qui menaient belle vie aux dépens des autres : « A qui sont-ils utiles dans la communauté ? En vérité, comme le dit le dicton, ni à Dieu ni aux hommes ; car la plupart d'entre eux se jettent dans les monastères par paresse et pour ne pas avoir à payer d'impôts et pour pouvoir manger gratuitement leur pain. Mais pour ces inactifs, il existe une autre forme de vie, faite de travail qui par là-même plaît

⁶ Geistliches Reglement, St. Petersburg, 1721, p. 5.

⁷ Ibidem, pp. 32, 33, 34,

davantage à Dieu et se trouve donc être moins répréhensible, dans laquelle ils serviraient les vrais pauvres, les enfants et les vieillards sans moyens »⁸. En conséquence, l'entrée dans les monastères fut rendue plus difficile, limitée et même entièrement interdite pour un certain temps.

Les mesures de réforme des monastères furent prises avec pour seule visée l'intérêt immédiat de la société et de l'Etat. Il s'agissait là d'une anticipation du Joséphisme dans presque tous les détails. La prétention sous Pierre Ier de disposer de façon immédiate des forces humaines et productives de la société, était encore plus forte que soixante ans plus tard sous Joseph II.

Pierre le Grand n'élimina pas seulement le système scolaire et éducatif qui était alors sous l'emprise de l'Eglise. Il subordonna aussi les infrastructures existantes au service de l'Etat, ce qui veut dire qu'il ordonna que l'on fît entrer dans la fonction publique des gens frais émoulus des écoles ecclésiastiques et des séminaires. A cet effet, il posa des exigences élevées pour ce qui était de la formation dispensée par les écoles du clergé, comme le prouve la promotion du Collège Mohyla de Kiev au rang d'académie en 1701. La même année, le Tsar avait ordonné à Iavorski, protecteur de l'Ecole Gréco-hellénistique de Moscou, de procéder à la réorganisation de cet établissement scolaire. Pour cela, on fit venir de Kiev des enseignants qualifiés et on renforça avant tout le programme des exercices de latin pour les élèves de ce centre. Cette école moscovite prit alors le nom d'Académie slavo-latine. Le latin devint la discipline principale et la langue obligatoire requises pour la formation théologique. Ce ne fut qu'en 1738 que le grec et l'hébreu réapparurent au premier plan; en 1775 on appela désormais l'Académie Slavo-latine de Moscou l'Académie Gréco-Latine.

Sur l'exemple de Kiev et de Moscou, on organisa également dans d'autres villes de l'empire des écoles religieuses supérieures, parmi lesquelles un séminaire slavo-latin à Černigov, une école slavo-russe à Tobol'sk et un institut slavogrec à Novgorod. Les écoles religieuses supérieures et les séminaires étaient maintenant ouverts à toutes les couches de la société. Le Règlement religieux de Pierre le Grand de 1721 enjoignait aux dignitaires ecclésiastiques de fonder, dans toutes les éparchies, des écoles élémentaires et des séminaires subsidiés par les revenus des monastères et des évêchés. A l'avenir, seuls des membres du clergé qui étaient passés par les écoles élémentaires religieuses et les séminaires y seraient admis.

La politique religieuse de Pierre le Grand reposait aussi en grande partie sur les expériences et les impressions que le Tsar avait eues au cours de ses voyages à l'Ouest. Il était alors entré en contact direct avec les différents courants de la foi chrétienne, c'est-à-dire avec le calvinisme, le luthéranisme, les Quakers, les Anglicans et, bien sûr, les catholiques. De ce fait, l'assurance que Pierre le

⁸ Johann Joseph Haigold (= SCHLÖZER), Beilagen zum Neuveränderten Ruβland, Teil 1, Piga, Mitau, p. 86.

Grand manifestait vis-à-vis de l'Eglise russe orthodoxe se trouva renforcée. Cela est aussi particulièrement sensible dans le fait que la tolérance religieuse du monarque ne fut jamais sans bornes; elle reposait au contraire sur de solides principes. C'est ainsi qu'en 1719 le Tsar chassa les Jésuites de la Russie pour la seconde fois (la première expulsion avait eu lieu en 1689). Cette mesure avait été prise en raison du programme d'enseignement qu'ils appliquaient dans leurs écoles tant à Moscou qu'à Saint-Pétersbourg.

Quand il le jugeait bon, Pierre le Grand donnait aussi son assentiment aux mesures prises par l'Eglise orthodoxe contre de supposées hérésies protestantes ou autres et permettait même que l'on prononçât la peine de mort contre les hérétiques, comme cela eut lieu en 1716. Vis-à-vis des Vieux Croyants aussi, le souverain alliait le principe de tolérance à des considérations pratiques. Il les tolérait quand ils payaient le double d'impôts, il leur refusa cependant d'exercer une fonction publique. De la même façon, il punissait toute propagande contre l'Eglise orthodoxe et exigeait en même temps de la même Eglise qu'elle envoie une mission parmi les peuples païens de l'Orient sous influence russe. Dans cette optique, les peines très lourdes, allant du travail obligatoire au knout, n'étaient pas rares. La peine de mort fut appliquée à des Vieux Croyants et à des personnes appartenant à différentes sectes religieuses lorsque ceux-ci s'opposaient aux prescriptions du Tsar. Ceux-là même qui apparaissaient au souverain comme des athées ne pouvaient compter sur son indulgence. Sans se soucier de l'esprit libéral et éclairé dont faisait preuve le gouvernement, le Tsar tenait apparemment pour juste et fondé que la renommée d'orthodoxie de son gouvernement soit maintenue à l'intérieur du pays comme à l'extérieur.

La conception de l'Etat de Pierre le Grand correspondait en tous points à celle de son conseiller religieux Théophane Prokopovitch. Il s'agissait là d'une conception de la société élémentaire datant du début des lumières sans caractéristique antiféodale. Dans son effort pour libérer la théologie orthodoxe de la scolastique, Prokopovitch se rapprocha des courants de pensée protestants, si bien que ses conceptions furent aussi considérées comme crypto-protestantes. On sait que Prokopovitch entreprit tous ces efforts afin que l'œuvre de Johann Arndt, Quatre Livres sur la véritable Chrétienté, œuvre fondamentale du début du piétisme luthérien, fut traduite en russe. L'élève de Prokopovitch, Simon Todorski, qui étudiait à l'université de Kiev, se consacra à ce travail à Halle. La traduction fut imprimée en 1735 à Halle à l'aide de caractères cyrilliques et fut largement diffusée en Russie?

⁹ P. KIRCHNER, « Drei hallische ukrainisch-kirchenslanwische Drucke aus den Jahren 1734/35 », Deutsch-slawische Wechselseitigkeit in sieben Jahrhunderten. E. Winter zum 60. Geburtstag, Berlin, 1956, pp. 210-232; J. DIETZE, « A.H. Franckes Anfang der christlichen Lehre in russischer Übersetzung », Wissenschaftliche Zeitschrift der Universität Halle, Gesellschafts- und Sprachwissenschaftliche, Reihe 27, 1978, Heft 3, pp. 85 sv.; E. WINTER, « Einige Nachricht von Herrn Simeon Todorski », Zeitschrift für Slawistik, 1, 1956, Heft 1, pp. 73-100.

Avec Pierre le Grand et Prokopovitch, la revendication élevée par le patriarche Nikon en faveur de la prédominance de l'Eglise, « du soleil », comme il disait, sur l'Etat, « la lune », fut réduite à néant. Pierre le Grand, avec l'aide de son conseiller religieux, avait abouti grâce à sa fermeté à inféoder l'Eglise à l'absolutisme de l'Etat. Le Tsar, à cette occasion, n'avait pas pour autant enfreint les prérogatives du patriarche absent; le monarque n'y avait du reste jamais prétendu. Pour ce qui est des questions dogmatiques, le Très Saint Synode Dirigeant restait l'instance décisive et ni Pierre le Grand ni ses successeurs n'ont jamais tenté de s'immiscer dans le règlement des questions plus précises posées par la foi.

Prokopovitch était un véritable idéologue de l'hégémonie tsariste de Pierre le Grand. La mort subite du souverain fut pour lui un coup dur. En dépit des désagréments qui caractérisèrent la fin de la vie de Prokopovitch jusqu'à sa mort en 1736, ce dernier transmit ses conceptions à ses disciples et élèves. Parmi eux se trouvait le cosaque ukrainien et philosophe ambulant Grigorij Skovoroda (1722-1794) qui exprimait ce que Théophane et Todorski n'avaient pas osé dire ouvertement en raison de leur dignité d'évêque. Skovoroda, qui perdit à la fin de sa vie sa liberté personnelle et devint serf, propagea la raison, la paix, l'harmonie, l'amour et le bonheur et rêva d'un monde sans guerre, sans misère et sans oisiveté.

LA POLEMIQUE AUTOUR DU SAINT-OFFICE A NAPLES (1688-97) ET LE LIBERTINAGE ERUDIT

par

Vittor Ivo COMPARATO

Dans les Actes du colloque sur la tolérance civile, consacré au deuxième centenaire de l'édit de Joseph II (Mons, 2-4 septembre 1981), Roland Crahay a rappelé que l'ensemble des matériaux idéologiques puisés par la tolérance aux sources de l'éramisme, du rationalisme religieux et du droit naturel, était déjà complet à l'époque de Bayle. Dans la perspective du siècle des Lumières, on serait tenté de dire qu'une opinion éclairée, elle-même appuyée sur une longue série de textes, atteint son point de réalisation totale par la rencontre avec un législateur-philosophe. Mais en réalité la dernière phase du « despotisme éclairé » — comme Crahay l'a dit lui même — est caractérisée par la présence « selon une proportion variable » d'autres éléments, concernant aussi les domaines des pratiques et des mentalités : « un pragmatisme politique et économique, une Auf-klārung religieuse, un rationalisme laīcisé » (p. 253).

C'est la complexité et la durée d'un tel processus qui nous permettent aujourd'hui d'aborder un débat culturel apparemment éloigné dans le temps et dans l'espace des problèmes et de l'atmosphère du XVIII[®] siècle finissant. On peut penser, par exemple, à l'influence qu'a exercée sur la politique juridictionnaliste de Charles VI et de Marie-Thérèse le groupe des Italiens se trouvant à la cour de Vienne dans les années 1730 et 1740: Giannone, Riccardi, Garelli, Forlosia. En particulier, quand on considère la formation d'une personnalité européenne comme Giannone, il est inévitable de rencontrer, d'une part, ce qu'on a appelé « libertinage » napolitain du XVII[®] siècle, et, d'autre part, le procès intenté par le Saint-Office à l'encontre de certains représentants de ce courant.

Franco Venturi a souligné qu'en 1767 — année de la publication du livre de Carlantonio Pilati, *Della riforma d'Italia*, où la question de l'Inquisition était encore au premier plan — le critique de l'« Allgemeine Deutsche Bibliothek »,

principale revue de l'Aufklārung, ne cachait pas sa surprise devant la manifestation d'un tel esprit « philosophique » en Italie (Settecento riformatore. Da Muratori a Beccaria, Torino, 1969, p. 265). Evidemment, la géographie des Lumières ne se superpose pas exactement à celle de la période habituellement nommée, d'après Paul Hazard, la « crise de la conscience européenne », mais en fait les principaux arguments à l'appui de la « liberté philosophique » et contre l'Inquisition, extraits soit de la théologie, soit du droit naturel, avaient été rassemblés presque un siècle auparavant à Naples, l'une des capitales catholiques.

Certes, le fait que la plus grande partie des écrits demeurèrent manuscrits contribua à affaiblir le souvenir de l'affaire. L'influence en fut donc indirecte. Antoine Arnauld était toutefois si bien renseigné à ce sujet que, déjà au cours du procès dit des « athéistes », il citait ces événements comme preuve que les ouvrages de Gassendi pouvaient jeter les gens « dans l'erreur d'Epicure de la mortalité de l'âme » (Difficultés proposées à M. Steyaert, 1692).

En effet, on ne saurait sous-estimer la richesse et la rapidité des moyens de communication intellectuelle de la « République des lettres » à la suite de la naissance des périodiques savants. Il y a peut-être un peu d'emphase dans la présentation que, dans son *Histoire civile du Royaume de Naples*, Giannone fait du renouveau intellectuel napolitain dans le dernier tiers du siècle :

L'Académie qui fut érigée à Naples, sous le nom d'Investiganti, et dont le Marquis d'Arena se déclara protecteur, délivra enfin les Sciences du joug sous lequel elles vivoient et affranchit ceux qui les cultivoient de la dure, mais indispensable nécessité de jurer in verba Magistri; la raison revendiqua ses droits, et la Philosophie scholastique fut autant méprisée qu'elle devoit l'être (trad. franç. de La Haye [en fait Genève], 1742, XXXII, 5, p. 161).

Mais on doit prendre au pied de la lettre ce qu'il dit au sujet des sentiments d'affranchissement et de liberté à l'intérieur de ce groupe d'intellectuels d'une part, et de la multiplication des liens avec la culture européenne de l'autre.

La « République des lettres » n'ignorait pas que les membres de cette Académie des *Investiganti* avaient beaucoup progressé dans le domaine des expériences scientifiques. On n'ignorait pas non plus l'opposition des autorités civiles et ecclésiastiques (en 1668, l'Académie tomba sous l'interdit du vice-roi). Les premiers témoignages au sujet de cette nouvelle floraison philosophique nous viennent de voyageurs anglais qui, au cours de leur « grand tour » d'Italie, commencèrent à faire étape à Naples. Unanimes, ils affirment qu'il n'y avait là aucune implication d'irréligion (unanimité forcement suspecte, puisqu'elle vient de voyageurs protestants). Pour éclairer le fait, nous considérerons le journal de voyage de John Ray et Philip Skippon qui, ayant fait en 1664 la connaissance du mathématicien Tommaso Cornelio et des autres membres de l'Académie, se disaient étonnés d'avoir rencontré des savants aussi bien informés des progrès

scientifiques atteints en Angleterre, malgré la difficulté de se procurer les livres et les menaces de l'Inquisition, qui rendaient inespérée la présence d'hommes si éclairés, in communion of such a Church (J. Ray, Observations Topographical, Moral and Phisiological..., London, 1673, pp. 271-72).

En 1685, c'était Gilbert Burnet qui voyait dans les savants napolitains des philosophes chrétiens :

It is true — écrit-il — there are Societies of men at Naples of freethoughts that can be found in any other place in Italy: The Greek learning begins to flourish there, and the new Philosophy is much studied, and there is an Assembly that is held in D. Joseph Valleta's Library (where there is a vaste Collection of well chosen books) composed by men that have a right taste of true learning and good sense: They are ill looked on by the Clergy, and represented as a set of Atheists, and as the spawn of Pomponatius's School: But I found no such thing among them... (Dr. Burnet's Travels, Amsterdam, 1687, liv. III, p. 13).

L'Europe savante pouvait aussi déduire des louanges du bénédictin Jean Mabillon (*lter italicum litterarium*, 1865) que les gens de lettres napolitains, tout en n'étant « pas jésuites » (c'est une expression qui appartient à son confrère et compagnon de voyage Michel Germain), n'avaient rien à se reprocher au point de vue de l'orthodoxie.

Retenons pour l'instant ces témoignages sur un milieu culturel en plein développement, orienté vers les nouvelles écoles philosophiques françaises et anglaises, pour analyser de plus près les conditions de cet essor. Il ne faut pas oublier la nouvelle conjoncture politique et intellectuelle qui s'ouvre en Europe après la paix de Westphalie, marquée par le déclin de la puissance de l'Espagne et la stabilisation de l'Etat des Provinces-Unies. A Naples, la révolution de 1647-48 a échoué, mais non sans provoquer un affaiblissement de la noblesse traditionnelle à l'avantage de la bourgeoisie de robe. Il faut remarquer, en particulier, la fin de l'isolement intellectuel remontant à la Contre-Réforme. En effet, après le milieu du XVII^e siècle, selon le témoignage de Vico et de Giannone, dans ce monde méridional, qui possédait des traditions philosophiques naturalistes et qui avait aussi assimilé l'enseignement de Galilée, les philosophies de Gassendi et de Descartes pénètrèrent presque en même temps.

Le succès immédiat du gassendisme s'explique par son antiaristotélisme, mais aussi par la liaison qu'il permettait d'instituer entre la nouvelle science et « cette immense effervescence intellectuelle » (selon la définition de Spink) qui, à la fin du seizième siècle et au début du dix-septième, avait brassé en Italie des éléments du néoplatonisme de la Renaissance avec l'atomisme et les nouvelles cosmologies. Mais il faut y ajouter l'orientation expérimentale très marquée de ce milieu napolitain, et la nécessité qu'on y éprouvait de définir un horizon

épistémologique suffisamment large pour couvrir la physique mécanique et la physiologie, la cosmologie et la chimie. La figure la plus éminente de l'Académie, Tommaso Cornelio, s'occupait, par exemple, dans ses *Progymnasmata physica* (Venise, 1663; Francfort, 1665; Leipzig, 1683; Venise, 1683; Copenhague, 1685; Naples, 1688), du système solaire et de la physiologie de la nutrition, de la composition de la matière, de l'expérience barométrique et de la théorie de la sensation. C'est autour de Cornelio, disciple de Marco Aurelio Severino, qu'une certaine atmosphère d'irréligion et de « libertinage » commence à se créer, aussitôt reflétée sur tout le groupe, où, d'ailleurs, un iatrochimiste comme Leonardo di Capua développa une forme de scepticisme méthodique (*Parere*, Naples, 1681 et 1689) et d'autres, comme Lucantonio Porzio, accueillirent sans hésitations l'épistémologie de l'atomisme.

Un trait typique du « parti » des « novateurs » consiste, entre autres, dans le fait d'insister sur la légitimité d'un rapport entre le progrès de la science et l'avenir de la jurisprudence. Le refus de la scolastique s'étend à tout le monde juridique du droit commun. Le droit s'ouvre à l'influence de l'école humaniste française, à celle de Grotius et du droit naturel.

Vers la fin du siècle, une diversification notable s'était produite dans les intérêts aussi bien que dans les compétences et les orientations philosophiques de ce milieu d'intellectuels (l'influence du cartésianisme s'y était faite beaucoup plus manifeste), mais comme il existe de nombreuses études qui peuvent renseigner sur l'une ou l'autre de ces figures de médecins, de mathématiciens et de juristes, nous ne retiendrons que cette image générale du milieu « philosophique » napolitain, marqué par la personnalité de son chef d'école, Cornelio, pour esquisser en quelques mots le changement des conditions matérielles de la recherche. Voyages, correspondances et gazettes scientifiques permettent un enrichissement jusqu'alors inconnu des informations culturelles, entraînant à son tour la diffusion rapide des principaux thèmes du débat européen. Le « Journal des sçavans », les « Nouvelles de la république des lettres », la « Bibliothèque universelle », les « Acta eruditorum » de Leipzig, les « Transactions » de la Société royale de Londres étaient couramment lus. On s'aperçoit très vite que l'écho de la querelle janséniste, des controverses sur la critique de la Bible et sur la chronologie ancienne, une connaissance, au moins indirecte, des ouvrages de Spinoza avaient pénétré dans la culture de la capitale.

Les historiens ont parlé à ce propos de « libertinage érudit ». Il faut donc que nous nous posions la question suivante : de quelle sorte de libertinage s'agissait-il ? Peut-on le considérer comme une manifestation tardive du libertinage classique, qui faisait alors son apparition à Naples, ou bien comme un phénomène nouveau, entièrement lié à l'essor scientifique de la seconde moitié du siècle ? Et, d'un point de vue différent : s'agissait-il d'une espèce de nicodémisme, qui cachait le matérialisme et l'athéisme, ou bien d'un effort en vue de donner droit de cité à la science moderne dans le monde catholique ? Il est certain qu'il faut

tenir compte des deux aspects, malgré la difficulté de distinguer ce qui constituait le fond du phénomène de ce qui en était l'apparence.

Les préoccupations des autorités ecclésiastiques se firent décidément insistantes vers les années 1670. En 1671 la congrégation du Saint-Office de Rome voulait absolument arrêter la diffusion du cartésianisme. Dans une lettre adressée à l'archevêque de Naples, les cardinaux lui communiquaient qu'une certaine philosophie nommée « moderne », due à « un certain René Descartes », renouvelait « les opinions des anciens philosophes au sujet des atomes »; que des théologiens avaient commencé à expliquer le mystère de l'Eucharistie au moyen de la philosophie cartésienne; qu'il fallait immédiatement empêcher la diffusion de cette erreur, si quelque chose de semblable se passait au royaume de Naples.

Au début, aucune initiative judiciaire ne fut prise, bien que la curie archiépiscopale fût au courant des activités et des idées du groupe des *Investiganti*. Ce ne fut que plusieurs années après, en 1688, que le Saint-Office saisit l'occasion d'intervenir: loin d'être resté le fait d'un petit groupe isolé, le nouveau courant allait devenir un phénomène public, protégé par le pouvoir civil. La nouvelle philosophie faisait son apparition à l'université et des juristes d'orientation « moderne », comme Gennaro et Francesco d'Andrea, entraient dans les magistratures.

Le Saint-Office à Naples était une émanation de l'Inquisition romaine. La ville avait évité, au prix d'une révolte et au moyen d'une opposition continuelle, l'Inquisition à la manière d'Espagne. Toutefois, l'activité du ministre délégué du Saint-Office de Rome n'était pas non plus acceptée sans discussion, surtout quand ce délégué s'en prenait à la noblesse ou à la magistrature. En fait, il y avait eu plusieurs de ces occasions de conflit, et la ville avait périodiquement réclamé la suppression du Tribunal, ou au moins l'expulsion du ministre. Après les troubles de 1661 et les protestations de 1681, on allait ainsi employer un instrument contesté et qui risquait surtout de susciter de fâcheuses querelles de juridiction. Cela ne peut s'expliquer que par la vive inquiétude de la Congrégation romaine face à la prolifération d'académies scientifiques, à la diffusion de la pensée de Lucrèce et à la pénétration du cartésianisme en Toscane et à Rome.

Avant tout, il faut retenir un premier élément qui distingue de toutes les précédentes l'affaire qui va s'ouvrir en 1688: ce n'est plus la noblesse qui prend l'initiative de résister au Saint-Office, mais le monde bourgeois des professions libérales et de la robe. En deuxième lieu, il ne s'agit pas d'un problème d'hérésie, mais d'athéisme tout court. En troisième lieu, le monde culturel directement ou indirectement concerné par la procédure inquisitoriale avait ici recouru aux autorités étatiques afin de soustraire définitivement à la censure de l'Eglise la sphère de la recherche philosophique et scientifique. Voilà trois éléments modernes, qui préfigurent déjà le xviii° siècle.

La dénonciation portée par un jeune docteur contre quelques-uns de ses amis

fut à l'origine de l'affaire. Les accusés n'étaient pas les plus en vue du groupe, mais leur adhésion à la nouvelle école était bien connue, soit en raison de l'enseignement reçu, soit à cause de leurs relations politiques. L'un d'eux, Basilio Giannelli, se trouvait en Espagne à la suite du « reggente » Gennaro d'Andrea, un ancien investigante; l'autre, Giacinto de Cristofaro, était l'élève de Cornelio. A en croire le texte de la dénonciation, les accusés auraient soutenu que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais un homme qui voulait devenir roi; qu'avant Adam il y aurait déjà eu des hommes en ce monde, lesquels auraient été composés d'atomes, au même titre que tous les êtres vivants. Voyant en Jésus-Christ un imposteur, ils auraient conclu à l'illégitimité de l'autorité du pape et à l'inexistence du Paradis, de l'Enfer et du Purgatoire. Ils auraient aussi rejeté le culte des images et nié la vérité des miracles.

Sans l'allusion à l'atomisme et au livre d'Isaac La Peyrère, Praeadamitae (1655), on pourrait se croire en face de Giulio Cesare Vanini, tellement cet amas de propositions impies paraît rappeler le premier libertinage. A mon avis, l'intention du dénonciateur est simplement de dresser un « profil » du libertin : il s'en tient au schéma — mis au point un demi-siècle auparavant — par l'apologétique antilibertine de Garasse et de Mersenne, sur la base duquel la Congrégation du Saint-Office entendait mesurer les conséquences de la diffusion du gassendisme et du cartésianisme. Le ministre délégué du Saint-Office était bien convaincu que, si l'on acceptait la thèse des Préadamites et l'atomisme scientifique, le matérialisme et l'athéisme en étaient les conséquences nécessaires. Seulement, la réalité était plus complexe: en fait La Peyrère croyait avoir défendu la vérité du récit biblique face aux premières critiques des chronologistes; d'autre part, bien avant Gassendi, on avait travaillé à rendre compatibles épicurisme et christianisme.

Il n'est pas possible de retracer ici l'histoire détaillée des événements qui s'ensuivirent: on pourra s'aider du livre de L. Osbat qui contient l'analyse du dossier original conservé aux archives diocésaines de Naples. Il suffira de rappeler que les « Seggi » (l'organe politique de la ville de Naples) constituèrent immédiatement une délégation contre le Saint-Office. Elle niait la légitimité de la procédure, conduite secrètement, sans révéler aux accusés le nom du dénonciateur et des témoins. Selon les délégués, la connaissance des procès d'hérésie n'appartenait qu'au tribunal de l'archevêque, et non au Saint-Office de Rome. Leur demivictoire (en effet le procès fut transféré sous la juridiction de l'archevêque) ne suffit pas à empêcher les poursuites. A ce moment-là le nombre des accusés s'était encore accru et, le 15 février 1693, la ville put entendre, au cours d'une cérémonie solennelle en la cathédrale, une abjuration de la part de deux personnages mineurs, suivie de leur condamnation à dix ans de prison.

Il est intéressant de considérer certains points de cette abjuration, pour les confronter ensuite avec quelques-uns des textes écrits, au cours de la polémique qui s'ensuivit, par les défenseurs de la nouvelle philosophie. En effet, la néga-

tion de l'existence de Dieu, la théorie libertine de l'imposture des religions, l'idée de la mortalité de l'âme et de la pluralité des mondes y apparaissent clairement :

... che il mondo non è stato creato da Dio, ma prodotto a caso dagli Atomi. Che gli Atomi sono i principii di tutte le cose: che non vi sono i demonii. Che il cielo non è più che uno, e che non vi è empireo; che il Sole ha l'anima e nella luna vi è un altro mondo maggiore di questo visibile, dove sono alberi, animali et tutte l'altre cose, che sono in questo.

L'abjuration portait ensuite sur la négation des principaux dogmes de l'Eglise: la Trinité, la double nature du Christ, l'Immaculée Conception. Les accusés déclaraient en outre se repentir d'avoir pensé:

Che non c'è Inferno, né Paradiso, né tanpoco Purgatorio; ma che un certo Papa per accumular denari cominciò ad inventare, che vi è il Purgatorio. Che la Chiesa a guisa di tiranna affine di dominare aveva privato l'huomo di fare quello li piace, et i sensi li dettano; che mentre ogn'huomo nasceva libero, doveva morire libero, che viveano pregiudicatissimi l'huomini facendosi tirare dalle leggi dell'altri huomini: che l'huomo non è tenuto ad altro che a vivere secondo il dettame della natura.

Peut-être cette dernière proposition, « vivre selon les préceptes de la nature », nous permet-elle d'entrevoir la différence entre deux paradigmes intellectuels s'opposant l'un à l'autre par les éléments culturels, et non pas seulement par la différence des mentalités. Pour les autorités ecclésiastiques, cela signifiait vivre suivant un coupable hédonisme instinctuel, nier la légitimité des préceptes moraux et, par là, toute loi religieuse et civile. Ainsi, disait le cardinal Cantelmo, l'ordre même des Etats est menacé. C'est ce que le Saint-Office et les apologistes appelaient « liberté de conscience ». Au contraire, pour les érudits — qui étaient à la fois sous l'influence du galiléisme et du droit naturel —, cela signifiait interroger la nature au moyen d'expériences scientifiques et vivre selon le droit de la nature, c'est-à-dire selon une règle de raison. C'est ce qu'ils appelaient « liberté philosophique ».

Pour éclairer cette différence, sur laquelle insiste tout le « parti » des novateurs, on dispose de plusieurs ouvrages de circonstance, mais les manuscrits de Giuseppe Valletta paraissent les plus significatifs. Cet homme de condition bourgeoise, enrichi par le commerce et la profession d'avocat, était lié à la fois aux principaux personnages de l'Académie des *Investiganti* et à la « Piazza del Popolo », l'organisme bourgeois de la ville. Sa bibliothèque, considérable par le nombre et la représentativité des ouvrages, était pratiquement le centre principal de la culture « nouvelle ». Mais, comme cela arrive souvent au XVII° siècle, la vocation de bibliophile se double d'une vocation d'intermédiaire culturel. Il était donc l'homme des correspondances érudites avec Magliabechi, Turrettini, Mabillon, Burnet, les secrétaires de la « Royal Society ». Il se considérait comme citoyen

de la « République des lettres » et il avait développé, au moment de sa maturité intellectuelle, une attitude politique anti-féodale et, probablement sous l'influence des Anglais, libre-échangiste.

Voilà le personnage idéal à qui confier officiellement la charge d'intervenir à propos du Saint-Office. Son premier écrit prit la forme d'une lettre à Innocent XII, Al nostro SS. Padre Innocenzo XII intorno al procedimento ordinario e canonico nelle cause che si trattano nel Tribunale del S. Officio nella Città, e Regno di Napoli. Ce plaidoyer se transforme, au cours de trois années de travail (1691-1693), en un traité contre le Saint-Office. Cet ouvrage ne vit jamais le jour, malgré les nombreuses révisions et une traduction latine qui préludaient à une publication, ou du moins à une diffusion à l'extérieur. Mais sa lecture, loin de nous frapper par un athéisme plus ou moins dissimulé, révèle surtout un souci d'orthodoxie. Le centre de la démonstration repose en effet sur l'histoire ecclésiastique: l'Eglise primitive ne connaissait que la douceur, la remontrance verbale et, dans les cas les plus graves, l'exclusion des hérétiques de la communauté chrétienne. Selon Valletta, on commence à châtier les hérétiques au moment où, le christianisme étant devenu religion de l'Etat, les empereurs romains se font les défenseurs de l'orthodoxie : cela ne vient pas d'un souci de pureté de la doctrine chrétienne, mais de l'intention de préserver l'Etat, qui est toujours mis en danger par la diversité des confessions religieuses.

Voilà une première proposition suspecte, qui fait penser à Bodin, étant donné que Valletta possédait ses ouvrages et qu'il le cite par ailleurs.

La naissance historique de l'Inquisition proprement dite s'expliquait donc par l'intrusion des intérêts d'Etat dans le domaine religieux. Arrivé à l'époque des grandes hérésies du Moyen Age, l'historien, frappé par la cruauté de la répression, se trouvait partagé entre la thèse d'un intérêt des princes à affermir leur pouvoir (tel, par exemple, Simon de Montfort) et celle d'une véritable trahison, par l'Eglise, de l'esprit de l'Evangile. Mais, aux temps modernes, la révolte des Flandres, interprétée par Valletta comme une sorte de soulèvement contre l'Inquisition espagnole, avait prouvé l'inefficacité, ou plutôt la contre-indication d'une telle action répressive dans le but de préserver la paix et la concorde civile.

D'autre part, une recherche analytique des raisons pour lesquelles l'Eglise catholique s'était de plus en plus éloignée du message de l'Evangile aurait bien pu conduire l'auteur tout près des positions réformées. Mais Valletta était juriste et il s'était procuré les principaux ouvrages de procédure inquisitoriale, ceux d'Eymeric, de Peña, de Carena, de Del Rio, pour faire remarquer leur inclination constante vers le secret, la culpabilité et la torture. Il était évident qu'une distance énorme séparait ces tristes manuels du message d'amour du Christ. Il en résultait plus clairement encore que le Saint-Office violait les règles et formalités de procédure, inséparables, dès l'époque romaine, de la civilité juridique, à tel point que l'histoire de l'Inquisition paraissait contredire non seulement l'esprit d'humanité, mais la raison même qui préside à l'évolution du droit.

Certes, on peut soupçonner là une influence de Paolo Sarpi. L'auteur ne révèle pas toutes ses sources et allègue de préférence celles (orthodoxes) qui conviennent le mieux à sa dialectique de type juridique. Par exemple, à propos de l'histoire de l'Inquisition, il cite le médecin français Dellon, Florimond de Remond et Varillas, tous catholiques. Mais on peut aisément vérifier que sa source principale était le théologien arminien Philip van Limborch, dont l'Historia Inquisitionis venait de paraître à Amsterdam en 1692.

Par là on peut entrevoir de quel type de mentalité religieuse se rapprochait l'attitude de notre auteur : ses références se trouvaient naturellement en marge de l'orthodoxie catholique, aussi bien qu'en marge du monde réformé : l'ancêtre commun de l'humanisme chrétien et de l'irénisme religieux était bien Erasme et ce fut surtout la base érasmienne qui permit une diffusion massive de la pensée de Grotius à Naples. Ce milieu intellectuel éclairé n'aurait pu accepter la littérature de controverse protestante sous peine de perdre sa fragile audience auprès des autorités civiles, mais il considérait attentivement toutes les tendances latitudinaires qui venaient de l'Europe du nord. Avec Grotius le droit de nature pénétrait dans un monde à la recherche de modèles politiques praticables. Salvo Mastellone a bien montré la connexion entre droit de nature et programme politique du ceto civile napolitain. En ce qui concerne la question du Saint-Office, il faut souligner l'usage dialectique qu'on en faisait : puisque les inquisiteurs ne respectaient pas les garanties de publicité, niaient le principe du juge naturel, employaient la torture et pratiquaient un châtiment physique pour des fautes spirituelles, l'Inquisition contredisait le droit de la nature. Or, ce droit — écrit Valletta — est immuable, éternel: ni loi, ni prince, ni coutume quelconque ne peuvent le changer ou y déroger. Ne Deus quidem mutare potest.

Tout en se rapprochant du rationalisme religieux, Valletta ne cesse pour autant de revendiquer des intentions pieuses. Il faut, selon notre auteur, reconnaître la diversité, voire la véritable opposition entre société religieuse et société politique; celle-ci vise à la conservation de l'Etat, celle-là au salut; il faut tendre vers ce but par la correction des erreurs, et non par le châtiment des hommes qui les professent parce que, seules, la charité et la grâce de Dieu peuvent assurer la paix dans le monde chrétien. Le droit de nature menait à la tolérance, mais, d'autre part, le modèle de la société chrétienne tolérante et raisonnable débouchait sur une image nouvelle de la société civile, marquée par le contractualisme politique. Tous ces indices nous ramènent vers les Pays-Bas et en particulier vers Jean Leclerc, l'éditeur d'Erasme et de Grotius, le propagateur de Locke, le précurseur du protestantisme libéral.

L'influence de Leclerc sur la culture napolitaine s'exerce avant tout sous l'aspect d'un journalisme qui se voulait impartial et tolérant, directement adressé et conforme à l'esprit de la « République des lettres », mais peut-être est-ce déjà avec l'ouvrage polémique contre Richard Simon (Sentimens de quelques théologiens de Hollande, Amsterdam, 1685) et les Entretiens sur diverses matières

de théologie (Amsterdam, 1685) qu'il faut dater son apparition. Leclerc assure aussi une fonction importante de médiateur avec la culture anglaise dans la diffusion d'un rationalisme théologique, ouvert toutefois à certains aspects de l'empirisme.

On pourrait maintenant fixer un premier élément de différence entre ce « libertinage » fin de siècle et les libertins classiques. Ces derniers considèrent essentiellement la religion comme un instrument politique; la liberté est réservée aux savants et l'Etat se maintient au moyen de l'absolutisme. En revanche, pour Leclerc et pour Valletta, par exemple, une forme de religion éclairée est accessible aussi bien aux savants qu'au « vulgaire ». Certains d'entre les anticurialistes napolitains avaient en vue une forme d'absolutisme, car dans leur programme réformateur le prince devait jouer un rôle décisif, mais ceux qui s'attachaient au droit naturel ne pouvaient pas l'invoquer pour la société religieuse et le nier pour la société politique.

Après avoir rappelé en gros les principales argumentations générales opposées au Saint-Office (certaines d'entre elles étaient strictement juridiques), il faut passer maintenant aux argumentations philosophiques. On peut s'aider, à ce propos, d'un ouvrage du même auteur, Giuseppe Valletta, qui est un développement du précédent : en effet, à un certain moment de sa démonstration, l'auteur voulut ajouter à son réquisitoire le fait que tout ce bruit au sujet du Saint-Office venait de ce qu'on accusait à tort la philosophie dite « moderne » d'ouvrir les portes à l'athéisme. Ce thème devint peu après l'objet d'une deuxième lettre au Pontife in difesa della moderna filosofia e de' coltivatori di essa, qui fut enfin développée en Historia philosophica et, en 1704, partiellement imprimée (sans indications typographiques).

Comment éviter cette dangereuse proximité de l'atomisme scientifique et du cartésianisme avec le matérialisme et l'athéisme? Le problème, bien connu d'ailleurs en Europe, où le débat sur la physique mécaniste durait depuis longtemps, consistait à trouver les généalogies appropriées aux courants philosophiques contemporains. Aux yeux de Valletta, qui interprétait ainsi l'exigence épistémologique centrale de l'école des Investiganti, l'atomisme venait au premier plan. Il fallait donc en établir la légitimité au moyen du témoignage de l'Antiquité. Or ce qu'on pouvait tirer de l'histoire de la philosophie ancienne, c'était le fait que, dans la Grande Grèce, c'est-à-dire en Italie, dans le royaume même, les philosophes avaient eu une intuition atomiste de la nature. A l'aide des ouvrages de Gassendi (mais on doit penser aussi à l'épicurisme chrétien professé par Erasme), on pouvait ajouter que le chef d'école de l'atomisme, Epicure, avait gardé une attitude morale exemplaire. Certes, il ne possédait pas l'avantage de la Révélation, mais il croyait tout de même à la Divinité. Ce procédé dialectique est familier à la controverse philosophique du XVIIe siècle, qui connut aussi une revalorisation de Démocrite et de Lucrèce.

On pouvait aussi bien donner à cette conception de la nature un fondement

moins contestable encore, en remontant au savoir naturel primordial de l'humanité, à Moïse. Celui-ci, vu à la fois comme héritier de la sagesse antédiluvienne et comme le premier des philosophes ayant laissé un témoignage écrit, venait d'être assimilé par l'historien hollandais Georg Horn (Historia philosophica, Leyde, 1655) aux personnages mythiques de Thot-Mercure, Hermès Trismégiste. Un théologien du Saint-Office aurait pu non seulement contester le recours à un auteur protestant, mais observer que le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions. Car insister sur la sagesse de Moïse, comme Valletta le faisait dans l'Historia philosophica, conduisait inévitablement au cœur même de la critique biblique européenne. L'authenticité du Pentateuque était niée par Spinoza, mais, surtout, la question de Moise se rattachait à la querelle sur l'origine de l'humanité. Là on ne pouvait éviter la rencontre avec La Peyrère, avec John Marsham et son Canon chronicus aegyptiacus, haebraicus, graecus (1671), avec le De legibus Haebraeorum de John Spencer (1686). Ces auteurs penchaient vers l'interprétation selon laquelle la sagesse mosaïque avait des liens très étroits avec la philosophie des Egyptiens et la magie des Chaldéens. Puisque la chronologie de la Bible ne s'accordait pas avec les chronologies égyptienne, chaldéenne et chinoise, il fallait choisir entre trois possibilités d'interprétation, si l'on voulait sauver la vérité de l'Ancien Testament à l'encontre des auteurs qui faisaient reculer à l'infini l'histoire de l'humanité. On pouvait choisir une attitude sceptique (c'est le cas de La Mothe Le Vayer dans le discours Du peu de certitude qu'il y a dans l'histoire, 1668). D'autres niaient absolument la vraisemblance des chronologies païennes. D'autres encore, tels que Georg Horn, Gerhard Voss, Samuel Bochart, Daniel Huet, choisirent la voie difficile de faire concorder ces histoires profanes avec le récit de la Bible.

Tel est le choix de Valletta, la voie moyenne, adoptée soit par des catholiques soit par des protestants, une voie nuancée, qui devait en même temps permettre un élargissement des connaissances et éviter toute collision directe avec le texte sacré. Mais le succès n'était pas assuré, car on peut rappeler les deux principaux héritiers italiens de ce monde libertin de la fin du XVII^o siècle: Vico refusa la chronologie démesurée appliquée aux antiquités païennes, tandis que Giannone développa la critique de la Bible. Ce qui importait pour le moment était d'avoir enraciné l'atomisme dans la philosophie naturelle de l'humanité.

Une telle démarche était plus difficile à adopter pour défendre Descartes. Il y avait pourtant une tradition de pensée remontant à l'humanisme platonisant et hermétique, dont on pouvait se servir pour accréditer à la fois la philosophie moderne et l'éthique cartésienne. Puisque la critique du cartésianisme venait surtout du côté de la scolastique, Valletta revient à l'ancienne querelle sur la précellence de Platon ou d'Aristote: ce dernier est présenté comme le père de tous les athéismes et Platon comme l'ancêtre de toutes les philosophies chrétiennes. Une fois la science moderne débarrassée de la présence d'Aristote et de la scolastique néo-aristotélicienne, le champ restait ouvert à l'édification d'une nouvelle

métaphysique chrétienne. La platonisme, par ailleurs, était bien présent dans l'expérience philosophique des *Investiganti*, notamment dans la théorie de la mens de Tommaso Cornelio. En outre, pour défendre l'éthique cartésienne, Valletta mobilisait l'augustinisme: il cite Arnauld et Nicole parmi les principaux témoins de l'orthodoxie de Descartes et n'hésite pas à évoquer la fonction attribuée à Descartes, surtout dans les milieux jansénistes, de servir de rempart à la doctrine chrétienne. Il avait beau jeu d'isoler, parmi les ennemis de Descartes, un athée, Spinoza, un protestant, Gisbert Voet, et les jésuites.

Cette défense de la « philosophie moderne » est sans doute limitée par son caractère de plaidoyer : comment est-il possible, pourrait-on se demander, d'exalter à la fois l'atomisme épicurien et le cartésianisme, le libéralisme religieux et le jansénisme, puiser en même temps aux sources du vitalisme de la Renaissance et du mécanicisme moderne ? Certes, ce texte paraît bien contradictoire, mais la contradiction était propre à tout ce monde culturel de la fin du siècle, peut-être à tout le monde européen des orthodoxies en face de l'évolution scientifique. A Naples, l'emblème de la « liberté philosophique » recouvrait les différentes directions que la recherche, aussi bien que la conscience individuelle, pouvaient choisir. Valletta concluait ses pages par deux observations sur lesquelles cartésiens, néo-platoniciens, galiléistes, mécanistes et atomistes, et même probabilistes, jansénistes, irénistes religieux pouvaient tomber d'accord. Premièrement, il réaffirmait la supériorité des modernes, attestée par le grand nombre de découvertes géographiques, scientifiques et techniques, ainsi que leur neutralité au point de vue confessionnel, car la science ne doit pas être jugée selon le critère de l'orthodoxie, mais selon le critère de l'utilité. Deuxièmement, il invoquait la séparation entre foi et raison. La foi dépend de l'autorité, elle ne peut être soumise au doute ni changée. La science est muable, incertaine, elle doit continuellement modifier ses présupposés épistémologiques sur la base des exigences imposées par la recherche expérimentale. La raison humaine ne peut, ni ne doit se proposer des vérités du même niveau que celles de la théologie.

Or cette synthèse d'orientations philosophiques, opérée par Valletta et d'autres polémistes à l'occasion du procès des « athées » napolitains, nous permet de tracer une géographie intellectuelle qui diffère largement de celle du premier libertinage érudit. Même le recours au fidéisme que la polémique inspira aux apologistes de la « liberté philosophique » paraît beaucoup moins l'héritage d'un Charron qu'un moyen d'isoler le champ de la recherche scientifique de celui de la controverse religieuse. Il ne cache pas nécessairement l'incrédulité et, dans l'ensemble, s'accorde plutôt avec une forme de christianisme raisonnable. Le cas de Giannone, si bien approfondi par G. Ricuperati, me paraît de ce point de vue exemplaire. Le libertinage napolitain du XVIIe siècle pourrait déboucher sur le déisme radical à la manière de Toland, mais, comme chez un Giannone, il reste dans un horizon chrétien. Ce qui marque ces personnalités, c'est l'inquiétude spirituelle; ils ne réussirent jamais à sortir du doute méthodique, ou, pour mieux dire, de la culture du doute.

Le libertinage classique, avec son élitisme, son ésotérisme, son option pour la culture de l'Antiquité, sa prédilection pour l'étude de l'homme, des coutumes, des comportements, avait lui aussi côtoyé le premier essor de la science du XVII• siècle, mais avec un outillage mental largement puisé aux courants humanistes du XVI•. Vers la fin du XVII• siècle, le cartésianisme et ses suites mécanistes et spinozistes sont au premier plan. Le libertinage de mœurs va se détacher décidément du libertinage d'esprit. L'âge de la critique poursuit en un sens le programme de Naudé en vue d'émanciper le « sage » des erreurs « populaires », mais il conçoit son travail comme une mission au service du public.

En conclusion, cet épisode, par-delà les conséquences, directes ou indirectes, qu'il a entraînées dans le milieu napolitain du XVIIIº siècle, manifeste l'existence d'une conjoncture générale. La deuxième « conjoncture libertine », si l'on peut simplifier la chose par le mot, se caractérise par un changement des protagonistes (ce n'est plus le milieu des « grands », mais le monde bourgeois), des moyens (ce n'est plus le secret des cabinets, mais la publicité des gazettes) et des problèmes (le rapport entre la religion et la science ayant évolué dans de multiples directions). On ne peut plus parler d'une série d'îlots ou de crises libertines, mais d'un monde européen de l'érudition, riche de relations et d'échanges en son sein, qui s'interroge et cherche des solutions, en dépassant les différences confessionnelles.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

L'histoire de la culture et de la société napolitaines au XVIIº et au début du XVIIIº siècle a fait l'objet de nombreuses études dans les années 1950-1980. On trouvera une première synthèse dans l'ouvrage collectif Storia di Napoli, vol. VI et VII, Naples, 1970. On peut citer en particulier: M.H. FISCH, The Academy of Investigators, dans Science, Medecine and History, London-New York-Toronto, 1953, t. I, pp. 521-563; B. DE GIO-VANNI, Filosofia e diritto in Francesco d'Andrea. Contributo alla storia del previchismo, Milano, 1958; N. BADALONI, Introduzione a G.B. Vico, Milano, 1961; S. MASTELLONE, Pensiero politico e vita culturale a Napoli nella seconda metà del Seicento, Messina-Firenze, 1965; ID., Francesco d'Andrea politico e giurista, Firenze, 1969; E. GARIN, Dal rinascimento all'Illuminismo. Studi e ricerche, Pisa, 1970; S. SUPPA, L'accademia di Medinaceli fra tradizione investigante e nuova scienza civile, Napoli, 1971; E. GARIN, Dalla rivoluzione scientifica all'Illuminismo. Problemi di metodo e aspetti della ricerca, dans Atti del XXIV congresso nazionale di filosofia, Roma, 1973, t. I, pp. 181-204; M. RAK, Una seoria dell'incertezza (Note sulla cultura napoletana del secolo XVII), dans « Filologia e letteratura », XV, 1969, pp. 233-297; F. CRISPINI, Metafisica del senso e scienze della vita. Tommaso Cornelio, Napoli, 1975; M. TORRINI, Tommaso Cornelio e la ricostruzione della scienza, Napoli, 1977; Ricerche sull'atomismo del Seicento, Firenze, 1977; M. TORRINI, Dopo Galileo. Una polemica scientifica, Firenze, 1979.

Sur l'Inquisition à Naples, le procès des « athées » et G. Valletta : L. AMABILE, Il Santo Offizio della Inquisizione a Napoli, Città di Castello, 1892, 2 voll.; V.J. COMPARATO, Giuseppe Valletta. Un intellettuale napoletano del Seicento, Napoli, 1970; L. OSBAT, L'In-

quisizione a Napoli. Il processo agli ateisti. 1688-1697, Roma, 1974; A. LAURO, Il giurisdizionalismo pregiannoniano nel regno di Napoli. Problema e bibliografia (1563-1723), Roma, 1974; G. VALLETTA, Opere filosofiche, a cura di M. Rak, Firenze, 1975.

Sur la fonction de l'histoire dans le débat philosophique: P. Rossi, Le sterminate antichità. Studi vichiani, Pisa, 1969; A. CORSANO, Bayle, Leibniz e la storia, Napoli, 1971; M. RAK, La parte historica. Storia della filosofia e libertinismo erudito, Napoli, 1971; D. PASTINE, Le origini del poligenismo e Isaac Lapeyrère, dans Miscellanea Seicento, Firenze, 1971, pp. 7-234; P. Rossi, I segni del tempo. Storia della terra e storia delle nazioni da Hooke a Vico, Milano, 1979.

Sur le « libertinage » en général et sur la « crise de la conscience européenne », on se reportera aux ouvrages classiques de Willey, Boase, Pintard, Spink, Adam, Hazard, Vernière, Mandrou, Wade, Ehrard etc. Parmi les contributions plus récentes: Il libertinismo in Europa, Milano-Napoli, 1980; D. Bosco, Metamorfosi del 'libertinage'. La 'ragione esigente' e le sue ragioni, Milano, 1981 (avec ample bibliographie); Ricerche su letteratura libertina e letteratura clandestina nel Seicento, Firenze, 1982; le numéro spécial de « XVIIe Siècle » consacré au « libertinage », 1982.

Les ouvrages cités plus haut contiennent des références à la diffusion du cartésianisme et du gassendisme en Italie. Pour une vue d'ensemble il faut utiliser encore les études assez vieillies de G. MAUGAIN, Etude sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de 1657 à 1750 environ, Paris, 1909 et de L. BERTHÉ DE BÉSAUCÈLE, Les cartésiens d'Italie, Paris, 1920.

Sur la critique de la Bible, le socinianisme, le latitudinarisme, Leclerc etc.: A. BARNES, Jean Le Clerc (1657) et la République des Lettres, Paris, 1938; J. STEINMANN, Richard Simon et l'origine de l'exégèse biblique, Paris, 1960; Religion, érudition et critique à la fin du XVIII^e siècle et au début du XVIII^e, Paris, 1968; G. PINTACUDA DE MICHELIS, Socinianesimo e tolleranza nell'età del razionalismo, Firenze, 1975; M. SINA, L'avvento della ragione. « Reason » e « above Reason » dal razionalismo teologico inglese al deismo, Milano, 1976; H. Bots, L'esprit de la république des lettres et la tolérance dans les trois premiers périodiques savants hollandais, « XVII^e siècle », nº 114-115, 1977, pp. 43-57; C. CIUNTINI, Panteismo e ideologia repubblicana: John Toland (1670-1722), Bologna, 1979; M. IOFRIDA, La filosofia di John Toland. Spinozismo, scienza e religione nella cultura europea fra '600 e '700, Milano, 1983.

Sur Giannone et l'héritage libertin au XVIIIº siècle: G. RICUPERATI, L'esperienza civile e religiosa di Pietro Giannone, Milano-Napoli, 1970; P. CASINI, Introduzione all'illuminismo. Scienza, miscredenza e politica, Bari, 1980; Pietro Giannone e il suo tempo. Atti del convegno di studi nel tricentenario della nascita, Napoli, 1980; V. FERRONE, Scienza natura religione. Mondo newtoniano e cultura italiana nel primo Settecento, Napoli, 1982.

Sur l'élaboration des arguments de la tolérance, mentionnée au début de cet article: La Tolérance civile. Actes du Colloque de Mons (Etudes sur le XVIII^o siècle. Volume hors série 1), Bruxelles, 1982.

TABLE DES MATIERES

1.	PHILOSOPHIE	
	GRIFFIN-COLLART, E.	Liberté et Nécessité: l'opposition de Reid au compa- tibilisme de Hume
	TROUSSON, R.	Auguste Comte et les « philosophes » de l'âge méta- physique
	PLARD, H.	Un « père conscrit » du luthéranisme éclairé : Johann Joachim Spalding (1714-1804) 43
2.	LITTERATURE	
	MORTIER, R.	Une fiction politique de l'Ancien Régime: l'His- toire d'un Pou français 63
	PREAUX, A.	Le type du maître d'école chez Jean Paul Friedrich Richter et J.M.R. Lenz
3.	BEAUX-ARTS	
	FREDERICQ-LILAR, M.	Les toiles en façon de tapisserie de l'Hôtel de Coninck à Gand 87
4.	HISTOIRE	
	MAT-HASQUIN, M. HEIRWEGH, JJ.	Aperçu bibliographique sur la noblesse « belge » (Pays-Bas, Principauté de Liège, Duché de Bouillon) au xVIII ^e siècle
	LENDERS, P.	L'héritage archivistique du Président des Etats de Flandre J.J.P. Vilain XIIII. Sa destruction par les autorités (1778)
	D'HAINAUT, B.	Les premières fabrications de cristal dans les Pays- Bas autrichiens
	DONNERT, E.	Pierre le Grand et la conception de l'Etat en Russie à l'aube des Lumières
	COMPARATO, I.	La polémique autour du Saint-Office à Naples (1688- 97) et le libertinage érudit



TABLE DES MATIERES

1.	PHILOSOPHIE	
	GRIFFIN-COLLART, E.	Liberté et Nécessité : l'opposition de Reid au compa- tibilisme de Hume
	TROUSSON, R.	Auguste Comte et les « philosophes » de l'âge méta- physique
	PLARD, H.	Un « père conscrit » du luthéranisme éclairé : Johann Joachim Spalding (1714-1804) 4
2.	LITTERATURE	
	MORTIER, R.	Une fiction politique de l'Ancien Régime: l'Histoire d'un Pou français 63
	PREAUX, A.	Le type du maître d'école chez Jean Paul Friedrich Richter et J.M.R. Lenz
3.	BEAUX-ARTS	
	FREDERICQ-LILAR, M.	Les toiles en façon de tapisserie de l'Hôtel de Coninck à Gand
4.	HISTOIRE	
	MAT-HASQUIN, M. HEIRWEGH, JJ.	Aperçu bibliographique sur la noblesse « belge » (Pays-Bas, Principauté de Liège, Duché de Bouillon) au xviiie siècle
	LENDERS, P.	L'héritage archivistique du Président des Etats de Flandre J.J.P. Vilain XIIII. Sa destruction par les autorités (1778)
	D'HAINAUT, B.	Les premières fabrications de cristal dans les Pays- Bas autrichiens
	DONNERT, E.	Pierre le Grand et la conception de l'Etat en Russie à l'aube des Lumières
	COMPARATO, I.	La polémique autour du Saint-Office à Naples (1688- 97) et le libertinage érudit

39308 **495 FB.**

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE



Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE



Utilisation

4. Gratuité

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.